This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

. 536. cey dernier ...
dans le vol. Suivant
un peuples adoroit Le G.
CREPITUS.

1753.

. par Le raisonemen qui
de cette page lon peu
souhaitter les n. ca...
donc quil est vrai
cequi est contraire
a la t Jese que Jay
Soutenue.

...)

... nant ... ecant, une
... reco

1935 ... n avoi...
... ... ieux pay
La p... verroll...

20 ... le cours ord.
... on peut se
... oirs dalimen...

2086 Les Nourrisses ne
sont pas Exemptes
du jeune

n 157 - Que les meres
sont obligées de
nourrir Leurs
Enfants . toute la
dissertation est bien
Ecritte

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire, Ruë Saint Jaques, vis à vis la fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1710.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Octobre 1710.

ARTICLE CXXXVII.

DEMONSTRATION, OU PREUVES évidentes de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne. Ouvrage qui contient en cinq Entretiens toute la Morale. Par le R. P. Bernard Lamy, Prêtre de l'Oratoire. A Roüen, & se vend à Paris chez Denys Mariette ruë St. Jacques à St. Augustin 1709. *in seize, chaque Entretien fait un volume, le premier de 273. pages, le second de 370. le troisiéme de 308. le quatriéme de 344.*

APRE'S tant de traitez sur la Morale & sur la Morale Chrétienne, il appartenoit encore au R.P. Lamy d'y revenir, pour en donner la démons-

» été connus & avoüez de ceux mê-
» me qui en ont ignoré les consé-
» quences, ou qui ne les ont pas ti-
» rées, ou qui les ont combattuës par
» leur maniere de vie.

Un grand avantage qu'il se propose encore de son dessein, c'est que la Morale Chrétienne démontrée, la Religion l'est aussi, & d'une maniere qui ne demandant point la connoissance, ni la discussion de plusieurs faits historiques, s'insinuë par sentiment & se trouve à la portée de tous les esprits. » Car enfin,
» continuë-t'il, comme on convient
» que la Religion consiste principa-
» lement dans une vie reglée selon
» les loix que Dieu a établies, c'est
» démontrer toute la Religion Chré-
» tienne, que de faire voir que c'est
» la seule dont la Morale soit par-
» faitement raisonnable; on ne peut
» point concevoir qu'une Religion
» qui l'enseigne ne soit qu'une ima-
» gination, qu'elle n'ait pas été éta-
» blie par l'Auteur de la Nature.

Le R. P. Lamy a choisi la forme d'Entretiens où il introduit deux Philosophes Chrétiens d'un parfait

accord entre eux, & se relevans l'un l'autre pour instruire un homme mondain; il a donné à celui-ci le nom d'Arsene, & à ceux-là de Théodose & de Pamphile. Quant au plan de l'Ouvrage, il se comprendra mieux par le compte qu'on va rendre de ces Entretiens, dont chacun remplit un volume, que par un leger abregé qu'on en donneroit ici.

Premier Entretien.

Le dessein de ce premier Entretien qui est divisé en 21. chapitres est, selon que l'Auteur l'expose, de » montrer par des preuves tirées de » l'experience & du fond du cœur, » qu'il n'y a rien sur la terre qui puisse » rendre l'homme heureux; qu'il » est fait pour Dieu; que son ame » est immortelle; que Dieu existe; » qu'il est le Créateur du monde; » que c'est lui qui fait sentir le plai- » sir & la douleur; qu'il en est le » Maître; & que la seule esperance » de le posseder un jour, fait le veri- » table bonheur de cette vie.

Le P. Lamy entre en ces grandes & importantes matieres, par une

objection qu'il met en la bouche d'Arsene. Il lui fait donc dire, » nous voulons être heureux, de- » *sir* aussi naturel que celui de la » faim & de la soif.... Le desir d'être » heureux & de vivre, ont un même » principe. Que croire ainsi de l'E- » vangile, qui veut qu'on renonce » à soi-même, & qu'on se prive de » ce qui peut faire plaisir ? c'est à » nous rendre heureux que la Mo- » rale doit travailler. On ne la peut » considerer que comme l'Art de le » devenir. Objection qui suppose » que le bonheur & la felicité con- » siste dans le sentiment du plaisir. Les Philosophes Chrétiens conviennent que cette idée de la Morale est juste & selon l'Evangile ; & que c'est la définir obscurement de dire, qu'elle est la Science ou l'Art de bien vivre. Ils ajoutent que le desir d'être heureux est bon, qu'il nous est inspiré par la nature si efficacement, qu'il est dans l'homme le principe de tous les mouvemens qu'il se donne. Ils ne peuvent souffrir qu'en traitant de Morale, on distingue le Philosophe du Chrétien,

comme font quelques-uns : & ils passent cette déclaration ; que la fin de la Morale est de vivre selon la nature, avec cette distinction neanmoins, que par le mot de nature ils entendent, ou le divin Ouvrier qui nous a faits, ou son Ouvrage tel qu'il l'a fait, & non pas l'homme tel qu'il est maintenant corrompu & gâté. Ce n'est pas la nature corrompuë qu'il faut suivre, il faut la combattre ; & se souvenir qu'il y a même de la distinction à mettre entre plaisirs & plaisirs, puis qu'il en est de funestes qui conduisent à de grands maux, comme il est des peines avantageuses qui menent à de grands biens. Epicure même, le grand défenseur de la volupté, a reconnu qu'il est indigne de la sagesse, de courir après le plaisir sans en prévoir la suite. Et l'Evangile sans condamner le plaisir comme un mal, ne nous avertit que de le chercher où il est, & de fuïr celui qui nous en feroit perdre un plus grand & le veritable.

Or ce plaisir veritable vers lequel nous porte la nature, est infini, éter-

nel, immuable & honnête. Tout autre ne ſçauroit pleinement contenter, comme on le prouve par induction & par expérience. Delà les Philoſophes Chrétiens concluent l'immortalité de nôtre ame & l'exiſtence de Dieu, puiſque la nature ne forme point de vains deſirs. Ils refutent ſolidement la vaine objection des Impies, que la crainte a introduit la créance qu'il y a un Dieu, & que la politique a ſoutenu cette prévention.

Enſuite ils paſſent à la création du monde qui n'eſt ni éternel, ni l'effet d'un concours fortuit d'atomes, mais l'Ouvrage de Dieu qui nous fait y reconnoître ſon exiſtence. Comme il n'a pû agir que pour une fin noble & pour lui-même; c'eſt donc pour lui qu'il nous a faits, & comme nous ne ſommes que ce qu'il nous a faits, que nous voulons être heureux, qu'il eſt nôtre fin; c'eſt donc lui que nôtre nature deſire, il eſt la fin de nôtre eſprit, & nôtre ame eſt créée pour le poſſeder. Ils s'étendent à montrer l'inſuffiſance des plaiſirs des ſens, des

richesses de la Science, de la réputation pour remplir le desir du bonheur que la nature nous fait souhaitter.

Ils remarquent qu'Aristote a mal raisonné en faisant consister la vertu à user de ces sortes d'avantages avec modération : car il ne s'agit pas de sçavoir si ce sont des biens, & s'ils causent du plaisir, mais s'ils remplissent l'idée du souverain bien, & répondent à l'étenduë de nos desirs naturels.

Epicure est encore moins raisonnable qu'Aristote. Désesperant de trouver des plaisirs dont les suites ne fussent pas plus douloureuses, il se feroit » contenté de ne point souf» frir, & la felicité dans sa Morale » c'est l'indolence; être heureux, c'est n'avoir point de douleurs. Plan chimérique de felicité : car non seulement ne rien souffrir c'est la privation d'un mal, non pas la possession d'un bien positif, vrai, effectif, après lequel le cœur soupire ; mais Epicure lui-même ne pût y parvenir, accablé continuellement de violentes douleurs de la gravelle,

auxquelles il ne pût se soustraire qu'en se donnant la mort. D'ailleurs l'immortalité de l'ame renverse absolument ce systême de felicité, que Montagne & Saint Evremont ont tâché de rétablir : & les Philosophes Chrétiens tombent rudement sur ces deux Auteurs.

Pour les Stoïciens, leur sage est plûtôt un homme patient, qu'un homme heureux : & puisque la douleur est un mal, l'homme dans les tourmens, s'il n'est pas soutenu par l'esperance d'un grand bien, comme l'étoient nos Martyrs, est en effet malheureux ; & il y a de la folie à penser autrement.

Enfin la pensée de la mort, & de ce que nous deviendrons après elle, ruine d'un seul coup tous ces divers sentimens de la Philosophie prophane. La crainte en est naturelle & ne sçauroit être étouffée : preuve que nous sommes faits pour être immortels.

Les Philosophes Chrétiens du P. Lamy pour démontrer que Dieu est le souverain bien, & que nous devons chercher & trouver en lui

ce veritable plaiſir que la nature nous fait deſirer, commencent par une explication de l'union de nôtre corps & de nôtre ame; ils ajoutent que le corps n'a point de ſentiment, mais l'ame ſeule; qu'elle ne ſent & ne voit point les choſes en elle même, mais en Dieu, qui eſt le ſeul Auteur des ſenſations; que par conſéquent il peut la remplir de plaiſirs infinis & l'accabler de douleurs inexplicables. Tout cela eſt expoſé par des raiſonnemens Philoſophiques: d'où ils concluent que le Chriſtianiſme ſeul eſt la veritable Philoſophie.

Second Entretien.

Le ſecond Entretien diviſé en 26. chapitres, eſt deſtiné à nous faire comprendre que Dieu veut que nous allions à lui, & que nous arrivions à la felicité, par le bon uſage de nôtre liberté & de la raiſon. L'Auteur démontre donc que nos actions ne ſont point la ſuite des cauſes neceſſaires, & enchaînées les unes aux autres; mais qu'en effet nous avons la liberté d'agir, qu'il y a une juſtice

veritable & absoluë en soi, dont nous avons les notions évidentes & immuables, qui ne sont que la raison même, dont il explique au long la nature.

Car enfin, commencent les Philosophes Chrétiens, nous ne sçaurions parvenir à la possession de Dieu, qui est nôtre felicité, que par les voyes que la sagesse nous a tracées, en le regardant comme le souverain Seigneur, & en obéïssant à ses commandemens, comme distributeur, ou pour mieux dire, unique Auteur des plaisirs & des peines, il a voulu que ceux-là fussent la récompense de l'ordre, & celles-ci la suite du déreglement.

Mais s'il n'est point d'autre Dieu que le Monde, qui selon le systême impie de Spinoza soit comme émané de soi-même; ou, s'il y a deux principes, l'un du bien & l'autre du mal, comme l'enseignent les Manichéens; la liberté est un nom sans réalité; le juste & l'injuste, le bon & le mauvais se confondent. Les Philosophes Chrétiens démontrent donc que le monde est créé, & que Dieu

est la cause de toutes choses. Entre les preuves qu'ils apportent, ils employent avec avantage contre Spinoza la distinction de l'Etre pensant & de l'Etre étendu ; & contre les Manichéens la suite uniforme & les loix generales & constantes du mouvement dans le Monde. Sur le chapitre du Manichéïsme ils donnent leur coup au Dictionnaire critique de Mr. Baile. Quant aux défauts qu'on s'imagine voir dans le Monde, & au mal dont on se plaint : ils disent que le vice vient du mauvais usage que les hommes font de leur liberté : & pour l'incommodité que nous souffrons de la varieté & du déreglement des saisons, ils hazardent une conjecture, que peut-être la terre chargée des eaux dont le deluge la couvrit, fut contrainte de changer le centre de sa pesanteur, & qu'auparavant l'Equateur répondant à l'Ecliptique, les jours étoient égaux aux nuits avec la même temperature en tout tems & en tout lieu.

Cela étant posé que Dieu a créé le monde, & le gouverne avec sa-

gesse ; les Philosophes Chrétiens au chapitre sixiéme viennent à l'idée du bien & du mal, de la justice & de l'injustice, de l'ordre & du déreglement. Ils disent que selon ce que tous les hommes conçoivent de ces termes ; » c'est que tout ce qui est » conforme à l'intention que Dieu » a euë, est bon & reglé : leur na- » ture est ce qu'il a voulu qu'elle » fût ; & par conséquent leur fin » naturelle telle que sa volonté l'a » ordonné. Au contraire le peché » est un éloignement volontaire de » quelque fin que Dieu a établie, » qu'il veut que nous suivions, com- » me il le fait connoître par une loi, » ou par l'ordre qu'il met dans les » choses qu'il est facile de remar- » quer. Dieu, continuent-ils, agit par des loix très-simples & generales : puis donc que nous experimentons que l'usage reglé des choses necessaires à nôtre corps, comme au manger & au boire, nous cause du plaisir ; & que l'excès le dérange, & est suivi de douleur : peut-on douter qu'il n'en fasse pas de même pour les esprits, les recompensant

par des plaisirs, ou les punissant par des peines ? Au reste la crainte du châtiment que Dieu reserve à ceux qui s'écartent de sa volonté & de l'ordre, est naturelle; le sentiment de la conscience entretient cette crainte, & la Philosophie Epicurienne s'est vainement promis d'en delivrer les hommes.

Au chap. 10. Le P. Lamy prête à ses Philosophes Chrétiens d'excellentes preuves de la liberté, sans oublier le secours de la grace. Ils disent de celle-là, » que Dieu nous » porte vers lui par un mouvement » qui n'est jamais interrompu. Ce » mouvement, c'est le desir que » nous avons d'être heureux, sans » lequel nous ne sommes pas un mo» ment, qu'il ne nous porte vers un » bien infini, éternel, immuable; & » qu'il ne nous fasse souhaitter d'ê» tre nous mêmes infinis, éternels, » immuables :... Mais ce desir ne » détermine à rien de particulier. » Tous veulent être heureux, mais » pour cela tous ne desirent pas la » même chose : chacun se porte vers » ce qu'il croit le pouvoir satisfaire,

» & détermine de ce côté-là le desir
» general d'être heureux... Il faut
» distinguer ce qui est de nous d'a-
» vec ce qui vient de Dieu ; le mou-
» vement qu'il nous imprime d'a-
» vec l'action de nôtre volonté qui
» suit ou détourne ce mouvement.
Ainsi ils font consister la liberté
dans le pouvoir d'agir avec choix
& dans *l'indifference active.* Tou-
chant la grace, ils disent, » que lors-
» qu'il plaît à Dieu d'éclairer une
» ame, & qu'il lui rend la vertu
» agréable & le vice amer, bien loin
» de lui ôter sa liberté, il la rétablit
» & la fortifie. La grace fait que ce-
» lui à qui elle est donnée, choisit le
» bien & s'y détermine : car si ce
» n'étoit pas l'homme qui s'y dé-
» terminât, que l'impression de la
» grace agît en lui, comme agit le
» mouvement qui lui fait desirer la
» beatitude, il n'auroit pas le pou-
» voir de lui résister.... Auteur du
» plaisir & de la douleur, il rend
» agréable ce qu'il veut faire aimer,
» amer ce qu'il veut qu'on haïsse :
» en un mot il peut tout.... Maî-
» tre des évenemens il regle les ac-

» tions des hommes, aussi bien que
» les saisons : ainsi il fait que la dis-
» position des siécles est si avanta-
» geuse à ceux à qui il veut faire mi-
» séricorde ; qu'ils trouveroient de
» la difficulté à faire le mal au-
» quel la concupiscence les peut por-
» ter... Le mal est difficile à celui
» qu'il veut faire perseverer dans le
bien. De sorte qu'il seroit difficile de consentir à une tentation attrayante d'avarice, de vengeance, d'impudicité, laquelle on ne surmonte qu'en se faisant une extrême violence. On s'en rapporte là-dessus à ce que chacun sent en soi.

Ils expliquent la liberté par le pouvoir que nous avons de refléchir sur nos idées, & d'appliquer nôtre esprit comme nous le voulons.

Au chap. 14. ils entrent dans la question sçavoir s'il y a un bien & un honnête absolu, une justice absoluë, ou si toute la bonté de nos actions vient seulement de l'opinion. Sur quoi ils remarquent que la décision de cette question entre les libertins & les gens de bien, dé-

pend de ce qui a déja été prouvé, que Dieu a créé l'homme pour une fin conforme à sa sagesse & avec la liberté ; d'où il s'ensuit, que toute action qui est rapportée à cette fin, est veritablement & réellement bonne, honnête, juste ; & qu'au contraire toute action qui s'écarte de la même fin, est mauvaise, vitieuse, injuste. Ils n'épargnent pas Hobbes, Regis, Montagne, Saint Evremont, Auteurs en effet dangereux qui à l'utilité près, laissent tout dans l'indifference.

Il y a en nous, poursuivent les mêmes Philosophes Chrétiens, des regles de la justice, lesquelles sont éternelles, immuables, indépendantes du lieu & du tems : & c'est ce qu'on appelle la loi naturelle, présente à l'esprit de tous les hommes. Mais quelles sont-elles ces regles de la justice ? Quelle est la loi naturelle, ou la raison, car l'une revient à l'autre ? C'est Dieu lui-même, qui seul est immuable en soi & en ses attributs. Dieu est la raison qui nous éclaire, c'est son Verbe. C'est en lui & non en son idée,

que nous voyons la regle de nos devoirs ; ou plûtôt il est en nous cette regle. Ils ont pitié de ceux qui ne comprennent pas cette doctrine, sur laquelle ils s'arrêtent long-tems.

De-là il est facile de juger, si Locke a pû nier que nous ayons des notions *innées* du vrai & du faux, du bien & du mal. » Il ne se trompe pas, „ mais il n'a pas connu la verité. „ Nous n'avons point ces notions innées de la maniere que les Philosophes l'ont entendu. Locke selon „ eux ne se trompe donc pas en combattant les Philosophes qui ont „ ignoré avec lui, qu'il y a au dedans de nous un maître qui nous „ instruit intérieurement.

Pour faire comprendre au ch. 22. ce que c'est que la Conscience ; „ Ils „ distinguent la connoissance de ce „ que dicte la Conscience, d'avec la „ raison même. Cette connoissance „ est une perception de l'ame, c'est „ à dire un acte qui lui est propre ; „ mais l'objet de cet acte c'est Dieu „ même. Or cette connoissance est „ ce qu'on appelle la Conscience, „ contre laquelle il n'est jamais permis

„ d'agir, quoiqu'elle puisse être faus-se. Les Philosophes Chrétiens se déclarent contre ceux qui prétendent qu'on peut suivre l'opinion la moins probable, reconnuë comme moins probable. Dans le chapitre suivant ils traitent des affections & des passions, qu'il faut regler par la raison. Ils ajoutent ensuite que toutes nos actions doivent être rapportées à Dieu, qu'elles sont toutes ou bonnes ou mauvaises, & qu'il n'en est point d'indifferentes. Ils finissent en remarquant que l'habitude de suivre la raison est appellée vertu.

Troisiéme & quatriéme Entretiens.

Le 3e. Entretien n'est gueres moins long, que le sont les deux premiers ensemble, & le 4e. l'est encore plus : cependant il n'est pas permis dans un Extrait de s'abandonner à une telle prolixité, & on est contraint de se resserrer au seul plan de ces Entretiens.

Dans le 3e. les Philosophes Chrétiens bâtissent sur les fondemens qu'ils ont posez de Dieu Créateur

qui a formé son Ouvrage sur les loix de sa Sagesse, & de Dieu Auteur du plaisir par lequel il remuë l'esprit de l'homme. Comme ils jugent important à la Morale que l'homme soit dans une parfaite soumission aux ordres de Dieu, & que ce qui peut le plus y contribuer, c'est d'avoir une haute idée de sa grandeur, & de connoître sa propre petitesse, & sa propre foiblesse : ils lui inspirent ces sentimens par la considération de la vaste étenduë du Monde, dans lequel chacun de nous est moins qu'un point, sans que nous sçachions même comment nous y sommes entrez, Ils ajoutent une autre considération. que tout ce que nous voyons naître maintenant, avoit déja sa conformation dès la premiere création dans les graines & les semences ; & que les choses ne font que se déveloper en leur tems & s'étendre les unes après les autres.

Après avoir ainsi préparé les esprits au ch.4. ils entrent dans le détail de la Morale, „qui consiste, di„sent-ils, à faire voir ce que Dieu „demande de nous, quelle est sa vo-

„ lonté. Il paroît que ſon deſſein en „ uniſſant l'ame avec le corps, a été, „ que tenant par ſon moyen au reſte „ des créatures, elle travaillât de „ concert avec elles, pour rendre à „ l'Auteur de ſon être le culte qui lui „ eſt dû. Elle a trois rapports eſſen- „ tiels, à ſon corps dont elle doit ſe „ ſervir ; aux hommes avec leſquels „ elle doit vivre en ſocieté, à Dieu „ dont elle dépend.

Trois chapitres ſont employez à regler les devoirs par rapport au ſoin du corps, à l'uſage des choſes neceſſaires à la vie, & à l'honnêteté du Mariage. Ce que les hommes ſe doivent les uns aux autres, & generalement ce qu'ils doivent à la ſocieté que la nature forme entre eux, fait la matiere des huit chapitres ſuivans. On y voit une particuliére application de l'Auteur à montrer, que les hommes ſelon leur premiere origine ſont abſolument égaux : puiſque s'ils étoient demeurez dans l'état d'innocence, ſages & éclairez, ils n'auroient eu beſoin ni de conducteurs, ni de maîtres. De cette premiere égalité il tire l'obligation d'une par-

faite soumission aux Puissances établies de Dieu dans l'état présent, & les regles de la justice. Il veut que ce soit à tous les hommes une obligation de travailler pour le bien public & pour la societé : & il s'explique fortement contre la vie oisive que les richesses en argent, dit-il, & la Noblesse ont introduite.

Les Philosophes Chrétiens commencent au ch.16e. à traiter de la Religion, & continuent jusqu'au 26e. qui est le dernier.

Voici comme ils entrent dans leur sujet. „Quelles bornes prescrire à „ nos devoirs envers Dieu? Ils sont „ infinis. Cependant ils se réduisent „ à l'aimer par-dessus toutes choses; „ à quoi la nature nous porte. Pour „ nous en convaincre considerons le- „ quel est le plus grand de tous nos „ desirs : ce plus grand de nos desirs „ est celui d'un souverain plaisir. Où „ le peut-on trouver? En Dieu seul. „ La felicité est la fin, l'objet de tou- „ tes les facultez de nôtre ame, de „ nôtre amour, de nos craintes, & „ de tous nos autres mouvemens. Ce „ que nous devons le plus aimer, „ c'est

ons, que pour atteindre la felici-
& pour fuir la misere. Elle nous
aits pour aimer l'une par-dessus
utes choses, & pour craindre &
ïr l'autre. " Ils donnent de l'é-
luë à cette considération, & ne
s proposant Dieu comme objet
ôtre amour, qu'en tant qu'il peut
s causer un souverain plaisir; &
me objet de nôtre crainte, qu'en
qu'il peut nous accabler de
leur : ils semblent ne laisser au-
lieu à cet amour qu'on appelle
,, Si nous agissions naturelle-
ent, poursuivent-ils, c'est à dire,
nous suivions la nature, nous ne
rions rien que pour Dieu qui

„ disent-ils plus bas, c'est à dire cell
„ qui n'est point trompée, a pou
„ objet celui qui effectivement peu
„ nous rendre heureux. Il n'y a qu
„ le Créateur qui le puisse. Toute
„ les fausses Religions ne vien
„ nent donc que des fausses opinion
„ des hommes touchant la beatitu
„ de." Ils remarquent que l'im pression de la Religion étant la même que celle de la felicité, il ne faut pas s'étonner qu'elle soit capabl d'exciter de si grands mouvemens.

Delà ils viennent au culte exterieur qui est dû à Dieu : & ils démontrent avec évidence, que Dieu n'a fait les hommes capables de société, qu'afin qu'ils s'unissent en une Eglise ou assemblée visible, pour le servir avec des marques publiques de Religion. On n'omettra pas un excellent endroit, page 213e. „ Voyons
„ donc ce que pourroient faire des
„ esprits bien-faits, reglez, qui sui-
„ vroient la raison. L'amour qu'ils
„ auroient pour Dieu les oblige-
„ roit d'en parler, de raconter ses
„ merveilles ainsi qu'ils les conce-
„ vroient, & d'en marquer leur esti-

„ me. Il est doux de parler de ce
„ qu'on aime, & d'en entendre par-
„ ler. On connoît bien-tôt les incli-
„ nations de ceux avec qui on con-
„ verse ; ils font paroître leurs affec-
„ tions, & ce qui occupe leur esprit
„ & leur cœur. Or quand nous par-
„ lons, c'est pour attirer dans nos sen-
„ timens ceux qui nous écoutent, &
„ nous unir avec eux. La Religion
„ que les hommes dont nous par-
„ lons auroient pour Dieu, les uni-
„ roit ensemble ; & comme elle se-
„ roit forte dans l'état où je les sup-
„ pose, c'est à dire, où ils aimeroient
„ Dieu ardemment, elle les uniroit
„ fortement.

Ensuite ils fondent la démonstration de la Religion Chrétienne sur la verité des Saintes Ecritures, en commençant par celles de l'Evangile, & remontant aux livres de Moïse. Ils font voir l'évenement des Prophéties en Jesus-Christ. Ils montrent que sa Resurrection est un fait, dont il n'est pas possible de douter. Ils se détournent pour combattre les folies du Mahométisme. Enfin ils concluent qu'il n'y a qu'une verita-

ble Eglise que Jesus-Christ a assemblée, & dont ils marquent les caractéres.

Le 4e. Entretien qui contient 23. chapitres, est employé à faire reconnoître à l'homme sa foiblesse présente & sa misere, & à lui en découvrir la cause. Les Philophes Chrétiens du P. Lamy croyent qu'il est important à leur sujet, de faire une attention particuliére a deux points qu'ils expliquent avec étenduë. 1°. La difference de l'homme à la bête, est que celle-ci n'est qu'une pure machine, au lieu que l'homme a une ame unie à la machine de son corps. 2°. Dans l'enfance l'ame suit les impressions machinales du corps, & prend une accoutumance qui l'y assujettit dans la suite de la vie, la dispose à agir machinalement, excite & entretient la revolte de la chair contre l'esprit.

Or un tel état n'est pas celui où Dieu a créé l'homme : il est la peine du peché. C'est une verité dont il n'est pas permis de douter : & puis ils ajoûtent que nous naissons criminels, puisque nous naissons miserables ; de sorte que l'existence du pe-

ché originel eſt très-évidente ſelon eux, quoique la maniere dont nous l'encourons ſoit obſcure.

Ils diſent ch. 14. qu'en l'état d'innocence, ſi Adam n'avoit point déſobeï à Dieu, les hommes auroient commencé leur vie par l'enfance; „ qu'ils auroient été enfans, c'eſt à „ dire, enſevelis dans le ſommeil de „ l'enfance.“ Cet endroit fait ſouvenir que St. Auguſtin a eu une autre penſée, & qu'il a regardé cet état de ſommeil de l'enfance, ſi l'on veut ainſi l'appeller, comme une veritable miſere & une ſuite du peché. Il le décrit admirablement au l. 1. du merite & de la remiſſion des pechez ch. 35. *Tanta infirmitas animi & corporis, tanta rerum ignorantia, nulla omni... præcepti capacitas, nullus vel natu...lis vel conſcriptæ legis ſenſus aut mo..., nullus in alterutram partem ratio... uſus.* „ Une ſi grande foibleſſe l'eſprit & de corps, une ſi grande gnorance des choſes, ſans aucun ...ntiment ni de loi naturelle, ni e loi écrite, ſans mouvement, & ns l'uſage de ſa liberté.“ Au cha... ſuivant il employe même le

mot de sommeil pour marquer c
état de l'enfance. Au reste Saint Au
gustin pousse vivement les Pelagie
par la considération des miseres pr
sentes, & dans la supposition clair
ment marquée dans l'Ecriture, d'u
état plus heureux que le peché d'A
dam nous a fait perdre.

Le Genre humain ainsi coupabl
meritoit d'être abandonné de Die
& d'être laissé à sa dépravation
sans loi : cependant Dieu par rappo
à ses desseins, s'est servi du déregl
ment même où les hommes étoie
tombez, pour les amener à une r
gle, en formant entre eux des s
ciétez. „ L'amour propre qui les s
„ pare, les réünit : & ennemis de
„ justice, ils sont obligez de l'aim
„ & de la garder ; car si la justi
„ étoit absolument negligée, la s
„ cieté ne pourroit subsister." I
continuent sur le même ton, que l'
tilité & l'interêt est le lien de la s
cieté entre les hommes : & il sembl
que ce soit beaucoup accorder
Hobbes. Ils montrent la necessité d
la diversité de condition entre l
hommes : ils s'étendent sur la fond

tion des Etats : & en parlant des differentes formes de Gouvernement, ils donnent la préference au Monarchique-heréditaire ſur tous les autres. Ils diſent que l'autorité ſouveraine venant de Dieu, tout homme doit y demeurer ſoumis.

La République des Hebreux ſous le gouvernement de Moïſe & ſelon qu'il l'établit par ſes loix, merite de grands éloges : cependant la méchanceté des Hebreux & des Juifs ne pût-être arrêtée. Les Legiſlateurs & les Philoſophes Payens ont bien moins réüſſi à la réformation des hommes par leurs loix & par leurs préceptes. L'homme criminel & corrompu a donc beſoin de JESUS-CHRIST. C'eſt la concluſion de cet Entretien & des précedens. Le Pere Lami fait eſperer bien-tôt un 5^e^. Entretien, où il traitera de la Divinité de JESUS-CHRIST : on ſçait que depuis long tems il medite ce ſujet, & on attend beaucoup d'un Auteur ſçavant & qui ſçait penſer.

parce qu'il avoit changé, ajouté, ou retranché plusieurs choses.

Vers le milieu du siécle passé Bonfrerius Jesuite un des plus sçavans Interpretes de l'Ecriture Sainte, entreprit de donner une nouvelle édition de cet Ouvrage, il y joignit des notes critiques. Le Pere Martianai dans l'édition qu'il a donnée de Saint Jerôme, a fait aussi des notes sur cet Ouvrage. Cela n'a pas empêché Mr. le Clerc d'en faire aussi, il n'a pû les refuser au Libraire qui les lui demandoit, pour faire rechercher la nouvelle édition qu'il avoit dessein de faire de l'Ouvrage de Bonfrerius sur Eusebe & sur Saint Jerôme. Mr. le Clerc nous apprend dans la derniere de toutes ses notes, que son dessein n'a point été de faire des dissertations sur les lieux dont il est parlé dans cet Ouvrage, mais seulement de corriger le livre d'Eusebe, & la traduction de Saint Jerôme, sur la derniere édition de ce Pere qui a été faite à Paris : il a même soin d'avertir qu'il laisse passer dans Eusebe, dans Saint Jerôme & dans Bonfrerius bien des

le la rétablir ; car il avoüe de
i qu'il ne sçait que faire du Cen-
dans la supposition que la pierre
tems de Caligula. Il se repent bien-
tet aveu, & il revient à diverses
res qu'il hazarde sur cette figure.
: est-ce un Medecin qui a fait gra-
erre, & le Centaure est Chiron.
: le signe du Sagittaire avoit-il pré-
naissance de quelqu'un des Ancêtres
gula : ce pourroit être un monu-
s déguisemens de Caligula qui ai-
se travestir, & dont les *travestisse-*
ient si extravagans, qu'un Cor-
Gaulois étant interrogé par cet
ir, répondit qu'ils lui paroissoient
de folie. Ces travestissemens, com-
: Mr. Baudelot, lui font venir une
: pensée sur la pierre. Il ne croit
robable que cet assemblage bizar-
gures ne représente que les dégui-
de Caligula, il n'insiste pas pour-
cette explication, il reprend la pre-
u'il a proposée, & il l'examine en

porte des raisons pour établir que
voilée est Pluton ; il en apporte
re croire que c'est Antoine, Au-
Hercule, le Tibre. Il a placé en cet
une digression sur la coutume de
un voile sur la tête des Divinitez,
ie qui vient certainement des Egyp-
Il a enseigné plus haut, contre l'o-

pinion commune, que le casque de Pluton, étoit un voile. Il le prouve par des passages où un Critique moins penetrant que lui ne verra rien de semblable. Il promet à la fin de cette digression l'histoire de deux figures de son cabinet qui représentent, selon lui, le Dieu *Crepitus* : l'une est, si on l'en croit, un des plus anciens monumens qui soit au monde. Voilà une Divinité fort singuliére, & un monument fort digne que le tems l'ait respecté.

Nôtre Auteur en admettant que la pierre ait été gravée du tems de Caligula, l'avoit attribuée à Vitellius, ou à Caliste. Il a ensuite soupçonné qu'elle avoit été gravée pour un Medecin de Caïus : il produit quatre autres Courtisans de cet Empereur à qui on la peut attribuer, Helicon, Macron, Appelle & Domitius Afer: il appuye beaucoup sur ce dernier, il semble ne pas douter qu'il ne soit le premier Maître & l'Inventeur de l'Antique. Il soutient cette opinion par une remarque de Pline qui assûre, sur la foi de Zachalias de Babylone, que l'hematite a la vertu de mettre celui qui la porte, en faveur auprès du Prince.

Nous ne sommes pas encore au bout des explications que Mr. Baudelot donne aux figures de la pierre. Il renonce à toutes les précedentes, & fonde sur une épigramme Grecque d'Antipater l'explication qu'il preféreà toutes les autres. C'est Antipater lui-même qui a fait graver la

pierre : il y a fait représenter les quatre Dieux Tutelaires de Caïus avec les siens. Les Dieux Tutelaires de Caïus que l'épigramme Grecque fait connoître, sont, Mars, Venus, Hercule, Pallas, selon Mr. Baudelot le voile & le globe peuvent passer pour des symboles d'Hercule, & le caducée pour un symbole de Pallas. Les autres figures, Jupiter Ammon, ou Bacchus représenté par la tête cornuë : le soleil désigné par l'étoile, le Sagittaire, pris pour Neptune ou pour le Centaure Chiron, sont les Dieux Domestiques du Poëte Antipater, qui, comme Thessalien, devoit rendre un culte particulier à Neptune & à Chiron. Ici Mr. Baudelot releve une faute de Vossius le Pere & de Giraldus. Ces deux fameux Critiques ont confondu Antipater le Thessalien, à qui Mr. Baudelot donne la pierre, avec un autre faiseur d'épigrammes nommé Antipater de Thessalonique. Il échappe, comme on voit, des fautes aux plus sçavans Ecrivains.

ARTICLE XLIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'ALTDORF.

JUvencus Auteur du quatriéme siécle qui nous a laissé l'Histoire Evangelique en vers Latins, n'est pas un excellent Poëte : il manque de ce feu qui donne à la

Poësie toute sa beauté & toute sa force ; cependant quoique aussi froid que Silius Italicus, il est plus clair, & meritoit autant de nous être conservé dans sa pureté que ce Poëte Historien de la seconde guerre Punique. Le Poëme de Juvencus superieur par sa matiere peut passer pour une paraphrase des Evangiles, & l'on est obligé à Mr. Reusch qui nous en a procuré une édition plus parfaite que toutes le précedentes. Une mort prématurée avoit empêché Mr. Omeis de nous en donner une qu'il préparoit.

Caii Vettii Aquilini Juvenci Historia Evangelica libri quatuor, cum notis integris Georgii Matthiæ Konigii, magni Omeisii, & Christiani Schoetgenii, item Jodoci Badii, Ascensii, Georgii Fabricii, aliorumque selectioribus. A Lipsic, 1710.

DE LIPSIC.

Fritsch a entrepris une nouvelle édition des remarques critiques de Reinesius sur les noms propres & les surnoms des Grecs, des Romains, & des Barbares qui se trouvent dans les inscriptions, & sur les autres monumens anciens.

Eponymologicum Thomæ Reinesii cognomina Græcorum, Romanorum, ut & Barbarorum, quos dicunt nomina propria in litterariis monumentis, præcipuè verò in Inscriptionibus obvia, notis criticis passim illustrata complectens.

Il a parû presque en même tems de nouvelles éditions des trois Historiens de Baviere, Aventinus, Brunner & Aldzreiter :

les deux derniers sont joints dans le même volume.

Joannis Adlzreiteri à Tetenweis Arcani Consilii Cancellarii Annalium Boicæ Gentis partes III. quibus Historia à primâ Boiorum origine usque ad annum 1651. *quo Maximilianus Elector decessit, continetur. Accessêre Andreæ Brunneri è Societate Jesu Annalium Boicorum à primis initiis ad annum* 1319. *partes tres. Editio nova ad Monachicas accuratè recusa, novoque indice locupletissimo instructa. In folio, à Francfort*, 1710.

Johannis Aventini Annalium Boiorum libri septem, cum Doctorum virorum quibuscumque editionibus collati emendatiùs, auctiùsque excusi. A Lipsic, chez *Braunius in folio* 1710.

On a ajouté à cette édition un petit traité imprimé d'abord par Aventin sur la maniere ancienne de compter & de parler par les doigts, *Aventini abacus*, & l'Histoire de Suisse par Guilliman; *Guillimannus de rebus Helvetiis* qui étoit devenu très-rare.

Mr. Gundling a fait la préface de l'édition d'Aventin: celle de Brunner & d'Aldzreiter est du fameux Mr. de Leibnitz.

On a aussi imprimé deux traitez sur le droit des postes, le premier est un recueïl curieux de divers actes.

Scriptores & excerpta juris postarum, sive Miscellanea & Collectanea juris publici curiosa de regali jure postarum, per Christianum Leonardi.

L'autre examine la queſtion celebre, ſi le droit d'établir des poſtes appartient aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, & il la décide en leur faveur.

Adami Cortreii obſervata Hiſtorico-politica juridica de regali poſtarum jure Electoribus & Principibus Imperii Romano-Germanici competente.

Le même Auteur, Mr. Adam Cortreius, qui tient un rang conſiderable parmi les Juriſconſultes d'Alemagne, a publié preſque en même tems deux petits ouvrages ſur des matieres de politique aſſez délicates. Le premier montre que le Roi de Suede, quoique Duc de Breme, n'a aucun droit ſur la Ville capitale de ce Duché. L'autre regarde le 8^e^. & le 9^e^. Electorat.

Adami Cortreii obſervata Hiſtorico-politico-juridica ad articulum decimum pacificationis Oſnabrugenſis Civitati verò Bremenſi.

Adami Cortreii obſervata Hiſtorico-politica ad articulum quartum pacis Oſnabrugenſis, De expungendo Electoratu octavo lineâ Villelminâ deficiente, & Electoratu nono controverſo.

On a fait une table fort utile pour le traité de Munſter qui eſt aujourd'hui une des principales loix de l'Empire. *Inſtrumentorum pacis generalis anni 1648. Oſnabrugi & Monaſterii factæ, Index realis ordine alphabetico congeſtus.*

Voici encore deux livres de même eſpece, l'un ſur les affaires de la Tranſilva-

nie, l'autre sur l'état de la Religion Protestante en Hongrie.

Compendium brevissimum Historiæ Principatus Transilvanici, ab anno 1526. *usque ad annum* 1703. *cum variis documentis & diplomatibus.*

Historia Diplomatica de statu Religionis Evangelicæ in Hungariâ in tres periodos distincta.

Mr. Le Baron de Rieden vient de publier un regiſtre des actes publics de la paix de Munster depuis 1643. jusqu'en 1648. pour servir de supplément aux recueïls de Lundorp, de Lehman & au Corps du Droit public de l'Empire composé par Mr. Adam Cortreius.

Dn. Isaaci Volmari Liberi Baronis à Rieden Diarium, sive Protocollum actorum publicorum instrumenti pacis generalis Vestphalicæ Monasteriensis & Osnabrugensis, ab anno 1643. *ad* 1648. *inclusivè, ad modum & supplementum operum Lundorpii Lehmanni & Corporis Juris publici S. R. I. Adami Cortreii.*

La nouvelle édition des anciens *Auteurs Latins qui ont écrit sur l'Agriculture, Caton, Varron, Columella, Palladius*, soutiendra la réputation que Fritsch s'est acquise par tant de belles impressions. C'est Mr. Schoetgenius qui en a la direction. Il joindra ses notes à celles de Beroalde, de Victorius, d'Alde Manuce, de Fulvius Ursinus, de Joseph Scaliger, d'Ausone Popma, de Meursius.

D'IENA.

Mr. Richard Auteur des *Eloges des Professeurs celebres qui enseignent ici toutes les Sciences*, *travaille à un abregé de l'Histoire de Saxe*. Il est Bibliothécaire du Duc de Saxe à Iena.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Mr. Antoine Dominique Gotti a dédié au Grand-Duc *un traité de l'Hydropisie*.

De Hydrope ejusque causis exercitatio Medica Antonii Dominici Gotti Florentini.

DE SIENNE.

Le Docteur Jerôme Gigli qui nous a donné la nouvelle *édition des ouvrages de Sainte Catherine de Sienne*, a formé un plus grand projet pour la gloire de la Patrie. Il veut publier en trente-sept volumes *in* 4°. les ouvrages de tous les Ecrivains qui ont été de l'Academie de Sienne & qui ont écrit en Italien. Il compte que chaque année il en paroîtra quatre tomes, chaque tome se vendra quatre Jules à ceux qui en avanceront le prix. Je vous envoye le catalogue de toutes les piéces qui doivent entrer dans ce recueïl. Ce catalogue sera un peu long, mais il fera connoître bien des Auteurs inconnus à la plûpart des gens de Lettres.

Academia Sanese o vero Scrittori diversi dell Academia Sanese, tanto in prosa, che in verso volgare.

Le tome premier contient, après une préface de l'Editeur qui y a fait entrer l'Histoire de l'Academie de Sienne, la Chroni-

que de Buendeno qui finit à l'an 1043. celle de Bisdemini, celle Dagnolo di tura del grasso qui commence à l'année 1186. & finit à l'année 1384. les vies de 22. Saints ou Saintes écrites par un Anonyme, la vie du prétendu Roi Jeannot par le même Auteur avec des notes de Mr. Fontanini Académicien de Sienne. Ce prétendu Roi Jeannot étoit un imposteur qui voulut se faire passer pour Jean Roi de France, fils de Louïs Hutin. Le premier tome comprendra encore les lettres de Saint Jean Colombin Fondateur des Jesuates, & un abregé de la vie de Sainte Catherine de Sienne par le bien-heureux Etienne Maçoni son Secretaire.

Le second tome sera rempli des anciens Statuts de differens Corps de la Ville de Sienne.

Le troisiéme ne contiendra que deux ouvrages des remarques de Jean Ubaldin Malavotti sur la langue Italienne, & le Vocabulaire Italien d'Adrien Politi avec ses réponses aux critiques qu'on en fit.

Le 4e. le 5e. & le 6e. tome sont encore destinez à la Grammaire, & contiennent les ouvrages de Celso Citadini, Claudio Tolomei, Scipione Bargagli, Adriano Politi, Adriano Franci, Horatio Lombardelli, Battolomeo Picolomini, Diomede Borghese, Fabio Benvoglienti. Ce sont ces grands Hommes qui ont donné au langage Toscan la pureté & la douceur à la-

quelle le reste de l'Italie ni Rome même n'ont pû atteindre. On verra de quels moyens ils se sont servis, quelles regles ils ont suivies, & l'on pourra en les étudiant rendre au Toscan sa premiere beauté.

Le septiéme tome contient les Commentaires si estimez d'Alessandro Picolomini sur la Poëtique & la Rhetorique d'Aristote, la Rhetorique, la Poëtique & l'Art Historique de Patrizi, un abregé de l'Art Poëtique par Claudio Tolomei.

L'Histoire des guerres civiles & étrangeres, que les Siennois ont entreprises ou soutenuës, écrite par Orlando Malavolti, remplit seule le huitiéme tome, & l'Histoire de Sienne par Jugurtha Tomazzi remplira le neuviéme : la troisiéme partie de cette Histoire paroît pour la premiere fois.

Dans le dixiéme on aura la suite de Guichardin par Nini, la relation de la bataille de Montaperto, les victoires des Siennois, ouvrage d'Achille Orlandini ; la vie d'un prétendu Prophete nommé Brandano, dictée par lui-même à son Confesseur, avec ses prédictions ; deux relations de Pologne, l'une d'Horatio Spannochi, l'autre de Nicolo Sergardi ; l'Histoire du gouvernement du Cardinal Petrucci, & de la ruine de la Republique de Sienne ; un discours de Jule Mancini sur la Ville de Sienne ; une relation de la réünion du Duché de Ferrare au domaine du St. Siége, écrite par Fabio Chigi qui fut depuis le Pape Alexandre sept.

L'onziéme tome est encore pour l'His-

toire, mais pour l'Histoire ancienne. On y lira la traduction de Tacite par Adrien Politi, & les observations de Theophile Gallaccini sur quelques inscriptions antiques.

Le douziéme tome consacré à l'éloquence, contient les sermons & quelques lettres de Saint Bernardin de Sienne. L'éloquence profane y a sa part. La traduction des Philippiques de Demosthenes par Filiucci suit les sermons de Saint Bernardin de Sienne. Le treiziéme est encore pour l'éloquence. Il contient les discours opposez de deux Conseillers de Sienne, sur la proposition, d'accorder aux Chevaliers de St. Jean de Jerusalem chassez de Rhodes le Mont-Argentaire. Le panegyrique d'Isocrate traduit par Alexandre Picolomini, le panegyrique de Pline traduit par Malavolti, les harangues de Claudio Tolomei, Lelio Tolomei, Alessandro Guillelmi, Ambroise Politi, c'est le fameux Catarin, d'Alessandro Picolomini, de Jerôme & de Bernardin Buoninsegni, de Diomede Borghese, de Borsophilomato.

On aura dans le quatorziéme tome les lettres de Marsile Ficin traduites par Filiucci, les lettres de Claudio Tolomei, d'Adriano Politi, de Luca Contile, du Cardinal Mignanelli, du Cardinal Marcel Cervino, qui fut depuis Pape sous le nom de Marcel second, de Celso Citadini, de Diomede Borghese, de Jule Cesar Colombin. Nous donnerons la suite de ce Catalogue

dans les mois suivans, il plaira sans doute aux gens de Lettres qui aiment l'Italien, & qui ont une loüable curiosité de connoître les Auteurs.

DE HOLLANDE.

Pierre Codde Archevêque de Sebaste, & Vicaire Apostolique, revoqué & interdit par le St. Siége; après une longue & exacte instruction de son procès à Rome où il étoit présent, est mort à Utrecht le dix-huitiéme de Decembre. Les Ecclésiastiques Schismatiques qui continüent de rejetter le jugement du St. Siége, ont publié un éloge de cet Archevêque, où l'on apprend qu'il entra jeune dans la Congregation de l'Oratoire, & qu'ayant achevé ses études à Louvain, & y avoir même enseigné la Philosophie dans le College du Château, il passa quelques années à Paris, & ensuite à Orleans, dans les maisons de sa Congregation. Monsieur l'Evêque de Castorie Vicaire Apostolique de Hollande le rappella, & prit le soin de cultiver ses dispositions & de le mettre en état de soutenir l'ouvrage qu'il avoit commencé. Mr. Codde lui succeda en effet l'an 1688. malgré les oppositions de ceux qui n'étoient pas dans les sentimens que Mr. de Castorie avoit tâché d'inspirer à l'Eglise qu'il gouvernoit. Son Successeur ne fut consacré qu'en 1689. trois ans après sa mort.

On nous le dépeint dans cet éloge tel qu'un St. Charles, tel qu'un St. Chrysostome, Pasteur d'un zele infatigable, Orateur

accompli. On nous dit qu'enfin l'orage qui se préparoit depuis long-tems contre le Clergé de Hollande éclata, que M. Codde obligé de comparoître à Rome défendit d'une maniere admirable son innocence, & celle du Clergé. On ne parle point de sa condamnation : on nous le représente à son retour de Rome déterminé à se cacher & à souffrir, mais inébranlable dans la résolution de ne se point reconnoître coupable. On lui applique ces paroles de Job : *Justificationem meam quam cœpi tenere, non deseram.* Il consentoit pourtant à se deposer lui-même, pourvû qu'on revoquât les jugemens rendus contre lui & contre son Clergé. Enfin attaqué d'un mal de poitrine très-violent, ayant reçû le quatriéme de Novembre l'Extrême-Onction & le Viatique plusieurs fois, & rendu, nous dit-on, un dernier combat pour défendre son innocence, nous verrons bien-tôt contre qui il a soutenu ce combat. Après l'avoir soutenu ce combat, dit l'Auteur de l'éloge, il mourut doucement entre les bras du Seigneur voyant presque les Cieux ouverts, le dixhuitiéme de Decembre âgé de soixante deux ans.

Un decret du St. Siége qui vient de paroître donne une autre idée de Mr. Codde & de sa mort. Ce decret défend d'accorder à Mr. Codde la sepulture Ecclésiastique & de prier pour lui, parce qu'il est mort retranché de l'Eglise par sa désobéïssance scandaleuse, & son attachement aux erreurs pour *lesquelles il avoit été* condamné :

desobéïssance qu'il a consommée pa[r]
refus obstiné de se soumettre à la der[niere]
Bulle de Clement onziéme contre le Ja[nse]-
nisme, malgré les instantes sollicitati[ons]
de Mr. Borgia Auditeur du Nonce de C[o]-
logne, qui l'avoit envoyé exprès faire [sur]
ce cœur endurci un dernier effort, & voi[ci]
ce dernier combat que Mr. Codde a rend[u]
& dont l'Auteur de l'éloge lui fait un triom-
phe.

DECRETUM.

Feriâ IV. Die 14. Januarii 1711.

In Congregatione Generali S. R. & uni-versalis Inquisitionis habita in Convent[u] Sanctæ Mariæ supra Minervam, coram Emi-nentissimis & Reverendissimis S. R. E. Car-dinalibus, in tota Republica Christiana con-tra hæreticam pravitatem Generalibus In-quisitoribus à sancta Sede Apostolica specia-liter deputatis.

Lectis Litteris D. Nuncii Apostolici Colo-niensis referentis, Dominum Petrum Cod-dum Archiepiscopum Sebastenum in Hol-landia gravi morbo detineri, non sine immi-nenti vitæ periculo, seque ad tollendum, [s]i fieri posset, publicum scandalum, quod ex no-toria & diuturna ejusdem Archiepiscop[i] inobedientia tot decretis Apostolicis exortum crescebat in dies, transmisisse in Hollandiam Alexandrum Borgiam Auditorem suum un[à] cum paternis litteris eumdem ad veram & Catholico Archiepiscopo dignam resipiscen-tiam adhortantibus, & nihilominus ipsu[m]

nacia perstitisse ; ac propterea
sdem sacra Congregationis man-
spi agendum esset, quatenus præ-
hiepiscopus (quod Deus averte-
idem damnabili pertinacia moree
m sacra Congregatio , [illegible] maturè
die 30 Decembris 1710. censuit :
Archiepiscopo, quatenus sine debita
decesserit aut accedat, deneganda
Christi Fidelibus solita suffragia tan-
torie inobedienti, & refractario Consti-
nibus, & Decretis Apostolicis, & pri-
um esse Ecclesiasticâ sepulturâ ; eaque
per eumdem D. Nuncium Colonien-
admonendos esse omnes Catholicos in
landia partibus constitutos. Quod quidem
cretum à R. P. D. Assessore sancti Officii,
ctissimo D. Nostro Domino Clementi di-
inâ Providentiâ Papæ XI. eâdem die in
dita Audientia relatum, Sanctitas sua ap-
probavit, & executioni demandari jussit.
Cum verò postmodùm aliis ejusdem D.
Nuncii, & pluribus aliorum litteris sacra
Cong. nunciatus fuerit infelix ac undequà-
que deplorabilis ejusdem Archiepiscopi obi-
tus absque ullo pœnitentiæ de præfata pu-
blica inobedientia signo, immò cum repetita
novis, & enixis supradicti Auditoris ad-
hortationibus repugnantia atque obfirma-
tione, præsertim in denegandæ debitæ subjec-
tione Decretis Apostolicis, ac subscriptior
novissimæ Constitutionis sanctissimi Domi
nostri, quæ incipit vineam Domini &c. c
versùs Jansenianam hæresim. Eadem s

desobéïssance qu'il a consommée par le refus obstiné de se soumettre à la derniere Bulle de Clement onziéme contre le Jansenisme, malgré les instantes sollicitations de Mr. Borgia Auditeur du Nonce de Cologne, qui l'avoit envoyé exprès faire sur ce cœur endurci un dernier effort, & voilà ce dernier combat que Mr. Codde a rendu, & dont l'Auteur de l'éloge lui fait un triomphe.

DECRETUM.

Feriâ IV. Die 14. Januarii 1711.

In Congregatione Generali S. R. & universalis Inquisitionis habita in Conventu Sanctæ Mariæ supra Minervam, coram Eminentissimis & Reverendissimis S. R. E. Cardinalibus, in tota Republica Christiana contra hæreticam pravitatem Generalibus Inquisitoribus à sancta Sede Apostolica specialiter deputatis.

Lectis Litteris D. Nuncii Apostolici Coloniensis referentis, Dominum Petrum Coddæum Archiepiscopum Sebastenum in Hollandia gravi morbo detineri, non sine imminenti vitæ periculo, seque ad tollendum, si fieri posset, publicum scandalum, quod ex notoria & diuturna ejusdem Archiepiscopi inobedientia tot decretis Apostolicis exortum, crescebat in dies, transmisisse in Hollandiam Alexandrum Borgiam Auditorem suum unà cum paternis litteris eumdem ad veram & Catholico Archiepiscopo dignam resipiscentiam adhortantibus, & nihilominus ipsum

in sua contumacia perstitisse; ac propterea petentis ejusdem sacræ Congregationis mandata, quid sibi agendum esset, quatenus præfatus Archiepiscopus (quod Deus averterent) in eadem damnabili pertinacia moretur. Eadem sacra Congregatio, re maturè discussâ die 30. Decembris 1710. censuit: Eidem Archiepiscopo, quatenus sine debita pœnitentia decesserit aut decedat, deneganda esse à Christi Fidelibus solita suffragia tanquam notoriè inobedienti, & refractario Constitutionibus, & Decretis Apostolicis, & privandum esse Ecclesiasticâ sepulturâ; eâque de re per eumdem D. Nuncium Coloniensem admonendos esse omnes Catholicos in Hollandia partibus constitutos. Quod quidem Decretum à R. P. D. Assessore sancti Officii, sanctissimo D. Nostro Domino Clementi divinâ Providentiâ Papæ XI. eâdem die in solita Audientia relatum, Sanctitas sua approbavit, & executioni demandari jussit.

Cum verò postmodùm aliis ejusdem D. Nuncii, & pluribus aliorum litteris sacræ Cong. nunciatus fuerit infelix ac undequaque deplorabilis ejusdem Archiepiscopi obitus absque ullo pœnitentiæ de præfata publica inobedientia signo, immò cum repetitæ novis, & enixis supradicti Auditoris adhortationibus repugnantia atque obfirmatione, præsertim in deneganda debita subjectione Decretis Apostolicis, ac subscriptione novissimæ Constitutionis sanctissimi Domini nostri, quæ incipit vineam Domini &c. adversùs Jansenianam hæresim. Eadem sacra

Congregatio die 14. *Januarii* 1711. *re iterùm maturè discussâ, quamvis non sine maximo omnium Eminentissimorum Patrum dolore, censuit supradictum Decretum die* 30. *Decembris* 1710. *editum, esse exequendum, & per eundem D. Nuncium non tam ad damnandam defuncti memoriam, quàm ad aliorum contumacium ac refractariorum exemplum & admonitionem, ut tremendi Judicii Dei memores, saluti animarum suarum opportunè consulant, omnibus per Hollandiam Catholicis significandum esse. Quæ omnia & singula per R. P. D. Assessorem eâdem die in solita audientia sanctissimo D. nostro relata Sanctitas sua, prout idem R. P. D. Assessor retulit, in omnibus & per omnia benignè approbavit, & executioni demandari jussit.*

JOSEPH BARTOLUS S. Romanæ & Univ. Inquis. Not.

DE LYON.

Le P. Bernou Jesuite connu par plusieurs ouvrages de devotion, vient d'en faire imprimer trois chez Antoine Molin tous d'un grand usage.

Des Cantiques pour les Familles Chrétiennes.

Le Manuël de l'Ecolier Chrétien.

Un abregé de la vie de Jesus-Christ, *avec les Paraboles de l'Evangile mises en vers.*

Ces deux derniers ont pour objet la sanctification de la Jeunesse. *Le Manuel* outre

ns sensées sur la maniere dont les doivent se conduire, & sur celle oit suivre pour leur inspirer de bonte les sentimens de la Religion.

brégé de la vie de Jesus Christ *par les & par réponses*, a été composé re la premiere étude des enfans. Le rnou voudroit qu'on se servît *des araboles* qu'il nous donne en vers, on se sert des fables; qu'on les fît tre aux enfans, qui peu à peu par éthode se rempliroient des principa Morale Evangelique. La versifine déplaira pas, elle est naturelle.

Cantiques sont un ouvrage plus conie, & dont l'utilité s'étendra plus L'usage des Cantiques est presque cien que le Culte de Dieu. L'Ecrius apprend qu'il étoit établi parmi

linaire, engagerent St.Gregoire de Nazianze à composer des Odes que tout le monde admire. St. Ephrem opposa des Cantiques de sa façon aux chansons heretiques qui couroient dans la Syrie. St. Chrysostome, St.Augustin, se servirent heureusement de cet innocent artifice, St. François Xavier n'a pas dedaigné d'en composer. Ces grands exemples ont animé le P. Bernou. Il n'a pû voir tant de beaux esprits consacrer leurs talens à Bacchus & à Cupidon, tant de volumes remplis de Poësies galantes & Bacchiques. Parlons le langage de la Foi, il n'a pû voir tant de poisons offerts à la Jeunesse facile à s'enflammer, sans être fortement porté à lui préparer des remedes. Nous avions déja *les traductions des Pseaumes par Messieurs Godeau & Racan mises en Musique*, *les Stances Chrétiennes de Mr. l'Abbé Testu dont Mr. Oudot a fait les airs*, *les airs d'Esther & d'Athalie*, & *deux Cantiques de Mr. Racine*, *les Cantiques de Mr. Pellegrin*, *les Cantates tirées de l'Ecriture sainte par Mr. de la Mothe*, *quelques recueils d'airs spirituels*. Ballard vient d'en imprimer un assez ample & bien choisi sous le titre *d'Opera spirituel*. Nous avons parlé il y a peu de mois *des Cantiques du Pere Spiridion penitent*. Cependant le recueil que nous donne le Pere Bernou n'est point de trop : aucun de ceux dont nous venons de parler ne renferme comme celui-ci tous les Mysteres & les principales veritez du Christianisme, & celui-ci n'est inferieur à

ouveaux, & le P. Bernou a pris plu-
airs generalement estimez de feu
: Lully, & des meilleurs Maîtres, sur
ls il a composé des paroles. La doc-
des Cantiques est exacte, la Morale
le tour ordinairement ingénieux, &
rouve dans la plûpart beaucoup de
tens & d'onction.

.ibraire devroit augmenter ce recueïl
de piéces excellentes qu'on tireroit
utres recueïls faits à l'usage des Mis-
ires : il en court même de manus-
qui meriteroient place dans ce re-

DE PARIS.

aroît deux Mercures, l'un s'imprime
s. Mr. Riviere du Freny connu par
nusemens serieux & Comiques, & par
omedies estimées, en est l'Auteur.
lacet au Roi pour en obtenir le pri-
, qui exprime très-délicatement la
tion de l'ouvrage qu'il entreprend.

travail : ils ont crû devoir suivre le plan de Mr. de Visé à quelques défauts près qu'on ne doit pas attribuer, selon eux, au mauvais goût de Mr. de Visé, mais à des qualitez plus prétieuses que l'esprit, son bon cœur, sa politesse poussée jusqu'à l'excès. Ils lui rendent la justice d'assûrer qu'il n'estimoit pas tout ce qu'il loüoit. Les Auteurs du Mercûre de Trevoux éviteront cet écueïl. Le Public aime la Critique, ils le serviront selon son goût. Ils ont debuté par une Critique assez vive du Mercure de Paris, dont l'Auteur ne manquera pas de prendre sa revanche. Le Public gagnera beaucoup à cette querelle ; l'émulation donnera à ces ouvrages plus de vivacité & même plus de régularité. Mr. du Freny avoit déclaré qu'il n'osoit toucher aux piéces de Théatre, les Auteurs du Mercure de Trevoux en promettent des extraits fidelles, & des critiques mesurées : ils peuvent aisément tenir parole, ils ont parmi eux un des Maîtres de l'Art.

Au reste quoiqu'à Paris, où les Auteurs sont connus, personne ne nous attribuë le Mercure de Trevoux, pour prévenir les soupçons qu'on formeroit dans des païs éloignez, nous déclarons, par le seul motif de ne point dérober la gloire d'autrui qu'aucun de nous n'en est Auteur.

Mr. Foliot Maître de Musique de la Maison Professe des Jesuites de Paris, vient de donner au Public des motets à une

deux, & trois voix, avec symphonie & sans symphonie, *in folio.* Il les vend chez lui ruë de la Lanterne : on les trouve aussi chez Foucaut ruë Saint Honoré. Mr. Foliot s'est attaché à en rendre le chant coulant & naturel.

Mr. Godeau a traduit en vers lyriques Latins *les deux belles Odes de Mr. l'Abbé de Villiers, la description de Sucy & celle de Torigny.* Il faut être bien maître de son expression pour avoir pû rendre en beaux vers Latins les endroits de ces Odes où les manieres Françoises sont peintes. Colombat a imprimé ces deux traductions. Le même Libraire acheve *le recueïl de tous les ouvrages Poëtiques de Mr. l'Abbé de Villiers.* Le Public qui le souhaitoit depuis long-tems sera dédommagé de l'attente par beaucoup de piéces nouvelles. *L'Art de prêcher* est retouché & fort augmenté, la délicatesse de l'Auteur n'ayant pas été contente de ce qui a contenté tout le monde.

Florentin de Laulne imprime *la seconde partie de l'Histoire dogmatique de la Religion.* Nous avons donné l'extrait de la premiere partie dans les nouvelles du mois d'Octobre de l'année passée 1710. Cette seconde partie contient *l'Histoire de la Loi écrite.* On nous a écrit de differens endroits pour sçavoir quand elle paroîtroit : cet empressement est un éloge du livre qui ne peut être suspect de flaterie.

Le même Libraire vendra incessamment *le quatriéme volume des Campagnes de*

Charles XII. Roi de Suede, qui comprendra tout ce qui s'est passé depuis l'abdication du Roi Auguste, jusqu'à la déclaration de guerre des Turcs.

Mr. Gauger nous a envoyé *la resolution de son second problême inseré dans les Memoires du mois de Janvier de cette année.* Elle ne pourra paroître que dans deux ou trois mois. Il nous a aussi communiqué *un troisiéme problême pour la construction d'un nouveau thermometre à air sans mercure, scellé hermetiquement par les deux extremitez & de grandeur donnée, nous en ferons part au Public.*

Mr. Gauger s'est plaint honnêtement à nous que nous avions appellé * ses inventions *des secrets.* Il est fort éloigné de vouloir tenir secret ce qu'il croira utile au Public, & il a toûjours été prêt de donner à tous les ouvriers qui le souhaiteront les moyens les plus faciles d'executer tout ce qu'il invente. D'ailleurs le le mot de secret ne convient pas à quelques unes de ces inventions qui sont déja assez publiques.

* *Memoires de Janvier page* 159.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1711.

ART. XXXIII. Acta Sanctorum Junii &c. *Actes des Saints du mois de Juin &c.* Page 372

ART. XXXIV. *Traité de la Police de Mr. de la Mare. Tome 2.* p. 390

ART. XXXV. *Lettres instructives & historiques &c.* p. 108

ART. XXXVI. *Remarques sur le livre intitulé, Essai de Commentaire sur les Prophetes, par le P. Pezron, addressées à un des Auteurs des Memoires.* p. 416

ART. XXXVII. *Reflexions Chrétiennes sur divers sujets de Morale, par le Pere Croiset Jesuite.* p. 445

ART. XXXVIII. Manuale Theologicum &c. *Manuel Théologique du P. Perrin Jesuite.* p. 453

ART. XXXIX. Petri Van-Hoeke Ecclesiæ Lugdun. Batav. Pastoris Delineatio cognitionis & veritatis in Lege & Evangelio. *Exposition abregée de la connoissance & de la verité sous la Loi & sous l'Evangile, par Pierre Van-Hoeke* Ministre *de l'Eglise de Leyde.* p. 457

ART. XL. Jacobi Guillelmi Imhof Stemma Regium Lusitanicum &c. *Histoire Genealogique de la Maison Royale de Portugal &c. par Jacques Guillaume Imhof.* page. 462

ART. XLI. *Traité de l'origine des Ro-*

mans. p. 468

ART. XLII. De vitâ & scriptis famosi Athæi Julii Cæsaris Vanini Tractatus singularis. *Traité singulier de la vie & des écrits du fameux Athée Jule-Cesar Vanini, par Jean Maurice Schramm.* p. 480

ART. XLIII. *Dissertation de Mr. Terrin sur une Medaille des Macedoniens.* p. 484

ART. XLIV. Philosophia Juris naturalis &c. *La Philosophie du Droit naturel &c. par Jean Jacques Ferber de Strasbourg.* p. 496

ART. XLV. Viti Eberhardi Pothii Medicina. *La Medecine portative de Vit Eberhard Pothius.* p. 507

ART. XLVI. The British Empire in America &c. *L'Empire Britannique dans les Indes Occidentales &c.* p. 509

ART. XLVII. *L'usage des Globes celeste & terrestre, & des Spheres &c. par le Sieur Bion Ingénieur pour les instrumens de Mathematique.* p. 528

ART. XLVIII. *Explication d'une pierre gravée du Cabinet de Monseigneur le Comte de Pontchartrain.* p. 531

ART. XLIX. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, d'Aldorf. p. 537

De Lipsic. p. 538

D'Iena. p. 542

D'Italie, de Florence. ibid.

De Sienne. ibid.

De Hollande. p. 546

De Lyon. p. 551

De Paris. p. 553

Fin de la Table.

choses qu'il n'approuve pas. Il renvoye au Commentaire qu'il promet de faire sur le vieux Testament, ceux qui veulent sçavoir son sentiment sur les points de Géographie : ainsi Mr. le Clerc n'a ajouté à l'édition que Bonfrerius avoit faite, qu'une préface & quelques notes.

Dans la Préface il se plaint fort de la conduite du P. Martianai, qui l'a attaqué sans qu'il lui en eût donné sujet, & quoi qu'il ressente vivement un traitement qu'il croit n'avoir pas merité, il assûre qu'il ne fera rien contre son aggresseur, qui soit contre les loix de l'équité, ou contre les regles de l'honnêteté : cependant il paroît quelquefois avoir oublié sa resolution, pour suivre le penchant qu'il a pour la critique. Il reproche assez durement au Pere Martianai de n'avoir entendu ni le grec, ni le latin : * *absurdè verba græca interpretatur Martianæus....* & deux lignes après, *absurdè etiam verba Hieronymi intelligit.* Ce n'est point par récrimination que Mr. le Clerc en use ainsi, car dans la même note il

* *Pag.* 11. n. 8.

critique Eusebe, Saint
Bonfrerius : ce qu'il fa
plusieurs autres endroit
coup de liberté.

Les notes de Mr. le Cl
dans chaque page apr
Bonfrerius, contiennen
differentes, & quelque
sur les noms de lieux. I
9. de la page 35. Mr. le
avoir rapporté & rejet
ment de Bonfrerius s
dont il s'agit, attribuë à
propre sentiment sur
dont les Israëlites passe
rouge, sçavoir que ce
endroit qui étoit quelq
vert d'eau, & d'où elle
retirée, comme il arr
flux & le reflux de la me
hoc voluisse Eusebium, tr
pè Israëlitas per æstuarium
Monsieur le Clerc sçait
vais gré au P. Martianai
pas entendu comme lui
d'Eusebe, & il lui est enc
de lui reprocher de ne
le grec, *quis feret Mar*
Si Mr. le Clerc avoit fa

Octobre 1710.

plus de modération dans ſes notes critiques, s'il n'avoit pas reproché avec tant d'aigreur aux Auteurs qu'*il* refute & dont il abandonne les ſentimens, tantôt leur ignorance, tantôt leur peu d'attention, ou même leur mauvaiſe foi ; s'il n'avoit point ſoutenu ſes opinions avec un air de ſuffiſance qui ne peut impoſer qu'aux ignorans, peut-être les Lecteurs ſeroient-ils plus diſpoſez à ſuivre ſes ſentimens, au moins quelquefois ; car ſur le point dont nous venons de parler, il ne doit pas s'attendre que l'on quitte le ſentiment commun, pour s'attacher au ſien : envain il a tâché de le prouver dans ſon Commentaire ſur le vieux Teſtament, on en croira plûtôt Moïſe qui avoit été témoin du miracle, que Mr. le Clerc qui du fond de la Hollande debite ſes viſions comme des veritez conſtantes.

ARTICLE CXXXIX.

HISTOIRE DOGMATIQUE de la Religion ſous la loi naturelle, avec l'Apologie de la raiſon & de la

foi contre les Pyrrhoniens & les Incredules, dédiée à Nôtre Saint Pere le Pape, par M. Jean Claude Sommier Prêtre Docteur en Théologie, Proto-Notaire Apostolique, Prédicateur ordinaire de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine & Curé de Champs. A Paris chez Florentin de Laulne ruë Saint Jacques à l'Empereur 1710. *in* 4°. 2. *tomes : tome premier pages* 544. *tome second* 502.

CEs deux tomes ne sont que le commencement d'un grand Ouvrage. Mr. Sommier ne se propose rien de moins qu'une Histoire dogmatique de la Religion dans tous ses états, c'est à dire sous la loi naturelle, sous la loi écrite, & sous la loi de grace. C'est à Rome, à l'aspect de ce qu'il y a de plus venerable dans nôtre sainte Religion, qu'il en a formé le dessein ; c'est par les ordres du Pape qu'il a commencé d'y travailler.

Le tître d'Histoire dogmatique présente d'abord la veritable idée de son Ouvrage ; ce n'est pas une Histoire nuë, ou un simple récit de

ce qui s'est passé dans les affaires de Religion : c'est encore une instruction touchant la nature des objets qu'elle propose ; mais une instruction traitée historiquement ; on y suit l'ordre des tems, de même que l'enchaînement qui se trouve dans les matieres.

L'Auteur qui ne veut laisser aucune *ressource* à l'incredulité, a crû devoir remonter jusqu'au Pyrrhonisme : il le combat dans une dissertation préliminaire divisée en deux parties, dont la premiere est à proprement parler l'Apologie de la raison, & la seconde l'Apologie de la Foi. Il montre dans la premiere que l'homme peut connoître, & qu'il connoît effectivement plusieurs veritez ; dans la seconde il traite de l'évidence en matiere de Religion ; il détermine sur quoi elle peut tomber, & démontre la necessité de croire.

Il a inferé dans la premiere une Histoire du Pyrrhonisme, où il a débroüillé heureusement ce que les Anciens nous ont appris de cette Secte ; nous n'en avions jusqu'ici

que des notions très-confuses & qui avoient donné lieu à bien des mécomptes : Mr. Sommier a developpé par une exacte critique la difference des Academiciens & des Pyrrhoniens ; le veritable sens de la doctrine de Platon sur deux Mondes, l'un intelligible où se trouvoit la verité & la science, l'autre sensible où l'on ne trouvoit que la vraisemblance & l'opinion. Il marque par quels degrez l'Académie parut tomber peu à peu dans le doute general des Sceptiques ; & il justifie les expressions trop fortes des Académiciens, par la necessité de refuter les Stoïciens, qui donnant sans aucune reserve dans l'extremité opposée, attribuoient au sens & à l'imagination une espece d'infaillibilité. Ce morceau d'Histoire philosophique est curieux, & il donne une grande idée de la sagacité de l'Auteur. La refutation du Pyrrhonisme est aussi solide, que l'Histoire en est exacte.

La seconde partie de la dissertation préliminaire explique nettement les differentes fonctions de la

raiſon , & de la foi dans les matieres de la Religion. Les hommes, dit Mr. Sommier , ont deux moyens pour connoître la verité, la raiſon, & l'autorité. Connoître & juger par raiſon , c'eſt décider par ſes propres lumieres : connoître & juger par autorité , c'eſt ſe confier aux lumiéres d'autrui, on voit dès-là leur difference eſſentielle : en ſuivant la raiſon on eſt ſoi-même ſon guide ; quand on ſuit la foi on s'abandonne à la conduite d'un autre. Les hommes ſont continuellement uſage de l'un & de l'autre de ces moyens dans les affaires de la vie, ils voyent, ils connoiſſent beaucoup de veritez par eux mêmes, & ils deſireroient aſſez de pouvoir connoître tous de la même maniere, mais ils ſont obligez de s'en tenir ſur la plûpart des choſes au rapport d'autrui.

C'eſt ſur tout en matiere de Religion que l'autorité gouverne les hommes, & les Chrétiens entre autres, ſont une profeſſion particuliére d'avoir pour l'autorité Divine une entiere ſoumiſſion. La foi eſt le fondement de leur Religion ;

ils s'en font honneur jusqu'à s'approprier le nom de Fidelles ; mais si le Chrétien se glorifie d'être l'esclave de la foi, son esclavage, dit Saint Paul, est un esclavage raisonnable, en reconnoissant les droits de la foi, il ne renonce pas à ceux de la raison. Il est vrai que quelque efficacité qu'on attribuë aux lumieres, ou aux impressions de la nature, pour éclairer l'esprit & pour toucher le cœur, il n'en peut jamais provenir que des effets du même ordre, c'est à dire qu'une conviction & qu'une motion naturelle qui n'est d'aucune considération pour le salut, & qui n'exclut pas l'indispensable necessité de la lumiere & de la motion surnaturelle de la grace, quoique indépendamment du secours surnaturel de la grace on puisse connoître évidemment, qu'il est croyable que la Religion des Chrétiens a Dieu pour Auteur.

Mr. Sommier fait l'application de ces grands principes, & il prouve éloquemment qu'il est évident de l'évidence la plus parfaite qu'on puisse avoir, que l'autorité de Dieu

doit nous déterminer à croire tout ce qu'il revele, & qu'il est évidemment croyable que c'est Dieu qui a revelé les points de foi que nôtre Religion nous propose. C'est là ce que contient la dissertation préliminaire.

L'Auteur entre dans son sujet par le plan de son Ouvrage entier, il donne ensuite une idée generale du premier livre, il est destiné à faire connoître la loi naturelle, son essence, son origine ; à montrer que la raison & l'autorité nous enseignent sur cette loi les mêmes veritez ; que nos reflexions, & l'Ecriture sainte nous convainquent également de nôtre néant, de l'existence d'un premier Etre, de la perfection infinie de ce premier Etre, de ce que nous sommes, de ce que nous devons à Dieu, du bonheur où nous devons tendre.

Après avoir donné cette idée generale de son dessein, l'Auteur l'exécute en déttail par dix démonstrations de l'existence de Dieu, par des preuves de son unité appuyées du témoignage même des Payens : il éta-

blit enſuite la création du M
la diſtinction du corps & de
l'immortalité de la plus noble
de l'homme, immortalité qu'i
firme par la tradition de l'ant
payenne : il paſſe à l'immortal
corps dans l'état d'Innocence;
le de la reſurrection ; il déc
l'illuſion des Payens touchant
de l'homme ; il lui oppoſe la
ce des Fidelles dans tous les
touchant ce terme des deſirs
devoirs de l'homme ; il exp
la beatitude de l'ame, & la be
de du corps ; quelle étoit l'in
té de l'homme dans l'état d'
cence ; ce que c'eſt que le lib
bitre ſi ſolidement établi par
ſon & par la foi ; il expoſe le
ceptes de la loi naturelle ; il e
ne ce que c'eſt que la grac
quelle a été la grace propre
tat d'innocence. C'eſt par cette
tion qu'il termine le premier
de ſon Ouvrage, & l'Hiſtoire
Religion de l'homme innocen

Le ſecond tome contient
toire de la Religion de l'h
coupable, telle qu'elle a été

l'état de la loi naturelle : la chûte du premier homme, est le premier évenement de cette Histoire. L'Auteur fait sur les circonstances de cet évenement rapportées dans l'Ecriture, des reflexions judicieuses & propres à confondre les incredules, & la maniere dont il établit la perpetuité de la créance du peché originel, *fera* beaucoup d'honneur à son érudition : il trouve dans les Poëtes des traces de cette créance, il en montre des vestiges plus marquez & plus reconnoissables dans les anciens Philosophes : ce n'est pas par l'autorité seule qu'il établit le peché originel, il cherche & il rencontre dans nos propres connoissances la conviction de cette verité : la nature, la transfusion, les effets de ce premier peché sont éclaircis avec la même netteté, & une érudition aussi choisie.

Il distingue trois effets du peché originel, la hainé qu'il inspire à Dieu, le déreglement qu'il cause dans l'homme, l'assujettissement de l'homme aux créatures : le détail de ce troisiéme effet renferme des matieres curieuses.

Mr. Sommier parle d'abord d[e]
sujettissement de l'homme au
mon, & place en cet endroit l
toire dogmatique de l'idola[t]
les fondemens de l'idolatrie f[u]
jettez dans le Paradis terrest[re]
nous en croyons l'Auteur, l'[h]
me séduit par le Demon d[e]
idolatre de soi-même, & n
que Dieu par un juste jugeme[nt]
vrât le vaincu à son vainque[ur]
permit que celui qui refusoit
soumettre au Créateur, fût l'[e]
ve des créatures. La semence d[e l'i]
dolatrie ayant été reçûë da[ns le]
cœur de l'homme, le Demo[n ne]
chercha plus qu'une occasion
rable de la faire éclorre, elle s[e pré]
senta bien-tôt, si on en croit M[ai]
monide : ce Rabbin fixe le [com]
mencement de l'idolatrie au
d'Enos petit fils d'Adam. L'ex[plica]
tion que donnent quelques I[nter]
pretes Juifs au vingt-sixiéme v[erset]
du quatriéme chapitre de la G[ene]
se, est le seul fondement de
opinion; ils prétendent que c[e ver]
set que l'Auteur de la Vulgate [tra]
duit ainsi : *Iste cœpit invocare* [...]

Domini, il commença d'invoquer le nom du Seigneur, a un autre ſens, & ils traduiſent : *tunc prophanatum eſt in invocando nomine Domini*, alors on profana le nom du Seigneur par des invocations ſacrileges. Une verſion au moins conteſtée n'eſt pas un fondement aſſez ſolide, pour que l'opinion du Rabbin ſur le commencement de l'idolatrie, paroiſſe bien établie : nôtre Auteur la refute encore par des reflexions ſenſées, & il remet l'adoration des fauſſes Divinitez à une époque plus ſûre, après la ſéparation des enfans de Noé. La diviſion des peuples ayant affoibli la tradition, le ſoin des nouveaux établiſſemens ayant fait negliger le culte de Dieu, la licence & la corruption n'ayant plus de frein, elles monterent aux derniers excès, obſcurcirent peu à peu la lumiere de la raiſon, & firent perdre de vûë les grands objets de la Religion. Le Demon profita de ces funeſtes diſpoſitions, & ſçût par mille adroites illuſions que nôtre Auteur developpe, ſe faire reconnoître pour Dieu, & uſurper ſes Autels.

Mr. Sommier croit que l'erreur des deux principes, eſt la plus ancienne des erreurs qui ont alteré la Religion, il donne à cette erreur une grande étenduë : c'eſt ainſi, dit-il, que l'eſprit malin abuſant de la tradition du peché originel, dont il eſt toûjours reſté quelque idée; & de la conſidération des maux qu'il a cauſez, trouva le ſecret de perſuader aux hommes, que tant de maux ne pouvoient proceder d'un bon principe, & qu'il falloit en reconnoître un mauvais : que ce n'étoit pas aſſez de le reconnoître, qu'il falloit le craindre, le reſpecter, le prier, & ſe le rendre favorable, lui élever des autels, lui offrir des ſacrifices : illuſion funeſte qui d'un objet du mépris & de l'horreur la plus juſte, en fit l'objet de l'adoration & du culte qui n'étoit dû qu'au Créateur.

Les autres eſpeces d'idolatrie ſe rapportent à celles-ci, c'étoit toûjours le Demon que les Gentils adoroient, quoique ce fût qu'ils adoraſſent : l'Ecriture ſainte le dit formellement, *quoniam omnes Dii gentium*

Demonia. C'étoit en effet le De-
qui étoit l'Auteur du culte
rendoit aux faux Dieux, il
inspiré, il le regloit, il le sou-
par les oracles qu'il rendoit,
les prestiges qu'il faisoit sous
ence des divers objets du
idolatrique.

s objets ont été les astres, des
es mis au nombre des Dieux,
tes, des plantes, les statuës mê-
inimées. L'Auteur debite sur
ne de ces especes d'idolatrie
elle érudition & des conjectu-
lides. Il avertit qu'il faut bien
der de croire que la condam-
du culte des idoles, tombe
culte des images toûjours pra-
dans l'Eglise Chrétienne, &
ne dise pas que le culte des
n'étoit souvent qu'un culte
olique & relatif à l'objet que
e représentoit, il faut l'avoüer;
le culte symbolique des Idolâ-
se rapportoit ordinairement à
usses Divinitez, à des hommes
, à des astres, aux Demons;
rapportoit quelque fois au vrai
, comme on ne peut le nier,

il ne s'est jamais rapporté pure
à ce premier Etre : on ne l'l
roit que sous de fausses idées
défiguroient, ou bien on l'ass
à quelque créature qu'on co
doit avec lui.

L'assujettissement de l'homr
Demon porté jusqu'à l'adora
n'est qu'une des peines du
originel : l'Auteur passe aux a
peines qui sont l'assujettisseme
l'homme au travail, à la mort
infirmitez qui la précedent, la
damnation de l'homme à la
éternelle & aux tourmens qui en
les effroyables suites : Mr. Son
examine la qualité & la duré
ces tourmens en Philosophe
nieux & en habile Théologien

Des objets plus agréables s
dent à un spectacle si affreux, l
sericorde de Dieu & les ren
qu'elle a préparez à l'homme
pable & condamné, fourniss
l'Auteur une matiere agreable,
ressante, mais difficile par elle m
par les disputes qu'elle a excit

L'Auteur qui s'attache sur
questions importantes à la doc

des Théologiens qu'on appelle Congruiſtes, propoſe avec beaucoup de netteté leur ſyſtême ſur la juſtification, la prédeſtination, la grace ſanctifiante, les graces actuelles ſoit ſuffiſantes, ſoit efficaces, & l'accord de la grace efficace avec le libre arbitre.

De ces effets generaux de la miſericorde Divine, il deſcend aux remedes particuliers à l'état de la loi naturelle & au culte propre de cet état.

Il ne peut croire que le Genre humain dans cet état, ait manqué de remede contre le peché originel applicable aux enfans : la foi des parens dans le mediateur, lui paroît un moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour ſauver les enfans, que les parens uniſſoient au Sauveur par quelque proteſtation exterieure d'une foi implicite, c'eſt à dire d'une confiance dans la bonté de Dieu qui delivreroit les hommes du peché par des voyes dignes de lui. Mr. Sommier appuye ce ſentiment de l'autorité de St. Cyprien, de St. Auguſtin, & de Saint-Gregoire.

Après avoir parlé de ce Sacrement de la loi naturelle il établit la necessité du culte divin, & il examine sçavamment quel culte interieur & quel culte exterieur les hommes rendoient à Dieu dans ce premier état de la Religion. Il nous apprend quels étoient leurs sacrifices, de quelles ceremonies ils étoient accompagnez, les lieux qu'ils choisissoient pour les offrir, les fins qu'ils se proposoient en sacrifiant : les montagnes leur servirent d'abord d'autels, & les bois de temple, l'élevation des montagnes, l'horreur secrette qu'inspire l'obscurité des bois, déterminerent à ce choix. On érigea bien-tôt après des autels faits de main d'homme, Noé en dressa un pareil incontinent après le deluge. Pour les temples consacrez au vrai Dieu, on n'en connoît point avant le temple de Salomon.

Le Sacerdoce de la loi naturelle n'étoit affecté à aucune personne par une institution divine. Les hommes cependant pour donner au culte divin une forme plus reguliére, convinrent d'en faire exercer les fonc-

tions dans les Familles par le Chef de la Famille, & par les Rois & les principaux Magiſtrats au nom de tout le peuple : il ne paroît point parmi les Fidelles, d'Ordre Sacerdotal diſtingué des Laïques avant la loi écrite.

La loi naturelle au reſte n'excluoit pas toute loi poſitive : les reglemens touchant le partage des biens & les mariages, ſont des loix poſitives que Dieu a portées, & qu'on a obſervées dans ce premier état de l'Egliſe.

L'abſtinence du ſang des bêtes commandée à Noé, la Circonciſion ordonnée à Abraham, ont moins de rapport à la loi naturelle : l'un & l'autre reglement appartient néanmoins à l'état de l'Egliſe auquel elle a donné ſon nom : l'Auteur n'oublie rien ſur ces points importans, & quoique l'opinion qui regarde la Circonciſion comme un remede du peché originel ſoit aujourd'hui fort abandonnée, il ne peut y renoncer entraîné par l'autorité de Saint Cyprien, & de Saint Auguſtin.

On voit combien ces deux tomes renferment de matieres, & l'on sera tenté de croire qu'elles n'y sont traitées que superficiellement. On se trompera. Mr. Sommier aime à creuser les sujets auxquels il s'attache, & comme il a l'esprit net & qu'il s'exprime noblement, il donne du jour aux questions les plus embarrassées, & de l'agrément aux objets les plus secs & les plus arides.

Un peu prévenu pour la nouvelle Philosophie, il a raisonné quelquefois sur des principes Cartesiens ; & comme il craint avec raison que les Théologiens ne s'en offensent, il tâche de les appaiser dans un avertissement, dont le succès n'est pas certain.

ARTICLE CXL.

CONSIDERAZIONI DI Biagio Garolaso intorno alla Poësia degli Ebrei, e dei Greci, al santissimo e beatissimo Padre Clemente undecimo Pontefice massimo. In Roma presso Francesco Gonzaga 1707. Con licenza dei

des Sciences & des beaux Arts. 1717

Superiori. C'eſt à dire, *Conſiderations de Biagio Garolaſo ſur la Poëſie Hebraïque & ſur la Poëſie Grecque, dédiées à N. S. Pere le Pape Clement onziéme Souverain Pontife.* A Rome chez François Gonzague 1707. *avec permiſſion des Superieurs, in* 4°. *La premiere partie contient* 61. *pag. & la ſeconde en contient* 131.

LE Livre dont nous donnons l'extrait eſt diviſé en deux parties. La premiere qui eſt ſur la Poëſie Hebraïque, eſt adreſſée au Cardinal Laurent Caſoni : & la ſeconde qui eſt ſur la Poëſie Grecque, eſt adreſſée à la Princeſſe Flaminie Borgheſe. L'Epitre dédicatoire au Pape peut être regardée comme une préface, parceque l'Auteur y parle fort au long de la Poëſie en general : il y expoſe le deſſein de ſon Ouvrage, & il ne prend le ſtile ordinaire des Epîtres dédicatoires que vers la fin, où il loüe le Pape de ſon zele à étendre la Religion par toute la terre, & de ſon attention à faire fleurir dans ſes Etats les Sciences & les beaux Arts, tandis que l'Euro-

pe est déchirée par une cruelle guerre.

De la Poësie Hebraïque.

Dans cette premiere partie l'Auteur après avoir parlé assez au long de nos connoissances, de la parole, des défauts & des qualitez du discours, vient enfin à la Langue, & ensuite à la Poësie Hebraïque. Il fait beaucoup de reflexions sur la langue Hebraïque qu'il prefere à toutes les autres à cause de sa simplicité, de la force de ses expressions, de ses tours & de l'arrangement naturel des paroles, en quoi elle est infiniment au dessus de la Grecque & de la Latine. Tant d'avantages l'engagent à chercher quelque caractére de ressemblance entre la langue Italienne & la langue Hebraïque, mais ce qu'il en dit ne paroît pas devoir convaincre ceux qui liront son Livre, que ces deux langues se ressemblent fort.

De la langue Hebraïque nôtre Auteur vient enfin à la Poësie Hebraïque, & commence propre-

ment à traiter le ſujet qu'il s'eſt propoſé. D'abord il dit qu'on trouve dans la langue Hebraïque preſque toute ſorte de Poëſies, il y en a d'heroïques & de tragiques, il y en a qui ſont moins ſerieuſes & plus agréables. Les Cantiques qui ſe trouvent dans l'ancien Teſtament & quelques-uns des Pſeaumes, ont beaucoup de ſublime & ſont écrits d'un ſtile qui convient aux ſujets heroïques. Le livre de Job & les lamentations de Jeremie, ſont un modele achevé pour les ſujets tragiques. Job ſur tout lui paroit avoir un caractére particulier de reſſemblance avec l'Hecube d'Euripide. Le Cantique des Cantiques reſſemble fort aux epithalames. Après cela il examine quelle ſorte de vers les Hebreux employoient dans leurs Poëſies. Il croit que ce n'étoit point des *vers meſurez*, c'eſt à dire compoſez d'un certain nombre de ſyllabes longues ou breves que l'on appelle *pieds* : la raiſon qu'il en apporte eſt que la conſtruction reguliére que les Hebreux obſervoient dans l'arrangement de leurs

mots, ne leur permettoit
les transposer comme les G
les Latins le font, pour tro
juste mesure du vers: il su
le sentiment de quelques Au
qui ont crû que les vers des H
avoient des rimes, il appuy
conjecture de l'exemple d
que toutes les Nations du r
& sur tout de celles qui parle
l'Asie des langues dérivées d
gue Hebraïque: il ajoute q
Egyptiens, dont Moïse sçav
faitement la langue, avoi
vers rimez, & qu'apparem
aura porté dans sa langue cet
de vers. Mais parce qu'il e
cile de trouver aujourd'hui
mes dans les Ouvrages de l
Testament qui sont écrits e
il dit que l'on ne doit point
surpris, parceque le texte l
a été fort alteré par la neglig
l'ignorance des copistes, f
après les revolutions qui fire
que oublier aux Juifs leur
naturelle pour prendre la C
ne. Ce qui est surprenant c
l'invention des points qui

ce semble, conserver les rimes dans les vers Hebraïques, les ait fait perdre. C'est à l'Auteur dont nous donnons l'extrait, à soutenir son sentiment sur cela.

Après quoi on ne doit point s'étonner si les vers Hebraïques dont il donne des exemples tirez de l'Ecriture sainte, en separant un même vers presque en autant de vers qu'il y a de mots, ne riment pas fort exactement. Il y en a qui ne riment ni aux yeux, ni aux oreilles; ils ne riment pas aux yeux, parce qu'ils ne finissent pas par les mêmes lettres; ils ne riment point aux oreilles, parceque les lettres par où ils finissent ne sont pas marquées des mêmes points; il y en a qui riment aux yeux, & qui ne riment point aux oreilles; il y en a enfin qui riment aux oreilles & aux yeux, mais il faut avoüer que les rimes n'en sont pas heureuses: on en peut juger par les deux premiers mots du Cantique de Moïse * qui font chacun un vers selon nôtre Auteur.

* *Exod.* 15.

Le reſte du traité ne contient que des remarques generales ſur la langue Hebraïque, ou plûtôt ſur le ſtile de l'Ecriture Sainte qui eſt toûjours propre au ſujet que l'Auteur ſacré traite. Nôtre Auteur ne fait ces remarques que par rapport à la Poëſie. La plûpart des Pſeaumes, dit-il, & les Cantiques de Moïſe & de Debora, & les autres, ont beaucoup de grandeur & de ſublime, ils nous donnent une haute idée de la puiſſance de Dieu & de ſes autres attributs: Le livre de Job inſpire de la compaſſion & de la frayeur, qui ſont les ſentimens que les ſujets tragiques doivent exciter: Le ſtile du Cantique des Cantiques eſt fleuri & agréable. Nôtre Auteur s'étend aſſez au long ſur ces reflexions generales, nous n'en dirons cependant rien de particulier, parce que les Auteurs prophanes même ont remarqué que l'Ecriture Sainte exprime les choſes avec une force & une juſteſſe admirable; & tous ceux qui la liſent avec application avoüent qu'elle eſt un modele achevé pour la veritable éloquence, autant qu'elle eſt une regle infaillible pour la foi & pour les mœurs.

De la Poësie Grecque.

Cette seconde partie n'est point un traité où l'Auteur donne des regles pour faire des Ouvrages en vers, comme en ont fait les Poëtes Grecs dont nous avons les Poësies. C'est une Histoire abregée de la Poësie Grecque & de l'origine de toutes les especes de vers que les anciens ont inventez, l'Auteur y mêle beaucoup de choses sur le stile & le caractére de presque tous les Poëtes Grecs, dont il rapporte beaucoup de vers qu'il a pris la peine de traduire en vers Italiens. Il adresse cette partie de son Ouvrage à la Princesse Flaminie Borghese, à cause de l'amour qu'elle a toûjours eu pour les Scienees & pour les belles Lettres. Il la loüe d'avoir passé ses plus belles années à la lecture de presque tous les Auteurs,& sur tout des Poëtes Grecs & des Philosophes qui ont écrit depuis un siécle, sans s'amuser aux bagatelles qui sont assez souvent l'occupation des personnes de son sexe, & de son rang.

Après ces premiers complimens, il commence à traiter son sujet, & d'abord il dit que pour lire avec fruit les Poëtes Grecs il faut connoître la fin qu'ils se sont proposée dans leurs Ouvrages, qui étoit de donner des instructions qui pussent contribuer à la felicité temporelle des Etats & des peuples, comme la Poësie Hebraïque avoit pour but de donner aux Juifs une grande idée de Dieu, & de regler les devoirs de Religion: c'est là, à ce qu'il croit, la seule chose qui puisse donner une parfaite intelligence des Ouvrages en vers qui ont été écrits en Hebreu & en Grec. Tout ce qui suit dans le reste de l'Ouvrage & qui en fait la principale partie, contient des reflexions sur presque tous les Poëtes Grecs, sur leur stile & sur le caractére de leurs Ouvrages.

L'Auteur parle d'abord de la Poësie heroïque & de ceux qui ont fait des Poëmes épiques, ensuite des Poëtes lyriques & de ceux qui ont composé des Idylles, il finit par les Poëtes comiques & par les tragiques. Il croit qu'Homere est celui

de tous les Poëtes qui a le mieux connu les mœurs, que Pindare est celui qui a le plus d'élevation, qu'Anacréon a plus d'agrément que les autres, qu'il y a dans les Idylles de Theocrite, de Moschus & de Bion beaucoup de douceur, & une délicatesse infinie; il assure que nous sommes redevables à Saint Chrysostome de ce qui nous reste d'Aristophane, que ce Saint Docteur le lisoit avec beaucoup d'assiduité & d'application, pour y apprendre la langue d'Athenes dans toute sa pureté. Entre les Ouvrages d'Hesiode, il estime sur tout celui qui a pour titre *Opera & dies*. Quoi que tout le Livre dont nous parlons soit rempli de beaucoup d'érudition nous n'en ferons pas un plus long extrait, parceque les Poëtes Grecs sont entre les mains de tout le monde & qu'on a fait mille fois la critique de leurs Ouvrages.

[redacted]

ARTICLE CXLI.

OEUVRES POSTHUMES de Mr. de Maucroix. A Paris chez Jacques Estienne ruë St. Jacques à la Vertu. M. DCCX. *in* 12. *pp*. 385.

FEu Mr. de Maucroix, qui s'est distingué par un fidelle attachement pour ses amis, en est recompensé par le zele reconnoissant d'un ami auquel nous devons ses Oeuvres Posthumes, & une préface qui n'est pas la moindre partie du Livre. Au commencement de cette préface l'Editeur s'explique ingenieusement sur la crainte que lui a inspirée le tître du Livre qu'il publie.

Le tître d'*Oeuvres Posthumes*, dit-il, ne promet d'ordinaire que des pieces mediocres, dont les Auteurs n'avoient pas voulu permettre l'impression moins par timidité, que par sagesse. „ Quelquefois même c'est un „ piége tendu par un imposteur te„ meraire, qui voulant faire valoir „ ses foibles productions, & ne pou„ vant exciter par son propre nom la

„ curioſité des gens de Lettres, em-
„ prunte impunément un nom *illuſ-*
„ tre pour les éblouïr ; artifice dont
„ les connoiſſeurs ne ſont pas la dupe,
„ mais qui, tout groſſier qu'il eſt, ne
„ laiſſe pas d'ébranler bien des lec-
„ teurs, & de flétrir en quelque fa-
„ çon la gloire de beaucoup d'Ecri-
„ vains : l'ignorance fait après leur
„ mort, ce que l'envie n'avoit pû de
„ leur vivant. " En effet combien de fois le nom de Mr. de St. Evremont a-t'il été employé par des fourbes ?

Le recüeil dont nous donnons l'extrait ne reſſemble en rien à ces Oeuvres poſthumes, ou ſuppoſées, ou indignes de leur Auteur. C'eſt le chef-d'œuvre d'un Ecrivain qui profitant de ſes reflexions & des critiques, a toûjours été attentif à perfectionner ſes Ouvrages, & qui dans ceux-ci paroît s'être entiérement corrigé de ce ſtile un peu lâche qu'on blâme dans ſes premieres traductions : pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer la traduction des Philippiques de Demoſthene, imprimée en 1685. avec celle qui paroît, la difference de l'une à l'autre eſt ſenſible.

Ce recüeil de la maniere dont l'Editeur l'a diſpoſé, renferme la théorie & la pratique de l'éloquence la plus parfaite, ſelon l'idée des Anciens.

On trouve d'abord la traduction d'un dialogue ſur les Orateurs; l'Auteur de l'original n'eſt pas connu; les Manuſcrits l'attribuent à Tacite, le ſtile entiérement oppoſé à celui de ce fameux Hiſtorien dément les manuſcrits: tout porteroit à croire qu'il eſt de Quintilien, c'eſt ſon ſtile, ſes principes, d'ailleurs cet habile Rheteur a certainement écrit *ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence*; c'eſt préciſement le ſujet de ce dialogue. De ſi fortes raiſons auroient entraîné tous les critiques, ſi la difficulté d'accorder l'âge de Quintilien avec ce que l'Auteur du dialogue dit de ſon âge, ne les avoit retenus. Mr. Douvel fait valoir cet argument dans ſes *annales de la vie de Quintilien*. Le Pere Tournemine croit qu'on ne doit pas s'y arrêter. Quintilien qui profeſſoit depuis quelque tems à Rome, ne voulut pas publier ſous ſon nom un Ouvrage

critique, & qui devoit lui attirer des ennemis : pour ſe mieux cacher, il déguiſa l'âge de l'Auteur. Combien d'autres Ecrivains ſe ſont ſervis du même artifice? On n'eſt pas obligé de ſuivre l'exacte verité dans les perſonnages d'un dialogue feint : cette conjecture eſt au moins vrai-ſemblable.

Quoi qu'il en ſoit, dit l'Editeur, nous ſommes bien moins à plaindre d'ignorer le nom de l'Auteur, à qui nous devons ce dialogue, que d'en avoir perdu une partie : ce qui reſte nous apprend que Rome ſous Veſpaſien vit naître la même diſpute ſur les Anciens & les Modernes, que Mr. Perraut a renouvellée de nos jours. Aper ſe déclare contre l'antiquité ſans aucun ménagement : Meſſala & Maternus prennent contre ce Critique temeraire la défenſe des Anciens, & le pauvre Aper eſt refuté auſſi vigoureuſement que l'a été Mr. Perraut. Le rapport du dialogue à une diſpute qui a fait tant de bruit, avoit déterminé Mr. de Maucroix à le traduire, mais la diſpute s'étant trop échauffée, Mr. de Maucroix ne

crut pas devoir tomber sur Mr. Perraut déja accablé, il respecta l'amitié qui les unissoit, & il aima mieux perdre un Ouvrage, qu'un ami, dit agréablement l'Editeur qui propose à l'occasion de ce dialogue une question fort interessante : comment, dit-il, le mauvais goût d'Aper qui préferoit le faux brillant & les ornemens affectez des Modernes de son tems, aux beautez que nous admirons encore dans ce qu'il appelle les Anciens, Ciceron, Cesar ; comment ce goût si faux, avoit-il infecté un siécle voisin du siécle d'Auguste ?

On peut tirer du dialogue même la réponse à cette question : les adversaires d'Aper rejettent la corruption de l'Eloquence sur l'estime que de vains déclamateurs avoient sçû s'attirer : „ leurs harangues „ étoient un pur jeu d'esprit. Ils „ avoient soin d'y inviter par des af- „ fiches ou par des visites : toute la „ ville s'y trouvoit comme à un spec- „ tacle : habillez proprement, bien „ peignez & munis d'une liqueur „ propre à leur adoucir la voix, ils „ recitoient d'un ton qui approchoit

figures éblouiſſantes. C'eſt ainſi
l'éloquence donnée à l'homme
ır inſpirer l'amour de la vertu,
pour faire pâlir les coupables,
:oit *plus* employée qu'à divertir
gens oiſifs. Le crédit de ces dé-
nateurs augmenta juſqu'à tel
nt, qu'on leur confia l'éduca-
ı de la jeuneſſe qui formée par
ſi mauvais Maîtres, perdit juſ-
à l'idée de la veritable élo-
:nce.

que l'Editeur ajoute des re-
ımmuables de l'éloquence, de
eté des Orateurs excellens, ſes
ıons ſur la comparaiſon de Ci-
& de Demoſthene que Quin-
nous a laiſſées, feront plaiſir
onnoiſſeurs.

us avons dit que les Oeuvres

le dialogue sur les Orateurs, & un extrait de Quintilien tiré de *son instruction des Orateurs*, où ce grand homme enseigne *la maniere de composer*, fourniront aux amateurs de l'éloquence les préceptes dont ils ont besoin.

La traduction *des Philippiques de Demosthene, des Catilinaires de Ciceron, de l'Oraison de Ciceron pour Marcellus, des plus beaux endroits des Verrines,* sont d'excellens modeles dont ils profiteront.

On aura du moins le plaisir de pouvoir comparer les deux plus grands Orateurs d'Athenes & de Rome par ceux de leurs Ouvrages qui ont le plus de rapport, les Philippiques & les Catilinaires; & c'est ce qui donne à ce recuëil un air de nouveauté qui ne doit pas déplaire au public.

L'Editeur auroit pû le grossir & y joindre quelques Poësies & plusieurs autres traductions, mais aussi délicat en critique, qu'en amitié, il s'est fait un scrupule d'exposer au public des compositions ébauchées. Il présume, & il présume avec rai-

is & mon dessein n'est pas de
excessivement cette sorte
age : mais ne lui falloit-il
ı art, ni genie, pour traduire
: des Auteurs qui ont en leurs
; tous les ornemens & toutes
:es de l'expression ?
en falloit sans doute beau-
our en conserver les beautez
qu'il l'a fait, & pour nous
ntir jusqu'à la difference de
ıtez, & des caractéres oppo-
Ciceron & de Demosthene.
:cuëil finit par quelques let-
Mr. de Maucroix, & par une
le Mr. Despreaux à Mr. de
ix : elles meritoient sans
l'être publiées, elles sont plei-
préceptes sensez sur la manie-
ire, de traits d'une critique

Avertiſſons en finiſſant que l'Editeur donne ici un catalogue des Ouvrages de Mr. de Maucroix plus exact que ceux qui ont paru : & qu'on a imprimé ſéparément les Catilinaires, & l'Oraiſon pour Marcellus avec le texte Latin & de courtes remarques.

ARTICLE CXLII.

TRAITE' DU JEU, OU L'ON examine les principales queſtions de Droit naturel & de Morale qui ont du rapport à cette matiere, par Jean Barbeyrac. A Amſterdam chez Pierre Humbert 1709. 2. *tomes in* 12. *pages* 646. *ſans la préface & les tables.*

MOnſieur Barbeyrac eſt déja connu dans le monde par pluſieurs bonnes traductions, qu'il a enrichies de notes ſçavantes & curieuſes. Mais ce Livre eſt d'un autre genre, & quoi qu'il ſoit rempli de beaucoup de citations, on peut dire cependant que l'Ouvrage entier eſt tout nouveau. Ce qui a engagé

gagé l'Auteur à l'entreprendre, c'est qu'il a remarqué que bien des gens qui ne voudroient pas commettre des actions ouvertement mauvaises, telles que sont le blasphême, le meurtre, le larcin, ne sont pas assez attentifs à éviter l'abus des choses qui d'elles mêmes sont indifferentes, telles qu'est le jeu. D'ailleurs il n'est pas content de la maniere dont on s'y prend d'ordinaire pour détourner du jeu. Il lui paroît qu'on ne distingue pas assez l'usage innocent, d'avec l'abus le plus manifeste, & que souvent on employe de pitoyables raisons pour détourner du jeu l'Auditeur & le Lecteur. Il y a même assez peu d'Auteurs qui en ayent traité. Mr. Barbeyrac en rapporte six, dont il ne paroît pas fort content, tant pour le dessein que pour l'execution.

Le premier est Paschasius Justus qui en 1560. publia son Livre *de aleâ*, dans lequel il y a du latin & un verbiage confus de mauvaise Philosophie, si peu propre à convertir les Lecteurs, que l'Auteur même ne cessa pas d'être grand

joüeur tout le tems de sa vie, malgré son Livre, & malgré les vœux & les prieres qu'on dit qu'il avoit souvent faites à Dieu pour être guéri de cette maladie, dont il se sentoit atteint.

Ange Roccha Sacriste du Pape Clement VIII. & Lambert Daneau Professeur Protestant ont fait aussi des Livres sur le jeu, mais ils se bornent à traiter en general des jeux de hazard.

En 1685. il parut à Paris *des conversations morales sur les jeux & les divertissemens* par Mr. du Tremblai: Mr. Thiers dans son traité *des jeux & des divertissemens* qui parut l'année suivante, prétend *qu'elles ne pénetrent pas assez dans les sujets particuliers, & qu'elles ne marquent pas assez les circonstances qui peuvent accompagner les jeux & les divertißemens.* Mais Mr. Thiers lui même a traité son sujet d'une maniere assez vague, & qui montre plus de lecture, que de choix & de discernement.

Enfin Mr. de la Placette en 1697. parmi ses *divers traitez sur des matieres de conscience*, en fit imprimer un *sur les*

Quoique le stile de Mr. Barbeyrac soit assez semblable à celui de Mr. Bayle, sur tout en ce qui regarde les digressions & les citations fréquentes, ils ne sont pas cependant toûjours de même avis, & Mr. Barbeyrac ne perd pas l'occasion de refuter les pensées de Mr. Bayle, sur la contradiction prétenduë de la Religion avec la raison, & de l'Evangile avec la bonne politique.

Ce traité du Jeu est divisé en quatre Livres. Dans le premier on montre que le jeu consideré en lui-même n'a rien d'illicite, ni par le droit naturel, ni par les loix de la Religion. Après avoir prouvé cela du jeu pris en general, il en fait l'application aux jeux de hazard, qui aussi en eux mêmes lui paroissent ne renfermer rien qui les rende plus criminels que les autres, quoi qu'ils soyent beaucoup plus dangereux.

Il est vrai, dit l'Auteur, que l'homme est né pour le travail, & que même il y a eté condamné en punition du premier peché, comme la foi nous l'enseigne; mais il n'est pas

ne puissent s'empêcher de découvrir la turpitude de leurs excès, & qui leur fasse toucher au doigt en quoi & jusqu'où ils pechent contre la regle qu'ils ne croyoient pas violer.

Cela l'a engagé à faire souvent des portraits, & il a bien prévû que ces portraits donneroient lieu à des applications qui pourront être très-justes, quoi qu'elles soient fort éloignées de son intention. Mais comme il n'a en vûë que de corriger un abus qui n'est que trop public en tout pays, il souhaite de tout son cœur que chacun de ceux qui joüent, soupçonne que c'est lui que regarde le portrait : quiconque s'y reconnoîtra n'a qu'à se l'appliquer : s'il se sent coupable, il ne doit s'en prendre qu'à lui même & songer à se corriger au plûtôt. Au reste l'Auteur qui n'est que Laïque, ne croit pas qu'il soit necessaire d'avoir une mission particuliére pour s'élever contre les abus du jeu, puisque tout homme, tout Chrétien, est prédicateur-né pour représenter aux autres des choses qui interessent tous les Chrétiens & même tous les hommes.

Quoique le ſtile de Mr. Barbeyrac ſoit aſſez ſemblable à celui de Mr. Bayle, ſur tout en ce qui regarde les digreſſions & les citations fréquentes, ils ne ſont pas cependant toûjours de même avis, & Mr. Barbeyrac ne perd pas l'occaſion de refuter les penſées de Mr. Bayle, ſur la contradiction prétenduë de la Religion avec la raiſon, & de l'Evangile avec la bonne politique.

Ce traité du Jeu eſt diviſé en quatre Livres. Dans le premier on montre que le jeu conſideré en lui-même n'a rien d'illicite, ni par le droit naturel, ni par les loix de la Religion. Après avoir prouvé cela du jeu pris en general, il en fait l'application aux jeux de hazard, qui auſſi en eux mêmes lui paroiſſent ne renfermer rien qui les rende plus criminels que les autres, quoi qu'ils ſoyent beaucoup plus dangereux.

Il eſt vrai, dit l'Auteur, que l'homme eſt né pour le travail, & que même il y a eté condamné en punition du premier peché, comme la foi nous l'enſeigne : mais il n'eſt pas

possible que ce travail soit continuel, & la Religion concourt avec la raison, pour permettre & même pour ordonner quelque relâche & quelque divertissement. L'Ecriture sainte, dit-il, est si éloignée de deffendre le jeu, qu'elle n'en a jamais parlé, à ce que prétend nôtre Auteur, ni directement, ni indirectement. Il entreprend aussi de prouver en cet endroit, que les jeux de hazard ne sont pas par eux mêmes plus criminels que ceux d'adresse: quoiqu'il réponde avec esprit aux objections qu'on peut lui faire là-dessus, on doute neanmoins que tous les Théologiens soient satisfaits de ses réponses. Il examine un peu plus au long & selon les regles de la critique, jusqu'où la raison & même la Religion permettent à l'homme de porter ses desirs en fait d'honneurs, de richesses & de plaisirs, qui sont les trois objets auxquels se rapporte tout ce qu'on peut desirer.

Parmi quelques reflexions sages & judicieuses, on ne doit pas être étonné qu'un Protestant qui examine les choses en Philosophe, & qui

fait profession dans sa préface de suivre ses consequences par tout où elles le menent sans s'embarrasser de rien, ait quelquefois poussé sa prétenduë critique un peu trop loin. Par exemple comment ne pas condamner l'Auteur, lorsqu'on voit qu'il s'attache à montrer que ce qu'il y a de plus sublime dans les conseils Evangeliques, vient du stile des Orientaux toûjours extrêmement figuré & hyperbolique; qu'il ne faut pas prendre ces conseils au pied de la lettre; qu'en un mot tout cela réduit à sa juste valeur, se trouve à peu près dans les Philosophes payens, qui n'ont pas laissé d'employer aussi quelquefois l'hyperbole dans leurs préceptes, & qui avoient leurs raisons pour cela? On n'approuvera pas davantage le celebre Théologien de sa communion, qui de cette maniere de parler figurée & hyperbolique si familiére aux Orientaux, en conclut directement que les Catholiques ont le plus grand tort du monde de ne pas prendre dans un sens metaphorique & figuré, les paroles dont N. S. s'est

servi dans l'institution de l'Eucharistie. Si c'est là ce qu'on appelle critique, l'abus du jeu n'a jamais été poussé plus loin, que ces Messieurs poussent l'abus de la critique.

Dans le second Livre il traite de ce qui regarde le fond ou l'essence même du jeu, de ses differentes sortes, de la liberté, de l'égalité & de la fidelité qui sont necessaires pour empêcher qu'il n'y ait quelque chose de vicieux dans cette espece de contract.

Le jeu en general est selon lui *une espece de combat recréatif, dans lequel deux ou plusieurs personnes après être convenuës de certaines loix, font à qui sera plus adroit ou plus heureux, par rapport à certains mouvemens dont l'effet, ou ne dépend point du tout de leur direction, ou en dépend du moins en partie.* Cette définition du jeu en comprend la division qu'il fait ensuite, en jeu de pure adresse, jeu de pur hazard, & jeu mixte ou mêlé de hazard & d'adresse. Le prix du vainqueur est ou purement & simplement l'honneur de gagner, ce qui n'a lieu que dans les

jeux ou l'adresse à part ; ou quelque avantage, quelque profit, quelque interêt, qui doive revenir au vainqueur de la part du vaincu.

On parle ici principalement des jeux où l'on joüe quelque chose. Le jeu en ce sens est une convention interessée de part & d'autre. Il faut donc qu'il y ait une liberté pleine & entiere dans l'engagement, une égalité exacte dans les conditions, & une fidelité inviolable dans l'execution.

Mr. Barbeyrac s'étend plus au long sur ces trois articles, & il en décide plusieurs cas, par exemple que le jeu est également invalide & illicite, lorsque celui avec qui l'on a à faire n'a pas l'usage libre de la raison, tel qu'est un enfant, une personne yvre ou en démence &c. on doit être libre non seulement pour jouër ou non, mais aussi pour quiter quand on veut. Il ne doit y avoir là-dessus aucune contrainte ni directe ni indirecte, sur tout lorsqu'il s'agit de quelque chose un peu considerable. Car il faut ici bien distinguer le gros jeu & le petit jeu ;

si l'on joüe petit jeu c'est
amusement, on risque plus
tiers, on est plus aisémen
perdre sans regret & ren
quelques-uns de ses droits.
joüe gros jeu, c'est un co
plûtôt qu'une veritable rec
& pour lors on ne peut san
se dispenser de laisser à cha
contractans une liberté pl
entiere, & de plus d'obser
rigueur l'égalité inséparable
contract interessé.

Joüer gros jeu c'est risq
somme dont la perte de
maniere qu'elle arrive seroi
vroit être sensible, eû éga
moyens que l'on a, & à la
tion où les hommes sont
rement. Joüer petit jeu, c'est
der ce dont la perte ne se
ne devroit pas être sensible
le même rapport. Cette dist
bien établie sert à résoudr
sieurs cas assez nettement, &
autant de précision, que ces
de choses en sont capables.
cend jusqu'aux lotteries &
aux gageures.

Octobre 1710.

La fidelité requise dans le jeu consiste à observer exactement les loix du jeu, autant qu'il est possible, à n'user d'aucun artifice illegitime, à ne pas se prévaloir de l'oubli ou des méprises de ceux avec qui l'on joüe, hors les cas où cela est formellement autorisé par les loix du jeu, & à payer exactement ce qu'on a perdu lors qu'on a joüé à crédit : car lorsqu'on joüe argent sur jeu l'engagement finit là. Il y a cependant des dettes qui doivent passer avant celles du jeu, & un honnête homme doit quelquefois relâcher de son droit & quitter même la dette. La chose qu'on joüe peut aussi entrer dans l'essence du contract. Ainsi on ne peut joüer validement & legitimement ce qui n'entre point en commerce, comme sont les choses consacrées à quelque usage de Religion, ou dont le Souverain défend de trafiquer, ni ce qu'on ne sçauroit donner ou recevoir sans peché, ni ce dont on ne peut pas disposer.

Dans le troisiéme Livre il examine les circonstances exterieures qui accompagnent le jeu. Il commence

ARTICLE CLXIII.

L'INCREDULE AMENE' A LA Religion par la raiſon, en quelques Entretiens où l'on traite de l'aliance de la raiſon avec la Foi. Par le R. P. D. F. Lamy Religieux Benedictin de la Congrégation de St. Maur. A Paris chez Louïs Roulland ruë Saint Jacques vis à vis Saint Yves, à Saint Louïs & aux armes de la Reine 1710. *Avec approbation & privilege du Roi, in* 12. *pag.* 398. *ſans la préface & la table.*

CE traité eſt une ſuite naturelle d'un autre que le R. P. Lamy a donné ſous le nom d'*Elemens des Sciences*, & qui eſt comme *une entrée aux connoiſſances ſolides* : & puiſque la Religion eſt *de toutes la plus intereſſante & la plus ſolide*, il a crû qu'il dévoit *faire commencer par là l'eſſay des regles qu'il a établies.*

Le deſſein de l'Auteur eſt d'amener les incredules à la Religion par la raiſon : ce n'eſt pas qu'il prétende que les Myſteres que nous de-

vons croire ſoient évidens, ou que l'on puiſſe par les forces ſeules de la raiſon les démontrer : mais il entreprend de convaincre tout incredule qui agira de bonne foi, qu'il eſt évident qu'on doit croire les Myſteres que la Religion nous propoſe.

L'Ouvrage eſt en forme de Dialogue, la ſcene eſt chez Timandre, les Interlocuteurs ſont Timandre & Arſile. Timandre nous repréſente le R. P. Lamy, il ſuit en tout ſes ſentimens, il applique ſes principes aux matieres de la Religion qu'il traite. Arſile eſt un diſciple fidelle qui répond par ſa docilité à la complaiſance de Timandre ſon maître, il applaudit à tout, il avouë que la préſence de Timandre lui donne de l'eſprit, il ne propoſe ſes difficultez qu'avec modération à celui qui l'inſtruit, & il paroît toûjours très-ſatisfait des réponſes qu'il en reçoit. Enfin ce que l'on peut ſouhaitter, c'eſt que les incredules, dont le nombre eſt ſi grand aujourd'hui, ſoyent tous du caractére d'Arſile.

Des neuf Entretiens qui compo-

ſent le Livre dont nous parlons, le premier eſt employé à montrer quelles études ſont propres à former l'eſprit; on y dit beaucoup de choſes contre l'étude exceſſive des faits. Dans le ſecond l'Auteur entreprend de lever les obſtacles qui empêchent de découvrir la veritable Religion. Le troiſiéme eſt contre les Deïſtes, les Sociniens, ceux qui nient l'immortalité de l'ame, l'éternité des ſupplices & des recompenſes, enfin contre ceux qui ſuivent le torrent des paſſions. Dans le quatriéme le P. Lami travaille à la découverte de la vraye Religion par la lumiere de la raiſon, il prouve la neceſſité de la Religion, & il montre la nature de ſon culte. De l'obligation d'honorer un Dieu créateur il tire tous les devoirs de la Morale, les regles de la perfection Chrétienne, & de la vraye ſpiritualité. Il finit cet Entretien par montrer l'utilité des ceremonies dans le culte que l'on rend à Dieu. Dans le cinquiéme Entretien l'Auteur cherche la cauſe du penchant que l'homme a pour les créatures, &

de ce penchant il conclut que nous sommes tombez dans la disgrace de Dieu ; il montre ensuite que la lumiere de la raison nous fait entrevoir que Dieu a pourvû à la réparation de son Ouvrage ; d'où il passe dans le sixiéme à la grandeur de l'offense, & à la nature de la satisfaction que demande une telle offense. Le septiéme Entretien renferme les caractéres de la vraye Religion, & une assez longue explication d'un des principaux motifs de *credibilité*, qui est l'établissement de la Religion Chrétienne par les Apôtres. Dans le huitiéme & dans le neuviéme le R. P. Lami parle de la Foi & de la raison, il les compare ensemble, il examine comment on doit les allier, & l'usage que l'on doit faire de la raison dans les matieres de Religion,

Voilà à peu près ce qui fait le sujet des neuf Entretiens que renferme le Livre dont nous parlons. On peut dire en general que l'Auteur suit les sentimens de Mr. Descartes & du P. Mallebranche : il s'attache à leurs principes & il les ap-

plique aux ſujets qu'il traite. Si
ces principes il dit que Dieu
cauſe effectrice de tout effet
qu'il n'y a point dans les corps
ritables facultez, ni de qualite
ſibles : qu'ils ne ſe remuent
parceque Dieu les tranſporte
arrête, ſuivans les meſures
loix que lui-même a établies
dans l'union du corps & de
ces deux êtres n'ont nulle
activité l'un ſur l'autre, & que
ſeul eſt la cauſe effectrice & d
union, & des impreſſions re
ques qu'ils font l'un ſur l'autre
me cauſes inſtrumentelles ou
ſionnelles.

Il rejette le ſentiment de
qui admettent des formes ſul
cielles, ou une ame ſenſitive
les bêtes. Il prétend qu'en ſu
les mêmes principes que lui, o
te les fâcheuſes ripoſtes qu
Athées peuvent faire à ceux
en ſuivent d'autres.

Il explique l'immortalité de
en diſant qu'encore qu'elle
être anéantie ſi Dieu ceſſe de la
ſerver, elle ne le ſera cependa

mais, la justice & la bonté de Dieu ne pouvant permettre qu'il laisse le bien sans recompense, & le mal sans châtiment ; ce qui arriveroit s'il n'y avoit point d'autre vie que celle-ci : ou qu'il ne conserve pas toûjours des ames qui l'aiment toûjours, ou qui lui sont toûjours rebelles, parceque l'anéantissement comparé à l'être est un vrai mal, & il ne convient point aux bons, & si on le compare à un état de supplice & de souffrances, c'est un vrai bien qui ne convient point aux méchans.

En parlant du torrent des passions, il dit que c'est un moyen sûr pour en affoiblir la force, & pour en arrêter l'impétuosité, que de considerer que les objets de nos passions sont dépoüillez de toutes les qualitez sensibles dont nous sommes le plus vivement touchez, & qu'ils n'ont ni force, ni efficace, ni couleur, ni saveur, ni odeur, ni son, ni voix, ni chaleur.

Un Peripatéticien zelé défenseur des qualitez sensibles ne se rendroit peut être pas à cette raison, & chagrin de voir les qualitez bannies

du monde par Timandre, qu'importe, diroit-il, que les objets des passions agissent immédiatement sur nous par leurs qualitez sensibles; ou que Dieu en vertu des Loix qu'il a librement établies, fasse par lui-même infailliblement à la présence de certains objets des impressions sur nous, d'où resultent de violens sentimens de plaisir qu'il condamne, & qu'il ordonne d'étouffer? Les Libertins n'en souhaitteront pas moins la présence de ces objets, ils ne seront pas moins touchez en les voyant, & peut être en prendront-ils occasion d'accuser la providence pour excuser leurs dereglemens. Le R. P. Lamy eût ôté ces prétextes aux libertins s'il eût entrepris d'amener l'incredule à la Religion par des raisons qui ne fussent point appuyées sur les opinions des nouveaux Philosophes, & qui fussent indépendantes de tous les systêmes particuliers.

ARTICLE CXLIV.

OF THE MEDALS AND coins of Scotland. C'eſt à dire, *Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecoſſe, par Guillaume Nicholſon.* A Londres chez Th.

IL ſeroit difficile de déterminer au juſte en quel tems les Ecoſſois commencerent à ſe ſervir de Monnoye. Boëthius aſſûre que le Roi Donald I. fit faire de la monnoye d'or & d'argent : *Donaldus primus omnium Scotorum Regum nummum argenteum aureumque ſignavit &c.* Mais la ſeule autorité de cet Hiſtorien n'eſt pas capable de décider un tel fait.

Les guerres continuelles que les Ecoſſois eurent à ſoutenir contre les Pictes, les Romains, les Bretons &c. les empêcherent pendant quelques ſiécles de s'appliquer au commerce, d'où il eſt arrivé que ſous les premiers Rois l'argent a été fort rare en Ecoſſe : les richeſſes des habitans conſiſtoient principalement en bled, en beſtiaux, & en d'autres denrées que le pays produit.

Il eſt vrai néanmoins que l'argent monnoyé étoit commun en Ecoſſe du tems que les Rois Saxons gouvernoient l'Angleterre. Brudus Roi des Pictes envoya à ſon allié Edwin Roi des Saxons une ſomme conſiderable d'argent, *miſſâ ad eum*, dit un Hiſtorien, *ingenti pecunia vi.* Donald V. Si on en croit Buchannan, fit faire vers le milieu du neuviéme ſiécle de la monnoye *ſterling*.

Il y a même des Auteurs qui ſont perſuadez que la monnoye *ſterling* ſi connuë depuis en Angleterre, eſt ainſi appellée de la Ville de Sterlin en Ecoſſe, où le Roi Donald fit le premier fabriquer de cette monnoye. D'ailleurs les loix de Malcolme II. qui fixent le prix des denrées, ſont parfaitement conformes à celles des Rois Saxons de ſon tems : ce qui fait croire qu'avant la Conquête, la monnoye étoit auſſi commune en Ecoſſe, qu'en Angleterre.

Pour ce qui eſt de la monnoye d'or, Mr. Nicholſon eſt perſuadé qu'elle n'a commencé à être en uſage en Ecoſſe, qu'au tems que les Stuart monterent ſur le Trône. Il

eſt vrai que les Hiſtoriens font mention d'une piece d'or que les Vaſſaux étoient obligez de payer au Roi, pour ſe redimer d'une vexation infame que leurs Seigneurs avoient introduite : mais comme ces mêmes Hiſtoriens appellent cette piece indifferemment *Marcheta*, ou *dimidiata argenti marca*, leur témoignage n'eſt point déciſif.

Mr. Nicholſon trouve plus de difficulté à répondre à l'autorité de l'ancien Code, qui commence par ces mots, *Regiam Majeſtatem*, où on lit cette loi parmi pluſieurs autres : *Pro vulnere in facie vulnerans dabit unam peciam auri, videlicet unam imaginem auri.*

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la monnoye étoit commune en Ecoſſe du tems de David I. C'eſt à dire vers l'an 1124. Les Cabinets des curieux ſont pleins de pluſieurs pieces d'argent fabriquées ſous le regne de ce Prince : elles repréſentent la tête du Roi avec cette Inſcription au tour, *David Dei Gratiâ* : ſur le revers il y a, *Rex Scotorum.*

La monnoye étoit devenuë ſi com-

mune du tems de Guillaume I.
ce Prince ayant été enlevé pa
Anglois, la Noblesse d'Ecosse
pour sa rançon cent mille livres
ling. Quelque tems après Richa
Roi d'Angleterre ayant besoin
gent s'addressa à Guillaume Roi
cosse, qui lui prêta deux mille
d'argent. La monnoye de Guill
a cette inscription, *Le Rey Wi*
& quelquefois *Willelmus Rex*: S
revers il y a les noms du Mon
re, & de la Ville où la mon
avoit été fabriquée.

Les Rois Alexandre III. &
firent faire plusieurs belles esp
on en découvre assez souvent
confins des deux Royaumes.

Robert de Bruce étoit un P
guerrier, qui tira sa patrie du
état où la lâcheté de son pré
seur l'avoit réduite. Etant d
possesseur paisible de toute l'E
il songea à remplir le trésor p
Les Historiens assûrent que c
tems la monnoye courante éto
belle & de bon alloi. Les espec
ce Prince fit fabriquer le rep
tent couronné avec cette inscr

Robertus Dei Gra. sur le revers il y a, *Rex Scotorum.*

En 1366. sous le regne de David II. le Parlement d'Ecosse ordonna que toute la monnoye qu'on feroit dans la suite, seroit égale en bonté à celle d'Angleterre : cette ordonnance fut executée ; les peuples des deux Royaumes y trouverent leur compte. Il y a des Historiens qui assûrent, que l'Ecosse n'a jamais été mieux fournie d'argent, que sous le regne de ce Prince. Sa monnoye le représente tenant un Sceptre à la main, autour il y a cette inscription. *David Dei gratiâ Rex Scotorum.* Sur le revers on lit cette devise, qui a été conservée par la plûpart de ses successeurs. *Dns Protector M S & liberator M S:*

La monnoye d'argent de Robert II. & de Robert III. n'a rien de remarquable : mais leur monnoye d'or est très-belle : il y a une petite piece de Robert II. qui représente d'un côté le lion d'Ecosse couronné, & autour *Robertus Dei gratiâ Rex Scot.* sur le revers il y a l'image de Saint André sur la croix entre deux fleurs

de lis avec cette legende, *Dns Protector M S & liberator MS.* Robert III. se servit de cette legende *X P C. Regnat. X P C. vincit. X P C. Imp.* Mr. Nicholson est persuadé que Mr. le Blanc s'est trompé en attribuant cette legende à la monnoye de Louïs le jeune Roi de France.

Jacques I. fit plusieurs beaux reglemens touchant le cours & la valeur de la monnoye. Il renouvella l'ordonnance de David II. qui défendoit aux Monetaires de fabriquer aucune espece qui ne fût égale en bonté & en valeur, aux especes courantes d'Angleterre.

Jacques II. tint la main à ce que les reglemens de son prédecesseur fussent executez.

Jacques III. est le premier Roi d'Ecosse, qui fit faire de la monnoye de cuivre : l'acte de Parlement qui donne cours à ces especes, marque positivement qu'elles ont été fabriquées à *dessein de soulager les pauvres.*

Les Rois Jacques IV. & Jacques V. firent faire de la monnoye d'argent, qui ne cedoit point en bonté à

celle d'Angleterre. C'eſt ſous les regnes de ces deux Princes, que l'on commença à travailler aux mines d'or, que l'on avoit découvertes quelque tems auparavant en Ecoſſe: on tira en fort peu de tems une aſſez grande quantité de ce precieux metal, & Jacques V. en fit faire de la monnoye. Mr. Nicholſon avouë que ces eſpeces ſont très-belles, que l'or en eſt pur & d'un éclat merveilleux. Les curieux d'Angleterre & d'Ecoſſe en conſervent un grand nombre qui peuvent toutes paſſer pour des medailles.

La monnoye de Marie Stuart eſt peut-être la plus belle qu'on ait jamais vûë en Ecoſſe; c'étoit une Princeſſe d'un eſprit fin & délicat. Il y a des Hiſtoriens qui aſſurent que c'étoit elle qui inventoit les belles deviſes, que l'on trouve ſur ſa monnoye. Dans le tems que l'hereſie ravageoit l'Ecoſſe, elle fit battre des eſpeces d'argent, qui la repréſentoient couronnée avec cette inſcription, *Maria Dei G. Scotorum Regina:* ſur le revers il y a les armes d'Ecoſſe avec cette legende, *Da pacem Domine.* Les

années suivantes elle fit faire plusieurs autres especes, qui marquent le malheur des tems où elles avoient été fabriquées. Peu de tems après son mariage avec François II. Dauphin de France, elle fit battre de la monnoye qui passoit pour la plus belle d'Europe ; on y voit d'un côté ces deux lettres *F. M.* couronnées, avec ces mots qui servent de devise, *fecit utraque unum.* Sur le revers il y a *Franciscus & Mar. D. G. R. R. Scotor. DD. vien.* Marie Reine d'Angleterre étant morte en 1558. Marie Stuart Reine d'Ecosse & Dauphine de France prit le titre de Reine d'Angleterre & d'Irlande. Il y a une belle medaille frappée en 1560. où on voit d'un côté les armes d'Ecosse, de France & d'Angleterre, avec cette inscription, *Maria D. G. Francorum Scotorum &c. Regina.* Sur le revers il y a deux couronnes & une troisiéme qui paroît dans des nuées avec cette legende, *aliamque moratur* 1560. Il y a plusieurs autres medailles de cette Reine qui marquent les differens évenemens de sa vie.

Les guerres civiles arrivées sur la

fin du regne de Marie Stuart avoient tellement épuisé l'Ecosse d'argent, que le Parlement, aussi-tôt que Jacques VI. fut monté sur le Trône, ordonna qu'on feroit incessamment de nouvelles especes. Les premieres monnoyes de ce Prince représentent les armes d'Ecosse avec cette inscription, *Jacobus VI. Dei Gratiâ Rex Scotorum.* Sur le revers, il y a une épée nuë couronnée, avec cette legende, *Pro me. Si mereor, in me.* Cette legende, & plusieurs autres semblables étoient sans doute de l'invention de Buchannan : le Roi devenu majeur les fit changer. Il est incroyable combien la monnoye devint commune en Ecosse sous le regne de ce Prince. Mr. Nicholson assûre qu'en une seule année de tems, on avoit fait à Edimbourg des especes pour plus de 1657 livres pesant d'argent, mais cela ne paroîtra pas étrange à ceux qui considéreront que le Comte de Morton Gouverneur du Royaume sous la minorité du Roi, fit present au Roi de France d'un bassin d'or creux, contenant huit pintes mesure d'Angleterre, rempli des

especes d'or, appellées communément *Licornes*. Nous apprenons du Manuscrit d'où ce fait est tiré, que tout cet or venoit des mines d'Ecosse, Mr. Nicholson regarde ce Manuscrit comme fort autentique.

ARTICLE CXLV.

SECRET MEMOIRS of the life of Dr. Henry Sacheverell. C'est à dire, *Memoires secrets de la vie du Docteur Henry Sacheverell &c.* A Londres chez les Libraires de Londres & de Vestminster 1710.

NOus avons déja donné l'extrait du Sermon de Mr. Sacheverell, & nous en serions demeuré-là, si les livres qui paroissent tous les jours pour justifier ce Docteur, ne nous eussent engagé à en parler plus amplement dans ces Memoires.

Tout le monde sçait avec quelle fureur les Presbyteriens ont persecuté ce Docteur, ses Sermons ont été publiquement brûlez, il a été lui-même suspendu de son office de

Ministre ; peu s'en est fallu qu'il n'ait été la malheureuse victime de l'Eglise Anglicane &c. Mais dans ses malheurs, il a eu du moins la consolation que tout ce qu'il y a de gens de bien & de probité parmi les Protestans d'Angleterre, se sont hautement déclarez pour lui. Comme les Ecrits qui ont paru pour & contre ce *Docteur* serviront un jour de memoires à l'histoire d'Angleterre, nous en donnerons ici un fidelle extrait.

Le Docteur Henri Sacheverell nâquit en 1673. à Marleboroug petit bourg du Comté de Vilts ; son pere y étoit Ministre de l'Eglise de Saint Pierre : il falloit que ce fût un homme de probité, puisque la malignité des Presbyteriens n'a pû lui rien reprocher que d'avoir été pauvre.

Quoi qu'il en soit il s'appliqua à laisser à son fils pour tout heritage une bonne éducation, il lui fit apprendre les premiers principes de la Grammaire à Marleboroug même. Le jeune Sacheverell, si on en croit l'Auteur de cet Ecrit, étoit doüé de très-belles qualitez ; il avoit un na-

turel heureux, l'esprit solide, la conception aisée, la memoire excellente, & par dessus tout cela il avoit une telle passion pour l'étude, qu'en peu d'années il apprit parfaitement les langues Grecque & Latine.

A l'âge de seize ans il fut envoyé au College de la Magdelaine d'Oxford. C'est dans cette fameuse Université que Mr. Sacheverell s'instruisit à fond des maximes dont l'Eglise Anglicane fait profession. La doctrine de l'*obéïssance passive* lui paroissoit raisonnable, il résolut de la soûtenir & de vive voix & par écrit.

Le premier livre qu'on ait vû de lui est intitulé *les droits de l'Eglise Anglicane &c.* Cet Ouvrage ayant paru vers l'an 1702. suscita contre lui une troupe de petits Ecrivains Presbyteriens, qui dans leurs libelles tâcherent de rendre Mr. Sacheverell en même tems & suspect à la Cour, & odieux au peuple.

En 1708. il prit le bonnet de Docteur en Théologie, & peu de tems après il fut fait Chapelain de l'Eglise de Saint Sauveur à Southwark. Pendant le peu de tems qu'il a resté

dans cet emploi il s'est appliqué à reformer les mœurs de ceux qui étoient sous sa conduite, mais surtout il leur inspiroit l'obéïssance dûë au Souverain. Cette conduite de Mr. Sacheverell ne pouvoit manquer d'irriter les Presbyteriens, ils cabalerent en secret contre lui, & il semble qu'ils ne cherchoient qu'une occasion favorable de le perdre.

Cette occasion se présenta en 1709. lorsque le Sherif de Derby invita Mr. Sacheverell à prêcher un Sermon devant les Juges de cette Province : le discours fut prononcé le 15. d'Août, & fut generalement applaudi; il n'y eut que les Presbyteriens qui s'en offenserent, ils en firent des plaintes qui n'eurent pour lors aucun effet.

Peu de tems après le Chevalier Samuel Garrard Maire de Londres, nomma Mr. Sacheverell pour prêcher dans l'Eglise de Saint Paul un Sermon qui s'y fait tous les ans le 5. de Novembre : comme nous avons déja donné l'extrait de ce Sermon *, nous n'en parlerons point ici.

* *Juin* 1710.

Il suffit de dire que les Presbyteriens en furent vivement choquez, ils en releverent quelques propositions qu'ils défererent aussi tôt au Parlement.

La Chambre des Communes composée pour la plûpart de Presbyteriens, entreprit l'affaire avec chaleur ; elle fit extraire des deux Sermons de Mr. Sacheverell quelques propositions qui font les quatre chefs d'accusation intentée contre ce Docteur. 1°. L'obéïssance passive est une doctrine dont l'Eglise Anglicane a toûjours fait profession ; or, si cela est, disent les Presbyteriens, il faut au sentiment de cette Eglise que la derniere revolution soit odieuse & insoûtenable &c. 2°. La tolerance accordée aux Non-conformistes est injuste &c. 3°. L'Eglise Anglicane est en danger sous le gouvernement de la Reine &c. 4°. Le gouvernement de sa Majesté, soit qu'on le considere par rapport aux affaires Civiles, soit par rapport aux affaires Ecclésiastiques, tend visiblement à la ruine de l'Etat &c.

Ces quatre chefs ne se trouvent

pas formellement dans les Sermons de Mr. Sacheverell, ce ne sont que des conséquences que l'on en tire. Quoi qu'il en soit, il fut cité à paroître à Westminster le 27. Février. Ayant obtenu permission de parler pour sa propre défense, il prononça dans la Chambre des Seigneurs un discours si éloquent, qu'il fut suivi d'un applaudissement general.

Le 28. Février le procès fut instruit dans les formes. Mr. Sacheverell produisit pour sa justification un grand nombre d'Auteurs, qui avoient constamment soutenu que la doctrine de l'obéïssance passive étoit celle de l'Eglise Anglicane. 2°. Il fit voir que depuis que les Presbyteriens se trouvent à la tête des affaires, il n'y a rien de si sacré dans la Religion que des Ecrivains impies ne tâchent de tourner en ridicule : nous ne citerons point ici les passages rapportez par Mr. Sacheverell, ils feroient horreur, même aux plus libertins. 3°. Il s'efforça de prouver que ces mêmes Ecrivains maltraitent le Clergé &c. Enfin qu'ils n'épargnent ni la Reine, ni l'Etat. Ce recueïl de

passages a été imprimé, & il fait toucher au doigt l'impieté, la malice & le fanatisme des Presbyteriens.

Nous ne parlerons pas ici de toutes les procedures du Parlement par rapport à Mr. Sacheverell, les nouvelles publiques en font un long récit. Il suffira de dîre que Mr. Burnet Evêque de Salisbery attaqua vivement, dans un discours qu'il prononça devant les Seigneurs, la doctrine de l'*obéissance passive*; mais par malheur pour lui, Mr. Sacheverell a fait voir que Mr. Burnet en 1672. avoit des sentimens bien differens de ceux dont il fait maintenant profession. Tout le monde sçait que la conduite de Mr. Burnet par rapport à la Religion, est aussi inconstante & variable, qu'elle l'a toûjours été par rapport à l'Etat.

Pendant que Mr. Sacheverell étoit à la garde d'un sergent d'armes, le peuple faisoit des vœux pour sa délivrance: quelques particuliers composerent des hymnes, & d'autres prieres qui furent aussi-tôt imprimées. D'ailleurs les réponses que le Docteur avoit faites, & ses Apologies,

les invectives & les satyres qui en même tems couroient par tout contre les Presbyteriens, avoient tellement animé le peuple, que peu s'en est fallu que les deux factions n'en soient venuës aux mains.

Le Parlement pour prévenir les malheurs dont le Royaume étoit menacé, si l'on differoit plus longtems le Jugement de Mr. Sacheverell, resolut enfin de terminer le procès. Le Docteur fut donc condamné le 21. Mars à la pluralité de six voix. 1°. A ne point prêcher pendant trois ans. 2°. On condamna ses deux Sermons à être brûlez par l'Executeur public, en presence du Maire & de deux Sherifs de Londres & de Middlesex.

Ce jugement quoique moderé en apparence, n'a point calmé les esprits. Les partisans du Docteur crient hautement à l'injustice. Les Presbyteriens de leur côté ne cessent de menacer les Episcopaux. Les libelles cependant volent de part & d'autre, les deux partis s'y traitant continuellement de traîtres & de perturbateurs du repos public. Le

tems nous fera voir où aboutira une affaire qui met aujourd'hui toute l'Angleterre en mouvement.

ARTICLE CXLVI.

PRINCIPES PHYSIQUES DE LA raison & des passions des hommes, par Mr. Maubec Docteur en Medecine de la faculté de Montpellier. Nihil est in intellectu, quod non priùs fuerit in sensu. C'est à dire, *que l'homme n'a aucune connoissance qui ne lui soit venuë par l'entremise des sens.* A Paris chez Barthelemy Girin ruë Saint Jacques vis à vis la fontaine S. Severin à la Prudence 1709. *avec approbation & privilege du Roi in 8°. pag.* 205.

RIen ne paroît plus digne de nôtre attention que la varieté des pensées de l'homme, & les divers mouvemens dont son esprit & son cœur sont sans cesse agitez. Tantôt il est triste, & tantôt il est plein de joye, quelque fois en colere, souvent doux & tranquille; il aime, il hait, il craint, il espere, il desire

ce qu'il a méprisé, & il méprise peu après ce qu'il avoit recherché avec empressement ; il se souvient du passé, il connoît le présent, il porte ses vûës dans l'avenir ; enfin il n'est rien dont il ne juge, & qu'il ne soumette à ses décisions ; il est capable de pénetrer les veritez les plus cachées, & souvent il tombe dans des erreurs extravagantes & ridicules.

Pour découvrir la cause de tant d'effets si admirables, M. Maubec considere. 1°. De quelle maniere un enfant qui ne fait que de naître, est frappé par les objets qui l'environnent. 2°. De quelle maniere ce même enfant apprend à les connoître, & à en juger. 3°. Comment sa memoire, son imagination, & ses passions se forment & se fortifient à mesure que les connoissances augmentent. 4°. Quelle est la source de la varieté des jugemens des hommes & de l'inconstance de leurs desirs. Enfin il s'efforce de montrer que les inclinations de la volonté, & les pensées de l'entendement, sont des suites naturelles de la disposition des organes du corps.

Selon l'Auteur rien de plus faux ni de plus opposé à l'experience que ces idées innées, qu'on suppose dans l'esprit humain. Il faut s'aveugler volontairement, dit-il, pour ne pas voir que toutes nos connoissances viennent par les impressions des sens, & c'est le prouver d'une maniere qui ne souffre point de replique, que de montrer que les objets qui agissent sur les organes, impriment des traces dans le cerveau par le moyen desquelles l'ame a des connoissances.

Toutes les qualitez que nous appercevons par les sens dans un objet se gravent dans le cerveau, à peu près comme un cachet sur de la cire, ne formant toutes ensemble qu'une seule & même image ; & toutes les parties qui composent cette image, s'unissent si étroitement par des impressions reïterées, que lors qu'une de ces traces vient à se reveiller, les autres se reveillent aussi par une necessité mecanique. Voila, selon Mr. Maubec, la source de la memoire, de l'imagination,

des jugemens & des passions. Ainsi l'esprit humain ne raisonnant, dit-il, qu'en conséquence des impressions des sens, des idées & des préjugez, il doit arriver une grande varieté dans les jugemens des hommes, beaucoup d'inconstance dans leurs desirs, de trouble & de confusion dans leurs passions. Il seroit à souhaitter que l'Auteur eût pris la peine de développer davantage son Systême, & d'en mieux établir les principes.

ARTICLE CXLVII.

ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ &c. Tesoro della lingua &c. c'est-à-dire. *Tresor de la langue Grecque vulgaire & de la langue Italienne, ou Dictionnaire tres-ample en Grec vulgaire, & en Italien, qui contient 1°. presque tous les mots de la langue Grecque vulgaire, & ceux de la langue Italienne qui les expriment, & principalement les noms propres de ces deux langues. 2°. Plusieurs autres mots du Grec literal, & particuliérement les termes de la Grammaire,*

ceux de la Philosophie & de la Théologie. 3°. Quelques remarques particulieres & de petits chapitres sont utiles, & mêmes necessaires. Ouvrage posthume du Pere Alexis de Sommevoir Capucin François, Missionnaire Apostolique, & Custode de toutes nos Missions de Grece, mis en lumiere par le Pere Thomas de Paris, Missionnaire Apostolique du même ordre. Dédié à Mr. l'Abbé Bignon. A Paris chez Michel Guignard dans la ruë Saint Jacques à l'enseigne de Saint Jean. Il se vend aussi à Marseille chez Pierre Cari, sur le port. 1709. *avec privilege du Roi, in* 4°. *pag.* 461. *dans le Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, &* 513. *dans le Dictionnaire Italien & Grec vulgaire sans l'Epitre dédicatoire & la préface.*

CEt Ouvrage a deux parties, la premiere est un Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, la seconde est un Dictionnaire Italien & Grec vulgaire. Quoique ces deux Dictionnaires soient dans un même volume, ils ne laissent pas d'être fort amples ; car chaque page du Livre

est divisée en trois colonnes, & l'Ouvrage est imprimé d'un caractére fort menu & fort net.

Le P. Alexis de Sommevoir Capucin François est Auteur de ce Livre : il a consumé sa vie dans les Missions du Levant, & il a voulu contribuer à la conversion des ames même après sa mort, en laissant aux Missionnaires un Dictionnaire qui leur servît à apprendre une langue que les Schismatiques parlent, & que plusieurs Infidelles entendent. Mais cet Ouvrage seroit demeuré enseveli avec le pieux Missionnaire qui l'a composé, si le Pere Thomas de Paris Capucin & Missionnaire Apostolique n'étoit entré dans les desseins de son Confrere & de son ami. Après sa mort il vint en France avec le nouveau Dictionnaire, & sûr que l'on y estimeroit un Livre qui pouvoit contribuer à l'avancement de la Religion, il le présenta à Mr. l'Abbé Bignon, de qui il fut reçû avec des marques de bonté qu'il n'avoit osé esperer, & qui voulut bien lever toutes les difficultez que les Libraires faisoient

naître au sujet de l'impression de ce Livre. Ainsi c'est à cet illustre Abbé que le public est obligé de ce qu'il paroît. Son zele pour la Religion, & l'envie de faciliter le commerce, l'ont porté à favoriser l'impression d'un Ouvrage qui est absolument necessaire aux Missionnaires de Grece, & qui peut beaucoup servir aux negocians qui trafiquent dans le Levant. Peut être que l'amour que Mr. l'Abbé Bignon a pour les Sciences qu'il fait fleurir en France avec tant de gloire & de succès, l'a aussi engagé à contenter la curiosité de ceux qui veulent connoître la langue Grecque dans tous ses états, aussi bien dans sa décadence, que dans son origine & dans son progrez : car il y en a qui veulent l'apprendre dans toute son étenduë, & même telle qu'elle est aujourd'hui, où elle se trouve défigurée par le mélange d'une infinité de mots barbares.

Le Dictionnaire dont nous parlon est très-exact, l'Auteur y a travaillé pendant quarante ans, il a joint au Grec vulgaire plusieurs mots du Grec literal qui étoient

necessaires pour que rien ne manquât à l'Ouvrage. Pour le Grec vulgaire il est très ample : le Pere de Sommevoir a demeuré dans presque tous les lieux où l'on parle cette langue, il n'a omis aucun des mots particuliers qui ne sont en usage qu'en certains lieux, & qui forment encore aujourd'hui les differentes dialectes du Grec vulgaire.

Les emplois qu'a eû le P. de Sommevoir & que son merite lui a attirez, lui ont donné occasion d'apprendre mieux cette langue, que ne le font ordinairement les Missionnaires. Car il a été Aumônier des Ambassadeurs du Roi à la Porte, & de la Nation Françoise, il a enseigné les langues aux jeunes gens que le Roi fait élever à Constantinople par les Peres Capucins, pour être envoyez dans les Echelles du Levant. Il a été Superieur des Hospices de son Ordre qui sont à Constantinople, à Smirne, à Scio, en Candie, à Athenes, dans la Morée; enfin il a demeuré dans presque toutes les Isles de l'Archipel.

Il y a dans la préface quatre aver-

tiſſemens où l'Editeur explique l'uſage du Dictionnaire : ces avertiſſemens qui ſont aſſez inutiles à ceux qui ſçavent ſe ſervir des Dictionnaires du Grec literal, ſont neceſſaires à ceux qui n'ont point de lettres.

ARTICLE CXLVIII.

DESCRIPTION DU GRAND Ouvrage que Mr. Jouvenet ancien Directeur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, a peint dans la nouvelle Chapelle de Verſailles: avec quelques reflexions ſur les regles de l'Art à cette occaſion.

CE grand Ouvrage qui occupe la plus grande partie de la voute, eſt au deſſus de la tribune du Roi faiſant face à l'Autel : le ſujet eſt la deſcente du Saint Eſprit. Pour repréſenter ce Myſtere avec dignité, Mr. Jouvenet s'eſt ſervi de tout ce que ſon Art a de plus ingenieux, ſans s'écarter de la verité qui y doit être gardée inviolablement.

L'Ouvrage contient deux princi-

pales parties, qui ſont réünies par le même eſprit, & éclairées par une ſeule lumiere.

Dans la premiere qui remplit la large étenduë de la voute, il a placé au lieu le plus élevé le Saint Eſprit ſous la figure d'une colombe, ſuivant l'uſage ordinaire, & en a fait ſon point lumineux pour éclairer tous les autres objets du tableau. Divers grouppes d'Anges, qu'on ſuppoſe accompagner la Divinité, marquent par la différence de leurs attitudes & de leurs expreſſions, l'adoration, le reſpect & l'humilité, diſpoſitions par leſquelles ils rendent témoignage de l'abondance des graces que Dieu répand ſur ſes créatures en cette occaſion. Le choix des drapperies & la varieté de leurs couleurs, qui participent de la clarté qui ſort du Saint Eſprit, font ſentir l'harmonie qui eſt entre eux, auſſi bien que leurs actions.

Quoique la Peinture ait ſes licences comme la Poëſie, on n'a donné aucunes fonctions particulieres aux Anges, & on n'a choiſi que celles qui pouvoient contribuer à découvrir

la grandeur du Myſtere : c'eſt pourquoi le Peintre plus ſage qu'on ne l'eſt d'ordinaire dans ces ſortes de gloire, a évité de faire parler les Anges les uns aux autres, ou de leur donner des attitudes forcées, pour faire valoir l'artifice d'un deſſein contraſté. Il s'eſt contenté des expreſſions dont on vient de parler, qu'il a jointes aux idées les plus parfaites de la beauté, propres à nous repréſenter ces excellentes créatures qui doivent faire l'ornement du Ciel.

Il a ſçû donner un mouvement & une agitation aux nuées qui expriment ce murmure ſubit, & ce vent qui accompagna la deſcente du Saint Eſprit. C'eſt un des plus grands artifices de la Peinture, de faire ſentir de l'agitation dans des objets qui demeurent fixes à nos yeux. On a recours pour y réüſſir à la varieté du trait, à l'ordre & à la grandeur des maſſes, à la diverſité de la couleur, & aux oppoſitions ingenieuſes de lumieres & d'ombres qui remuant nos yeux, produiſent cette admirable illuſion par leurs accords,

& font ſentir à nôtre imagination le même mouvement, que le tranſport réel des objets qui n'ont que des momens ſucceſſifs : ce qui ſe peut auſſi pratiquer pour les nuées, quoique leurs contours ſoient indécis.

La lumiere qui deſcend de cette voute par une ſçavante & naturelle dégradation avec des langues de feu, & qui découvre la vaſte étenduë qu'il y a entre le point lumineux, & les objets qui en ſont éclairez en l'autre extremité, fait un riche ſpectacle qui cauſe de l'admiration, inſpire de la crainte, de l'amour & du reſpect, & releve le courage. C'eſt ce que l'on a repréſenté par les figures qui ſont au bas du Tableau & qui en font la ſeconde partie.

Un morceau d'Architecture paroît dans le milieu, qui marque l'interieur du Cenacle où les Apôtres étoient aſſemblez. La Sainte Vierge eſt debout au centre de la ſcene. Son attitude eſt noble & grande, & elle exprime ce tranquille tranſport de joye, que donnoit l'amour Divin à un cœur qui étoit déja le

n'altere point la verité de l'Hiſtoire, car ces perſonnages ne ſont point épiſodiques, mais veritablement du ſujet ; puiſque nous liſons au prémier chapitre des Actes des Apôtres v. 14. qu'étant entrez dans le Cenacle où demeuroient les Apôtres, ils perſeveroient dans un même eſprit en prieres avec les femmes, Marie mere de JESUS, & ſes freres.

L'Auteur de cet Ouvrage voulant donner des marques de la grande experience qu'il a acquiſe dans ſon Art, & ſur tout dans le deſſein, a mis entre l'angle de la voute & la figure précedente, celle d'un Diſciple qui produit un effet admirable : l'attitude de cette figure eſt oppoſée entiérement à celle qu'elle accompagne, c'eſt un racourci hardi, qui, quoiqu'il n'occupe pas plus de deux pieds & demi, paroît néanmoins par le moyen de la perſpective en avoir ſept, ce qui ſert également à inſtruire les jeunes Peintres des reſſorts & de la perfection de l'Art où ils aſpirent, & à cauſer de l'admiration aux Sçavans & aux moins habiles.

La varieté regne par tout : une femme à genoux les bras & les yeux élevez proche de ce Disciple, implore le secours de la grace qui se répand avec effusion, & un autre Disciple assis auprès d'elle, la ressent avec plénitude : enfin une figure à demi-nuë & d'un goût pittoresque sert encore ici à la varieté.

De l'autre côté de l'Ouvrage & à main gauche de la Vierge, est un Disciple à genoux ayant un bras étendu, dans une attitude d'admiration.

Un Vieillard venerable qui nous représente Saint André frere aîné de Saint Pierre, marque derriere cette figure par ses bras & sa tête élevez, un ravissement admirable mêlé de tendresse ; & un jeune garçon proche de lui les mains jointes, leve les yeux au Ciel comme vers la source du bonheur qu'il reçoit. On peut remarquer par ces deux figures, que le contraste qui se trouve par tout, est pris tantôt de la diversité de l'attitude, tantôt de celle des âges ; quelquefois du sexe ou de l'ornement des drapperies, de la lu-

miere & de l'ombre, de la diversité du dessein ou de l'expression, comme on le voit en ces deux figures, où le vieillard plus tranquille que le jeune homme, témoigne dans son âge avancé, plus d'experience & d'habitude dans les effets même de la grace.

Proche & au bas est un homme assis sur une marche, & une grande femme debout richement habillée, qui pour parer l'éclat de la lumiere dont elle est éblouïe, a une main élevée sur ses yeux, ce qui n'empêche pas qu'on ne découvre dans elle un certain air de modestie, & les marques d'une sage meditation. Ces deux figures ont dans leurs vêtemens quelque chose du Levantin.

Mais comme on peut s'imaginer, que la surprise de l'éclat subit & bruyant du vent, qui accompagna la descente du Saint Esprit, jetterent la terreur & l'épouvante dans le cœur des plus foibles, on a representé une figure chancelante soutenuë par la charité d'un jeune garçon qui fait un contraste d'expres-

ſion, d'attitude & d'effets de la grace, & rappelle en même tems l'idée de l'agitation des nuées dans le Ciel, qui eſt renduë ſenſible par ſa diſpoſition & ſes effets ſur une partie de ceux qu'elle effraya.

Pour marquer les principaux effets de la grace dans les divers caractéres des hommes, on a placé ſur le côté de la voute proche l'angle, un homme aſſis panché en arriere, les yeux élevez au Ciel, & comme livré tout entier à l'ardeur de ſes deſirs & de ſon admiration. Une grande fille eſt à côté de lui revêtuë d'une drapperie blanche, qui exprime ce que l'amour divin produit en un cœur innocent. Proche d'elle eſt un Apôtre debout qui exprime l'adoration, & comme elle ne peut être que l'effet de l'intelligence du Myſtere, elle réünit deux actions en une ſeule.

C'eſt ce qui a donné lieu à poſer une autre figure qui eſt proche & plus bas que cette derniere : elle eſt aſſiſe & recüeillie en elle même, comme ſi elle meditoit ſur les évenemens prodigieux des nouvelles

faveurs que Dieu répand fi
hommes.

Enfin pour ne rien neglig
la verité de l'Histoire , qui
marque qu'un grand nombre d
ciples étoit assemblé dans le
lieu ; on apperçoit derriere ces
res principales , un nombre in
d'autres figures à demi corps
sont liées par l'harmonie qui se
ve dans l'Ouvrage , & animé
même esprit.

Si le premier coup d'œil
Tableau saisit d'admiration le S
tateur , on peut dire qu'il l'in
également , soit qu'il y cherch
regles de l'Art, soit qu'il y ve
developper le Mystere qu'on
présente , ou qu'il souhaite se
souvenir de l'Histoire. Il offr
grand & riche spectacle , par le
les yeux sont si agréablement t
pez , qu'il passe tout entier à l'
gination.

Tout y est en mouvement p
varieté des attitudes,des expres
vrayes & précises des couleurs ,
la distribution de la lumiere , &
l'heureux choix des principau

fets qui furent produits par la descente du Saint Esprit, parmi ce petit nombre d'Elûs qui ont été destinez à servir d'exemple à tous ceux qu'ils devoient faire entrer dans la participation des graces qu'ils avoient reçûës.

La Sainte Vierge debout comblée de gloire & d'une beauté digne de la Reine des Anges, nous découvre aussi bien que les Cieux ouverts, quelle doit être la fin de nos travaux ; mais nous ne devons pas douter qu'il n'en faille soûtenir de très-grands. Déja Saint Jean part pour remplir sa Mission. La charité y soutient la foiblesse de ceux qui tombent. Toutes les conditions sont appellées & comblées des mêmes faveurs. On y voit le détachement des richesses, par le ravissement du cœur qui s'éléve vers le Ciel, & l'élevation de l'ignorance jusqu'à l'intelligence des plus grands Mysteres.

Les uns sont dans l'adoration, pendant que d'autres recüeillis en eux mêmes se livrent à la meditation. Le respect, la tendresse, la surprise & la foi regnent dans tous les sujets

qui forment cette Eglise naissar
& découvrent les divers chen
par lesquels nous pouvons être
tablis dans l'esperance du Ciel,
la désobéïssance de nos peres n
avoit fait perdre.

Un Ouvrage qui renferme u
grand nombre de parties essen
les de l'Art, je veux dire la cor
tion du dessein, l'expression vi
& précise par rapport au sujet
varieté des attitudes proportion
aux personnes que l'on y repré
te, l'harmonie des couleurs & la
tribution des lumieres, l'unité
grouppes liées par le même esp
& le feu qui y est répandu, où il
a rien à deviner; car jusques
lieu même de la scene, on a pris
de faire voir les entrées & les
ties, afin de ne laisser aucun d
au Spectateur sur le chemin que
a fait faire aux personnages p
paroître à nos yeux. Cet Ouvr
dis-je, nous fait esperer qu'il
tribuera avec ceux des autres l
tres qui ont travaillé à décorer
lieu si auguste, à faire passer
siécles à venir la gloire que la

lebre Académie de Peinture s'eſt acquiſe au deſſus de toutes les autres de l'Europe, & peut-être de tout le Monde dans ce genre.

On trouve ici une occaſion favorable de répondre à une objection importante que l'on m'a faite, contre le parallele de la Peinture & de la Poëſie. On ſoutient que celle-ci exprime par la parole des maximes generales qu'on ne peut faire entendre par la figure, c'eſt à dire par le deſſein & la couleur qui ne repréſente que les individus.

Mais j'oſe ſoutenir avec une autorité inconteſtable, que l'allegorie peut atteindre à ce degré de perfection de la Poëſie, & qu'elle devient un langage general & univerſel dans le ſens qu'elle contient, pourvû cependant qu'elle ſoit claire, & que les corps que l'on choiſit ſoient reçûs de tout le Monde, comme la langue d'un pays. Le ſens de l'allegorie ſera plus ou moins étendu, à proportion qu'il ſera plus ou moins composé de diverſes figures: car les figures ſont les mots, ou l'alphabet de ce diſcours. On n'en ſçauroit ci-

ter un plus clair que le sujet de ce Tableau.

JESUS-CHRIST prêt à quitter ses Apôtres, les console de sa mort par la promesse du St. Esprit : il les assûre qu'il leur enseignera toutes choses, & qu'il les fera ressouvenir de celles qu'il leur aura dites. Le tems de la Pentecôte étant accompli, Dieu remplit l'attente de ses Elûs qui étoient rassemblez dans le même lieu. De quelle maniere en sont-ils convaincus ? Ils entendent tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent violent & impetueux qui venoit du Ciel. Ce bruit remplit toute la maison où ils étoient ; le Ciel même s'ouvre, & il en descend des langues de feu, qui se partagent en s'arrêtant sur chacun d'eux.

Ce ne sont plus des paroles qui les assurent de l'accomplissement de la promesse qui leur avoit été faite, mais des signes sensibles qui peuvent être représentez par la Peinture. Le Ciel fermé depuis tant de siécles, s'ouvre par un murmure éclatant, & ils y découvrent le chemin qui leur est ouvert. Ils jugent

que ce bruit qui sort d'une source commune à l'Univers, s'y fera entendre : il en sort une lumiere éclatante & extraordinaire, & ils comprennent & sentent qu'ils seront éclairez : cette lumiere est un feu propre à les échauffer, & à relever leur courage : il prend la forme de langues, & ils ne doutent point que le ministére de la parole ne leur soit confié. L'effet justifie leurs esperances : ils se répandent dans tout le Monde, & s'y font entendre d'une maniere divine. Leur charité console les affligez, gagne les cœurs ; leur intrepidité étonne les Tyrans, & convainc les Idolâtres : on cede à leur zele. De pauvres pescheurs triomphent de la puissance des Cesars, de la subtilité des Philosophes, & ils humilient l'orgueil des Grands ; ils arrachent les voluptueux du milieu des délices.

Voici les symboles que le Peintre a représentez dans son Tableau : les Anges rendent témoignage de ce Mystere dans le Ciel, & les hommes représentez sur la terre à la vûë de ce spectacle allégorique, mon-

est un diviseur de la quantité prop

Deuxiéme exemple $6y^4 + y^3$ —
+ 3 y + 20.

Si je substituë successivement pour
— 1. les resultats seront 7. 20. 3.

1	7	1. 7.	
0	20	1. 2. 4. 5. 10. 20.	
—1	3	1. 3.	

On trouve deux progressions, 7.
7. 5. 2. & dans chaque progressio
ference des termes mesure $6y^4$
le premier terme de la quantité pr
Dans la premiere progression je
4. qui répond à o. je divise 4 par
rence des termes de la progressi
$y + \frac{4}{3}$, ou $3y + 4$, est un diviseu
de la quantité proposée.

En suivant la même methode, o
vera $6A - 5$. pour diviseur de la
tité $24A^5 - 50A^4 + 49A^3$ +
— $66A + 30$. Car en substituant
2. 1. 0. — 1. on trouvera dans le

est 6, on aura A — 5/6, ou 6 A — 5 qui sera un diviseur exact.

Il y a des exemples où la methode qu'on vient d'expliquer ne suffit pas. Soit la quantité suivante $x^4 - x^3 - 5\,xx + 12\,x - 6$, dont on cherche un diviseur. Suivant ce qu'on a expliqué auparavant on substituera successivement pour x, 3. 2. 1. 0. —1. —2. & on aura pour resultat 39. 6. 1. 6. 21. 26, dont on cherchera les diviseurs simples, & on disposera le tout comme auparavant.

3	39	1.	3.	13.	39.
2	6	1.	2.	3.	6.
1	1	1.			
0	6	1.	2.	3.	6.
—1	21	1.	3.	7.	21.
—2	26	1.	2.	13.	26.

Il faut présentement prendre les quarrez des nombres substituez, & on aura 9. 4. 1. 0. 1. 4.

En ajoutant les quarrez aux diviseurs simples, & en ôtant des quarrez les diviseurs simples, on aura de nouveaux nombres qu'on disposera comme montre la figure.

9	—30.	—4.	6.	8.	10.	12.	22.	48.
4	— 2.	1.	2.	3.	5.	6.	7.	10.
1	0.	—2.						
0	— 6.	— 3.	— 2.	— 1.	1.	2.	3.	6.
1	—20.	—6.	—2.	0.	4.	8.	22.	
4	—22.	—9.	2.	3.	5.	6.	17.	30.

On cherchera des progressions dans ces

nombres, & on trouvera les de
sions suivantes.

9	— 4. . .	6.
4	— 2. . .	3.
1	0. . .	0.
0	2. .	— 3.
1	4. .	— 6.
4	6. .	— 9.

Dans ces progressions je cho
3 qui répondent à 0, & je m'
cessivement pour ∓ *c*; je souft
mes + 2 — 3 des termes au de
— 2 + 3 dont je me sers pe
prens l'unité pour A, parceque
le entre les nombres peut mesu
prens *l* pour *x*. Ainsi j'ai A *ll*
pour diviseur, c'est à dire *xx*
ou *xx* — 3 *x* + 2: mais aucun
viseurs n'est exact.

Dans l'exemple 3 *ys* + 6
8 *yy* — 14 *y* + 14, on triple
des nombres substituez, & p
& soustraction des diviseurs sin
tuez aux triples des quarrez d
on a de nouveaux nombres qu
les deux progressions suivante

3	27	— 7. . .	17.
2	12	— 7. . .	11.
1	3	— 7. . .	5.
0	0	— 7. . .	— 1.
— 1	3	— 7. . .	— 7.
— 2	12	— 7. . .	— 13.

Je prens les derniers termes

sions -7 & 17 en haut, & -7 & -13 en bas, & j'ôte ces nombres de 27 & 32 : la difference de 27 & -7 est 34, qui mesure 170 resultat de la substitution de 3 : la difference de 12 & -7 est 19, qui mesure 190 resultat de la substitution -2 : la difference entre 27 & 17 est 10, qui mesure 170 : & la difference entre 32 & -13 est 35, laquelle ne mesure pas 190. Ainsi je rejette la derniere progression, & suivant la premiere $\mp c$ est -7, & $\mp B$ est rien, puisque les termes de la progression n'ont point de difference : Ainsi le diviseur sera $All \mp Bl \mp c$ c'est à dire $3yy \mp 7$, qui est un diviseur exact.

Quand il y a deux lettres également élevées, comme dans la quantité suivante $6y^4 - cy^3 - 21ccyy + 3c^3y + 20c^4$, on met l'unité à la place d'une des lettres comme c, & on aura $6y^4 - y^3 - 21yy + 3y + 20$, dont le diviseur est $3y + 4$: & remettant c vous aurez $3y + 4c$ pour diviseur de la quantité proposée.

S'il y a trois lettres comme dans la quantité suivante $12x^3 - 14bxx + 9cxx - 12bbx - 6bcx + 8ccx + 8b^3 - 12bbc - 4bcc + 6c^3$; & si tous les termes sont de la même dimension, on pourroit se servir des regles précedentes, mais on abregera par les suivantes.

Je prens les termes $8b^3 - 12bbc - 4bcc + 6c^3$, où il n'y a point de x, &

par les regles précedentes on trouve les diviseurs d'une dimension $2b - 3c$, $4b - 6c$.

Les diviseurs des termes $12x^3 + 9cxx + 8ccx + 6c^3$, où il n'y a point de b, se réduisent à la seule quantité $4x + 3c$.

Les diviseurs des termes $12x^3 - 14bxx - 12bbx + 8b^3$, où il n'y a point de c, sont $2x - b$, $4x - 2b$; je les dispose comme montre la figure.

x. $2b - 3c$, $4b - 6c$.
b. $4x + 3c$,
c. $2x - b$, $4x - 2b$.

Comme il y a trois lettres, & que chaque partie des diviseurs ne renferme qu'une lettre, il faut que chaque partie se trouve deux fois.

Or dans les diviseurs $4b - 6c$ & $2x - 6$. les parties $4b$. $6c$. $2x$. 6. ne s'y trouvent qu'une fois, ainsi je les rejette : il me reste trois diviseurs $2b - 3c$, $4x + 3c$, $4x - 2b$, où chaque partie se trouve deux fois avec les mêmes signes, en changeant les signes de $2b - 3c$, car on peut toûjours changer les signes du diviseur : ainsi on aura pour diviseur $-2b + 3c + 4x$.

En suivant la même methode on trouvera que $2bb - 6aa + 4xx - 3bx + 2ax$ sera diviseur de la quantité $12x^5 - 10ax^4 + 9bx^4 - 26ax^3 + 12abx^3 + 6bbx^3 + 24a^3xx - 8aabxx - 8abbxx - 24b^3xx - 4a^3bx + 6aabbx$

les soient réelles, si elles sont positives ou negatives : mais il n'ose assurer que sa regle soit generalement vraye.

Enfin il finit son Livre par la methode de trouver en nombre les racines d'une équation quelconque : mais avant que d'exposer cette methode, il rapporte celle de Mr. Lagny pour l'approximation des racines. Il en donne la démonstration, & l'étend à tous les degrez, donnant pour chaque degré une formule qui lui est particuliere.

Mr. Lagny donne pour le quarré cette formule d'approximation $a \pm \frac{b}{2a}$ pour le cube $a \pm \frac{ab}{3a^3 \pm b}$. Un exemple rendra sensible la regle. On veut tirer la racine cubique de 100. Il faut d'abord en tirer la racine approchée en entier, & on aura 4, qu'on fait égal à a, $4 = a$: le cube de 4 est 64 : la difference entre 64 & 100 est 36, qu'on fait égal à b, ainsi $36 = b$, & suivant la formule $a + \frac{ab}{3a^3 + b}$, j'ai une seconde racine approchée. Si on fait cette seconde racine approchée $= a$, & que le cube de cette seconde racine approchée étant soustrait de 100, on fasse la difference $= b$, la même formule $a + \frac{ab}{3a^3 + b}$, donnera une troisième racine incomparablement plus approchée

que n'étoit la seconde ; ensuite de quoi on en pourra avoir une quatriéme , une cinquiéme &c.

Il est encore necessaire pour bien entendre *la* methode dont on va parler, de former une table des puissances. Elle est un peu differente de celle qu'on trouve ordinairement dans les livres , quoi qu'au fond ce soit la même construction.

Table des puissances.

$$Fzzz = FA^3 + 3FAAE + 3FAEE + FE^3.$$

$$dzz = dA^2 + 2dAE + dEE.$$

$$cz = cA + cE.$$

Si $z = A - E$, les puissances se formeroient à peu près de même. J'ai crû qu'il suffisoit de former les premieres puissances ; puisqu'il est aisé sur ce modele de continuer la table aussi loin qu'on voudra.

Il s'agit maintenant d'expliquer la methode dans un exemple. Soit l'équation $z^3 - 17zz - 54z = 350$, dont on cherche la racine en nombre.

On supposera par exemple que la racine est 10. Plus la supposition approchera de la verité , plus la regle deviendra aisée : mais cela n'est pas necessaire. On fera $10 = A$, & on disposera l'équation comme montre la figure.

$$z^3 = A^3 + 3AAE + 3AEE + E^3.$$

[illegible] Ainsi ment[illegible]

[illegible] mra.

[illegible]

[illegible] nombre de cette équation [illegible]

[illegible]

[illegible] unique [illegible]

[illegible]

[illegible] par [illegible]

miere operation être de 15, 7... & par approximation on trouvera en faisant A = 15, que z = 14, 954068.

En finissant cet extrait on rend justice à l'Auteur, & on convient que son Livre renferme beaucoup de choses fort curieuses. Quelques personnes peut être trouveront à redire qu'en beaucoup d'endroits les démonstrations ne s'y trouvent pas : mais apparemment que l'Auteur a eû ses raisons pour ne les pas mettre. Pour ce qui regarde les commençans, on ne sçait s'ils seront pleinement satisfaits, puisqu'en bien des endroits l'Auteur ne se rend pas assez intelligible pour eux : outre que la plûpart des éxemples ne sont pas à leur portée.

ARTICLE CL.

ORAISON FUNEBRE *de Messire Paul de Godet des Marais, Evêque de Chartres, prononcée dans l'Eglise de Chartres le 21. Janvier 1710. par Mr l'Abbé le Prévost Prédicateur du Roi. A Paris, chez* NICOLAS PEPIE, *ruë S. Jacques, prés la Fontaine Saint Severin, à Saint Basile,* M. CCCX. *in quarto, pages* 53.

FEU M. l'Evêque de Chartres, à qui la Posterité donnera un rang distingué parmi les Ecrivains Ecclesiastiques de nôtre siécle, dont il a combattu les erreurs avec tant de zéle & de succés, doit avoir place dans nos Mémoires. M. l'Abbé le

$- dzc = - dAA - 2dAE - dEE$
$+ cz = + cA + cE.$

$d = 17$, & $c = 54$. Ainsi mettant pour A sa valeur qui est 10, on aura,

$+ 1000. + 300E + 30EE + EEE$
$- 1700 - 340E - 17EE$
$+ 540 + 54E$
$- 350.$

La somme de cette équation est égale à o ainsi $- 510 + 14E + 13EE + E^3 = : 0$.

Et parce qu'on a $- 510$, il est aisé de voir que A doit donner un nombre plus grand que 10. D'où il est aisé de conclurre que E est positif, puisque la racine est supposée égale à $A + E$.

L'embarras de la methode consiste principalement à démêler quand E est positif ou negatif: mais dans l'exemple proposé il n'y a nulle difficulté.

On fait la somme des nombres qui ne comprennent aucune lettre $= b$ ainsi dans l'exemple proposé $- 510 = 6$, la somme de tous les $E = S$, & la somme de tous les quarrez $EE = T$ &c. & dans l'équation on neglige la derniere puissance de E qui dan l'exemple est E^3.

On aura donc $SE + TEE = b$, & en resolvant l'équation par les regles du second degré, on trouvera la valeur de E, laquelle étant ajoutée à 10 qu'on a pris pour premiere hypothese, on aura la valeur de z qui se trouvera par cette premiere

miere operation être de 15, 7... & par approximation on trouvera en faisant A = 15, que z = 14, 954068.

En finissant cet extrait on rend justice à l'Auteur, & on convient que son Livre renferme beaucoup de choses fort curieuses. Quelques personnes peut être trouveront à redire qu'en beaucoup d'endroits les démonstrations ne s'y trouvent pas : mais apparemment que l'Auteur a eû ses raisons pour ne les pas mettre. Pour ce qui regarde les commençans, on ne sçait s'ils seront pleinement satisfaits, puisqu'en bien des endroits l'Auteur ne se rend pas assez intelligible pour eux : outre que la plûpart des éxemples ne sont pas à leur portée.

ARTICLE CL.

ORAISON FUNEBRE de Messire Paul de Godet des Marais, Evêque de Chartres, prononcée dans l'Eglise de Chartres le 21. Janvier 1710. par Mr l'Abbé le Prévost. Prédicateur du Roi. A Paris, chez NICOLAS PEPIE, *ruë S. Jacques, prés la Fontaine Saint Severin, à Saint Basile,* M. CCCX. *in quarto, pages 53.*

FEU M. l'Evêque de Chartres, à qui la Posterité donnera un rang distingué parmi les Ecrivains Ecclesiastiques de nôtre siécle, dont il a combattu les erreurs avec tant de zéle & de succés, doit avoir place dans nos Mémoires. M. l'Abbé le

Prevost nous épargne la composition d'un éloge, l'extrait du sien nous a paru donner une juste idée de ce vertueux Prélat.

M. le Prevost débute par un texte trés-heureux, qui lui fournit des allusions délicates, où le temps même de l'Episcopat de feu M. de Chartres est marqué : *fugiebat somnus ab oculis meis, & sic per viginti annos in domo tua servivi tibi*, dit Jacob dans le texte : M. de Godet des Marais Pasteur aussi vigilant que Jacob, fut nommé Evêque de Chartres en 1690. & il est mort sur la fin de 1709. Ce beau texte fournit encore la division du discours. I. *Le soin que cet excellent Evêque a eu de son troupeau*. II. *L'usage qu'il a fait de ses biens & de son crédit*. III. *Son zéle sans bornes & sans relâche pour conserver le dépôt de la Foi*, sont les trois qualitez ausquelles l'Orateur rapporte tout son éloge.

Paul de Godet des Marais fils de François de Godet des Marais, Chevalier, Seigneur d'Arroisse, Baron d'Hertray, & mort en 1652. fut élevé par sa tante, femme de M. de Piennes Gouverneur de Pignerol, & Chevalier des Ordres du Roi. Sous les auspices de cette Dame vertueuse, Paul des Marais prit la premiere teinture de la vertu.

Au travers des foiblesses de l'enfance, commençoient à briller les premieres lueurs de ces éminentes qualitez, dont la splendeur devoit éclairer un grand peuple, & se répandre dans le monde. On se

hâta de seconder de si belles dispositions. A quatorze ans il fut pourvû de l'Abbaye d'Igny.

Revêtu de cette dignité l'Abbé des Marais ne donna point dans les égaremens, qui sont rares aujourd'hui, mais qui ne l'ont pas toûjours été; il fut l'éxemple des Fidéles, comme l'ordonne un Concile, par la pureté de sa vie, & par la modeste gravité de ses vêtemens. On le vit s'attacher à une Paroisse, & se perdre dans la foule des Lévites qui chantent devant l'Arche.

Une pieuse curiosité le conduisit à Rome, & Rome le connut, & l'admira; le Pape Alexandre VII. fut informé de son mérite encore naissant, il le combla de benedictions & d'éloges, & le regarda comme un vase choisi pour porter & pour répandre la bonne odeur de Jesus-Christ. Revenu en France, & reprenant ses études, que la maladie l'avoit obligé d'interrompre trop long-temps à son gré, il parut avec éclat dans la Sorbonne.

Le Séminaire des Bons-Enfans, & ensuite celui de Saint Sulpice, furent pour lui des théâtres où ses vertus brillerent plûtôt que des Ecoles de vertu; il a toûjours conservé pour le dernier un attachement déclaré.

Nous ne pouvons suivre M. le Prevost dans ce qu'il dit de l'application de M des Marais, à remplir les pénibles devoirs de l'Episcopat, où il fut élevé en 1690 & nous sommes contraints d'ômettre à re-

gret tant de beaux traits qui remplissent sa seconde partie, où l'éloquent Orateur peint si naturellement & si noblement la bonté paternelle de M. de Chartres pour son troupeau.

Venons avec l'Orateur à l'usage que le Prélat a fait de son Autorité. Il fut toûjours prêt à faire du bien : mais il consulta toûjours dans le bien qu'il s'agissoit de faire, celui de l'Eglise & de ses Peuples. Tout ce qui ne tendoit pas à cet objet, ne le put toucher. Que dis-je, s'écrie l'éloquent Orateur ; & est-ce donc là que s'est borné le crédit de M. de Chartres ? Ce Prélat si puissant & si écouté, ce Joseph sur qui le Soleil & les Astres les plus brillans ne jettoient que des regards favorables ; cet esprit sublime, si agissant & si étendu, s'est-il renfermé dans les affaires de l'Episcopat ? Oui, Messieurs, celui qui combat dignement pour le service de Jesus-Christ, ne s'engage pas volontiers dans les intrigues & les négociations temporelles ; il laisse aux morts le soin d'ensevelir les morts, & ne se charge que d'établir le Régne de Dieu. Cependant en la place de nôtre illustre Evêque, dans ce haut point de faveur où il étoit parvenu, qu'un homme ambitieux & inquiet eût remué de ressorts pour se distinguer & pour aggrandir les siens ! que de noms & d'honneurs il auroit acquis ! Le dirai-je ? que de mîtres il eût voulu essayer avant que d'en choisir une, & de l'arrêter sur sa tête ! Rien de

pareil dans le Pontife que nous pleurons. La Cour où la confiance du Prince lui donnoit tant d'accés, étoit pour lui une terre étrangére ; il y alloit rarement & comme à regret. Paris où les entreprises de son zéle, & les interêts de la verité l'arrêterent souvent contre son inclination, & où les personnes du premier rang s'empressoient de le visiter & de l'entretenir, étoit pour lui une solitude. Il avoit l'art de s'y cacher & de s'y rendre invisible, craignant d'y être ou trop distrait, ou trop honoré. Il voiloit son crédit, non pour se dérober à l'occasion d'être utile, mais pour éviter l'ostentation & le faste : d'ailleurs toûjours prêt à développer ce crédit, quand il s'agissoit de placer le mérite, ou de le défendre, de commencer, ou d'affermir une bonne œuvre. Humbles & sages Abbez qu'il a fait connoître ; saints Prêtres qu'il a tirez de l'obscurité ; Noblesse infortunée que défiguroit l'indigence, & qu'elle réduisoit presque à rougir de vôtre propre gloire, mais que ce Prélat sçavoit respecter jusques dans ses propres débris, & qu'il relevoit par de discretes liberalitez; Pasteurs infirmes & usez par les ans, ou par la pesanteur du ministere, ausquels il assûra des pensions & des retraites honorables; Jeunesse inculte & docile, qui lui êtes redevable de vôtre instruction & de vôtre salut, parce que vous lui êtes redevables de vos Ecoles & de vos Maîtres; Fortunez habitans qu'il a garentis de mille

ligion, il donne à l'Eglise la joïe de revoir un Borromée.

La troisiéme partie présente d'abord aux Lecteurs la part qu'eut l'illustre Prélat à l'érection du Diocése de Blois démembré de celui de Chartres, & à l'établissement de Saint Cyr; ses travaux contre le Quiétisme & contre le Jansénisme, reçoivent ensuite les loüanges qu'ils méritent, & que le monde Chrétien leur a déja données. Les portraits de ces deux Hérésies sont touchez avec tant de force, que nous ne voulons pas en priver nos Lecteurs: Il est de la gloire de Mr de Chartres qu'on connoisse les ennemis dont il a triomphé. Voici le portrait du Quiétisme.

Le Quiétisme hérésie que l'on ne peut décrire sans péril de se tromper, tant elle est mystérieuse & obscure, d'autant plus dangereuse qu'elle paroît plus favorable à l'infirmité de la chair, & tout ensemble plus voisine de la perfection, qui ne présente à ses Sectateurs qu'un calice d'assoupissement, qui consacre l'indifférence & la paresse, & change l'esprit en matiére, en lui ôtant la liberté d'agir, qui de l'union qu'elle ordonne d'entretenir avec le Ciel, tire le droit de s'en éloigner sans crime, & de ramper innocemment sur la terre, qui renvoye l'hostie de loüange & le sacrifice des lévres aux ames imparfaites & simples, ne connoissant de priéres que le silence, & qui faisant de l'homme un animal étranger à l'homme même indé-

pendant de la Loi, & sans conséquence pour le Chrétien, affranchit les passions, authorise le déréglement, anéantit le remords, & détruit le Christianisme sous prétexte de l'épurer.

L'Orateur a donné autant de force & autant de verité au portrait du Jansénisme.

Qui sont ceux qui se plaignent de Mr de Chartres? ce sont ces esprits prévenus, opiniâtres & rebelles, scrutateurs audacieux de la charité du Sauveur, des trésors de sa bonté, des mesures, des ressorts & des operations de sa grace, qui resserrent les entrailles de cette misericorde dont toute la terre est remplie, qui dépoüillans la Loi des secours qui l'accompagnent, ôtent au joug Evangelique toutes ses douceurs, & en rendent le poids insupportable, qui bornans la vertu de la Croix, comme s'ils vouloient diviser Jesus-Christ, font de l'objet de nôtre confiance celui de nôtre terreur, & de cette abondante Redemption en qui nous devons tout esperer, un sujet de désespoir; qui pour appuyer ses pernicieuses maximes, se couvrent de l'autorité de l'Aigle des Docteurs & de l'Ange de l'Ecole, répondans comme ce Prophéte mal intentionné, qui tendoit un piége à l'homme de Dieu: Je suis Prophéte comme vous, je parle comme a parlé l'Ange du Seigneur, & je soûtiens ce qu'il a dit. *Ego Propheta sum similis tui. Angelus locutus est mihi.*

Empruntons encore les expressions de

l'éloquent Prédicateur pour justifier le zéle du Prélat, & pour parler de son dernier ouvrage, & du dernier effet de sa tendresse Pastorale. le choix d'un Coadjuteur digne de lui succéder.

Tels furent les esprits que Mr de Chartres se crut obligé ou de ramener de leur égarement, ou de poursuivre dans leur revolte. N'étoit-il pas en droit de les exhorter, & même de les combattre? Faut-il donc qu'un Evêque soit tranquille, tandis que l'on trouble le repos de l'Eglise; que l'on méprise les constitutions & les anathémes des Pontifes, comme des airains sonnans & un vain bruit, dont il seroit lâche de s'allarmer; & que sous le voile d'une morale sévére on impose par la calomnie, & l'on se maintient par le déguisement & le parjure? Faut-il qu'un Evêque s'endorme, tandis que les sentinelles de Jérusalem sont insultées par l'ennemi; qu'on érige Autel contre Autel, & que par de criminels éloges on se plaît à former des Martyrs scandaleux d'une nouveauté tant de fois condamnée? Faut-il que le Ministre du Dieu vivant, constitué pour être tuteur & comme le medecin des ames, ne s'intéresse point à leur guérison, & leur refuse son secours; qu'il demeure sans agir, tandis qu'on infecte des plus malignes vapeurs, & d'une contagion mortelle, des vierges crédules, qui ne doivent avoir pour partage que l'obéïssance; qu'on les attache à de faux pré-

jugez comme à des révélations certaines, qu'on leur fait de l'entêtement une perfection & un héroïsme, abusant de leur simplicité sur des matieres qu'elles n'aiment peut-être que parce qu'elles ne les entendent pas, & qu'on leur arrache des mains les lampes d'une charité humble & soûmise, pour les armer du flambeau de la rébellion, annéantissant par là tout le mérite de leurs austéritez & de leur retraite ?

Non, Messieurs, en de pareilles occasions la neutralité ne convient point à un Evêque. Le nôtre n'en put garder, il aimoit trop l'Eglise pour épargner ceux qui se joüent de ses décisions. Il eût rougi d'être le spectateur oisif & müet des ravages qu'ils y font par leur résistance & leur cabale. Quand il sortit de la même source, il y a quelques années, un écrit artificieux & malin, où le mensonge transformé saisissoit les suffrages, & surprenoit même l'approbation de plusieurs de ses adversaires; avec quelle force ce généreux Défenseur de la saine doctrine se déclara-t-il. On se souvient de l'Ordonnance qu'il mit au jour, le Pape en fit lui-même a lecture, & la fit avec admiration; il 'honora d'un Bref pour l'en féliciter, & en remercier; elle fut traduite en plu- urs langues; elle fut donnée pour régle x Diocéses les plus considérables de ndres & d'Allemagne. Que lui man- -t-il pour être universellement admi- ? Ce qui manque à tant d'excellens ou-

vrages, c'étoit de partir de l'obscurité d'un cabinet séditieux, & de la main d'un homme fugitif & révolté.

Le même zéle pour la même cause l'a accompagné jusqu'au tombeau, ou plûtôt il l'y a conduit. Ne parlons point de son dernier travail, c'est le glaive qui a tué l'Oint du Seigneur. Quand je pense que cette Ordonnance, par les méditations pénibles, par les recherches & l'attention extrême qu'elle demandoit, a desséché son Auteur; que les veilles opiniâtres qu'elle a coûté, ont usé le flambeau qui nous éclairoit si utilement, & qu'elle a causé à ce Machabée plus courageux que robuste, une langueur qui nous l'a ravi, je n'ai pas la force de lui donner une seule loüange, quoiqu'elle les mérite toutes. Je laisse à l'équitable Posterité le soin de lui payer son legitime tribut. Le Saint Siege vient de s'en acquitter ce témoignage supplée abondamment à mon silence, & détruit tout ce que la satyre & la calomnie ont entrepris de repliquer à un ouvrage qui est sans replique.

Mr de Chartres s'apperçut bien-tôt que ce travail devoit ruiner sa santé déja chancellante & affoiblie, il le soûtint & il l'acheva; mais il en sortit exténué, languissant, presque hors d'état de remplir ses fonctions. Il le sentit; & plus occupé de son Eglise que de lui-même, ne pouvant plus, ainsi qu'il le jugeoit, travailler en Evêque, balança-t-il à offrir & même à

parloit, mais la nature défaillante qui
onçoit sa chûte prochaine. Touché
a perte d'un Pasteur si nécessaire, &
ouvant prolonger ses jours, il voulut
noins prolonger son Gouvernement, &
pétuer son esprit, & lui permit de se
isir un Coadjuteur, persuadé que son
ix seroit le choix du Seigneur même.
qui choisit-il? Vous le voyez, Mes-
rs, son choix est celui de Dieu.

Nous transcririons volontiers tout un si
u discours, mais il faut reserver place
dernier Bref que Sa Sainteté a écrit à
. Mr de Chartres, & au Catalogue de
Ouvrages.

moire des principaux Ouvrages de feu
Messire Paul de Godet des Marais,
Evêque de Chartres.

10. Ordonnance & Instruction Pasto-

les Torrens. A Paris, chez Louis
1695.

2o. *Declaratio Illustriss. & Re*
diss. Ecclesiæ Principum Lud. A
Noailles, Archiep. Parisiens. Jaco
nigni Bossuet Episcop. Meldensis &
de Godet des Marais Episc. Carn
circa librum cui titulus est, Expli
des Maximes des Saints sur la Vie int
re, &c. A Paris, chez Louis Josse

3o. Lettre Pastoralle de Mr l'E
de Chartres sur le Livre intitulé, *Ex*
tion des Maximes des Saints, &c.
les Explications différentes que Mr
chevêque de Cambray en a donnée
Paris, chez Antoine Dezallier,

4o. Ordonnance & Instruction
ralle de Mr l'Evêque de Chartres au
gé & au Peuple de son Diocése, p
condamnation d'un Imprimé intitul
de Conscience, &c. A Paris, chez
toine Dezallier, 1703.

5o. Ordonnance de Mr l'Evêc
Chartres, pour la publication de la
stitution de N. S. P. le Pape Clemen
du 16. Juillet 1705. contre le Jansé
A Paris, chez Antoine Dezallier

6o. Ordonnance & Instruction
ralle de Mr l'Evêque de Chartres
tant condamnation des Institutions
logiques du Pere Juenin. A Cha
chez André Nicolazo, 1708.

Il a outre cela fait plusieurs Ordo
ces pour la discipline de son Diocése
Octobre 1710.

les Conférences Ecclésiastiques, pour les Retraites communes des Ecclésiastiques; pour l'établissement des Ecoles, pour la publication du Catéchisme; pour la distribution des saintes Huiles; & sur d'autres sujets qu'il seroit trop long de rapporter.

BREF DE SA SAINTETE'.

Venerabili Fratri Episcopo Carnotensi
Clemens P. P. XI.

VEnerabilis Frater salutem. Respondet omnino praeclarae opinioni quam de fraternitatis tuae praestanti zelo, & omni genâ in rebus praesertim sacris eruditione semper gessimus, Opus à te nuper in lucem editum in quo faventes Janseniano errori Gasparis Juenin sensus ac sententias contentas in hoc libro qui aliquot ante annos sub titulo Institutionum Theologicarum prodiit, solidis argumentis strenuè oppugnasti, sanè hoc tuum studium in asserendâ supremâ Apostolicae Sedis decisione, quâ ille idem liber proscriptus fuit, ut ex adjuncto typis edito decreto perspicies, declarat esse tibi maximè cordi ut sana doctrina in Dei Ecclesia adversus novarum rerum authores illibata custodiatur, & Pontificia authoritas à fidelibus debitâ obedientiâ excolatur, quod ut ad cumulandum tuum meritum apud ipsam Dei Ecclesiam ita facit ad conciliandum tibi usque magis animum nostrum, quem ubi suppetent occasiones esse in te omnino propensum praecipuis documentis testabimur, & fraternitati tuae Apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romae, die septimâ Septembris, 1709.

Article CLI.

NOUVELLES LITERAIRES D'ALEMAGNE, DE HELMSTAD.

MOnsieur Fabricius fit imprimer en 1699. tout ce qui nous reste des Evangiles, des Actes, des Epîtres, des Apocalypses, & des autres Ecrits semblables, publiez par des fourbes Juifs ou heretiques sous les noms des Apôtres & de leurs premiers Disciples. Il intitula ce Livre Recüeil des Livres Apocryphes qui ont rapport au nouveau Testament, *Codex Apocryphus novi Testamenti.* Mr Schmidius (Jean André) Professeur en Théologie dans cette Université, avoit inspiré ce dessein à Mr Fabricius par une Dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport au nouveau Testament, *Pseudo-novum Testamentum.* Il publia il y a quelque temps une Dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport à l'ancien Testament, *Pseudo-vetus Testamentum.* Cette Disserta-

cette operation être de 15, 7... & par approximation on trouvera en faisant A = 12, que x = 14, 954068.

En faisant cet extrait on rend justice à l'Auteur, & on convient que son Livre renferme beaucoup de choses fort curieuses. Quelques personnes peut-être trouveront à redire qu'en beaucoup d'endroits les démonstrations ne s'y trouvent pas: mais apparemment que l'Auteur a eu ses raisons pour ne les pas mettre. Pour ce qui regarde les commençans, on ne sçait s'ils seront pleinement satisfaits, puisqu'en bien des endroits l'Auteur ne se rend pas assez intelligible pour eux; outre que la plûpart des exemples ne sont pas à leur portée.

ARTICLE CL.

REMARQUES DE MADEMOISELLE le Hay sur la Nouvelle Estampe du Cabinet de Michel-Ange; & l'explication que M. D. M. y a jointe.

LE 29e. Mars dernier il parut une Estampe contrefaite d'après celle que Mademoiselle le Hay a mis au jour, sur le dessein qu'elle a tiré en grand de la Cornaline du Cabinet du Roi.

Au dessous de cette Estampe est un Extrait d'une Dissertation de Mr. D. M. où il prétend qu'on s'est trompé dans la premiere Estampe, en mettant un satyre au lieu d'un jeune garçon qu'il croit voir dans l'enceinte de la pierre ; & en faisant une figure de femme passante & vuë par le dos, qui lui paroît de front.

Là dessus pour rendre service au public il a crû pouvoir calquer la premiere Estampe & la donner comme sienne, en y changeant seulement les choses qu'il croyoit differentes, & en alterant le trait & les airs des têtes de tout le reste, qu'on avoit tâché d'y mettre conformes au goût de l'antique.

Il ne faut qu'examiner la pierre même du Cabinet du Roi pour juger qui a raison, de Mr. D. M. ou de Mademoiselle le Hay, dans les deux figures contestées.

L'on peut assûrer par avance que la figure dont Mademoiselle le Hay a fait un satyre, n'est point un jeune garçon qui tienne à la main ce que nous appellons une marmite, &

ue *les Anciens*, comme nous l'ap-
rend Mr. D. M. *appelloient olla*. Quel-
u'un demandera sans doute com-
ent un enfant peut tenir cette *olla* si
oite, grande comme elle est, en
la tenant comme il fait, que par
xtremité du bord & avec l'extre-
ité de ses doigts, & ne la soute-
nt point par dessous de l'autre
ain, *qui est occupée à conduire la victi-*
e. Sans nous arrêter à cette minu-
e, l'on peut dire que si nôtre Cri-
que avoit autant de goût pour le
ssein qu'il a d'érudition, il n'au-
it pas donné une figure des An-
ens sous une forme si indigne d'eux.
Ce qu'il y a de certain c'est que
ns la pierre, la main & le bras que
n voit de cette figure semblent
nbrasser le col du bouc, en pas-
t au dessus d'une petite éleva-
n, qui paroît en être le genoüil
uche plié & avancé, duquel ge-
üil M. D. M. a fait une marmite.
Quoi qu'il en soit de cette figure,
yre ou homme ordinaire, elle
roît dans son extrême petitesse
une attitude & d'un contraste qui
donnera toûjours une grande

idée à ceux qui nez pour le d
auront cultivé leur genie par
des plus belles antiques ; & c
vûë de ces atomes sçavent
dans l'intention des anciens
de l'Art.

Une seconde chose à rem
dans l'Estampe de M. D. M.
figure qu'il a retournée : el
passante & vûë par le dos ; il
quée comme elle étoit, & pu
la donne vûë de front, san
pris la peine d'ajuster le bra
premiere à cette nouvelle at
de sorte que d'une main gau
en a fait une main droite ; &
ce de sa figure se trouve où
être le petit doigt.

Les Anciens privez du secc
Estampes, voulant néanmoi
passer à la posterité leurs sç
& ingenieuses compositions
sées suivant l'Art du tableau,
pour nous tout ce qui leur ét
sible de faire dans quelques
gravées qui nous restent d'
sur tout dans celle dont il s'a
sçavant Graveur qui l'a fait
sans doute que la dureté de

re, au creux de laquelle il confioit ce miracle, feroit parvenir jusqu'aux siécles les plus reculez cette admirable composition, n'a rien oublié pour lui donner le caractére du tableau, en touchant legerement les figures qui sont sur le derriere, & prononçant fortement celles qui sont sur le devant. Mademoiselle le Hay est entrée dans l'intention de ce grand Homme, & a tiré sa composition de la secheresse du bas relief.

Mr. D. M. n'a pû lui pardonner cette liberté. Il a fait autour de ses figures une ombre comme une frange, pour marquer qu'elles sont toutes plaquées sur un même fond, qu'il suppose un mur uni, au lieu d'un ciel qu'y avoit feint Mademoiselle le Hay : mais en même tems il a laissé les terreins qu'elle avoit supposez pour le jeu de ses figures : de sorte qu'elles sont ici tout à la fois & plaquées sur un même mur, & placées sur differens terreins, c'est à dire éloignées de plusieurs toises les unes des autres.

Passons d'autres Remarques à fai-

re sur l'Estampe de Mr. D. M. & venons au discours qu'il a fait graver au dessous.

L'on dit d'abord que *c'est un dessein nouveau*, au lieu de dire que c'est un dessein calqué sur l'Estampe de Mademoiselle le Hay, auquel on a ajouté deux figures d'un goût fort different.

C'est un dessein correct, ajoute-t'on; ce mot de correct peut recevoir deux explications: il se peut entendre & de l'exactitude avec laquelle on y a représenté tout ce qui est contenu dans la pierre, & de la maniere élegante dont on l'a représenté. Dans ces deux sens Mr. D. M. peche contre l'exactitude dont il se pique: car les deux figures qu'il a changées ne sont point dans la pierre de ce goût ni de cette attitude, & il y a dans son Estampe d'autres choses changées ou ajoutées qu'il n'a point vûës dans l'empreinte.

A l'égard du pêcheur qui est au bas de la pierre, Mademoiselle le Hay l'a omis; parceque cette petite figure posée sur le devant de son Estampe, auroit produit un fort

mauvais effet auprès des autres figures plus reculées & qui sont plus grandes. C'est une raison pour les Connoisseurs, qui de plus n'auroient pas aimé dans le même dessein deux sujets qui n'ont nul rapport l'un avec l'autre : comme on voit que l'a voulu faire connoître le Graveur de la pierre, en y séparant son sujet principal par une grosse ligne droite d'avec le petit Pêcheur, qu'il semble n'avoir mis que pour remplir l'espace vuide qui lui restoit. Mais c'est une circonstance particuliere à cette pierre, qui ne se trouve dans aucune autre : ainsi Mr. D. M. n'aura plus à se plaindre sur cet article.

Il dit ensuite que *cette pierre est connuë sous le nom de cachet de Michel-Ange, mais qu'elle a appartenu à Raphaël.*

Elle n'est connuë sous le nom de cachet de Michel-Ange, que parce qu'effectivement elle lui a appartenu, comme on le sçait par des preuves & une tradition constante. On sçait de plus que ces deux grands Hommes étoient trop jaloux l'un de l'autre, pour se communiquer un si

prétieux treſor. On ſçait encore que Michel-Ange quoique plus âgé a ſurvêcu à Raphaël, qui par conſéquent n'a pû acquerir ni avoir ce chef d'œuvre de l'Art. Mais ce qui prouve invinciblement qu'elle a appartenu à Michel-Ange, c'eſt que l'on a un Deſſein & une Eſtampe avec ſon nom, gravée de ſon tems, où ſont les deux petites femmes, dont l'une met une corbeille de raiſins ſur la tête de l'autre, que Michel-Ange a pris pour en faire une Judith qui met la tête d'Holopherne ſur la tête d'Abra.

Mr. D. M. vient enſuite à l'explication du ſujet. *C'eſt*, dit-il, *une eſpece de fête & de ſacrifice en l'honneur de Bacchus, & en memoire de ſa naiſſance &c.*

Ne ſeroit-ce point plûtôt des vendanges des Anciens, comme on l'a dit; & même des vendanges où auroit aſſiſté Alexandre, qui pour en conſerver la memoire les auroit fait graver par Pirgoteles, comme l'a ingenieuſement imaginé le R. P. Tournemine. Cette explication toute ſimple qu'elle eſt, n'en paroîtra

peut être pas moins vrai-ſemblable : & j'ai une medaille de Philippe pere d'Alexandre qui confirmeroit le tems, & la conjecture.

Mr. D. M. veut cependant que cette pierre antique repréſente une fête à l'honneur de Bacchus ; & le veut ſi bien, qu'il y met deux Bacchus à la fois ; un à nourrice, & l'autre grand comme on repréſente Apollon : car dit-il, *les Grecs confondoient Apollon avec Bacchus.* Mais comment a-t'il oſé imaginer que cet Apollon Bacchus tint une patére pour y faire boire un cheval, ou plûtôt un âne : car dans ſon ſyſtême il auroit dû voir ici l'âne de Siléne, les Antiques n'ayant jamais repréſenté Bacchus avec un cheval : mais ſoit âne ou cheval, pourquoi le faire boire dans une patére, vaſe conſacré au ſervice des Dieux ?

Mr. D. M. ſe trompe encore en prenant pour une cymbale, la taſſe qu'une *Bacchante enjoüée* préſente à un des deux Amours.

On ne ſçait pas trop comment étoit fait l'inſtrument que les Anciens appelloient cymbale : les Au-

teurs varient beaucoup là-dessus. Mr. Spon nous le représente comme l'instrument que tient le Faune antique dans ses mains, composé de deux especes de tasses d'airain qu'on frappoit l'une contre l'autre. Mais quand il s'agiroit ici de cet instrument, de bonne foi que veut Mr. D. M. que cet amour fasse d'une moitié d'instrument, à moins que pour en joüer, il ne prie l'Apollon Bacchus de lui prêter l'autre ?

Enfin Mr. D. M. nous annonce que le pêcheur hors d'œuvre, a peut-être rapport à une fiction ingenieuse & morale de Théocrite : & au lieu de nous la dire, il passe tout d'un coup à la naissance de ce Poëte, & nous parle de Ptolomée Philadelphe.

L'opinion de Mr. D. M. est qu'il faut donner les Antiques comme elles sont : il ne veut pas qu'on ajoute ou qu'on change rien à ces excellens Ouvrages. Il a raison quand ce sont des Medailles : ces monumens des Anciens étant des témoins fidelles de la verité de l'Histoire, il ne doit être permis à personne d'y ajou-

ter, ni d'en ôter la moindre chose ; & les curieux font même bien d'y respecter jusqu'au verdet & à la roüille que la terre & la longueur des tems y on mis, de crainte qu'en les nettoyant on n'ôte ce qui y est, & l'on n'y fasse voir ce qui n'y auroit jamais été.

Il n'en est pas de même de la plûpart des sujets qui sont traitez dans les pierres gravées : ce sont des fictions ingenieuses qui ne demandent pas cette scrupuleuse exactitude ; & si les Anciens n'y ont pas mis tout ce qui est necessaire pour l'effet du tout-ensemble, c'est à la matiere dont ils se servoient qu'il faut s'en prendre. Et pourquoi ceux qui sont capables de suppléer, ne suppléront-ils pas à ce qui manque en ce sens à la perfection des Ouvrages de ces grands Hommes ? Raphaël l'a souvent fait malgré les Critiques de son tems : & j'ai vû depuis peu une agathe antique gravée en relief, qui représente le jugement de Paris, où Raphaël a pris les six figures qui le composent, auxquelles il a sçû ajouter de son genie plusieurs

ncore nous
de mieux

rié les fi-
vouloit
origina-
a fort
le cho-
, dira-
lemoi-
s don-
e doit

aussi
bien
aire
Du-
ess-
re-
en
n-
t
e

autres figures non moins b
pour en faire le sien ; & il a tr
tout en tableau. Il a fait plus, a
que dans la pierre la Junon
bras pendant & collé le lon
corps, ce qui est insipide : il
à cette chagrine & imperieus
esse le bras levé menaçant l
ce qui rend sa composition
coup plus spirituelle, plus pi
te, & plus convenable au sujet
Mais dira Mr. D. M. Est-ce
Raphaël croyoit être plus l
que les Anciens ? Non sans d
puisque leurs Ouvrages faisoi
principale étude, & qu'il ne c
de les copier pour contracte
de si bons modeles un grand
dans le dessein. Et c'est mêm
la beauté du travail de la p
dont nous parlons, qu'il n'a p
sister à l'envie de se l'appro
S'il y a fait ce changement,
qu'il a crû que le manque de
tiere avoit contraint l'Auteur à
ainsi le bras de sa Junon.

Cette réponse ne contenter
sans doute Mr. D. M. & je sui
qu'il prouveroit contre Raph

que par ce bras pendant l'ingenieux Graveur avoit voulu marquer l'étonnement extrême, où le jugement de Paris avoit jetté cette fiére Reine des Dieux.

Mr. D. M. pourroit encore nous alleguer quelque chose de mieux là-dessus.

Raphaël s'étoit approprié les figures de cette pierre, & vouloit qu'elles passâssent pour être originales de lui : dans cette vûë il a fort bien fait d'y changer quelque chose. Il n'en est pas de même, dira-t'on, des Estampes de Mademoiselle le Hay, elle prétend nous donner des copies des Anciens, elle doit les donner fidelles.

Cette objection est serieuse, aussi Mademoiselle le Hay prétend bien y satisfaire, en s'abstenant de faire aucun de ces changemens : l'Ouvrage des Anciens lui est trop respectable pour qu'elle y trouve à redire. Elle n'y ajoutera donc rien que ce que l'on voit que les Anciens eux-mêmes auroient si fort souhaité d'y pouvoir mettre, je veux dire la dégradation des figu-

res, & un fond convenable pour les faire valoir.

Si Mr. D. M. trouve que c'est encore trop, il y a dequoi le satisfaire. Il peut s'en tenir au petit dessein que l'on mettra toûjours au haut de l'Estampe, & qui sera parfaitement semblable en grandeur & en tout à la pierre : mais qu'il trouve bon que dans l'Estampe en grand on tâche de satisfaire les Connoisseurs, qui aiment à voir les choses avec tous les avantages dont elles sont susceptibles.

De tout ce que nous avons dit on peut conclurre du moins que s'il est permis à un Sçavant, comme Mr. D. M. de nous étaler sa Science & ses conjectures sur les morceaux antiques dont nous ignorons les sujets ; il doit sur tout se garder de nous en donner des desseins conformes à ses idées : cela prouveroit que les Livres ne donnent pas toûjours du goût pour les Arts. Qu'il fasse donc reflexion que les hommes naissent avec des dispositions differentes, ou acquierent par leur travail differens talens, hors l'éten-

tion a fait venir à un Sçavant de ce païs la pensée de donner un Recueïl de ce qui nous en reste. Les Livres que ce Recueïl contiendra soit entiers, soit par fragmens, sont,

Le Livre qu'on prétend avoir été donné au premier Homme par l'Ange Raziel, l'Apocalypse d'Adam, la penitence d'Adam, la Genéalogie des enfans d'Adam, un Traité de l'Agriculture que les Sabaïtes attribuënt à Adam, un autre sur la Pierre Philosophale qui porte aussi son nom, la Prophetie d'Eve, l'Evangile d'Eve, le Traité de la vertu des plantes, sous le nom d'Abel, sept Livres que les heretiques Sethiens attribuoient à Seth, la Prophetie sur l'étoille qui devoit apparoître au tems du Messie, l'Astronomie de Seth qui se trouve dans la Bibliotheque Imperiale, *le Traité d'Enos sur la maniere d'invoquer le nom du Seigneur, un Traité de la maniere d'apprendre les Sciences attribué à Enoch, sa Prophetie, son Histoire* où il parle de la passion des Anges pour les filles des hommes, & de la naissance des Géans. *Le Livre Ethiopien de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, intitulé les Mysteres du Ciel & de la terre dé-*

ARTICLE CLI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HELMSTAD.

MOnsieur Fabricius fit imprimer en 1699. tout ce qui nous reste des Evangiles, des Actes, des Epîtres, des Apocalypses & des autres Ecrits semblables, publiez par des fourbes Juifs ou heretiques sous les noms des Apôtres & de leurs premiers Disciples. Il intitula ce Livre Recüeil des Livres Apocryphes qui ont rapport au nouveau Testament, *Codex Apocryphus novi Testamenti.* Mr. Schmidius (Jean André) Professeur en Théologie dans cette Université avoit inspiré ce dessein à Mr. Fabricius par une Dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport au nouveau Testament, *Pseudo-novum Testamentum.* Il publia il y a quelque tems une Dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport à l'ancien Testament, *Pseudo-vetus Testamentum.* Cette Disserta-

tion a fait venir à un Sçavant de ce païs la pensée de donner un Recueïl de ce qui nous en reste. Les Livres que ce Recueïl contiendra soit entiers, soit par fragmens, sont, *Le Livre qu'on prétend avoir été donné au premier Homme par l'Ange Raziel, l'Apocalypse d'Adam, la penitence d'Adam, la Genéalogie des enfans d'Adam, un Traité de l'Agriculture que les Sabaïtes attribuënt à Adam, un autre sur la Pierre Philosophale qui porte aussi son nom, la Prophetie d'Eve, l'Evangile d'Eve, le Traité de la vertu des plantes, sous le nom d'Abel, sept Livres que les heretiques Sethiens attribuoient à Seth, la Prophetie sur l'étoille qui devoit apparoître au tems du Messie, l'Astronomie de Seth* qui se trouve dans la Bibliotheque Imperiale, *le Traité d'Enos sur la maniere d'invoquer le nom du Seigneur, un Traité de la maniere d'apprendre les Sciences attribué à Enoch, sa Prophetie, son Histoire* où il parle de la passion des Anges pour les filles des hommes, & de la naissance des Géans. *Le Livre Ethiopien de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, intitulé les Mysteres du Ciel & de la terre dé-*

couverts, les Traitez Astronomiq *posez au même Patriarche. La* *naturelle de Noé, les sept Précep* *nez à ses enfans, un Livre* *qui porte son nom, son testament* *Lettre qui a paru avec ce te* *supposé, la Géomance attribu* *Patriarche*, qui est dans la *theque Imperiale*, *la Prop* *Cham*: on n'inserera pas d Recueil les Livres impies q tent les noms de Cham, d'A & de Salomon, & qui ne c nent que la magie la plus nable: mais on veut y ce qu'on pourra trouver d ques autres Ouvrages que le tiques ont fabriquez sous ce respectables, *le Livre d'Abra* *veritable culte de Dieu, son A* *se, son Assomption, son Testam* *Livre Cabalistique intitulé Jez* *paroitra tout entier.*

Jacob n'a pas été épargné fourbes, ils ont publié sous so *l'Echelle de Jacob, l'Inscription* *tel qu'il érigea à Bethel, un Test* on en mettra ce qu'on pou couvrer. *Le Testament des do*

:bes enfans de Jacob y paroitra entier. On y verra des fragmens *iscours de Joseph, Livre plein de is extravagantes*, où Jacob dit est un Ange & qu'Abraham & : sont aussi des Anges créez t le monde : Origene a conser- es fragmens. Rabbi Manahem nki cite un Livre de *l'Interpre- n des songes*, comme un Ouvra- de Joseph : cette citation trou- . place dans le Recueïl.

e nom de Moyse a paru à ces osteurs plus propre qu'aucun au- pour faire valoir leurs produc- s. Ils ont publié sous son nom *La e Genese, les trois chapitres secrets de enese, le Journal, l'Apocalypse, stament, l'Ascension de Moyse, des es de Chimie, de Magie.* On y dra ce qui nous reste *du Livre de nés & de Mambrés Magiciens de raon; un Livre entier de Chimie at- ué à Marie sœur de Moyse, les Pro-*

mêlé des fables les plus absurdes, *les Epitres énigmatiques de Salomon : un Livre qui se trouve* dans la Bibliotheque de l'Empereur, sous le titre *de sagesse de Salomon*, aussi superstitieux & aussi insensé, que le Livre sacré qui porte ce nom est digne de le porter. *Le Pseautier de Salomon* imprimé par Lacerda, *son Testament & des Livres de Chimie* dont le principal a été publié par Rhenanus.

On n'oubliera pas dans le nouveau Recueïl *la prétenduë Prophetie d'Elie, ce qui nous reste des Propheties de Jeremie & d'Ezechiel*, differentes des veritables. *Les Commentaires de Jeremie, un Traité de l'Interpretation des songes par le Prophete Daniel, & la derniere vision de ce Prophete. Les Remar d'Esdras sur les jours heureux ou malheureux, sa revelation de la destinée de l'Empire Romain.*

Tel est le projet du Sçavant Alemand. Nous l'avertirons que le Livre *des archives de l'ancien Testament dont le Pere Sgambati Jesuite est Auteur, & dont nous avons parlé dans les Memoires de de l'année* lui fera connoître plusieurs de

Livres ſuppoſez par des four-
ux perſonnes illuſtres de l'an-
Teſtament qui ont échapé à ſa
ence.
ous oſerons lui donner un
plus utile, qu'apparemment
priſera, c'eſt de laiſſer dans
curité des Ouvrages ſi peu
es du jour, & qui ne nous
ent rien apprendre, ſi ce
peut-être de quelles extra-
nces eſt capable l'eſprit hu-
livré à ſoi-même.

Commentateurs de l'Ecriture ſont
i embaraſſez à expliquer pourquoi
aëlites aſſemblez à Moſpha du temps
nüel, répandirent de l'eau devant le
ur : cette cérémonie ſinguliere mar-
ans le verſet VI. du chapitre VII.
mier livre des Rois, les a partagés
ſieurs opinions.
nſieur Schulembourg prouve dans
iſſertation imprimée chez GEORGE
ME, *in quarto*, que cette céré-
étoit la libation du Sacrifice qu'of-
muel. La libation étoit de vin dans
tres Sacrifices.

D'ITALIE, DE PALERM

Mr Mongitore a fait impri fous le titre de Palerme fanct *Palermo fanctificato*, les Vies Saints & des Bienheureux cette Ville fait gloire d'êtr Patrie.

DE PADOUE.

Le Rabin Rafial n'a pas content de ce que Mr l'Abbé rofalo fit paroître l'année dern fur la Poëfie des Hebreux ; il publié une Critique. L'Abbé rolafo prépare une Replique: querelle feroit avantageufe Republique des Lettres, fi el roit laPoëfie ancienne des Heb des tenebres qui l'envelopp on peut fans être Prophete pr qu'elle y reftera. Il eft rare les difputes éclairciffent le dont on difpute.

D'ANGLETERRE.

L'affaire du Docteur Sachev

occupe beaucoup nos Libraires : voici les principaux Ecrits qu'elle a produits.

1. *Discours d'Henry Sacheverell prononcé devant les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement.* C'est une Apologie des deux Sermons qu'il avoit prêchez.

2. *Memoires secrets de la vie d'Henry Sacheverell.* C'est un petit Ouvrage très-violent contre les Presbyteriens, on y décrit les ruses dont ils se servent pour rendre les Episcopaux odieux &c. On y trouve aussi deux Hymnes que des particuliers ont fait chanter, l'un pour demander à Dieu la liberté de Mr. Sacheverell, l'autre pour lui rendre des actions de grace de la délivrance de ce zelé Ministre Episcopal.

3. *Discours de l'Evêque de Salisbury prononcé dans la Chambre haute.* Ce Discours attaque directement le premier article du Sermon de Mr. Sacheverell. Mr. Burnet par un long & assez frivole raisonnement, tâche de montrer que l'Eglise Anglicane n'a jamais approuvé la doctrine *de l'obëissance passive.* On a sou-

vent reproché à Mr. Burnet
loüoit dans ses Ouvrages ,
trouve ici plusieurs traits bie
quez ; il semble que pour
pondre l'Eglise Anglicane
suivre ce faux Evêque da
tes ses variations en fait d
gion , tantôt Presbyterien ,
Episcopal , est-il Protestant
d'autre Religion que son in

4. *Réponse de Mr. Sacheve chefs d'accusation proposez co par la Chambre basse.*

5. *Recueil de plusieurs passag ferens Auteurs indiquez par M verell dans ses Réponses.* Cet E très-pressant , le Docteur y f 1°. Que l'Eglise Anglicane : tamment enseigné la doct *l'obéissance passive.* 2°. Que quelque tems on publie en terre des Livres remplis de sitions abominables. 3°. Que Anglicane & le Clergé y s mal-traitez. 4°. Que la Rein Ministres n'y sont pas épargn

6. *La cause de Mr. Sacheve en forme de lettre à un homme de* Cet Ecrit qui est d'environ

ges représente très-naïvement les cabales & les factions des Presbyteriens.

7. *Liste des Seigneurs qui ont protesté contre la condamnation de Mr. Sacheverell.* Ce n'est pas une simple liste, ce sont les raisons qui ont engagé les Seigneurs à s'opposer à la condamnation du Docteur.

8. *L'apparition, Poëme burlesque.* C'est une satire violente contre les desordres qui regnent en Angleterre.

DE HOLLANDE.

Delorme va bientôt imprimer la traduction des voyages de Gemelli par Mr. de Saint Gelais; ce n'est pas le premier Ouvrage de ce Traducteur. Ceux qui ont *lû la Philis de Scire du Comte Bonarelli, avec la sçavante dissertation de cet Auteur, traduite de l'Italien & imprimée à Bruxelles il y a trois ans*, avoüeront que Mr. de Saint Gelais rend fidellement toutes les beautez des Originaux qu'il copie, & qu'il sçait même corriger habilement & sans rien dérober du sens, ce que le stile de

l'Auteur qu'il traduit a. de tueux. Il étoit à souhaiter q[illegible] treprit d'enrichir nôtre l[illegible] d'ouvrages plus utiles que l[illegible] torale du Comte Bonarell[illegible] voyages de Gemelli sont un [illegible] plus considérable qu'il fait à l[illegible] ce. Mais la délicatesse de s[illegible] conviendroit mieux à quelqu[illegible] cieux restes de la belle anti[illegible] ou à quelque Poëte moder[illegible] plus estimez, Sophocle, Eu[illegible] Virgile, le Tasse.

DE TOULOUSE

Je ne vous envoye pas enc[illegible] instructions que vous me de[illegible] sur l'origine, les loix, l'ét[illegible] sent de la celebre Acaden[illegible] Jeux Floraux: je vous tiendr[illegible] tôt parole sur cet article. En[illegible] dant je vous envoye quelqu[illegible] servations sur les piéces q[illegible] concouru pour les prix de[illegible] année. Je remarquerai dan[illegible] sans affectation les beau[illegible] m'ont touché & les défau[illegible] m'ont frappé, fort éloigné [illegible]

tesse, la douce majesté d'Horace, un stile aussi coulant que celui de Malherbe, des pensées que chacun reconnoît pour des siennes, & qu'on voudroit seulement pouvoir exprimer comme ce Poëte.

Quoique l'union qu'ont entre elles toutes les parties de cette Ode, en soit une des principales beautez, une strophe détachée ne laissera pas de justifier assez ce que je viens d'en dire.

Après avoir montré que l'étude des belles Lettres contribuë à former les Conquérans; qu'ils doivent à Minerve autant qu'à Mars; il montre que les Héros formez par les belles Lettres, ne sont pas moins grands dans la paix, que dans la guerre.

Mais loin des sanglantes batailles
Montrez vous vainqueurs dès-armez;
N'est-ce qu'à forcer des murailles
Que le sçavoir vous a formez?
Un Héros dans les saisons calmes
Ne peut-il moissonner des palmes?
Au sein des tranquilles vertus
L'erreur l'injustice étouffées,

Sont-elles de moindres trophées,
Que de fiers Tirans abbatus ?

Sitôt que la parque inflexible
Coupant la trame de vos jours,
Vous frappe de sa faux terrible,
Héros vous mourez pour toûjours.
A peine [illegible] legére
De vôtre gloire passagére
Conserve encor le souvenir,
Ensevelis dans les tenebres,
Sans nos Ecrits vos faits celebres
Echapperoient à l'avenir.

Ce destructeur impitoyable,
Qui sur tout exerçant ses droits
Mine l'airain le plus durable,
Et soumet le marbre à ses loix.
Le tems n'a point sur nous d'empire
Le son d'une sçavante lyre
N'est point dißipé dans les airs,
Victorieux de tous les âges
Il perce les sombres nüages
Dont le destin les a couverts.

L'Ode sur l'Enfer & l'Ode sur le saint Sacrement, fruit de la conversion d'un Calviniste, sont à peine effacées par celle dont je viens de parler.

Octobre 1710.

Mr. l'Abbé Asselin a eû le prix du Poëme. La verité est le sujet de sa piéce ; l'Auteur dans qui l'étude de la Philosophie & de la Théologie, n'a ni affoibli le goût pour la Poësie, ni amorti le feu Poëtique, exprime en Poëte & en bon Poëte, les reflexions d'un habile Philosophe sur ce que nous connoissons si peu la verité. Voici comme il reprend la temerité d'un Philosophe qui veut tout comprendre.

Aveugle à quel excès porte-t'il son orgueil ?
De sa foible raison un atôme est l'écueil,
Lassé sans s'arrêter & vaincu sans se rendre,
C'est en vain qu'il s'obstine à le vouloir comprendre.
Rencontrant l'infini dans un corps limité,
Il conçoit d'autant moins qu'il a plus medité.

La reflexion qui suit est belle & noblement exprimée.

Grand Dieu dans l'embarras qui confond sa foiblesse
Quelle est de tes desseins la profonde sagesse ?

Les objets qu'à ses yeux tu
lopper,
Rempliroient un esprit qu
cuper.

Les vers du Poëme d
menet sur le bonheur de
fait consister dans l'équi
ces, sont grands & tel
tiere les demande, un
vivacité n'auroit rien g
bel ouvrage.

Madame la Présidente
a eû le prix de l'Eglog
cours ont été rejettez
s'écartoient du sujet p
l'Academie en ces term
fait plus d'honneur aux G
proteger les belles Lettres : on
moins dans ces Discours beau
& d'éloquence.

DE PARI

La pieté de deux Aut
nus vient de produire d
ges nouveaux contre le
mens du siécle, & prin
contre les spectacles.

L'un est une Lettre écrite par un Séculier à son ami sur les désordres qui se commettent à Paris, touchant la Comédie, & sur les représentations qui s'en font dans des maisons particulieres. Chez Jacques Josse, ruë S. Jacques.

L'autre ouvrage renferme *les Extraits des Ouvrages de plusieurs Peres de l'Eglise & Auteurs modernes sur differens points de Morale, sur les mauvais Livres, sur les peintures dangereuses, sur les spectacles, sur le luxe.*

Le premier de ces deux Livres merite l'attention des Chefs de famille. Le second devroit être entre les mains de toute la jeunesse.

Mr Dumont Chirurgien d'Auch, a fait en presence de Messieurs Maréchal pere & fils Premiers Chirurgiens du Roi, & de Mr Bret Apoticaire de Sa Majesté, l'experience d'un remede qu'il tire de l'or, & qu'il appelle *or diaphoretique*. Il le croit specifique pour la goute & le rhûmatisme, & il l'a aussi éprouvé avec succès contre des tumeurs

chancreuses au sein, & des excroissances de chair au fondement accompagnées d'un écoulement involontaire des excremens. Il s'étoit déja fait connoître à Mr le Premier Chirurgien par plusieurs observations de Chirurgie.

Le celebre Edelink avoit commencé de graver le Tableau de Mr Mignard qui répréſente *les Reines de Perse aux pieds d'Alexandre*, mais prévenu par la mort, il avoit laissé la planche imparfaite. Mr Drevet vient de l'achever, & il a si bien uni son travail à celui de Mr Edelink, que l'on ne remarque aucune difference dans leurs burins. Ce n'est pas la seule singularité qui rende prétieuse la nouvelle Estampe ; Mr Drevet en ménageant les ombres, a sçû donner aux figures un relief, une force, une vivacité, qu'elles n'ont pas dans le Tableau, digne d'ailleurs du grand Peintre dont il est l'Ouvrage.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1710.

Art. CXXXVII. D*emonstration, ou preuves évidentes de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne. Par le R.P. Lamy Prêtre de l'Oratoire.* Page 1665

Art. CXXXVIII. Onomasticon Urbium & locorum sacræ Scripturæ &c. *Dictionnaire des noms de Villes & de lieux qui se trouvent dans la Sainte Ecriture &c. Revû & augmenté par Mr. le Clerc.* p. 1694

Art. CXXXIX. *Histoire Dogmatique de la Religion sous la Loi naturelle, avec l'Apologie de la Raison & de la Foi contre les Pyrrhoniens & les Incredules, dediée à Nôtre St. Pere le Pape, par Mr. Sommier.* p. 1699

Art. CXL. Considerazioni di Biagio Garolafo intorno alla Poësia de gli Ebrei, e dei Greci. *Considerations de Biagio Garolafo sur la Poësie Hebraïque, & sur la Poësie Grecque, dédiées à N.S. Pere le Pape.* page. 1716

TABLE.

ART. CXLI. *Oeuvres Posthumes d*
Mr. de Maucroix. p. 172
ART. CXLII. *Traité du Jeu.* P
Jean Barbeyrac. p. 17
ART. CXLIII. *L'Incredule amen*
la Religion par la Raison. Par le
Lamy Benedictin. p. 1
ART. CXLIV. Of The Me
and coins of Scotland. *Trait*
Medailles & des Monnoyes d'E
Par Guillaume Nicholson. P.
ART. CXLV. Secret Memoi
The life of Dr. Henry Sac
rell. *Memoires secrets de la*
Docteur Henry Sacheverell. P
ART. CXLVI. *Principes P*
de la Raison & des passions d
més. Par Mr. Maubec Do
Medecine de la Faculté de
lier.
ART. CXLVII. ΘΗΣΑΥΡ
ΡΩΜΑΙΚΗΣ &c. Tesoro d
gua &c. *Tresor de la Lan*
que & Italienne, ou Dictio
& Italien &c. du P. de
Capucin, Missionnaire
page.
ART. CXLVIII. *Descript*
Ouvrage que Mr. Jouv

TABLE.

s la nouvelle Chapelle de Ver-
les : avec quelques Reflexions sur
regles de l'Art. p. 1780
CXLIX. Arithmetica Uni-
rsalis &c. *Arithmétique Univer-*
selle, ou Traité de la Composition
résolution Arithmétique. p. 1796
r. CL. *Remarques de Mademoi-*
lle le Hay sur la nouvelle Estampe
Cabinet de Michel-Ange, & l'ex-
cation que M. D. M. y a jointe.
CLI. *Nouvelles Literaires.*
Alemagne. p. 1822
Italie. p. 1828
Padouë. ibid.
Angleterre. ibid.
Hollande. p. 1831
Toulouze. p. 1832
Paris. p. 1838

Fin de la Table.

ERRATA POUR LE MOIS de Septembre 1710.

PAge 1498. l. 12. *l.* voile de l'Ecriture.
Page 1503. l. 16. *l.* ne different entre eux que par les lettres, *&c.*
Pape 1515. l. 19. *l.* enfin, *& ôtez* le point *qui est devant.*
Page 1519. l. 13. *l.* à l'Ordinaire.
Page 1541. l. 27. *l.* il est forcé, *sans virgule après* il.
Page 1559. l. 18. Kermet, *l.* Kennet.
Page 1625. l. dern. *l.* homme.
Page 1618. l. 9. *l.* qu'il détourne.
Page 1634. l. 24. *l.* dans la premiere dispute, *&c.*
Page 1639. l. 12. *l.* entre les deux autres.
Page 1651. l. 6. *l.* Gumpenberg.
Page 1655. avant ligne 11. *ajoûtez* à linea *en Italique. Celui qui nous a écrit, confond apparemment M. Mazensie dont il parle, avec feu M. Mazensie, à qui l'éloge de grand Critique convient mieux, qu'à l'Auteur des Vies des Hommes illustres d'Ecosse.*
Page 1656. l. 20. & ailleurs, *l.* Scheutzer.
— Là même, l. 25. & 26. *l. Diluvianus*, l'herbier du déluge.
Page 1660. l. 12. *effacez* à séduire.
Page 1662. l. 10. *effacez* & qui doive la suivre.

TABLE.

ART. CXLI. *Oeuvres Posthumes de Mr. de Maucroix.* p. 1726

ART. CXLII. *Traité du Jeu. Par Jean Barbeyrac.* p. 1734

ART. CXLIII. *L'Incredule amené à la Religion par la Raison. Par le R.P. Lamy Benedictin.* p. 1648

ART. CXLIV. Of The Medals and coins of Scotland. *Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecosse, Par Guillaume Nicholson.* p. 1755

ART. CXLV. Secret Memoirs of The life of Dr. Henry Sacheverell. *Memoires secrets de la vie du Docteur Henry Sacheverell.* p. 1764

ART. CXLVI. *Principes Phisiques de la Raison & des passions des hommes. Par Mr. Maubec Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier.* p. 1772

ART. CXLVII. ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ &c. Tesoro della Lingua &c. *Tresor de la Langue Grecque & Italienne, ou Dictionnaire Grec & Italien &c. du P. de Sommevoir Capucin, Missionnaire Apostolique.* page. 1775

ART. CXLVIII. *Description du grand Ouvrage que Mr. Jouvenet a peint*

dans la nouvelle Chapelle de Versailles : avec quelques Reflexions sur les regles de l'Art. p. 1780

ART. CXLIX. Arithmetica Universalis &c. *Arithmétique Universelle, ou Traité de la Composition & résolution Arithmétique.* p. 1796

ART. CL. *Remarques de Mademoiselle le Hay sur la nouvelle Estampe du Cabinet de Michel-Ange, & l'explication que M. D. M. y a jointe.*

ART. CLI. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne. p. 1822
D'Italie. p. 1828
De Padouë. ibid.
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 1831
De Toulouze. p. 1832
De Paris. p. 1838

Fin de la Table.

On vend chez ETIENNE GANEAU, *du Secret des Mysteres*, ou *l'Apologie de la Rubrique des Missels*, *par Mr. Vallemont*, in-12. 2 vol. ——— 3 liv. dont on a vû l'extrait dans les Memoires de ce mois.

CATALOGUE DES LIVRES qui se trouvent à Paris chez ETIENNE GANEAU.

Arithmétique de le Gendre, in 12. Paris.
Abregé de la Bible par Guerard, in 12. Roüen.
——De la Vie de Descartes, in 12. Paris.
——De la Nouvelle Methode Latine de P. R. in 12. Paris.
——De la Nouvelle Methode Grecque, in 12. Paris.
Apuleii opera ad usum Delphini, in 4°. 2. vol. Paris.
Anatomie du corps humain avec ses maladies, par S. Hilaire, in 8°. 3. vol. Paris.
——Raisonnée, par Tauvry, in 12. Paris.
Actes des Martyrs, par Droüet de Maupertuy, in 8°. 2. vol. Paris.
Apulée de l'esprit familier de Socrate, in 12. Paris.
Anecdocte ou Hist. secrette des Vestales, in 12. Paris.
Bibliotheque Orientale, par d'Herbelot, in fol. Paris.
Boileau de Re Beneficiaria, in 12.
Biblia Sacra, in 8°. 1710.
Bibliotheque curieuse & instructive, in 12. 2. vol. Trevoux.
Conferences sur la vie & les mœurs des Ecclesiastiques, in 12. Paris.

NNnn

Coutume de Paris, in 12. 2. vol. 1709. Paris.
Conseil de la Sagesse, in 12. 2. vol. Paris.
Conquête du Perou, in 12. 2. vol. Paris.
——Du Mexique, par Cortez, in 12. 2. vol. Paris.
Claudiani opera ad usum Delphini, in 4°. Paris.
Chirurgie complete, par le Clerc, in 12. Paris.
Conferences Morales sur les Mysteres de Nôtre Seigneur, in 8°. Paris.
Caractéres d'Epictete, avec l'explication du Tableau de Cebes, par de Bellegarde, in 12. Trevoux.
Dictionnaire Ducal, in 8°. Dijon.
——De Gaudin, in 8°. Limoges.
——Geographique de Baudran, in folio, Paris.
Delices d'Italie, in 4°. 4. vol. *avec fig.* Paris.
Discours Synodaux, par la Volpiliere, in 12. 2. vol. Paris.
——Du Sacerdoce, in 12. Paris.
Description de la Livonie, in 12. Utrecht, *avec fig.*
De la simplicité de la vie Chrétienne, par Godeau, in 12. Paris.
Devoirs des bons Pasteurs, in 12. Rheims.
Dissertation critique sur l'Art Poëtique d'Horace, in 12. Paris.
De la veritable Eloquence, in 12. Paris.
Du Cange Glossarium Mediæ & infimæ Græcitatis, in fol. 2. vol.
Diarium Italicum per de Monfaucon, in 4°. Paris.

De l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux Meres de nourrir leurs Enfans, in 12. Trevoux.
Elemens de Mathematique, par Prestet, in 4o. 2. vol. Paris.
Explication de St. Augustin sur le Nouveau Testament, in 8o. 4. vol. Paris.
Epîtres & Evangiles de Macée, in 12. 2. vol. Paris.
Eloges des Saints, in 12. 4. vol. Paris.
Entretiens sur la vie & les ouvrages des Peintres, par Felibien, in 4o. 2. vol. Paris.
——Sur les vies des Architectes, par le même, in 4o. Paris.
Examens particuliers sur divers sujets de pieté & de Morale, par Tronçon, in 12. Paris.
Elemens de l'Histoire par M. de Vallemont, in 12. 3. vol.
Fondemens de la vie spirituelle, in 12. Paris.
Geographie de le Cocq, in 12. 2. vol. Paris.
Gennadii Homiliæ per Renaudotium Gr. Lat. in 4o. Paris.
Histoire des Avanturiers & Filibustiers, in 12. 3. vol. Paris.
——Des Vaudois & Albigeois, in 12. 2. vol. Paris.
——De Cronwel, par Raguenet, in 12. 2. vol. Paris.
——De l'Abbaye de Sept-Fonds, in 12.
——Des Plantes des environs de Paris, par Tournefort, in 12. Paris.

NNnn ij

——Abregé de la Monarchie des Affiriens, in 12. Paris.

——De l'Eglise de Godeau, in fol. 5. vol. Paris.

——De l'Isle de Ceylan, in 12. Trevoux avec fig.

——D'Henri II. dernier Duc de Montmorency, in 12. Paris.

——De Pieté & de Morale, par Mr. l'Abbé Choisy, in 12. Paris.

——Du Ministere du Cardinal de Ximenés, par Marsollier, in 12. 2. vol. Paris.

Homelies de le Vray, in 12. 5. vol. Paris.

Horatii opera ad usum Delph. in 4o. 2. vol. Paris.

Juvenalis satyra per Rigalt. in 12. Paris.

Instruction de Medecine, in 12. 2. vol. Paris.

——Chrétienne sur l'Eucharistie, in 12. Paris.

Lettres de St. Jerôme, in 8o.

——De St. Paulin, in 8o.

——De Ciceron à Atticus, in 12. 2. vol.

——Les mêmes, in 12. 3. vol.

——Du Chevalier de Meré, in 12. 2. vol.

——De Bussi Rabutin, in 12. 4. vol.

——Nouvelles du même, in 12. 3. vol.

——Philosophiques sur divers sujets importans, par le P. Lamy.

——Sur toutes sortes de Sujets par Vaumoriere, in 12. 2. vol.

Lucien d'Ablancourt, in 12. 3. vol. Paris.

L'art de plaire dans la conversation, par Vaumoriere, in 12. Paris.

me des Auteurs ou pensées choisies
. Paris.
de la nature des choses, in 12.
. Paris.
uné Napolitain ou les Avantures
ozelli, in 12. Amsterdam, *avec fig.*
es Historiques de Madame d'Au-
in 12. 2.vol. Paris.
Vordac, in 12. Paris.
Lyonne, in 12. Paris.
Chrétienne de Godeau, in 12. 3.vol.
.
loge Romain, Janvier & Février,
. Paris.
versel par le même, in 4o. Paris.
Astronomicon ad usum Delphini,
. Paris.
e Latine de P. R. in 8o. Paris.
eque de P. R. in 8o. Paris.
es sur l'Etat present de la Chine,
. 3.vol. Paris.
Bussi Rabutin, in 12. 3.vol. Paris.
ie aisée, par le Clerc, in 12. Paris.
s de bien penser dans les Ouvrages
it, in 12. Paris.
es de Philippe de Comines, in 8o.
. Bruxelles.
u Systeme des bains & eaux mine-
le Vichi, in 12. Paris.
es de Cervantes, in 12. 2.vol. Amst.
u Mercure dédié à Monseigneur le
de Dombes, in 12. 9.vol. Trev.
es pour l'Histoire des Sciences &

des beaux Arts commencez en 1
continuë à donner tous les moi
lume.

Observations de Medecine, in 12

Ordonnances & Reglemens pour
re, in 12. 15.vol. Paris.

Oeuvres de Moliere, in 12. 8. vo
1710.

——De Racine, in 12. 2.vol. Par

——De St. Evremont, in 12. 5.vol

Plaidoyers de le Maître, in 4°. P

Pseaumes de David, in 12. 3.vol.

Princesse de Cleves, in 12. 2.vol.

Plutus ou les nuées d'Aristophane,
dame le Fevre, in 12. Paris.

Pensées ingenieuses, in 12. Paris.

Pieux sentimens sur les Attributs
in 12.

Pensées Chrétiennes en forme de
tions, par Bellegarde, in 18.

Plauti Comœdiæ ad usum Delph. 4
Paris.

Regles de la Sagesse, in 12. Paris.

Relation des Morts de la Trape
4. vol. Paris.

Recüeil d'Opera, in 12. 7.vol. Pa

Reflexions sur le Ridicule, par Be
in 12. Paris.

Réponses aux Questions d'un Pro
in 12. Rotterd.

Science de la Chaire ou Diction
Morale, in 12. Paris.

Songe de Bocace, in 12. Paris.

s cum comment. Beroaldi, in folio,
. 1548.
s de Bourdaloüe, in 12. 6.vol. Paris.
de la Providence, in 12. Paris.
concernant la Generation, par de
ay, in 12. Paris.
le de Dacier, in 12. Paris.
es de St. Augustin, in 12. Paris.
s de Dujarry sur les Mysteres, Orai-
funebres, & Panegyriques, in 12.
l. Paris.
des Criées, par Bruneau, in 4°.
.
ur Tacite, par Amelot, in 8°. Paris.
es Mouches à miel, in 12. Paris.
Pieté, par Sainte Marthe, in 12.

s dispenses du Carême, par Mr.
ter, in 12. Paris.
Poëme Epique, par le Bossu, in 12.

la Generation du fœtus, par Tau-
in 12. Paris.
s Maladies veneriennes, par de
y, in 12. 3.vol. Paris.
s Embaumemens, par Pennicher,
Paris.
s dispenses du Carême, in 12.
. Paris.
Cylindre, par le Poivre, in 8°.

Paix, in 4°. 7.vol. Paris.
la difference du Tems & de l'Eter-

Paris.

Tacitus diverforum, in fol. Paris,

Terence de Dacier, in 12. 3. vol.

Velleius Paterculus, Abregé de l'

Romaine, in 12. 2. vol. Paris.

Vie de St. Paulin, in 8°. Paris.

——De Guzman d'Alfarache, in

Paris.

——De Moliere, in 12. Paris.

——De Mr. Descartes, in 4°.

——Du Cardinal Commendon,

chier, in 12. 2. vol.

Voyage forcé de Becafort Hypo

que, in 12. Paris.

——De Schoutten, in 12. 2. vol.

——Des Indes occidentales, pa

pagnols de Las-Casal, in 12. Pa

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1710.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	11. v.

EMOIRES
POUR
HISTOIRE

s Sciences & des beaux Arts.

illis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Etienne Ganeau Libraire,
ë Saint Jaques, vis à vis la Fontaine
Severin, aux Armes de Dombes.

---

vec Privilege & Approbation, 1710.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1710.

ARTICLE CLII.

REFLEXIONS UPON Learning &c. *C'est à dire, Reflexions sur les Sciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude.* A Londres chez A. Bosville au Quadrant vis à vis l'Eglise de St. Dunstan 1708. *quatriéme édition in* 8°.

PLUSIEURS ont déja écrit sur l'incertitude & la vanité des Sciences. Mais personne n'a traité ce sujet dans toute son étenduë. Pic de la Mirande se borne à critiquer la Phi-

losophie d'Aristote. Louïs Vivès s'attache en simple Grammairien à la signification, & à la proprieté des mots. Le Livre de Corneille Agrippa doit passer plûtôt pour une déclamation puerile, que pour une critique judicieuse. *La vanité des Sciences* écrite en François, & imprimée depuis quelques années, a plus l'air d'un sermon de Morale, que d'un ouvrage critique. Messieurs Temple, Wotton, Perrault, &c. ont écrit les uns pour, les autres contre les Anciens : leurs ouvrages ne sont au fond qu'autant de panégyriques des Sçavans.

La critique de nôtre Auteur est plus universelle. Elle s'étend à toutes les sciences, excepté à celles dont les conclusions sont appuyées sur des démonstrations qui necessairement fixent & déterminent l'esprit.

Il proteste dès le commencement de son ouvrage, qu'il veut épargner le nom & la réputation des Auteurs encore vivans. *Il est vrai*, dit-il, *que Mr. le Clerc ne merite pas ces ménage-*

mens : cet Ecrivain n'ayant d'égard pour personne, ne doit pas trouver mauvais qu'on releve quelques-unes de ses bévûes.

I. Pour prouver l'incertitude des ſciences, l'Auteur de ces Reflexions commence par la connoiſſance des langues, qui eſt comme la ſource de toutes celles dont il parle dans ſon Livre. Toutes les langues, dit-il, ne ſont pas neceſſaires pour acquerir les ſciences : mais je m'attache à celles qui ſont generalement regardées comme telles : la langue Grecque, la Latine & l'Arabe, ſont certainement de ce nombre. Or deux choſes rendent la connoiſſance de ces langues & difficile, & preſque impoſſible. 1°. L'abondance des mots dont elles ſont compoſées. 2°. Les differens changemens qui leur ſont arrivez. La langue Arabe ſi on en croit Walton, a cinq cens mots differens pour ſignifier un lion, & mille pour ſignifier une épée. La langue Grecque, ſelon quelques Auteurs, n'a que trois mille racines ou mots primitifs ; mais ſi on en compte les mots qui en ſont deri-

vez ou composez, ils se trouveront presque sans nombre. Ajoutez à cela les differentes significations, les dialectes &c. Pour les changemens arrivez à ces langues; nôtre Auteur se contente d'apporter l'exemple de la langue Latine & de la Grecque. La premiere étoit sous l'Empire d'Auguste tout à fait differente de ce quelle avoit été sous le regne de Romulus. Depuis Auguste elle a tellement changé, qu'elle est devenuë barbare à Rome même. Il montre de la même maniere comment la langue Grecque s'est insensiblement corrompuë par le mélange du Latin, du Turc, de l'Arabe &c. Parmi toutes ces difficultez le moyen de parvenir à une connoissance parfaite de ces langues? Il est vrai que les Dictionnaires peuvent être de quelque utilité, mais nôtre Auteur est persuadé que la multitude & la diversité de ces sortes d'ouvrages, est plûtôt un obstacle, qu'un secours pour apprendre les langues.

2. A l'égard de la Grammaire, quelle certitude y peut-on trouver?

:sar a été blâmé par Aulugelle &
: Charisius. Varron même n'a
; manqué de Censeurs. Putschius
ii a publié autrefois un recueïl
trente trois anciens Grammai-
ns, avouë que la plûpart ne me-
oient pas d'être imprimez. Pris-
en qu'on regardoit comme un ora-
e en fait de Grammaire, a de la
:ine à éviter les barbarismes. Le
:cteur n'a qu'à parcourir les pre-
ieres lignes de cet Auteur pour
ı être convaincu. Valla, Erasme,
.nacer, surpassent la plûpart de
:s anciens Grammairiens, par la
ıreté & la netteté du stile, mais
nt-ils sans défaut ? Sanctius &
:ioppius assurent que non. Ces deux
uteurs non contens de critiquer
s Modernes, étendent leur cen-
ıre sur Quintilien & sur Ciceron
ıême : les Grammairiens du der-
ier siécle n'épargnent pas à leur
ıur Sanctius & Scioppius : or dans
ette diversité de sentimens à quoi
en tenir, & où trouver un Gram-
ıairien parfait ?

Nôtre Auteur montre aussi qu'il
'y a pas une seule partie de la

Grammaire qui ne soit sujette à des difficultez considerables, pas même la prononciation. Il parle à cette occasion de la fameuse contestation qui s'éleva sous Henri VIII. dans l'Université de Cambrige, au sujet de la prononciation du Grec.

3°. Il seroit difficile de dire au juste en quoi consiste la vraye éloquence. Les Maîtres de l'Art n'en conviennent pas toûjours eux mêmes, autant presque qu'il y a d'Auteurs, autant y a-t'il de sentimens differens sur ce sujet. Ciceron, Quintilien, Longin &c. en ont laissé de beaux préceptes à la verité, mais des préceptes qu'il est presque impossible de réduire en pratique.

Demosthene & Ciceron dans le tems même qu'Athenes & Rome retentissoient du bruit de leur éloquence, avoient des Censeurs qui leur refusoient les applaudissemens que le peuple leur prodiguoit. Quelques Ecrivains ont regardé Seneque comme un modele parfait d'éloquence, mais au fond que trouve-t'on dans ce Philosophe, dit nôtre Auteur, que des phrases & des mots assez mal cousus?

Si on vouloit parcourir tous les anciens Orateurs, on trouveroit qu'il n'y en a pas un ſeul qui n'ait donné lieu à une juſte critique.

Pour ce qui eſt des Modernes, nôtre Auteur avouë que les François ont la réputation d'avoir porté l'éloquence plus loin que les autres nations ; il ne parle ici ni de l'éloquence de la Chaire, ni de celle du Barreau, il ne s'attache qu'à quelques piéces, qu'il a trouvées dans les recueils de l'Academie Françoiſe. Il prétend que cette Academie loin d'avoir perfectionné l'éloquence, n'a ſervi qu'à l'énerver. Elle s'attache, dit-il, à un certain arrangement de périodes, à une harmonie de mots qui flattent l'oreille, mais qui ne vont point au cœur. Les femmes mêmes peuvent réüſſir dans ces diſcours brillans autant que les hommes. Et en effet, continuë nôtre Auteur, le premier prix d'éloquence que cette Academie ait jamais propoſé, a été remporté par une femme. Mr. de Gomberville, ſi on en croit le faiſeur de réflexions, a entrepris un gros ouvrage pour

montrer que la langue Françoise se pouvoit passer du mot *car.* Mr. de Vaugelas a travaillé trente ans à traduire Quinte-Curce &c. Or quand on s'attache si scrupuleusement au choix des mots, doit-on s'attendre à trouver cette éloquence mâle & énergique qui ravit les esprits? Que l'on compare, dit toûjours nôtre Auteur, le panegyrique du Roi composé par Mr. Pelisson, avec les harangues de Ciceron & de Pline, quelle difference?

L'Auteur de ces réflexions nous permettra de n'être point ici tout à fait de son sentiment. L'Academie Françoise en reformant le langage, n'a jamais prétendu bannir de l'éloquence, ni la force du raisonnement qui convainc l'esprit, ni ces pensées naturelles qui touchent le cœur. Les Anglois, à son avis, moins fardez que les François & les Italiens, sans s'amuser à tous ces vains ornemens que l'Art prescrit, ne cherchent dans leurs discours d'éloquence que la force du raisonnement; avec cela il ne laisse pas de convenir qu'au fond ils ne sont que de froids Orateurs.

4°. Ariſtote eſt le premier qui ait réduit la Logique à cette methode ſûre & évidente, que le Pere Rapin appelle *l'ouvrage le plus accompli, & l'effort le plus grand de l'esprit humain.* Mais après tout cette Logique eſt-elle parfaite? non; elle eſt même fort défectueuſe, ſi on en croit quelques Anciens : & Pic de la Mirande auſſi bien que Bacon prétendent l'avoir démontré. La Logique des Romains n'étoit pas meilleure que celle des Grecs; c'étoit plûtôt une eſpece de Rhetorique vague & diffuſe, qu'une Logique nette & préciſe. Les Carteſiens ne ſe ſont jamais beaucoup appliquez à la Logique; ſi ce n'eſt qu'on veüille faire paſſer *la methode de Deſcartes*, & quelques expreſſions répanduës dans ſes ouvrages pour une Logique complete. Ce qu'on a écrit dans ces derniers tems ſur l'origine & la nature des Idées, n'a été en vogue que pendant que ces choſes ont eû la grace de la nouveauté. L'Art de penſer eſt preſque tout tiré d'Ariſtote, mais habillé, pour ainſi dire, à la moderne, cette nouvelle Logi-

que est certainement plus imparfaite que l'ancienne.

Le dernier Systême de Logique qui ait paru, est intitulé *Medicina mentis*. Nôtre Auteur avouë que cet ouvrage est spirituel, mais il ajoute que sa subtilité le rend inintelligible.

5°. Il examine ensuite la Philosophie morale, & la Philosophie naturelle. Il y apperçoit tant de défauts, qu'il est, dit-il, impossible qu'un esprit raisonnable y puisse trouver dequoi se contenter. Ce n'est pas au reste faute de Livres & de Commentaires, que ces parties de la Philosophie sont si défectueuses. Nôtre Auteur prétend qu'en moins de deux cens années de tems, il a paru plus de douze mille volumes sur la seule Philosophie d'Aristote, & il est persuadé que les partisans de la nouvelle Philosophie, en ont fait paroître deux fois autant dans le dernier siécle.

L'incertitude de l'Histoire paroît encore mieux. Nôtre Auteur parcourt toutes les histoires anciennes, mais il s'arrête principalement à la Grecque & à la Romaine, car

r, l'histoire Caldaïque de Be-
& pour celle d'Egypte de Me-
on, personne ne doute que ce
soit l'ouvrage de l'imposteur
ius de Viterbe. Quelques Ecri-
s croyent que l'histoire des
niciens a été écrite par Sanco-
hon; mais Scaliger revoque en
e son antiquité: & Mr. Dodwell
ersuadé qu'il n'y a jamais eû un
auteur.

ue l'on considere maintenant les
miers Historiens Grecs, Quinti-
& Josephe nous assurent qu'ils
pour la plûpart pleins de fables.
es Romains ne sont pas aussi
défauts, les Critiques les ac-
nt tous de partialité. Il semble
ne que les Historiens modernes
porté cette partialité encore
loin que les Anciens. Que le
eur jette les yeux sur les his-
s de France & d'Angleterre,
traitent souvent des mêmes su-
mais avec cette difference, que
aits, que les circonstances, qu'en
not tout change selon l'inclina-
des Ecrivains.

es variations arrivées à la Chro-

nologie montrent assez le peu de fonds que l'on doit faire sur cette Science. Nôtre Auteur ne parle point ici des Anciens, il se borne aux Modernes. L'Ouvrage de Scaliger, dit il, ayant paru dans le monde, fut reçû d'abord avec tant d'applaudissement, que les Sçavans ne firent point difficulté de l'appeller un ouvrage divin, *opus divinum* : mais peu de tems après le P. Petau qui ne cedoit en rien à Scaliger y trouva tant de fautes, qu'à peine un gros volume put-il contenir les erreurs & les contradictions qui se rencontrent dans cet ouvrage.

Le P. Pagi a montré depuis, que Scaliger, le P. Petau, & Baronius s'étoient trompez sur plusieurs points de Chronologie. Quelques Critiques modernes ont relevé à leur tour le P. Pagi. Pour ce qui regarde le Livre de l'Evêque de Chester *, il a eû de la reputation, mais quand on l'a eû examiné de près, on y a trouvé un grand nombre de fautes, & on s'est bien-tôt apperçû que cet Auteur avoit suivi aveuglément

* *Pearson.*

Estiche mauvais Historien, & qui ne meritoit pas qu'on y fit attention. Mr. Spanheim prétend prouver dans son Livre *de usu numismatum*, que la Chronologie peut tirer de grands secours des Medailles. Trois celebres Auteurs François ont entrepris de le démontrer, l'un dans les Medailles des Empereurs Grecs, l'autre dans celles des Selucides, & le troisiéme dans celles des Herodes. Nous laissons aux Sçavans à juger des avantages que la Chronologie & l'Histoire ont tirez des découvertes de ces grands Hommes. Nous dirons seulement que nôtre Auteur paroît convaincu, que si l'on consideroit l'incertitude des explications qu'on donne à la plûpart des Medailles, un homme de sens ne pourroit jamais se déterminer sur leur seule autorité.

Comme il est difficile de donner ici l'extrait de tous les articles qui sont traitez dans les *Réflexions*, nous passerons ici la Géographie, le Droit civil, le Droit canon, la Medecine; la Théologie scholastique &c. & nous nous étendrons un peu plus sur la Critique.

Nôtre Auteur avouë qu'elle a été necessaire ; mais il prétend montrer que la plûpart des Critiques modernes doivent plûtôt passer pour Grammairiens, que pour Critiques. Il s'attache principalement à l'Art critique de Mr. le Clerc, & à l'Histoire critique de l'ancien & du nouveau Testament de Mr. Simon.

Mr. le Clerc est un Critique hardi & décisif ; mais souvent sa critique tombe à faux. On se contente d'en rapporter quelques exemples tirez du premier chapitre de son *Art*. Erasme, dit Mr. le Clerc, a pris dans ses notes sur les Actes des Apôtres Reggio Ville d'Italie, pour une Ville de Sicile, il a pris l'Isle de Malte pour Metelin Ville de l'Archipel &c. Sur cela Mr. le Clerc se récrie, & prononce hardiment qu'Erasme étoit parfaitement ignorant dans la Géographie, mais la verité est qu'Erasme, bien loin de placer Reggio en Sicile, s'étonne comment Saint Jerôme a pû tomber dans une méprise de cette nature, Pour ce qui est de l'Isle de Malte, Erasme la distingue de la

Ville de Metelin, & il place cette Isle entre l'Afrique & la Sicile, qui est une situation bien differente de celle que Mr. le Clec prétend qu'Erasme lui a donnée.

Mais ce n'est pas assez. Erasme cite Hugues de Saint Cher, qui est un Auteur, selon Mr. le Clerc, décrié, & qui ne merite point de foi: sur cela il fait un autre procès à Erasme; mais le fait est, qu'Erasme ne cite Hugues de Saint Cher, que pour s'en mocquer: si Mr. le Clerc avoit lû tout ce que Erasme dit de cet Auteur, il en auroit été lui même convaincu.

Il seroit ennuyeux d'entrer dans un plus grand détail des fautes qu'on reproche à Mr. le Clerc. Ce Critique, dit-il, ose assûrer, en parlant des PP. Benedictins de St. Germain, qu'ils n'entendent point le Grec. Nôtre Auteur au contraire assûre que ces Peres sont beaucoup plus habiles dans la langue Grecque, que ne l'est Mr. le Clerc lui-même: la seule Critique que cet Ecrivain a faite de Cotelier, en est une preuve convaincante.

Pour ce qui est de Mr. Simon, on convient que c'est un homme d'une profonde érudition, mais on ne le trouve pas sans défauts. Dès la premiere page de son Histoire critique du vieux Testament, il assure que du tems de Saint Jerôme les Dames s'appliquoient à l'étude de l'Ecriture, & que Sunnia & Fretella avoient souvent embarrassé ce Pere par leurs sçavantes questions. Mais il n'y a jamais eû de Dames de ce nom. Sunnia & Fretella étoient deux Sçavans hommes contemporains & amis de Saint Jerôme. Si Mr. Simon en doute, il peut consulter deux anciens Manuscrits de Saint Jerôme, qui se conservent en Angleterre, & où on lit, *Dilectissimis fratribus Sunnia & Fretellæ.* Cette méprise n'est pas considerable, mais il est fâcheux, dit nôtre Auteur, pour un homme de la réputation de Mr. Simon, de broncher dès le premier pas.

L'Auteur de ces reflexions n'entreprend point au reste de suivre pas à pas Mr. Simon, il ne s'attache qu'à un seul article de sa Critique, c'est celui qui regarde le Manuscrit

Evangiles & des Actes que l'on
rve à Cambrige , & les deux
ıſcrits des Epîtres de St. Paul
e trouvent, l'un dans la Biblio-
ıe du Roi, & l'autre dans celle
'P. Benedictins de Saint Ger-
des Prez. Mr. Simon croit avoir
ré dans ces Manuſcrits l'ancien-
'erſion vulgate , qui étoit en
: dans les Egliſes d'Occident
tems avant Saint Jerôme, mais
certain qu'il s'eſt trompé. Car
ne parler ici que du Manuſ-
le Cambrige , tout le monde
que le Latin y répond mot à
ıu Grec : ſi donc ce Latin eſt
ancien que la prédication de
ngile , il faut que le Grec le
.uſſi ; & il n'eſt pas vrai-ſem-
e que s'il y avoit eû une Ver-
Latine conforme à l'original
, Saint Jerôme ſe fût donné la

tin de ce Manuscrit n'est qu'une simple traduction du Grec : mais si cela étoit il faudroit toûjours avouër que le Latin de ce Manuscrit n'est pas l'ancienne Vulgate, qui a été en usage dès le commencement de l'Eglise.

Il y a un moyen assez sûr de connoître l'antiquité de ce Manuscrit, qui est de comparer les citations qui se trouvent dans le nouveau Testament, avec les textes comme ils sont dans l'ancienne Vulgate du vieux Testament : nôtre Auteur assûre l'avoir fait, mais il a trouvé les deux Versions differentes. On peut faire la même chose par rapport aux citations de l'Ecriture qui se trouvent dans les premiers Peres, sans même en excepter Hilaire le Diacre qui s'est le plus conformé à l'ancienne. Version. Si Mr. Simon avoit été aussi soigneux à marquer en quoi les Versions differoient, comme il l'a été à marquer en quoi elles s'accordoient, il auroit été plus reservé à prononcer sur cette matiere. Tout le monde avouë que la Vulgate ancienne s'accorde en plusieurs

ès avec la Moderne, mais per-
e ne doit conclurre de là qu'el-
tout la même. Mr. Simon pré-
que le Grec de cette copie est
fautif, & delà il juge qu'elle n'est
venuë de Gréce; mais s'il avoit
la copie Latine du Manuscrit de
bridge, il l'auroit certainement
vé bien moins correcte que la
Grecque : car que diroit-il,
exemple de *hic verbus* Jean. c.
v.23. de *Retiam*, v. 6. & 8. *cum*
Mesopotamiam posteaquam mor-
fuisset in Charris. Act. 7. v. 2. *Esset ei*
v. 5. *institias cepisset cum genus*
v. 19. Ce n'est là qu'un échan-
de ces fautes. Or est-il proba-
qu'une telle version ait été faite
le tems de Saint Jerôme? non
inement. Qu'en penser donc?
lanuscrit de Cambrige est écrit
ettres Gothiques; la Version
le paroît convenir au tems bar-
que les Goths avoient envahi
pire; Mr. Marsham en est per-
, il croit que les Evangiles
tiques & le Latin du Manus-
le Cambrige ont été traduits
rec de ce même Manuscrit. Et
vembre 1710.

en effet outre plusieurs autres convenances, les Evangiles Gothiques placent la Genéalogie de N. S. à colonne, & le Manuscrit de Cambrige en fait de même. Mr. Simon prétend avoir trouvé des caractéres Grecs dans la copie Latine, mais il est certain qu'il a pris des caractéres Gothiques pour des caractéres Grecs.

De tout ceci nôtre Auteur infere que le Manuscrit de Cambrige a été écrit du tems des Goths, que le Latin en est composé en partie de l'ancienne Vulgate, & en partie de la moderne qui étoient toutes deux en usage dans les Eglises Gothiques, & particuliérement en Espagne, deux ou trois siécles après Saint Jerôme.

Au reste le Manuscrit de Cambrige est une copie qui servoit à l'usage de quelque Eglise : cela paroît par les Αναγνώσματα ou leçons marquées à la marge en forme de rubrique & par le mot τέλος mis à la fin des leçons. Pour ce qui est du Manuscrit des PP. Benedictins, c'est la seconde partie du Manuscrit de

 Cambrige,

Cambrige, le catalogue des Livres du nouveau Teſtament qui ſe trouve à la fin de ce manuſcrit, eſt parfaitement conforme au manuſcrit de Cambrige, où l'on trouve Saint Jean immédiatement après S. Mathieu &c. D'ailleurs le caractére eſt le même dans les deux. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Auteur eſt perſuadé que ces manuſcrits ſont fort differens des autres copies du nouveau Teſtament. Il doute fort que Mr. Simon ait jamais vû une copie du manuſcrit de Cambrige, & il croit qu'il n'a vû que les differentes leçons que Junius avoit autrefois envoyées au P. Morin. Ce ſera à Mr. Simon à ſe deffendre contre l'Auteur des Réflexions, dont nous ne faiſons que rapporter les paroles.

Comme cet extrait n'eſt déja que trop ample, nous ſerons obligez d'omettre quelques articles que nôtre Auteur traite aſſez au long. Il conclut enfin par montrer que dans toutes les ſciences dont il parle, il n'y a que vanité & incertitude, & que par conſequent un eſprit raiſonnable ne peut trouver de vrai & ſolide con-

tentement, que dans les veritez certaines & invariables de la Religion.

ARTICLE CLIII.

GEOGRAPHIA SACRA ex veteri & novo Testamento desumpta, & in tabulas quatuor concinnata, quarum I. totius Orbis in Bibliis sacris cogniti partes continet. II. Terram promissam sive Judæam in suas Tribus divisam : III. & IV. JESU-CHRISTI & Apostolorum Petri & Pauli patriam, mansiones & itinera, & Pauli navigationem Jerosolymis Romam usque. Additæ sunt descriptio terræ Chanaan, sive terræ promissæ, JESU-CHRISTI & Apostolorum Petri & Pauli vitæ. Tum & in omnes eas tabulas & descriptiones, animadversiones, & index Geographicus. Autore Nic. Samson Abbavillæo Christianiss. Galliarum Regis Geographo. Accesserunt in indicem Geographicum Notæ Joannis Clerici cujus est etiam præfixa præfatio. C'est à dire, *Géographie sacrée tirée de l'ancien & du nouveau Testament, & divisée en qua-*

tre Cartes. La premiere représente les parties de toute la terre selon que la sainte Ecriture nous la fait connoitre. La seconde représente la terre promise, ou la Judée divisée en ses Tribus. La troisiéme & la quatriéme représentent les voyages de JESUS-CHRIST *& des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & le voyage de Saint Paul de Jerusalem à Rome. On a ajouté la description de la terre de Chanaan ou de la terre promise, les vies de* JESUS-CHRIST *& des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & des Remarques sur toutes ces cartes & ces descriptions, avec une table Géographique. Par* Nic. *Samson d'Abbeville Géographe du Roi très-Chrétien. Il y a outre cela dans cette édition des Notes de Jean le Clerc sur la table Géographique, & une Préface du même Auteur.* A Amsterdam de l'imprimerie de François Halma Imprimeur & Libraire 1704. *in fol. pages en tout 178. sans la Préface & les cartes.*

[C]E Livre dont nous donnons le titre n'est point un ouvrage

nouveau; c'est une nouvelle édition de ce que Mr. Samson a fait sur la Géographie sacrée, avec une Préface & des Notes de Mr. le Clerc. Il y a si long-tems que les ouvrages de Géographie de Mr. Samson sont connus de tout le monde, qu'il est inutile d'en parler ici; il suffira de dire quelque chose de ce qu'il y a de particulier dans cette édition, c'est à dire de la Préface & des Notes.

La Préface n'est presque qu'un catalogue, ou une Bibliotheque des anciens Auteurs qui ont parlé de la Judée, ou des Géographes qui en ont fait la description. M. le Clerc parle de tous ceux dont il a eû connoissance, il donne le tître de leurs ouvrages, & en fait quelquefois la critique.

Quoiqu'il rapporte ces Auteurs selon l'ordre du tems auquel ils ont vécu, il commence par Mr. Samson par lequel il devoit naturellement finir, mais il le fait parceque c'est sur son ouvrage qu'il travaille. Il loüe M. Samson de son application constante à perfectionner la Géo-

graphie, & il remarque fort judicieusement qu'il a travaillé avec beaucoup plus de succès sur la Géographie nouvelle que sur l'ancienne, parce qu'il ne sçavoit ni le Grec, ni l'Hebreu, qui sont deux langues dont la connoissance est absolument necessaire pour sçavoir à fond la Géographie ancienne, prophane & sacrée.

La liste Chronologique des Auteurs dont il est parlé dans la Préface, commence par Aristée, Strabon & Joseph : l'Auteur vient ensuite à Pline duquel il dit qu'il peut beaucoup contribüer à la connoissance de la Géographie sacrée, sur tout si on le compare avec Joseph, comme l'a fait le Pere Hardoüin dans le sçavant Commentaire qu'il a fait de cet Auteur pour Monseigneur le Dauphin.

En parlant de Tacite, il dit que ce qu'il a écrit du païs que les Juifs ont habité, vaut beaucoup mieux que ce qu'il a dit de leur origine & de leurs coutumes. L'Auteur ne fait paroître ni estime, ni mépris pour Ptolomée, il voudroit seule-

ment qu'il se fût étendu plus qu'il n'a fait quand il a parlé de la Judée.

Eusebe de Cesarée & Saint Jerôme, selon Mr. le Clerc, ont écrit sur la Géographie sacrée plus utilement que les autres, quoique leurs ouvrages ne soient pas exemts de fautes. Pendant plusieurs siecles il ne s'est rien fait sur la Géographie sacrée; & l'on s'est contenté de ce que ces deux grands Hommes nous en ont laissé. Ensuite les pelerinages que l'on fit à la Terre sainte produisirent une multitude prodigieuse de descriptions des lieux saints: mais les Auteurs de ces relations rapportent avec beaucoup plus d'exactitude les lieux qui sont marquez dans le nouveau Testament, que ceux dont il est parlé dans l'ancien. Ici l'on trouve une foule d'Auteurs, qui ont écrit sur la Géographie sacrée. Mr. le Clerc ne rapporte presque que leur nom, & le tître de leurs ouvrages. Ceux qu'il paroît estimer le plus, sont Arias Montanus, Adriconius, Bonfrerius Jesuite, Bochart, Lightfoot, & Spanheim.

De tous ces Auteurs il n'y en a aucun, si l'on excepte Bochart, dont Mr. le Clerc soit tout à fait content, & en qui il ne reprenne quelque chose, ceux qu'il louë le plus, sont ceux qui entendoient l'Hebreu, & parceque le P. Lubin ne le sçavoit pas, Mr. le Clerc le regarde comme un bon homme qui a fait tout ce qu'il a pû, qui a même consulté la Version des Septante, & corrigé quelques fautes que Mr. Samson avoit faites, mais qui n'a point puisé dans les sources, c'est à dire, qui n'a point consulté le texte Hebreu.

Enfin Mr. le Clerc met au nombre de ceux qui ont écrit sur la Géographie sacrée tous les Interpretes du Livre de Josué; parceque c'est dans ce livre que l'on trouve la premiere & la plus ancienne description qui ait été faite de la terre de Chanaan. Il est même persuadé que ceux que Josué envoya pour découvrir ce païs-là, & pour en remarquer la situation & les qualitez, ne se contenterent pas de donner par écrit le nom des Villes & des autres lieux qu'ils avoient vûs, mais

qu'ils firent un plan exact, ou, si l'on veut, une carte Géographique de tout le païs qu'ils avoient parcouru, & qu'ils avoient eû ordre d'examiner.

Dans les notes sur la table Géographique de Mr. Samson, Mr. le Clerc fait differentes remarques sur la situation & sur les noms des lieux dont il parle : en ce qui regarde la situation, il suit le plus souvent le sentiment de Bochart & de Lightfoot. Pour les noms quand il juge à propos d'y faire quelques changemens, c'est presque toûjours sur le texte Hebreu qu'il les corrige. Il faut avouër que sur les points de Géographie il est necessaire d'expliquer la Vulgate par le texte Hebreu, & par les versions Grecques qui en ont été faites ; mais il n'est pas necessaire pour cela de corriger la Vulgate, & d'écrire ou de prononcer les noms propres de lieux, comme on les écrit & comme on les prononce en Hebreu ; ce seroit condamner l'usage de tous les peuples, qui changent presque toûjours quelque chose aux noms pro-

pres étrangers lors qu'ils les font passer dans leur langue, sans que l'on ait jamais blâmé cet usage.

ARTICLE CLIV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE *Royale des Sciences année* 1708. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année tirez des Registres de cette Academie, in* 4°. *pages pour l'Histoire* 154. *& pour les Memoires* 472. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë St. Jacques au Soleil d'or proche la fontaine St. Severin 1709. *Avec Privilege du Roi.*

PHYSIQUE GENERALE.

SI au lieu de verser brusquement de l'esprit de nitre sur une huile essentielle, ce qui produit une inflammation subite, on le verse goutte à goutte, il se fait seulement une effervescence sans inflammation, & le mélange des deux liqueurs devient une resine qui étant mise dans

le petit tuyau de nouvelle l
tartre, & par conséquent
queur y monte, & une quan
le d'huile de petrole entre
troisiéme boëte. C'est le mou
seul de l'huile de tartre dan
tit tuyau qui marque les va
de ce barometre, elle se dist
par sa couleur. La construct
voir que dans toutes les varia
y aura toûjours sur le mercu
seconde boëte une colonne
ment haute, & voila en quoi
toute la finesse du nouveau
metre, qui par ce moyen
beaucoup plus sensible que c
Mr. Huguens, tout le rest
égal.

Mr. Amontons avoit trou
ses experiences, que la chal
l'eau boüillante augmentoi
tiers la force élastique d'un
étant enfermé ne pouvoit au
ter son volume sensiblement
Mr. de la Hire a trouvé par de
riences plus simples, que le
de l'air qui augmenté par la c
de l'eau boüillante auroit dû
nir, suivant le principe de Mr. A

tons, 9. pouces 2. lignes ½ de mercure de plus que la pesanteur de l'atmosphere, ne soutenoit que 8. pouces de plus.

On apporte diverses experiences pour prouver que l'humidité augmente le ressort de l'air ; & suivant ce principe on croit que dans le barometre de Mr. le Chancelier, dont il a été parlé dans l'Histoire de 1705. le mercure y demeuroit plus bas de 18. lignes , parce que l'humidité de l'esprit de vin , dont il avoit été frotté auparavant, donnoit au peu d'air qui restoit au haut, la force de 18. lignes.

La fameuse regle de Mr. Mariotte, que l'air se comprime à proportion des poids dont il est chargé, se trouve vraye toutes les fois qu'on fait des experiences d'un air enfermé dans des tuyaux, & qui ensuite se rarefie , & cela , lors même qu'il se rarefie 200. fois au-delà de son état naturel : mais on croit que cette regle n'est plus vraye lors qu'il s'agit de l'air libre ; & qu'au haut d'une montagne l'air est plus rarefié qu'il ne devroit être selon la proportion

des poids. Si cela est, le barometre de Mr. Amontons ne sera plus universel.

M. Parent croit que l'air n'a point de ressort, mais que les petites molécules flottantes dont il est composé paroissent avoir un ressort plus ou moins grand, à proportion que la matiere subtile qui remplit leurs intervalles est plus abondante, & se meut avec plus de rapidité.

Mr. Homberg ayant redressé un ressort de montre, & en ayant engagé un bout dans un bloc de bois, il poussa par secousses réïterées contre le bout libre du ressort, le foyer d'une lentille de 12. à 13. pouces de diametre, il vit que le ressort faisoit des vibrations fort sensibles, comme si on l'avoit poussé avec un bâton. Cette force de la matiere de la lumiere s'accorde bien avec la pesanteur qu'on lui a trouvée par d'autres experiences.

Mr. Homberg a encore éprouvé qu'en Eté la glace fond beaucoup plus vîte dans le vuide, qu'à l'air.

Un Maître à danser d'Alais fut attaqué au commencement du Carê-

ia les airs qui lui étoient les
iliers ; au bout d'un quart
le malade s'assoupit profon-
& eut pendant ce sommeil
qui le tira d'affaire.
rmation de la nouvelle Isle
elle de Santerini ou Santo-
it donner bien de l'occupa-
Physiciens : sur tout les
oûterrains qui vers la fin
707. devinrent si terribles,
aloient celui de 6. ou 7. gros
qu'on auroit tirez tout à la
s élancemens tantôt d'une
prodigieuse de cendre sub-
endommageoit beaucoup
ons de Santorin, tantôt une
quantité de petites pierres

mer à plus de ſept mille de diſtance.

Le P. Laval de la Compagnie de Jesus ayant meſuré géométriquement diverſes hauteurs à la Sainte Baume & aux environs, il y a enſuite porté un barometre, & y a obſervé de combien il y étoit plus bas qu'à ſon Obſervatoire de Marſeille, dont il connoît l'élevation ſur le niveau de la mer : il a envoyé ſes meſures & ſes obſervations à Mrs. de Caſſini, qui ont cherché quelle devoit être la hauteur des montagnes qui donnoit l'abbaiſſement obſervé dans le barometre, ſelon leur progreſſion qui donne à la premiere ligne de mercure une colonne de 6[illegible] pieds, à la ſeconde une colonne [illegible] 6[illegible] pieds, à la troiſiéme une colo[illegible] [illegible] 63 pieds & du moins juſqu'à la hauteur d'une demie lieuë, & on trouve les mêmes hauteurs que le P. Laval avoit trouvées par [illegible] meſures géometriques, à deux [illegible] [illegible] de différence,

[illegible]

[illegible] ſemble confi[illegible] [illegible], & prouver [illegible]

mer à plus de sept mille de distance.

Le P. Laval de la Compagnie de JESUS ayant mesuré géometriquement diverses hauteurs à la Sainte Baume & aux environs, il y a ensuite porté un barometre, & y a observé de combien il y étoit plus bas qu'à son Observatoire de Marseille, dont il connoît l'élevation sur le niveau de la mer : il a envoyé ses mesures & ses observations à Mrs. de Cassini, qui ont cherché quelle devoit être la hauteur des montagnes que donnoit l'abbaissement observé dans le barometre, selon leur progression qui donne à la premiere ligne de mercure une colonne de 61. pieds, à la seconde une colonne de 62. pieds, à la troisiéme une colonne de 63. pieds & du moins jusqu'à la hauteur d'une demie lieuë, & ils ont trouvé les mêmes hauteurs que le P. Laval avoit trouvées par les mesures géometriques, à deux ou trois toises de difference,

Anatomie.

L'experience semble confirmer le systême commun, & prouver la

neceſſité de reconnoître une circulation reciproque du ſang entre les meres & les fœtus.

L'Academie a vû un criſtallin que l'on avoit tiré à un Prêtre en préſence de Mr. Mery, & elle a vû ce même Prêtre lire du même œïl avec une forte loupe, ces gros caractéres que les Imprimeurs appellent *Parangon.*

Diverſes experiences font voir qu'il eſt difficile de diſtinguer dans un œil malade un criſtallin glaucomatique d'avec une cataracte; & ſouvent on abbat le criſtallin en croyant abbatre une cataracte: & il ſe pourroit bien faire que le glaucoma du criſtallin, eſt une maladie beaucoup plus commune que la cataracte; puiſque très-ſouvent ce qu'on a crû cataracte, s'eſt trouvé criſtallin glaucomatique.

Une femme commença à l'âge de 36 ans à ſentir une douleur fixe au bas du front, cette douleur s'étendit juſqu'à la temple, & au bout de deux ans devint preſque continuë, accompagnée de convulſions & d'u-

ne insomnie presque conti
enfin si violente que la n
fut deux ou trois fois à
& sa raison fort attaquée
grands accès. Au bout d
ans après avoir fait inutilem
tes sortes de remedes, elle
se contentant d'un bon re
vie, & de prendre du taba
dre ; elle n'en avoit encor
pendant un mois lors qu'u
après avoir éternué avec é
moucha un ver tout ram
peloton parmi un peu de
en fut effrayée & guerie
moment, elle sentit cess
coup une si longue & si cru
leur. Le ver étoit vivant,
s'allongeoit autant qu'il é
ble, il avoit 6 pouces, &
deux lors qu'il se replioit
deux lignes & 1. ½ d'épaiss

Une Dame de trente cinq
des maux de tête continu
prenoient reglément une
ou 10 jours, & duroient
heures, avec tant de violen
en étoit tantôt comme une

itôt comme une furieuse. Le sié de la douleur étoit principalement au devant de la tête & dans yeux. Mr. Homberg lui fit inutement toutes sortes de remedes ndant trois ans ; l'opium seul susndoit pour quelques heures les uleurs de son mal. Un soir qu'elen sentoit un qui s'approchoit e se regarda dans un petit mir de poche, le feu d'une bou prit à sa coëffure & lui brûla tout front & une partie de dessus la te avant qu'on pût l'éteindre, & puis quatre ans que cet heureux cident est arrivé, la Dame jouït une parfaite santé.

Chimie.

Il paroît que la cire n'est qu'un élange de deux liqueurs, d'un gme qui tient un acide dissout, d'une huile. Les deux liqueurs it pris par leur union une consisnce assez ferme, & à mesure qu'elles se degagent l'une d'avec l'autre. les reprennent la forme de liqueur. Mr. Bolduc a examiné l'aloës,

tres mines fort pauvres : ainſi le fer pourroit être en grande quantité dans quelque matiere & fort enveloppé, & ne ſe découvrir que par la force des operations. Ce n'eſt donc pas une preuve évidente que le mélange d'huile de lin avec l'argille produiſe du fer, parce qu'on en tire plus de l'argille mêlée avec de l'huile de lin. Cette experience prouve ſeulement qu'outre le fer qui ſe découvre aiſément dans l'argille, il y en peut avoir d'autre qui ne ſe developpe que par l'huile de lin.

Botanique.

Pour expliquer la perpendicularité des tiges des plantes par rapport à l'horiſon. Mr. de la Hire conçoit que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin. Cette difference de ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, & cette difference doit ſe trouver, les proportions gardées, juſques dans la pe-

ite plante invisible que la graine renferme, ainsi la racine se developpera par des sucs plus grossiers, & a tige & les branches par des sucs plus subtils : d'où il doit arriver que a racine tende en bas, & la tige & es branches en haut.

Mr. de la Hire a souvent observé que dans le printems, il tombe des feüilles des orangers une espece de rosée très fine qui s'attache sur ce qu'elle rencontre, & s'y amasse en grosses gouttes. Il en tombe aussi des citronniers. La consistence du miel liquide qu'elle a sur les feüilles d'où elle sort, & un goût fort sucré, ont fait croire à Mr. de la Hire que c'est une espece de manne.

Peu de tems après le siége que souffrit Metz sous Henry II. la Citadelle fut bâtie sous Henry III. e Duc d'Epernon y fit faire de grands amas de grains qui se sont conservez jusqu'en 1707. Il y en avoit un tas dans le magasin qui avoit 10. toises d'un sens sur cinq à six de l'autre, & environ deux pieds de hauteur : l'on n'y avoit point touché depuis, & soit à dessein ou par

hazard ceux qui l'arrangerent, graverent dessus avec les doitgs la datte de l'année qu'on l'a serré qui est 1578. Quand le Roi, Monseigneur, les Maréchaux & Gouverneurs de la Province ont passé par Mets, ils ont mangé du pain de ce bled.

Pour conserver le bled il faut le bein secher & le tenir net; le grenier dans lequel on le transporte, doit avoir ses ouvertures au Septentrion ou à l'Orient, il doit y avoir au haut des greniers des soupiraux, & il faut bien se donner de garde de les lambrisser; il faut faire une clôture aux fenêtres pour mettre le grain à couvert des chats, fouïnes, oyseaux &c. Il faut avoir soin de le travailler de 15 en 15 jours tout au moins les six premiers mois: dans la suite il suffit de le cribler simplement tous les mois, après deux années il n'a plus rien à craindre que de l'air & de l'humidité étrangere. Une des choses qui contribuë le plus à la conservation du bled, c'est la croûte qui se forme sur toute la superficie de la couche de l'épaisseur d'un doigt & demi. Celui qui a ap-

porté du bled de Mets, a assûré qu'il s'étoit promené sur le tas sans que la croûte eût obéï.

Mr. l'Abbé de Louvois en passant à Sedan vit un Magazin qui étoit placé dans un soûterrain taillé dans le roc & assez humide, il y avoit dedans un tas de bled très-considerable qui y étoit depuis 110 ans, ce tas étoit revêtu d'une forte croûte dure & de l'épaisseur d'un pied, formée de la germinaison des grains exterieurs de la superficie. Sous cette croûte se trouva un bled d'un grain assez gros, beau & bon, & l'on en fit du pain qui se trouva excellent. Cette croûte étoit suffisante pour empêcher l'humidité de penétrer le tas, & le deffendoit des approches de l'air qui est le destructeur de toutes choses.

A Châlons il y a des greniers publics dans lesquels on conserve des grains 30 ou 40 ans. Voici comme ils s'y prennent. Ils choisissent le bled le plus beau, & du meilleur crû qu'il est possible, & après l'avoir travaillé, ils en font un tas aussi gros que le plancher le peut porter;

ils mettent ensuite de la chaux vive en poudre très-fine, ils en soûpoudrent tout le tas également jusqu'à ce qu'il y en ait environ trois pouces de haut, puis avec des arrosoirs on humecte cette chaux, laquelle faisant une forte liaison avec le bled forme une croûte: les grains de la superficie germent & poussent une tige d'environ un pied & demi de haut à laquelle on ne touche point, l'hyver vient & elle perit, & on n'y regarde plus que la necessité ne presse les habitans; alors on ouvre cette croûte, & on trouve le bled aussi beau que s'il n'avoit que deux ans.

Algebre.

Dans l'Histoire de 1705. & dans celle de 1707. il est dit que pour construire une équation déterminée d'un degré quelconque, on prend deux équations indéterminées d'un degré inferieur dont chacun exprimé un lieu, & que les deux lieux étant tracez, leurs intersections déterminent les points d'où il faut tirer sur un axe commun des ap-

pliquées qui représenteront les racines des équations déterminées; autant qu'elle aura de racines réelles, autant y aura-t'il de ces points d'intersection, & par conséquent de ces appliquées ; & si elle a des racines imaginaires, il manquera un pareil nombre de points d'intersection, que les lieux cependant auroient pû avoir par leur nature ; & si toutes les racines sont imaginaires, les lieux ne se couperont point.

Mr. Rolle démontre par des exemples toutes les défectuositez de cette regle de Mr. Descartes ; les deux lieux peuvent avoir plus ou moins d'intersections, qu'il n'y a de racines réelles dans l'équation qu'il faut construire ; ils ne se coupent point du tout quoi qu'il y ait des racines réelles ; ils se coupent quoi qu'il n'y en ait que d'imaginaires ; ils se coupent & donnent des appliquées qui ne sont pas les racines de l'équation. Il y a plus. On n'a jamais douté que les deux lieux n'exprimassent chacun une ligne, soit droite, soit courbe. Mr. Rolle prétend qu'on peut encore se tromper à cette supposi-

tion, que le lieu soit choisi, soit conclu peut n'être qu'imaginaire, & ce qui est encore plus surprenant, qu'il peut étant réel n'exprimer aucune ligne. Selon Mr. Rolle quand on se sert de cette regle, le lieu que l'on prend d'abord n'est entiérement arbitraire, il doit avoir de certaines conditions; il faut aussi sçavoir reconnoître si un lieu qu'on croyoit toûjours réel, est réel ou imaginaire, & en cas qu'il soit réel, s'il exprime quelque ligne. Une démonstration *à priori* de la cause des erreurs que Mr. Rolle a marquées, est de la necessité des conditions qu'il demande, dépendroit d'une théorie d'Algebre, & il seroit à souhaiter qu'il voulût bien la donner.

Geometrie.

Mr. de la Hire pour rendre plus generale la formation de la conchoïde, prend pour base une courbe quelconque, & il permet que la ligne tirée du pole à la base, & celle qui va de la base à la conchoïde, ne soient point une même ligne droi-

te, mais fassent entre elles un angle quelconque. Le pole peut aussi être pris sur la base même, quand elle est une courbe qui rentre en elle même comme un cercle ou une ellipse. Enfin de toutes les conditions de la conchoïde de Nicomede, Mr. de la Hire ne conserve que l'égalité perpetuelle des lignes tirées de la base à la conchoïde, ou des mesures. Il appelle regles, les lignes correspondantes tirées du pole à la base. Il donne ensuite des methodes generales, pour trouver les tangentes, les espaces, les longueurs des conchoïdes ainsi formées.

Mr. de la Hire démontre que dans les conchoïdes qui ont des points d'inflexion, on peut toûjours en le trouvant par les methodes generales, trouver la longueur de la mesure qui a servi à former la conchoïde, & s'il y a une infinité de conchoïdes décrites sur un même pole & sur une même base droite, mais sur autant de mesures differentes toûjours plus petites, leurs points d'inflexion iront toûjours en s'approchant de l'origine commune de

& la mesure étant posée di
ment, les conchoïdes sont to
géometriques pourvû que leu
ses le soient aussi. Cette pro
des conchoïdes répond à cell
roulettes rapportée dans l'Hi
de 1707.

On sçavoit déja que la cy
se reproduit elle même par le
loppement, que ses arcs in
sont toûjours parcourus en
égaux par un pendule, qu'elle
courbe de la plus vîte descent
sçavoit, dis-je, toutes ces pr
tez, mais on n'en connoissoit p
nouvelle que Mr. Parent lui
core trouvée; c'est qu'un cor
la décrit ou la suit, en tomb
brement & par son propre p
presse toûjours égalemeent dan

te methode peut-être fort utile aux Architectes. Le reste de la Géometrie roule sur des courbes dont la théorie ne peut entrer dans un extrait.

Astronomie.

La tache qu'on observe sur le disque de Jupiter a paru 8 fois depuis 1665. jusqu'en 1708. sa plus longue apparition a été de trois ans, le plus grand intervalle pendant lequel elle a été invisible a été de 14. & c'est le dernier de tous, au bout duquel Mr. Maraldi la revit au mois d'Avril de cette année. Elle parut au même endroit où elle devroit être par la revolution de 10 heures, supposé qu'elle fût permanente & fixe.

Le mouvement des étoiles d'Occident à l'Orient le long de l'écliptique qui est d'un degré en 70 ans, fait qu'un globe celeste où les constellations ont été placées comme elles étoient au tems de sa construction, ne représente plus dans la suite leurs positions veritables, à moins qu'on ne les imagine changées, ainsi qu'elles le devoient être selon le

tems écoulé. Mr. Caſſini a fait voir à l'Academie un globe dont il rend l'uſage perpetuel, ſans qu'il ſoit beſoin d'y concevoir, ni d'y faire aucun changement. Il peut tourner & ſur l'axe de l'équateur comme tous les globes, & ſur celui de l'écliptique ; c'eſt en cela que conſiſte la ſingularité de la conſtruction. On décrit au tour de l'écliptique le cercle de 23^{d}. ½ de rayon que le pole de l'équateur doit décrire en 25200 ans, & quand pour une certaine époque on a placé le pole de l'équateur ſur le cercle au point qu'il faut, on l'y arrête fixément, & le globe ne tourne que ſur l'axe de l'équateur pour les operations ordinaires.

La Comete de l'année précedente qui ne fut apperçûë à Paris que le 28. Novembre, & ne put être obſervée que juſqu'au 25. Decembre, fut apperçûë à Boulogne par Mrs. Manfredi & Hancari dès le 25. Novembre, & obſervée juſqu'au 17. Janvier 1708. La Comete alloit preſque directement du midy au Septentrion, mais ſur la fin elle commençoit à retourner du Septentrion

nidy, & en même tems elle pa-
aller un peu obliquement de
cident vers l'Orient. De-là Mr.
aldi conjecture qu'elle pourroit
r quelque tems stationaire à la
iere des planetes, puisqu'elle en
loit aussi les retrogradations.
es deux Eclipses de Lune du 5.
il & du 29. Septembre, ne purent
observées à Paris qu'assez im-
aitement. Celle de Soleil du 14.
embre le fut mieux. Dans cette
iere, l'ombre a été d'Occident
Orient declinant vers le midy;
a commencé vers la Groënlan-
a parcouru ensuite toute l'Euro-
& presque toute l'Asie; & a fi-
vers le Japon ou vers la Tartarie
entale. Par là Mr. Cassini déter-
ie aisément en quels lieux l'éclip-
ı été totale ou de six doigts, ou
de telle autre phase qu'on vou-
. L'ombre a eû une direction de
uvement semblable à l'ombre de
e de 1699. & contraire à celle de
nbre de 1706. les ombres de
6. & de cette année se seroient
isées en Moscovie.
'experience prouve que la re-

fraction qui éleve
rizon apparent, &
ment en differens
moins inégalement
servé d'une plus gra
Mr. Bianchini a
demie un dessein d'
marbre trouvé à Ro
se voit un reste de
leste Egyptien & Gr
pierre, ce planisphe
astrologique qu'astro

Geograph

Mr. Delille croit
de terre qui est entr
rivieres de Tacaze
est ce que les Ancie
Isle de Meroé; il le
étenduë, par sa figur
de, & par quelques
ritez communes à l'Is
au païs qu'on vient d

Diophique

Mr. de la Hire pro
miere Scene du seco

nuées d'Ariſtophane, que les Anciens connoiſſoient les foyers par refraction des verres convexes. Voici ſes paroles.

ST. REPTIADE.

As-tu vû chez les Droguiſtes cette belle pierre tranſparente avec quoi on allume du feu?

SOCRATE.

N'eſt-ce pas du verre que tu veux dire?

ST. REPTIADE.

Juſtement.....

SOCRATE.

Et bien qu'eſt-ce que tu en feras?

ST. REPTIADE.

Quand on me donnera une aſſignation, je prendrai cette pierre-là & me mettant au Soleil, je ferai fondre de loin toute l'écriture de l'aſſignation.

Quoi qu'il paroiſſe étonnant que la connoiſſance des verres brûlans n'ait pas conduit les Anciens plus

loin, il l'eſt cependant beaucoup davantage, que depuis les lunettes à mettre ſur le nez, juſqu'aux teleſcopes, il ſe ſoit paſſé 300 ans.

Mecanique.

Les Marchands de bois coupent leurs poutres dans les arbres les plus quarrées qu'ils peuvent, parce qu'ils les vendent à proportion de leur ſolidité ou maſſe. Or il eſt certain que celles qui ſont quarrées en ont davantage, mais elles ont moins de réſiſtance, c'eſt à dire, qu'elles coûtent davantage & valent moins pour les bâtimens.

Sur cela Mr. Parent eſt entré dans une queſtion également Géometrique & neceſſaire pour l'uſage. Quelles dimenſions doit avoir la baſe d'une poutre que l'on tirera d'un arbre propoſé, pour être de la plus grande réſiſtance qu'il ſe puiſſe? Ou, ce qui eſt la même choſe, une baſe circulaire étant donnée, quel eſt le rectangle de la plus grande réſiſtance que l'on y puiſſe inſcrire? Il eſt bien certain que ce n'eſt pas un

quarré, quoi qu'il ſoit le plus grand de tous les rectangles inſcriptibles.

Mr. Parent trouve que les côtez de ce rectangle ſont à très-peu de choſe près comme 7. & 5. & après la réſolution du probléme, s'étant informé à des Architectes quelles étoient les dimenſions des poutres, qu'ils croyoient les plus avantageuſes pour la force de la réſiſtance, il a eû le plaiſir d'apprendre que c'étoit 10 pouces ſur 14.

ARTICLE CLV.

EPHRAÏMI GERHARDI Delineatio Philoſophiæ rationalis, electè efformatæ & uſui ſæculi accommodatæ &c. *Crayon de la Philoſophie de la raiſon, formée avec ſoin & à l'uſage du ſiécle, & de la correction de l'entendement humain, diviſé en deux livres. Par Ephraïm Gerhard.* A Genes, aux frais de Henri Chriſtophle Kroker, 1709. *in 12. pages* 174.

CEt Auteur s'eſt voulu faire une nouvelle route dans la Lo-

gique : & peut être jugera-t'on qu'il s'eſt égaré, parce qu'on ne le rencontre pas ſur le chemin, par où nôtre eſprit va au certain & au vrai. Il traite ſuperficiellement de la définition & de la diviſion, & comme avec dédain du ſyllogiſme ; & il ne dit rien de la methode. D'ailleurs dans ſa maniere conciſe il ne ſemble pas éclaircir ſuffiſamment les choſes, mais jetter ſes penſées comme autant d'axiomes ou de theſes, cependant il y met de l'arrangement & de la ſuite.

Dans le premier Livre auquel il donne pour tître, *de conceptibus Logicis communibus*, des notions communes de la Logique, il parle de l'érudition ou de la Science, de la Philoſophie en general, de la Philoſophie de la raiſon ou de la Logique, de l'entendement, de la connoiſſance & de l'ignorance, de la verité & de l'erreur, de l'objet de nos connoiſſances, des empêchemens de la connoiſſance. Il définit la Logique, l'Art de rechercher la verité, d'en juger & de la communiquer ; & par là il la diviſe en trois

ies. Il prétend que la division
naire qui s'en fait par les diffe-
es operations de l'esprit, quoi-
fondée en quelque raison, ne
néanmoins que broüiller. Il dit
tous les hommes pour s'assûrer
a verité ont recours à l'évidence
ls sentent en eux mêmes, & dont
e rendent témoignage ; mais
le premier principe consiste en
ontradiction qu'il y a, qu'une
e soit & ne soit pas : pour la pro-
ion de Mr. Descartes, *Je pense,*
je suis, elle peut passer pour la
niere verité connuë, mais non
un principe de démonstration.
marque que connoître le vrai,
connoître aussi le faux ; mais
reciproquement la connoissan-
u faux ne donne pas celle du
Une autre remarque aussi ve-
le, c'est que l'erreur ne venant
de la précipitation à juger, elle
son origine de la volonté qui
ne l'entendement. Les empêche-

de negotiis Logicis singularibus usages particuliers de la Log les fait consister à remédier a pêchemens de la connoissan l'experience, la meditation, sonnement, la lecture & l'a tion à écouter. Il donne des pour discerner le sens de c lit & de ce qu'on entend, p pliquer & communiquer ses soit de bouche soit dans des pour disputer & refuter les o contraires.

ARTICLE CLV

OEUVRES D'HORACE TRAI en François par le Pere Tar

des Sciences & des beaux Arts. 1901 *sans la Préface, dans le second pages* 455. *sans la Table.*

Pierre de Coup Libraire d'Amsterdam a imprimé les Oeuvres d'Horace traduites en François par le P. Tarteron Jesuite, sur la quatriéme édition qui en a été faite à Paris. Il n'a fait en cela que suivre la coûtume des Libraires de Hollande qui se sont mis en possession depuis long-tems de réimprimer les Livres qui paroissent dans les differens Etats d'Europe, & sur tout en France, lorsqu'ils esperent que le grand débit leur apportera de l'argent. Mr. Coste François de Nation qui s'est retiré en Angleterre à cause de sa Religion, a joint à cette édition des Notes critiques qu'il a faites sur la Traduction. Il a mis au commencement du premier tome, une longue préface qui fait voir qu'en quittant la France, il n'a rien perdu de la politesse de sa Nation : il fait dans cette préface le caractére de la Traduction qu'il entreprend de critiquer. »C'est, dit-il, * la plus fidelle & la

* *Page* 6.

„ les beautez de l'Original.
„ * que ſa Critique qui n
„ pas ſur grand nombre de
„ ne doit paſſer que pou
„ d'un ouvrage fort corre
Enſuite après avoir éta
coup d'érudition ſur differe
Mr. Coſte revient à l'Aut
traduction , „ Et quoi qu'i
„ blâmer de ce qu'il a laiſſ
„ tier pluſieurs paſſages ,
„ des pieces entieres qui co
„ des images trop licenti
„ croit qu'il auroit encor
„ fait de s'en diſpenſer , &
„ te que le P. Tarteron ne
„ qué de voir dans cette éd
„ piéces à la même place qu
„ cupent dans les éditions
„ Mr. Coſte avertit qu'il n

„ le texte des Auteurs qu'ils ont
„ mis au jour.

Mr. Coste trouvera bon que nous lui disions ici, que l'on n'a point sçû mauvais gré au P. Tarteron d'avoir *laissé à quartier les endroits d'Horace qui contiennent des images trop licentieuses.*

Pour ce qui est de Commentateurs à la Dauphine, comment Mr. Coste qui paroît avoir vû leurs Commentaires, ne sçait-il pas que ces *sages Religieux* dont il parle, n'en ont point fait sur ces Auteurs dont les ouvrages *contiennent des images trop licentieuses*, tels que sont Lucrece, Plaute, Terence, Ovide, Tibulle, Catulle, Properce, Martial, Juvenal, Suetone? Le Commentaire du P. Rodelle Jesuite sur Horace qui fut adopté & mis au nombre des Commentaires à la Dauphine, ne présente point le texte d'Horace tout entier. L'Auteur du Commentaire à la Dauphine sur Ovide qui n'étoit pas du nombre de ces *sages Religieux*, n'a pas laissé de rejetter à la fin du premier tome, tous les endroits qu'il a jugé à propos de retrancher. Est-il possible que Mr.

des Notes de Mr. Coſte, l
qui ſuit en tiendra lieu, ell
l'Auteur-même de la Traduć
laquelle Mr. Coſte a fait de
critiques.

ARTICLE CLVI

LETTRE DU PERE TA
*écrite à Mr.*** à l'occaſ*
Préface que Mr. Coſte a datté
dres, & qu'il a miſe à la
Critique faite ſur la Traducti
race, imprimée depuis 171
Pierre de Coup. A Amſte

:s ; mais je vous prie de le modeer, quelque ardent que je vous connoisse sur ce qui regarde vos amis. l'Illustre Monsieur l'Abbé Bignon e s'est pas contenté de faire inserer ans le Journal de Paris un petit Extrait de ce que Mr. Coste dit d'honnête & d'obligeant pour moi ; il a le plus eû la bonté de me confier le ivre tout entier, pour me donner e tems d'y répondre, c'est à quoi je ravaille, je ne puis m'en désaisir. Je 'ai parcouru d'abord avec toute la ivacité d'un Auteur interessé. Je suis ensuite revenu sur mes pas, & 'en ai relû la Preface avec beaucoup attention & de sang froid. Elle m'a jusqu'à présent presque seule occupé, & même un peu trop ; car à mere que je la lisois, je me suis apperçû que l'amour propre s'accommooit fort des loüanges flateuses & élicates que Mr. Coste donne au 'raducteur. La vaine complaisance aisit insensiblement & gagne le cœur, si l'on n'y prend garde ; sur tout quand un habile Homme qu'on 'a pas l'honneur de connoître, & qui d'ailleurs ne nous connoît point

perſonnellement, nous marque de l'eſtime & de la conſideration. Je vous avouë de bonne foi, Monſieur, que ce qu'il y a dans ſon diſcours de gracieux & d'obligeamment écrit en ma faveur, m'a ſemblé ſincere & vrai de ſa part ; je ne l'ai point pris pour un ſimple compliment, par la raiſon qu'on ne voit pas que de Londres, on s'aviſe d'en faire de pareils à un Jeſuite. Il y a nombre d'années que je me ſuis rendu juſtice ſur mon peu de merite ; celui de mon Cenſeur me fait ſouhaiter par reconnoiſſance à ſon égard, d'en avoir du moins autant qu'il en faut, pour ne pas tout à fait le démentir ſur l'idée trop avantageuſe qu'il s'eſt formée de ma perſonne. Ce ſouhait eſt temeraire, je n'en diſconviens pas; j'ay lieu néanmoins d'eſperer, qu'avec le ſecours que je prètens tirer d'une Critique ſi ſolide & ſi recherchée, il deviendra dans la ſuite excuſable. Ainſi, bien loin d'être choqué d'une entrepriſe, dont l'execution ne peut être qu'utile & agreable au Public, j'y aplaudis de tout mon cœur, & je lui ſçai bon gré d'avoir

uité de bagatelles & de legeres ta-
es, des fautes qu'il a eû l'honnêteté
ne pas nommer par leur nom.
est être du caractére & de la poli-
sse d'Horace, que d'en user de la
rte, & il a droit autant que ce
ête de dire, *non ego paucis offendar*
maculis : ou plutôt, *sunt delicta tamen*
ibus ignovisse velimus. Je lui suis sen-
blement obligé de son indulgence,
je lui en rends mille actions de
aces. Il y a trois ou quatre pages
il m'éleve excessivement, & que
ne puis lire sans confusion dans sa
ôte préface, je ne m'y reconnois
oint. Quoi qu'il ne me l'ait pas
ressée, j'ai été tenté à plusieurs re-
ises de lui écrire. Si je n'ai pas
ut à fait succombé à la tentation,
s'en est peu fallu ; car la lettre
ue je me fusse donné l'honneur de
i envoyer est presque achevée,
le étoit faite pour lui. Comme j'ai
eu d'aprehender que les passages ne
ient fermez, je ne l'expose point
risque de passer les mers. J'y ai
is la derniere main pour vous la
ire tenir : vous jugerez en la lisant,
s'il est un peu de mon interêt,
'elle ne soit pas sans effet.

mais je la compte pour pe
ſe, & je la ſacrifie volon
fruits & aux avantages q
viennent de vos veilles. A
ne m'avez vous que trop d
gé par les honnêtetez
dont vous me comblez, &
ge d'une ſorte de modeſtie
rois tort de me piquer : v
beau me l'attribüer, il s'en
que je l'aye ; trop heureux
rer toute ma vie, ſans q
j'oſe eſperer d'y parvenir.
charmes pour tout le mon
s'apperçoit pas qu'elle les a
dre flaterie la fait rougi
loüanges d'un Homme de
rite ſont très-dangereuſes

oise qui nous est propre à vous & à
oi, que j'ai été fort alarmé des
oups que vous lui portez sur la fin
e vôtre préface ; j'en ai fremi, je ne
ous le cele pas. Déterminé que je
is de tout tems à ne jamais fran-
ir les bornes de cette vertu, elle
'est si chere, & convient tellement
mon état & à mon inclination,
ue je me suis observé jusqu'au scru-
ule dans tous mes ouvrages pour
ne la point blesser. J'ai eu beau fai-
; malgré vôtre extreme politesse
ma circonspection, vous n'avez
s laissé d'y donner dans deux ou
ois citations de très-vives attein-
, surtout à la page 106. du 2e. to-
. Apparemment que dans la situa-
n présente où vous vous trouvez,
us n'avez pas été fâché de pren-
e un honnête prétexte d'égayer &
divertir les deux Nations aux dé-
ns de la robe que j'ai le bonheur
porter, & pour laquelle vous
gnorez pas que l'Angleterre & la
llande n'ont que de mediocres
ards : mais je puis vous protester
vant Dieu, que le sens que vous
nnez sans hesiter à mon expres-

sion, ne me vint jamais dans l'esprit. L'affreuse idée de l'adultére étoit infiniment éloignée de mon imagination, quand je me servis de ces mots, *une femme adroite qui trompe son mari.* Quelques faits differens la produisirent alors: je les sçai d'original, & je suis sûr qu'ils me justifieront auprès de vous, quand je répondrai en détail à vôtre délicate Critique. Je n'eusse pourtant pas mal fait d'user du mot que vous me présentez; peut-être même que je m'en servirai à la premiere réimpression, puisque je n'ai pas fait difficulté de l'employer pour traduire dans l'Epitre 17. du L. 2. le terme de *meretrix*, & que je l'ai expliqué à la lettre en gardant toûjours le *decorum*. Mais quand j'y pense, pourquoi differer de me disculper, & de vous faire juger plus juste de la pureté de mes intentions? Je n'ai pour cela qu'à vous exposer naïvement un de ces faits; il est simple & assez plaisant. J'étois jeune encor & dans le monde quand il vint à ma connoissance, & Moliere au défaut de Fundanius, auroit pu le faire valoir sur la scene: il vous

débourſera, ou je ſuis trompé. Le voici. Une femme d'eſprit, bonne bourgeoiſe & un peu joüeuſe recevant de ſon mari un ſac d'argent pour le compter en ſa préſence & le lui rendre ſur le champ, lui demanda. Combien, Monſieur, doit-il y avoir dans ce ſac ? Deux cens écus, lui répondit-il. Vous avez raiſon, reprit la Dame, les lui ayant comptez, les voilà : & gliſſant ſubtilement dans la fente de ſon gant coupé au milieu de la paûme de ſa main, douze écus d'or de ſurplus proprement enveloppez, elle s'en accommoda. C'eſt juſtement ce que j'appelle *une femme adroite qui trompe ſon mari.* Je vous proteſte encore une fois que je n'y ai point entendu d'autre fineſſe. Vous en croirez ce qu'il vous plaira : du reſte je me ſens aſſez honnête homme pour être cru ſur ma parole. Il ne tiendroit qu'à moi de vous citer pluſieurs exemples de certaines femmes qui fidelles à leurs époux dans l'eſſentiel, ne le ſont pas toûjours à compter juſte dans le memoire de la dépenſe, dont il eſt de la bienſéance & de l'uſage qu'on leur

confie le soin : rien n'est plus ordinaire dans les familles où le Chef n'y regarde pas de si près. Riez donc tant qu'il vous plaira de mon inadvertence ; je ne pense pas que sur cela vous ayez beaucoup de rieurs de vôtre côté ; car elle n'est rien moins qu'inadvertence, & je ne la mets point du tout au nombre de celles où je suis tombé. Je suis persuadé que pour peu que vous réflechissiez sur vôtre note, & sur toute la belle morale de Caton & d'Horace, dont vous l'avez ornée, vous conviendrez en galant-Homme qu'elle n'est point là à sa place, & qu'elle porte indubitablement à faux, *non erat hìc locus*. Je ne sçai si je m'abuse, mais il ne me paroît rien d'équivoque dans l'expression dont il s'agit. L'idée la plus simple & la plus vraye qui frappe l'esprit, est celle qu'autorisent ces sortes d'historiettes qui arrivent tous les jours à Paris dans la plûpart des maisons où l'on vit à son aise, & où la maîtresse du logis est chargée de la dépense. De plus, Monsieur, quand la phrase de *femme adroite &c.* vous sembleroit

équivoque, pourquoi la prendre dans un sens où vous faites dire une fort grande sottise à un Auteur qui de notorieté publique, fait profession de n'en point dire, que dans le fond vous estimiez, & que vous honnorez de vos suffrages? Que ne preniez-vous avec vôtre politesse ordinaire l'autre interprétation, qui n'offre à l'esprit des honnêtes gens rien que de vrai & d'agréable? Vôtre probité, vôtre équité, vôtre bonne foi, & les loix de la societé civile que vous sçavez si bien, vous portoient là naturellement. Puisque je suis sur ce chapitre, souffrez que je vous décharge mon cœur : car il est à naître, Monsieur, que depuis plus de 25. ans que la Traduction des satyres &c. voit le jour, qui que ce soit, excepté vous, m'ait causé le moindre scrupule, & m'ait rien reproché sur aucune piece de mes ouvrages, pas même sur celles qui ont paru depuis, & que vous prétendez être plus libres par endroits, qu'une bonne partie de ce que j'ay supprimé. Ce n'est pas sans raison que j'insiste, comme vous

voyez, un peu vivement sur ce point, vous voulez bien me le permettre. Tenez donc pour constant que tout ce que vous avez remarqué d'alteré & d'ôté dans ma Traduction, est entiérement conforme à l'Horace du Pere Jouvancy assez connu pour ce qu'il est parmi les gens de bien. Je me suis fait une espece de religion de suivre pas à pas tout son texte, à quelques petits mots près de nulle conséquence. Cela presupposé, ne m'attribuez point le discernement & le choix qu'a fait ce pieux & sçavant Jesuite, de tout ce qu'il m'a laissé de sain & de loüable à traduire. A la verité il a été obligé de laisser quelques vers qui m'ont paru délicats; mais enfin ils se sont trouvez dans la route, je me suis exprès familiarisé, pour ainsi dire, avec eux afin de les conduire insensiblement au terme où j'allois. Parlons nettement; j'ai fait de mon mieux pour les tourner du bon côté, & pour les rendre irréprehensibles aux personnes les plus scrupuleuses.

Que j'ai perdu, Monsieur, de ne vous avoir pas possedé ici. Quelques

iens que j'euſſe eû le bonheur
r avec vous, m'auroient fait
es biens du monde : les plus
s ombres des idées contraires
udeur auroient diſparu : mon
ge ſe ſeroit trouvé hors de
Oüi, les avis qu'Horace don-
igurinus * vous auroient ſem-
de la maniere dont ils ſont ex-
z, moins imprudens & moins
rets que vous n'avez penſé, par
on que comme je n'ai point lû
miere Ode du quatriéme Li-
ni toutes celles que j'ai omiſes,
n'a pû tomber dans l'eſprit
uër aucun rapport à des pié-
e je ne connus jamais, & que
ſur vôtre ſeule parole, ſi in-
& ſi deteſtables. Enfin il m'a
& il me paroît encore, que
leviez d'autant plus m'épar-
ur le ſujet dont il s'agit, que
ſuis extrémement obſervé,
ne rien préſenter de deshon-
& d'indécent aux yeux de mes
irs. Ce que j'ai été indiſpenſa-
nt obligé de ſupprimer, m'a
plus vif & plus animé ſur tout

252. T. 1.

le reste. J'ai tâché de dédommager le Public des pertes que lui causoient la sainteté de ma Religion & la bien-séance de mon état (si tant est qu'on puisse raisonnablement appeller des pertes, ce qu'il importe infiniment à tout homme de probité d'ignorer toute sa vie) j'ai tâché dis-je, de dédommager le Public de ces sortes de pertes, par les peines que je me suis données à redoubler la vivacité de mon imagination, & à lui faire produire de riantes peintures & des images qui pussent plaire. Vous m'êtes un bon garand de ce que j'avance, Monsieur, & le plaisir qu'elles vous ont causé, fait dans vôtre préface, selon toutes les apparences, le plus bel endroit de mon éloge. Je suis confus de me voir entraîné à entrer dans vos sentimens sur le bien que vous dites de moi, & de vous faire valoir la naïveté de certains traits que le génie & la beauté de nôtre langue m'ont fait inventer à force de réflexions; plus ils sont naturels, plus ils coûtent. Enfin, Monsieur, vous tomberez d'accord que les endroits un peu

licats que je n'ai pû raisonnable-
nt me dispenser d'interpreter ;
maniez avec toute la pudeur &
circonspection possibles. Suppo-
donc avec quelque complaisant
& dans tout son entier , l'excla-
tion pathétique que vous avez
dans la lettre qui est à la tête de
imprimé en 1689. & ne me
icanez pas sur un trait qui me
d si bien : puisque vous devez
e convaincu que je n'ai défiguré
nage *d'argutâ meretrice* , que dans
vûë d'en substituer une autre
i fût à couvert de la plus severe
nsure. Je ne l'ai pas cependant
hapée à l'endroit même où je ne
'attendois à rien moins. C'est m'a-
ir pris à l'improviste : vous y re-
edierez quand il vous plaira , je
ous y crois obligé en conscience ;
r pour peu que vous vous rendiez
stice sur la bonté de vos remar-
ies , vous jugerez qu'elles pou-
oient contrebalancer de reste ce
r'il y a de trop dans vos loüanges ,
: m'obliger à ne m'en pas élever,
i m'en faire accroire , sans m'atta-
uer par l'endroit où je m'étois re-

tranché & fortifié, & que j'avois le plus à cœur de rendre inaccessible: j'eusse mieux aimé, Monsieur, si vous m'aviez fait la grace de me laisser maître du choix, ou que vous n'eussiez pas d'abord tant dit de bien de moi, ou que vous eussiez pris le parti d'errer conséquemment. Mais à présent le sort est jetté, peut-être que dans la suite vous aurez assez de condescendance & d'humanité pour en addoucir la rigueur. Pensez-y, Monsieur, la gratitude vous y engage. Car enfin mes fautes si spirituellement relevées vous font honneur, & vôtre réputation s'est accruë, & s'augmente de jour en jour à la faveur de vos autres remarques en partie si justes & si sensées; le sel & les agrémens que vous y avez répandus, en font plus valoir le solide. Pardonnez moi donc, Monsieur, si je prens la liberté de vous dire avec toute la considération qui vous est dûë, qu'il n'étoit pas necessaire que vous prissiez la peine d'avoir recours à une précaution aussi violente que celle dont vous vous étes servi, pour empêcher

que l'Horace habillé à la Françoise ne vint à tomber & à se perdre. Vos craintes sur cela, quelqu'honorables qu'elles me soient, & vos soins me paroissent aller trop loin. Le nombre des libertins n'est pas le plus grand ; l'immortalité d'un ouvrage plein d'esprit ne dépend non plus d'eux, que des ordures & des infamies qu'il renferme, & vous m'avoüerez que ce n'est nullement à la faveur de ses vers cyniques & effrontez, qu'Horace s'est flaté de se faire lire à nos derniers neveux. D'ailleurs la modestie & la délicatesse de nôtre Langue sont extrêmes ; elles éloignent d'elles tout ce qui peut blesser des yeux & des oreilles chastes. Vous concevez aisément à ce discours que si j'eusse été le reviseur de cette impression d'Hollande, je l'aurois exposée de bon cœur aussi bien que toutes celles de Paris, au risque d'être un jour anéantie & de tomber dans un éternel oubli, plûtôt que de permettre qu'Horace y eût été rétabli dans tous ses droits, & remis en possession de ce qui lui appartient. Si j'osois

y trouver à redire, assurément j'en prendrois la hardiesse, mais cela seroit inutile. Ce n'est donc point par incivilité, Monsieur, que je ne vous fais pas de remercimens de la generosité que vous avez euë de restituer à Horace tout ce que je lui avois enlevé. Vous lui avez liberalement payé ce que vous avez prétendu que je lui devois, parceque vous m'avez jugé insolvable, je le suis absolument, il est vrai, & j'en fais gloire. Je vous sçai pourtant bon gré de vôtre discretion, qui ne vous a pas permis de traduire en nôtre Langue ce que les gens d'honneur qui la parlent, & qui connoissent son extrême retenuë sur les mœurs, n'auroient pû lire sans indignation.

Une seconde lettre imprimée & inserée depuis près d'un an à l'issuë de celle des Odes, n'a passé ni à Londres, ni en Hollande: les corrections qu'elle renferme, ne diminuent que de fort peu le nombre de vos notes. J'aurois tâché, Monsieur, en gardant l'ordre, de vous la faire tenir, si j'eusse pû deviner qu'un aussi celebre & aussi fameux Auteur que vous l'ê-

eût été sur le point d'honno-
'une sçavante Critique un ou-
trop médiocre pour la meri-
Cette lettre contient quelques
s réflexions qui , autant que
puis juger au caractére de vô-
sprit , seroient assez de vôtre
, & pourroient ne vous pas dé-
. J'ai tourné selon les maximes
Philosophie d'Horace , le con-
u'il donne à Leuconoé en ces
s , *& sans compter sur l'avenir*,
chaque jour tous les plaisirs dont
ouvez joüir. Certains connois-
sont pour l'expression plus ser-
e la derniere édition , ils la
ent plus exacte & plus juste ,
ur plaît ; je la remets donc sous
eux & je m'y tiens. *Et retranchez*
esperances ce qui est au delà du
ue vous avez à vivre, j'ai aussi
né la fin de cette Ode par ce
& par trop de confiance n'atten-
s le lendemain. J'ai de plus at-
à la personne du Poëte, *magnas*
pes inops, & cela par bonheur
rmément à vôtre idée ; je m'en
s conjoüissances. Je pense qu'il
embre 1710.

n'y a que ces trois seuls endroits à supprimer de vos salutaires avertissemens, dont je prétens bien que ma premiére impression se ressente; je ne sçai pas quand : mais par avance, Monsieur, je puis répondre que vous me serez alors un sûr & fidelle témoin de ma docilité. En effet je suis plus porté que jamais à entendre raison ; & je ne me sens graces à Dieu, ni incorrigible, ni ahurté à mes sentimens. Encor faut-il au moins sur le milieu du retour, s'étudier à devenir bon & traitable de plus en plus : ensorte que les Horaces du siécle, c'est à dire ceux qui sçavent parfaitement le monde, soient contens de nos réponses, s'ils s'avisent de nous demander avec l'Horace du tems d'Auguste, *lenior ac melior fis accedente senectâ?*

Ma lettre finie, j'apprens d'un brave Capitaine aux Gardes de mes anciens amis, & d'un goût exquis pour les belles Lettres, que Mr. Bernard dans son extrait de Février dernier, me justifie devant tout ce qu'il y a de personnes sages & qui

sprit bien fait, & qu'il semble
pprouver évidemment le sens
que vous donnez à une ex-
très - innocente. Son juge-
ne doit pas vous être suspect ;
vez plus d'une raison pour ne
recuser ; & moi, quoi qu'il
tienne de beaucoup d'endroits,
ne laisse presque passer aucune
i de parler favorablement
s ouvrages, je ne le connois
ement que par la réputation
s'est acquise d'un des plus sça-
Hommes de nôtre siécle. Que
dois-je pas, Monsieur, pour
office qu'il me rend auprès
us ! Je suis &c.

vous abandonne cet Ecrit ;
eur, retranchez-en ce que vous
z à propos. D'un côté je m'y
de mon Panégyriste, par tout
la plus sincere & la plus vive
noissance a sçû m'inspirer : &
utre je lui expose de bonne
droiture de mes intentions, &
fais connoître à lui tel que
, & non pas tel qu'il s'est ima-
que j'étois. Si j'ai quelque usa-
monde, je n'en ai, vous le

ovembre 1710.

sçavez, qu'autant qu'il convient à ma profession d'en avoir, & rien de plus. Cela ne passe point certaines bornes, au delà desquelles mon Censeur trop officieux paroît me vouloir surprendre, sûrement il ne m'y trouvera pas. Sa trop grande penétration, & la legereté d'un stile assez gay, auquel j'ai été formé dès mes plus tendres années, & où l'humeur a quelque part, l'ont porté à croire que l'air du grand monde m'avoit un peu gâté. Mais neuf lustres entiers qu'il y a que je respire celui du païs Latin, & mes occupations ordinaires m'ont mis heureusement au dessus de ce mauvais air, & doivent dissiper jusqu'au moindre de ses soupçons. Disposez de cette lettre comme il vous plaira, Monsieur, vous en êtes le maître. Vous la pouvez communiquer à vos amis & aux éleves d'Horace réduit aux regles de de la bien-séance & du devoir. Je vous prie néanmoins de ne la rendre ici publique, qu'à proportion que vous verrez que la belle & ingénieuse Critique de Mr. Coste le

eviendra. Je suis avec tout le res-
pect & toute la confiance possible,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-
obéïssant serviteur.

H. TARTERON de la
Compagnie de JESUS.

Paris ce 15. jour de Juin 1710.

ARTICLE CLVIII.

ELOGE DE Mr. DE BASNAGE de Beauval Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans.

MEssire Henry Basnage Sieur de Beauval étoit né à Roüen en 1656. fils de Mre. Henry Bas-nage Seigneur du Franquesnoy Avocat au Parlement, fameux par son commentaire sur la coutume de Normandie, & Auteur d'un Traité des Hypothéques qui viennent d'ê-tre réimprimez pour la troisiéme fois en 2. vol. in folio.

Henry Basnage s'appliqua à l'étude du Droit, & fut reçû au Parlement de Roüen l'an 1676. Au lieu de suivre le Barreau, il alla à Valence continuer ses études sous Mr. de Marville qui enseignoit avec beaucoup de réputation: étant de retour il plaida avec succès, & l'on voit dans le Commentaire sur la coutume de Normandie divers Arrêts rendus sur ses plaidoyers. Il commençoit à entrer dans le grand emploi, lorsque la revocation de l'Edit de Nantes le fit passer en Hollande l'an 1687. Mr. Bayle qui étoit alors malade, ayant abandonné le dessein de continuer ses nouvelles de la République des Lettres, Mr. B. de Beauval entreprit de faire la même chose sous un autre titre: il publia *l'Histoire des Ouvrages des Sçavans*, qu'il a continuée jusqu'à sa mort arrivée le 29. Mars 1710. Il écrivoit avec beaucoup de politesse, s'il n'étoit pas prodigue de loüanges, il épargnoit aussi tous les termes qui pouvoient choquer la délicatesse des Auteurs: il se contentoit de faire sentir le défaut d'un ouvrage,

gement du public s'accordoit
irement avec le sien. Il n'étoit
partial sur les matiéres de Re-
; il examinoit les raisons &
isoit valoir sans avoir égard à
alité de la personne qui les
çoit ; il ne prenoit presque ja-
de parti. On a seulement re-
qué qu'il mêloit trop souvent
éflexions avec celles de son Au-
& qu'il étoit très - difficile de
inguer les sentimens de l'Ecri-
des pensées de celui qui fai-
t les extraits.

Ses démêlez avec Mr. Jurieu ont
it trop de bruit pour n'en pas dire
uelque chose, d'autant plus qu'ils
nt produit plusieurs écrits de part &
'autre. La querelle commença par
es Pastoureaux de Dauphiné, & la
Bergere de Cret qui prenoient la
qualité de Prophetes pour debiter
leurs impostures. Mr. de Beauval
eut quelque part à la lettre d'un
Théologien qui parut * contre ces
prétendus Prophetes. Mr. Jurieu
crût le reconnoître. Il le regarda
comme son principal ennemi, & lui

* En 1689.

1690.
Là Mr. de Beauval se ju
accusations de Mr. Jurieu ,
va que la honte d'avoir été
cu sur la fausseté des prop
ces petits Prophetes , ét
ritable sujet de la haine d
nistre. Mr. de Beauval pr
Synode de Leyde en 1691.
nonciation de la doctrin
Jurieu qu'il combattoit sur
articles. Mais comme cett
ciation étoit anonyme , &
Synodes regardent comm
belles tous les écrits qui
point signez , on n'eut auc
à celui-ci. Cependant Mr.
crut obligé de publier *de*
gies : l'une défend principa
conduite, & l'autre sa doct

Cette affaire eut des suites, mais
mme elle se plaidoit dans les Sy-
des, Mr. de Beauval n'y avoit de
rt que comme témoin.
Dans le même tems [a] Mr. Jurieu
ursuivoit Mr. Bayle comme Au-
ur de l'avis aux refugiez, & il
cusa dans ses poursuites Mr. de
auval d'avoir inseré dans son
urnal deux lettres qui favori-
ient Mr. Bayle, & prouvoient qu'il
soit à Paris une édition de l'a-
is. Cela produisit de la part de Mr.
Beauval une *lettre sur les diffe-*
s de Messieurs Jurieu & Bayle, &
r. Jurieu ayant publié une nou-
lle Apologie, où il vouloit prou-
r que le Sieur de Beauval étoit
mplice de l'avis aux refugiez, &
e les extraits des lettres de Pa-
qu'il avoit publiez étoient faux,
r. de Beauval refuta ces accusa-
ns par *une réponse à l'Apologie de*
r. Jurieu. [b] Ces démêlez furent un
u suspendus par la maladie de Mr.
rieu : mais comme en reprenant
cours de ses lettres pastorales, il
prenoit aussi le même esprit, [c] on

[a] *En* 1692. [b] *Ibid.* [c] *En* 1694.

même Auteur. *Consideration*
Sermons de Mr. Jurieu tou
mour du prochain, où l'on t
demment cette question curieu
haïr Mr. Jurieu. L'autre a p
Mr. Jurieu convaincu de c
d'imposture. Ces Messieurs
fin reconciliez, Mr. de B
sentant malade en 1710. en
à Mr. Jurieu des complim

Mr. de Beauval fut attac
hydropisie plusieurs mois
de s'en appercevoir. Il f
de voir ses jambes fort e
fin de l'an 1709. cela fut
dégoût total qui ne lui p
l'usage d'aucune viande,

prépara afin de la voir arriver avec une parfaite tranquillité. En effet la ſerenité de ſon eſprit ne fut jamais troublée, & ne parut peut-être jamais plus grande que dans les derniers jours où il étoit à l'extremité. Il s'entretenoit avec plaiſir avec ſes amis. Il paſſa la derniere nuit avec eux dans cet état, & ne ſouhaitant rien, diſoit-il, puiſqu'il mouroit en leur préſence. On le coucha pour trouver quelque repos, & après avoir dormi un demi quart d'heure, en s'éveillant il tomba apparamment quelque flegme qui coupa la reſpiration, la connoiſſance ſe perdit, & il rendit l'eſprit un quart d'heure après. Il étoit ami fidelle & délicat, ennemi des loüanges; il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en donnât. Sa modeſtie étoit ſincere & veritable; il travailloit à la nouvelle reformation du Dictionnaire de Furetiere, dont la premiere édition d'Hollande avoit paru l'an mille ſept cens un, & la ſeconde l'an mille ſept cens neuf: il n'a pas laiſſé de donner pendant ſa maladie quelques heures à ce travail auquel il ſe plaiſoit. Il avoit eû du chagrin de ce qu'on

lui avoit enlevé son ouvrage, & qu'à la faveur de quatre ou cinq feüilles de changemens, on prétendoit avoir donné un nouveau Dictionnaire, quoique ce fût veritablement le sien dont on avoit copié jusqu'aux fautes. Mais sur tout il étoit fâché de ce que plusieurs choses lui étoient échappées dans la premiere édition, qu'il vouloit changer dans la seconde. Il étoit fort avancé dans ses corrections, & il auroit conduit cet ouvrage presque à la perfection, si la mort ne l'avoit prévenu.

La Famille de Mr. de Beauval a été fertile en Auteurs, outre cet ingenieux Ecrivain & feu Monsieur son pere, elle a donné à la Republique des Lettres Mr. Basnage aujourd'hui Ministre à la Haye frere de Monsieur de Beauval, & Monsieur Basnage de Flottemanville.

ARTICLE CLIX.

PSEAUMES DE LA PENITENCE de David, avec des réflexions. A Paris chez Jean Mariette 1710. *in 12. pages 300.*

Nous avions déja dans nôtre langue d'autres explications des Pseaumes de la pénitence ; car sans parler de ceux qui ont travaillé sur tous les Pseaumes, *Mr. Codure* donna en mil six cens quarante huit une *Version des sept Pseaumes de la pénitence faite sur l'Hebreu avec des observations* : il faut convenir que le stile de ce sçavant Interprete est un peu sûranné ; mais toutes les beautez de l'expression, l'élegance, la clarté, la vivacité, un tour éloquent & pathetique, se font encore sentir *dans la courte paraphrase des sept Pseaumes*, que Madame l'Abbesse de Malenouë joignit à une Version libre des Livres de Salomon, connuë sous le titre *de Morale du Sage.* Boudot a donné une édition séparée de cette paraphrase des Pseaumes. *Il y a-*

un veritable pénitent. Il ne
oublier *la Traduction des* *[...]*
mes en vers François par M[...]
le Hay, qui a sçû conserve[...]
cellentes productions d'un
divin, la force & la majest[...]
convient. Cette version f[...]
d'un *recueïl de plusieurs Pseau[...]*
la traduction fait souha[...]
Mademoiselle le Hay se der[...]
quelque tems aux beaux
l'occupent, la Peinture, &
vûre, pour se rendre à la
la consacrer par des Versi[...]
blables des autres Pseaume[...]

Quelque succès qu'aye[...]
plûpart de ces livres, le P[...]

être travailler utilement sur cette partie de l'Ecriture Sainte, & qu'il alloit rendre un si beau modele de pénitence, aussi sensible qu'il le peut être aux personnes du monde. C'est ce qu'il s'est principalement proposé, & c'est ce qu'il a executé fort heureusement, en homme qui sçait la Religion en maître, & qui connoît parfaitement le monde.

Ne finissons pas cet extrait sans répondre à une question assez ordinaire. On demande quand ces sept Pseaumes ont été destinez en particulier à l'usage des pénitens : cette destination est sûrement plus ancienne que Saint Gregoire, qui a fait sur ces sept Pseaumes un Commentaire que quelques-uns ont voulu lui ôter sur d'assez foibles raisons.

Des passages de Saint Basile donent lieu de croire que de son tems ces Pseaumes étoient déja regardez comme propres pour les pénitens, & rien n'empêche d'en croire la destination aussi ancienne que l'Eglise. Le P. Martineau a suivi le sentiment qui les attribuë tous sept à David.

J. CONR. BARCH
Hiſtoria Medecinæ, in q
omnia, pleraque ſaltem
rum ratiocinia, dogmat
theſes, ſectæ quæ ab exc
dicinæ uſque ad noſtra
inclaruerunt, pertractant
re de la Medecine où tous
que tous les raiſonnemens, l
les hypotheſes des Medecin
minées, & où l'origine &
de toutes les ſectes de Me
ont fleuri depuis l'invention
decine juſqu'à preſent ſont
par Jean Conrad Barchuſen.
terdam chez Jean Volters
in 8°. pages 632. ſans la t

gues: mais le titre n'impose que sur la forme de l'ouvrage, & les dialogues expliquent sçavamment & nettement toute l'Histoire de la Medecine. Mr. Barchusen a choisi Utrecht pour la scene de ses Entretiens, & il y fait parler tour à tour les Sçavans du païs. C'est à la fin d'un repas simple, & après avoir déclamé contre le luxe des festins, qu'ils entrent en matiére. La premiere conversation roule sur l'origine de la Medecine. Certains peuples, les Babiloniens par exemple, les Romains au commencement de la République, n'avoient point de Medecins parmi eux: cependant il ne faut pas croire qu'ils laissassent les malades sans aucun secours. Les Babiloniens les exposoient dans les places publiques, afin que les passans qui avoient été attaquez des mêmes maladies, leur indiquassent les remedes qui avoient réussi. On fit dans la suite une espece de Religion de mettre dans les temples des descriptions des remedes éprouvez, & toute la Medecine de plusieurs Nations fut long-tems réduite à l'usage de ces receptes consacrées. Elle

fut en Egypte une profeſſion diſtinguée dès les premiers commencemens de cet Empire. Toſorthrus premier Roi de Memphis paſſe pour en avoir été l'inventeur, c'eſt lui qu'on appelle l'ancien Eſculape. Le nouvel Eſculape qui parut long-tems après dans la Grece étoit apparemment Egyptien d'origine, le ſuccès de ſes remedes le fit regarder comme un Dieu. On vante auſſi l'habileté du Centaure Chiron, que quelques-uns donnent pour maître à Eſculape, de Machaon & de Podalire. La Chirurgie faiſoit alors la principale partie de la Medecine qui ne conſiſtoit qu'en experiences. Hippocrate deſcendu d'Eſculape joignit le raiſonnement aux obſervations, par-là il réduiſit la Medecine en Art, & porta ſi loin ſa perfection, que le public ne lui a juſqu'à préſent préferé aucun Medecin. C'eſt proprement lui qui a été le chef de la Secte des Dogmatiques, Secte qui prétend que pour guerir les maladies ce n'eſt pas aſſez d'en examiner les ſimptômes, ni d'en connoître les cauſes évidentes, mais qu'il faut en rechercher encore &

her d'en découvrir les causes ca-
es. Les Empiriques, Secte op-
se aux Dogmatiques, negligeoient
nde des causes du mal; & faisoient
sister toute leur science dans la
noissance de certains remedes
cifiques. Une autre Secte parut
is la suite sous le nom de Mede-
s Methodiques, qui contens d'une
noissance superficielle des causes
maladies, les réduisoient à trois
sces, à celles qui mettoient les
neurs en un trop grand mouve-
nt, à celles qui les fixoient, &
maladies composées où les hu-
urs étoient en partie contraintes &
enuës dans les vaisseaux, en partie
soutes & fonduës. Themison in-
ta, & Thessalus de Tralles qui
oit du tems de Neron étendit
e Secte.

Voilà ce que contient le premier
ogue. Le second dialogue à l'oc-
on des principes que la Medecine
prunte de la Physique, entre
s un grand détail sur les differen-
opinions des Philosophes tou-
nt les premiers principes des
ps.

mais ils ne veulent pas que le
cin pousse cette étude jusqu'a
nuties plus propres à satisfair
riosité, qu'à fournir les moy
guerir les maladies. L'Aut
monte en passant jusqu'à l'
de l'Anatomie, & il prouve
est plus ancienne qu'on ne
qu'il est difficile que ceux
baumoient les corps en
n'ayent connu leur structu
rieure, & que s'il est douteux
pocrate ait ouvert des cadav
paroît certain que Democrit
Synnesus, Polibe, Diogene,
niate citez par Aristote, qu

ture maniere de définir la san-
n y rapporte sur tout cela des
ons si contraires, que l'on ne
s'empêcher d'avoüer qu'à force
uloir approfondir les choses,on
scurcit, & qu'on connoît très-
ment des veritez qu'il n'est pas
'expliquer clairement.
commence à parler des tem-
mens dans le cinquiéme dialo-
Empedocle a le premier en-
que la combinaison temperée
atre qualitez, le froid,le chaud,
, l'humide, conservoit la santé,
'excès d'une de ces qualitez la
isoit. Hippocrate réfuta vive-
ce systême, & soutint que l'a-
ume, l'aigreur, ou l'acreté des
eurs est la cause des maladies.
n embrassa le sentiment d'Em-
cle, & son autorité le rendit
nun: il a long-tems regné dans
coles de Medecine, il semble
e qu'Hippocrate n'a pas été
constant dans l'aversion qu'il
d'abord témoignée pour le
me d'Empedocle, puis qu'il tâ-
lans *le livre de la nature de l'hom-*
de concilier sa doctrine sur les

temperamens, avec celle d'Empedocle. La converſation continuë par l'explication des facultez ; on examine d'abord le ſyſtême des Anciens. Mr. Boerhave Medecin celebre par ſes écrits, ſe rit ici de la multitude des facultez qu'ils ont reconnuës ; il les réduit toutes au ſeul mouvement des liqueurs dans les vaiſſeaux, & à la preſſion de ces mêmes liqueurs par les ſolides qui les contiennent. On met enſuite en paralelle les diverſes manieres d'expliquer la nutrition & la digeſtion. Si l'on en croit Empedocle, il n'y a point de myſtere, les alimens ſe digerent en pourriſſant. Hippocrate veut que la chaleur du ventricule les cuiſe. Eraſiſtrate qui vivoit ſous les premiers Rois de Syrie, a imaginé le premier la trituration des alimens qui fait aujourd'hui tant de bruit ; d'autres ont eû recours à des diſſolvans, & à la fermentation. Aſclepiade a oſé ſoûtenir que les alimens reſtoient crus dans la digeſtion, qu'il ſe faiſoit ſeulement une ſéparation de leurs parties les plus délicates, & que ces extraits nous

issoient. Les opinions n'ont pas
noins partagées sur les secre-
·Mr. Boerhaye les explique ici
manjere facile & vraisembla-

sixiéme dialogue traite des ma-
s & de leurs symptômes, de
ines maladies nouvelles qui pa-
nt de tems en tems, de l'inven-
des remedes, des exercices, de
ction, des bains, de la magie
les impies & des visionnaires
ait entrer dans la Medecine. Un
gue si chargé de matieres,
nence par une digression sur le
is que certaines gens ont pour
edecine. On attribuë ici ce mé-
ux querelles que la jalousie ex-
parmi les Medecins, & Mr. Dec-
ouhaite qu'on établisse un Sur-
dant de la Medecine, *Comes Ar-
orum.* Cassiodore nous apprend
y en avoit un à la Cour de
doric Roi des Ostrogoths. Cet
dient n'a pas l'approbation una-
des Interlocuteurs : un zelé
iblicain s'éleve contre cette pro-
ion ; il ne doute pas que ce nou-
Prince des Medecins ne portât

cin alloit encor plus loin, il
paroit à Jupiter même, & s
connoissoit pour Créateur d
mes, il vouloit être recon
leur conservateur. La divi
maladies & des symptômes
encore un grand champ aux
cuteurs pour étaler une é
plus curieuse qu'utile : nous
vons passer ce qu'on appre
ce dialogue de certaines mal
connuës qui ont paru de
tems. La rage & la lepre ne p
en Italie que du tems de Por
maladie qui désola l'armée
ne dans l'Arabie, & dont D
sius fait la description, ne re
à aucune des maladies que nc

uliere à la Gaule Narbonnoise,
tendit dans l'Italie que sous la
ure de Lucius Paulus & de
tus Marcius : une maladie in-
ië à qui on donna le nom de
race, affligea le camp des Ro-
dans la Frise : & pour venir à
xemples plus récens, la petite
e que si peu de gens évitent au-
l'hui a été ignorée des Anciens :
me maladie qui porte le même
a passé d'Amerique en Euro-
puis peu de siécles : la süeur
oise n'est connuë que depuis
siécles : & le riket, mal qui
que que les enfans, commença
soixante ans à se faire sentir.
Auteur observe judicieusement
es maladies ne doivent pas toû-
être regardées comme tout à
ouvelles, elles passent simple-
d'un païs à un autre. A l'égard
lles qui se font sentir pour la
iere fois, le changement des
urs, surtout des alimens, de

C'est proprement au septiéme dialogue que commence l'Histoire de la Medecine, dont les conversations precedentes n'ont été que les préludes.

La Secte des Empiriques est la plus ancienne Secte des Medecins. Ce nom odieux aujourd'hui, n'avoit rien de méprisable avant Hippocrate : les Medecins uniquement appliquez à l'experience des remedes, mettoient toute leur confiance dans l'observation de ce qui soulageoit les malades, ou de ce qui augmentoit le mal, soit que le hazard, soit qu'un effort de la nature le découvrit, soit que l'exemple des animaux en instruisit. Il ne nous reste aucun ouvrage de ces anciens Empiriques. Mr. Barchusen qui n'a pas crû être soumis aux loix de la Chronologie dans une Histoire écrite en forme de dialogue, parle dans le huitiéme de la Secte des Methodiques : nous croyons que le Lecteur nous sçaura gré de n'en parler qu'en son tems, & nous passons au neuviéme dialogue où l'Auteur a renfermé ce qui regarde Hippocrate. C'est lui qui separa-

decine de la Philosophie : il
pourtant beaucoup de la me-
des Philosophes. Son princi-
ectement opposé à celui des
riques, est que la Medecine
it pas se pratiquer au hazard,
aut lui donner des fondemens
s, & l'appuyer sur des raison-
ns solides, que le Medecin ne
pas s'amuser à rechercher l'ori-
de l'homme, & les secrets de
struction du corps humain,
lui suffit de bien connoître
e est la cause de la maladie, &
e partie est affectée ; ce qui lui
necessaire une certaine con-
nce des differentes figures de
te partie du corps humain, &
hangemens qui arrivent à ses
eurs. C'est dans le temperament
s humeurs qu'il fait consister la
: c'est à leur confusion qu'il at-
e beaucoup de maladies. La
iesie, par exemple, vient, à ce
assure, du mêlange de la bile
avec le sang. Il mettoit aussi
ngement des saisons, les mau-
qualitez de l'eau & du terroir,
iation des maisons, parmi les

& l'échauffe. Il se vanto
découvert combien la diét
gime contribuent à la gu
maladies : & à l'égard des
medes, il n'employoit la
que quand les humeurs
bloient cuites ; il croyoit d
de les remüer dans leur
commencement des mala
avoit soin de les pousser d
elles sembloient incliner :
qu'on doit craindre de ren
bles les remedes qui réüs
mieux, en les redoublant
cretion, ou en les donnan
grande quantité. Il obser
gemment les jours de cri
croyoit les nombres impair

Medecins fondez sur l'experience croyent pouvoir en juger autrement sans être trop superstitieux : Diocle de Caryste & Praxagore tinrent après Hippocrate le premier rang dans l'Ecole des Dogmatiques. Diocle plus Pythagoricien encore que son Maître, attribuoit au nombre de sept, la force de produire divers changemens dans l'homme de sept en sept ans. Praxagore rapportoit toutes les maladies à l'alteration des parties liquides du corps. Herophile Disciple de Praxagore, quitta la pratique pour la spéculation & la dispute. Ses Sectateurs moins soigneux de guerir les maladies que de les décrire, s'épuisoient en vaines subtilitez. Sa Secte fut bien-tôt éteinte. Chrysippe de Gnide évita les disputes inutiles autant qu'Herophile les aimoit. Il méprisoit la saignée : son grand remede étoit le vin temperé par l'eau fraiche. Il eut pour Disciple le fameux Erasistrate. Le Maître & le Disciple rejettoient la saignée & la purgation comme des remedes d'un usage perilleux : ils leur substituoient la diéte, un exercice moderé,

les bains, les ptizannes. Erasistrate ne cherchoit pas loin les medicamens dont il se servoit : des concombres, de l'huile mêlée avec l'eau lui tenoient lieu des medicamens qu'on tire avec tant de peine & tant de frais des métaux, des plantes étrangeres & des animaux. Nous avons déja remarqué qu'il a le premier expliqué la digestion en supposant que l'estomac brise les alimens, opinion qu'on renouvelle de nos jours. Il étoit plus attaché à un autre sentiment particulier qui n'a pas fait fortune ; il s'étoit imaginé que les arteres ne contenoient que des esprits animaux, & il ne faisoit couler le sang que dans les veines : si on lui objectoit que le sang couloit d'une artere coupée, il répondoit sans s'embarrasser, que les esprits s'échappoient promtement par l'ouverture, & que le sang les suivoit.

L'onziéme dialogue est une digression contre les Medecins Astrologues. Quelques Anciens infatuez de l'Astrologie, cherchoient jusques dans les astres les causes des maladies, & un certain Crinas Marseillois

rivoit à ſes malades de ne man-
ju'après avoir conſulté des ta-
aſtronomiques. Le peuple n'eſt
ncore déſabuſé de certaines er-
dont ces Medecins Aſtrologues
prévenu : on voit des perſonnes
oſent ſe purger quand la lune
ans ſon croiſſant. Mr. Barchu-
t ſes amis réduiſent à des juſtes
es l'empire des aſtres ſur nos
, les diverſes influences de ces
s immenſes contribuent beau-
à alterer, ou à entretenir la
erature de l'air, l'air agit con-
llement ſur nos corps, c'eſt par-
lement que nôtre ſanté dépend
urs des aſtres.
Hiſtoire de la Medecine recom-
e avec le douziéme dialogue.
ſclepiade contemporain du
d Pompée, s'écarta des routes
avoit ſuivies juſqu'alors : d'A-
peu employé, il ſe fit Medecin ;
mme il parloit facilement il eut
tôt la vogue : une avanture
uſe acheva de le mettre en cré-
Il rencontra un homme qu'on
it au tombeau, il remarqua
lui des ſignes de vie, il entreprit

de lui rendre la ſanté, & le vin fut le ſeul remede qu'il employa dans une cure ſi éclatante. Aſclepiade au reſte attaché à la Philoſophie d'Epicure expliquoit toutes les maladies par l'acceleration, le retardement ou la corruption d'une matiere ſubtile, qu'il faiſoit aller & venir dans le corps par mille pores inſenſibles: auſſi ſingulier dans la pratique que dans la ſpéculation, il impoſoit aux Medecins des devoirs dont ils s'a-quittent fort mal; il vouloit que les remedes fuſſent efficaces, promts, agréables; il ſe ſervoit rarement des purgatifs & de la ſaignée; la diéte, les frictions, l'exercice, la promenade, les bains, étoient preſque les ſeuls ſecours qu'il oppoſoit aux maladies: il berçoit quelquefois les malades dans des lits ſuſpendus, enfin il leur tournoit les remedes en plaiſirs.

Les premiers ſiécles de l'Empire Romain furent fertiles en Sectes nouvelles: les Methodiques parurent, Themiſon Diſciple d'Aſclepiade fut leur Chef. Cœlius Aurelianus dont nous avons les ouvrages qu'on vient

mprimer en Hollande, eſt un
: Medecins Methodiques, auſſi
que Moſchion, & Theodore
en dont nous avons auſſi les
: ils reconnoiſſoient deux cau-
nerales des maladies, la ſup-
on des excremens, & l'écoule-
des liqueurs neceſſaires : ils
oient preſque tout aux indica-
, ils en faiſoient la ſeule regle
r pratique ; & ſuivant ce prin-
s arrêtoient toûjours les épan-
ens de bile, les diarrhées, les
ſemens ; & au contraire ils em-
ient les diſſolvans contre toute
ction. Une pareille methode
aujourd'hui bien du ravage,
ı faiſoit alors, on ſçait les vers
'enal,

*nt Themiſon ægros autumno occi-
erit uno.*

enal y parle des Medecins Me-
ques ſous le nom de leur Chef.
oient d'autres pratiques auſſi
euſes, ils ſe ſervoient de reme-
ringens au commencement de
les maladies, ils nourriſſoient
oup dans les diarrhées : leur

chent des corps & mëm
mens. Virdigius & Mayo
siécle passé ont eû à peu prè
idée. Aretée dont nous avo
vrages, paroit à Mr. B
avoir été de cette Secte q
duisit deux autres, la Secte
thétique dont Agathinus
Chef, & la Secte Eclecti
dée par Archigene Medec
voüé à l'honneur de sa p
qu'il protestoit qu'il aimer
voir perir une Ville entier
s'écarter d'une seule regl
Art. On ne sçait pas trop e
Secte Episynthetique diff
autres : pour la Secte E
son nom fait connoître qu'

par la difference de la douleur : leurs medicamens étoient fort composez.

Celsus Auteur si élegant, si docte, & qui nous a conservé tant de précieux restes de l'ancienne Medecine, semble n'avoir embrassé aucune Secte.

Galien qui parut sous Trajan effaça tous les Medecins précedens. Cependant par une revolution assez ordinaire dans les Arts, il est tombé dans un tel mépris, que peu de Medecins daignent le lire. Nôtre Auteur blâme un mépris si injuste, & l'abregé qu'il donne de la doctrine de Galien persuade qu'on peut beaucoup apprendre dans ses écrits, & que si le tems & l'experience y ont découvert quelques mécomptes, on lui est cependant obligé de nous avoir laissé le corps de Medecine le plus complet qui ait passé jusques à nous. Les Medecins Grecs & Latins qui ont paru depuis Galien n'ont presque rien dit d'eux mêmes. Oribase avouë sincérement qu'il n'est que le compilateur des anciens Medecins. Theophile qui a écrit sur les urines, est un peu plus original. Paul

Degine Actius, Alexandre de Tral-les, Nonius, Palladius & Actuarius ne sont que des copistes : mais ce dernier est un copiste habile, bon Critique & bon Philosophe pour son siécle.

On ne peut juger par ce qui nous reste de Quintus Serenus de quelle Secte il a été. Les autres Medecins du bas Empire ne meritent pas grande attention. L'Empire Romain détruit par des Nations barbares ensevelit les Arts dans ses ruines : les Arabes les en retirerent : mais l'imagination vive & féconde de cette Nation les corrompit en les rétablissant, ils remplirent la Philosophie & même la Medecine de subtilitez inutiles. Alchinde porte la combinaison des qualitez, & la supputation de la force des medicamens jusqu'à la derniere précision. Rhasis, Avicenne sont pleins de divisions superfluës. Le Lecteur curieux de connoître les Medecins Arabes, trouvera dans le quatorziéme dialogue de Mr. Barchusen des extraits fidelles des écrits de Rhasis, d'Avicenne, d'Avenzoar Medecin Astrologue

logue, d'Abengue fils de Mesué grand Pharmacien : presque tous les Arabes sont Galenistes. Constantin l'Africain & les autres Grecs modernes ne sont que des compilateurs : cependant nôtre Auteur donne un abregé des écrits de Constantin qui a le premier parlé de la petite verole. Les Juifs disciples des Arabes exercerent long-tems la Medecine dans l'Europe ; on établit presque en même tems des Ecoles de Medecine, & des Ecoles de Philosophie. Galien eut dans les premieres la même autorité qu'Aristote eut dans les autres.

La crainte de rendre cet extrait excessivement long, nous fait passer ce qui regarde la Medecine des Chinois, & nous arrête au quinziéme dialogue : nous ne ferons qu'indiquer les matieres traitées dans ce dialogue & dans ceux qui suivent. L'Auteur y explique clairement le bizarre systême des Medecins Alchimistes, Paracelse, Severin, Crollius, Scheunneman, Vanhelmont, l'hypothése des acides & des alkali inventée par Takenius ;

produits. Pitearn Ecoſſois,
Baglivi Italiens, ſont les pri
Ecrivains de cette Secte.

Le dixneuviéme dialogu
le dernier) expoſe les obſe
de Mr. Andry ſur les vers,
tions d'un ſi grand uſage da
la Medecine, les idées de
Moor ſur la preſſion du ſang
plan de Medecine propoſé p
lius.

On a imprimé à la fin de
gues une harangue de Mr.
ſen ſur le *nepenthes* d'Home
prétend prouver que c'eſt

Tant de ſyſtêmes, tant d'
contraires ſur les cauſes de
dies, ſur la maniere de les

es principes de leur Art : ces principes influent peu dans la pratique, ils ne sont d'usage que pour la dispute & l'ostentation ; une certaine routine enseignée par l'experience prévaut, & réünit le commun des Medecins dans certains points d'usage ; les nouvelles découvertes changent le langage des Medecins & non pas leur conduite. On saignoit avant d'avoir découvert la circulation du sang, dans les mêmes occasions où l'on saigne depuis qu'on la connoît : malheur seulement aux malades qui tombent entre les mains d'un Medecin trop entêté de son systême.

ARTICLE CLXI.

DESCRIZIONE DEL REAL Tempio, & Monasterio di santa Maria nova di Monreale, &c. C'est à dire. *Description de l'Eglise Royale, & du Monastere de Sainte Marie la neuve de Monreal. Avec la vie des Archevêques - Abbez, & Seigneurs de Monreal, & un Sommaire des priviléges de cette Eglise. Seconde édition*

par l'ordre de l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur Dom Jean Ruano Archevêque-Abbé de Monreal, & par les soins du R. P. Dom Michel del Giudice, Prieur de la Congregation du Mon-Cassin. A Palerme de l'Imprimerie Royale d'Augustin Epiro 1702. *in folio pages 202. pour la description de l'Eglise & du Monastere, page 136. pour la vie des Archevêques, & 71. pour les privileges.*

L'Eglise & le Monastere de Monreal proche de Palerme, sont un magnifique monument de la pieté de Guillaume II. surnommé le Bon Roi de Sicile. Dom Louïs de Torres Cardinal & Archevêque - Abbé de Monreal rechercha avec soin tout ce qui concernoit son Eglise, soit pour les édifices, soit pour la fondation, les revenus & les privileges, soit pour l'Histoire de ses Prédecesseurs : il en composa un ouvrage qu'il fit imprimer à Rome en 1596. sous le nom de Jean-Loüis Lello son Secretaire. Comme les exemplaires étoient devenus rares, Dom Michel del Giudice a été char-

gé d'une nouvelle édition, où en conservant ce qui étoit de la premiere, il a ajouté non-seulement les nouvelles décorations qu'un siécle a données à cette Eglise, & la vie des Archevêques qui l'ont gouvernée pendant cet intervalle, mais aussi beaucoup d'érudition.

Guillaume II. n'avoit que 18 ans quand il commença à faire bâtir Monreal en 1170. & dans cette jeunesse il ne se forma que de grandes & nobles idées, qui lui furent sans doute inspirées du Ciel car l'Histoire dit, qu'un jour qu'il s'étoit fatigué à la chasse & ensuite endormi sous un arbre, à l'endroit même où est le grand Autel de l'Eglise de Monreal, la Sainte Vierge se fit voir à lui en songe, & lui découvrit où Guillaume I. son pere Prince avare, avoit caché de grands trésors, dont elle lui dit de se servir à honnorer Dieu, & au soulagement de ses sujets.

Pour les dimensions de l'Eglise, que l'Auteur exprime par cannes & par palmes, il faut remarquer que la canne de Naples, à laquelle vraisemblablement celle de Sicile se rap-

porte, est de 6 pieds de Paris 10 pouces & deux lignes, & que la palme est de 10 pouces & 3 lignes.

Principales dimensions de l'Eglise de Monreal.

Longueur de toute l'Eglise, l'épaisseur des murs comprise.	40.	cannes.
De la nef.	19.	3. palmes.
De la coupole.	8.	1.
Largeur de la nef avec une aîle de chaque côté.	12.	4.
De la coupole & du chœur avec une grande Chapelle de chaque côté.	17.	0.
Hauteur de la nef.	13.	4.
De la coupole.	17.	0.

Toute la disposition de l'Eglise entiérement conforme à celles des Grecs, fait juger que des Architectes de cette Nation l'ont conduite : ce qui n'est pas étonnant pour un tems où eux seuls sembloient avoir conservé quelque reste de goût

pour les Arts, & où la Sicile étoit presque Grecque. Cependant l'Architecture est Gothique, mais d'un travail exquis.

L'Eglise de Monreal ne tire pas sa plus grande gloire de sa vaste étenduë, ou de la maniere dont-elle est construite; c'est principalement de ses ornemens. Neuf grandes colonnes de granit avec leurs bases & leurs chapiteaux de marbre, séparent chaque aîle du corps de la nef: comme elles ne se rapportent pas les unes aux autres pour la hauteur & la grosseur, & qu'il y a difference non seulement de mesure, mais aussi d'ordre entre les bases & entre les chapiteaux, ici c'est ordre Dorique & là Corinthien, il est visible que tout cela est pris de divers édifices anciens. Le pavé est de marbre en ouvrage de marquetterie. Les murs en sont tout encroustez, sinon aux endroits que d'excellens tableaux à la Mosaïque font un effet infiniment plus beau. L'Histoire de l'ancien Testament est représentée en 42 de cette sorte de tableaux sur les murs de la nef, & celle du nou-

veau Teſtament en 68. ſur les murs du Chœur. Ce n'eſt pas tout ; car on voit encore dans la nef 240 portraits auſſi à la Moſaïque des Ancêtres de JESUS-CHRIST, des Prophetes, de Saints & de Saintes & dans le chœur la vie de St. Pierre en neuf tableaux.

Ces peintures donnent occaſion à Dom del Giudice de répandre une grande érudition dans les deſcriptions qu'il en fait : il remarque divers uſages anciens, il s'étend en des diſſertations ſur la forme des vêtemens des ſéculiers, des Evêques & des Eccléſiaſtiques, des Moines, & ſur celle des ornemens Royaux. On obſervera ſeulement ici, que la croix de Nôtre-Seigneur eſt repréſentée avec une planchette pour appuyer les pieds qui y ſont arrêtez par deux cloux, & qu'outre le travers pour les bras, il y en a un autre plus petit au deſſus pour l'écriteau : ce qui confirme ce qu'en ont écrit Gretſer & Juſte-Lipſe. La croix eſt élevée avant que Nôtre Seigneur y ſoit attaché. Parmi tant d'ornemens & ſi recherchez pour em-

& rendre auguſte cette Egli-
l'y eût ni ſtatuë, ni bas-relief:
furent qu'images plattes ſe-
uſage des Grecs.
beauté du Monaſtere répond
e de l'Egliſe. Comme les pre-
s vûës de Guillaume II. n'é-
qu'une Abbaïe, il y mit des
es de la Cave de l'Ordre de St.
ît. Thibaut en fut le premier
en 1176. & mourut deux ans
Guillaume lui ſucceda, & fut
ier Archevêque de Monreal;
Egliſe à la priere de ſon Fon-
r & par une Bulle du Pape
III. ayant été érigée en Mé-
litaine l'an 1182. Elle a eû juſ-
préſent trente ſept Archevê-
, entre leſquels elle compte
Cardinaux, ſix Legats *à Latere*,
Vice-Chanceliers de la ſainte
e, trois Patriarches, trois ne-
de Papes, deux fils de Rois, &
eurs autres employez dans les
grandes affaires, Nonces, Mi-
es d'Etat, & Illuſtres par leur
nce.
ns le recueïl des donnations

faites & des privileges accordez à l'Eglise de Monreal, on trouve une Chartre du Roi Guillaume II. écrite en Latin, en Grec & en Arabe, ces trois Langues étant parlées en Sicile où il restoit beaucoup de Grecs & de Sarrazins : des Bulles d'Alexandre III. de Luce III. de Clement III.& d'Innocent III. qui après les seings de ces Papes, portent celui de plusieurs Cardinaux où les Cardinaux Evêques prennent seulement le titre d'Evêques.

ARTICLE CLXII.

NIC. HIERON. GUNDLINGII J. V. D. & P. P. in Academiâ Fridericianâ Hállensi Schediasma de jure oppignerati territorij secundùm jus Gentium & Teutonicum. C'est à dire, *Traité des terres engagées par Contract pignoratif, selon le droit des Gens & de l'Alemagne. Par Nicolas Jerôme Gundlingius Docteur, & premier Professeur en Droit dans l'Université Fridericienne de Hall.* A Hall de Magdebourg, Novembre 1710.

des Sciences & des beaux Arts. 1967
chez Renger 1706. *in quarto pages* 90.

LE Contract pignoratif ignoré des Romains, est d'un usage commun en Alemagne. Il consiste en ce que celui qui emprunte une somme d'argent, abandonne par maniere de gage à son Créancier une terre, une maison, ou quelque autre fonds utile avec ses fruits pour un certain nombre d'années, lesquelles expirées il rentre dans son bien en rendant la somme empruntée. Tandis que l'engagement dure, l'Engagiste ou le Créancier a la liberté de transporter ou de vendre son droit à qui il lui plaît : & le terme de l'engagement étant échû, s'il n'est pas rembourfé, il peut sans faire de sommation à son débiteur vendre le gage, en rendant néanmoins ce qui excederoit son dû.

Du reste le dû est tellement attaché au gage, que celui-ci perissant entre les mains de l'Engagiste, celui-là cesse absolument : à condition néanmoins que l'Engagiste répondra du gage, s'il le laisse perir par sa fau-

te, soit par mauvaise foi, soit par negligence.

C'est de cette espece de Contract dont traite le Sieur Gundling : il en explique la nature, l'origine l'étenduë, & il le justifie. L'entêtement, dit-il, des Jurisconsultes pour le Droit Romain, auquel ils veulent tout rapporter, & hors duquel ils ne voient rien de bon, les jette dans l'embarras & dans l'erreur, lors qu'ils ont à parler des usages particuliers à chaque nation qu'ils ne trouvent pas conformes aux dispositions de Justinien. C'est le défaut, ajoute-t'il, de Baudoüin, Hotman, Budée, Pacius, Donell, Habnius, Bachon & de Grotius même. Carpzovius est allé jusqu'à dire que les Saxons sont des hommes de pierre, *Saxones esse saxeos*, en s'éloignant, comme ils font, du droit Romain; & Colerus pour la même raison leur reproche de faire la guerre à tout droit : mais Strauchius en juge plus sainement en son traité des engagemens dans l'Empire, *de oppignerationibus Imperii.*

Afin de faire connoître la nature

;ontract pignoratif, Mr. Gund-
'emarque en quoi il differe du
e gage selon les loix Romai-
qui reçoit un gage pour assû-
de l'argent qu'il prête, n'en
nt plus le maître, il ne peut le
servir à son usage, ni le transf-
r à un autre, & il est obligé
ire ses sommations avant que
vendre après le tems expiré
mboursement : au lieu que le
ract pignoratif rend l'Engagiste
e de ce qui lui a été remis,
donne l'usage, les fruits & la
sition entiere.

n'est point, dit-il, ce qui se
ne *lex commissoria*, loi commis-
, par laquelle il est stipulé que
ge demeurera à celui qui le
, faute de payement au tems
é. En cet endroit, continuë-
Cujas a bronché, Bachon a
ne chûte, & Huber s'est en-
i. A la verité le Contract pigno-
peut recevoir la clause que le
demeure à celui qui le posse-
& il peut être passé selon cette
mmissoire, mais il en est dis-
é en ce que celle-ci laisse le

gage en nature de ſimple gage.

Il reſſemble fort au Contract qu'on appelle de *Réméret*; à cela prés, que dans le pignoratif il n'eſt point fait mention d'achapt & de vente, & qu'il ſe tient dans les termes de gage & d'engagement.

Son origine, s'il faut la chercher dans les loix Romaines, vient de ce qui s'y appelloit *fiducia*, ou *contractus fiduciarius*; avec cette difference, que par le contract fiduciaire les fruits étoient imputez au payement de la dette, qui par ce moyen ſe trouvoit acquittée.

Quant à l'étenduë du Contract pignoratif, l'Auteur dit qu'il met l'Engagiſte en poſſeſſion de tous les droits & honneurs, de toutes les dignitez & prééminences que le fonds qui lui eſt remis porte avec ſoi. L'Engagiſte exerce la juriſdiction, devient Seigneur, patron, & tout le reſte.

Que ce Contract ſoit legitime, l'Auteur le prouve parce qu'il eſt avantageux à ceux entre qui il eſt paſſé. Il donne au Créancier un nantiſſement, & laiſſe au Débiteur une

assûrance de retrouver son fonds. Tout le monde n'est pas en ce point de l'avis du Sieur Gundling : & l'usure paroit visible dans un Contract, par lequel le Créancier touche le profit d'un argent prêté, sans rien diminuer de la somme.

Mr. Gundling ajoute qu'un tel Contract n'a pas seulement lieu entre les particuliers, mais qu'il est aussi usité entre les Princes & pour des Principautez. Ainsi Charles VII. Roi de France par la paix d'Arras en 1431. engagea à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, toutes les Villes situées sur la riviere de Somme avec le Comté de Ponthieu. Jean II. Roi d'Arragon l'an 1462. engagea à Louïs XI. les Comtez de Roussillon & de Cerdaigne. L'Alemagne seule fournit mille exemples de pareils engagemens, celui de la Ville d'Egra à Jean Roi de Boëme par l'Empereur Louïs de Baviere, des Villes foresticres & de Brisac au Duc d'Autriche par le même, du Bergstrat au Comte Palatin par l'Archevêque de Mayence. Charles IV. s'est signalé par la multitude des en-

gagemens qu'il fit. Enfin les Empereurs à force de faire des engagemens, se sont réduits à n'avoir plus rien qui leur appartienne comme Empereurs.

Voilà en substance ce que contient ce traité. Mais Mr. Gundling le commence de plus haut; car prenant occasion de ce que personne ne peut donner pour gage & engager que ce qui lui appartient & dont il est le maître de disposer, il se fait une question tout à fait détachée de son dessein; à sçavoir si un Roi peut à son gré disposer de ses Etats, les aliener, les vendre, substituer, transporter? Pour la décider il distingue après Grotius & Puffendorf, deux sortes d'Etats; les uns se possedent en propre & comme un bien particulier & venu de patrimoine, les autres seulement en usufruit & en tant que le Prince & le peuple sont indissolublement liez ensemble par la constitution de l'Etat. Il est manifeste que les Etats du premier genre dépendent absolument de la volonté du Prince, & qu'ils sont en sa disposition pour être retenus ou alie-

nez. Il y a plus de difficulté pour les Etats du second genre : car si le peuple refuse absolument de changer de Prince , le Prince n'est pas en droit de l'abandonner. Cependant cet Auteur soutient que le Prince forcé par la necessité, peut legitimement ceder une partie de ses Etats, pour sauver l'autre , & rompre de lui-même le lien qui l'unissoit à une partie de ses sujets, pour le conserver avec l'autre.

S'il entend seulement que le Prince est obligé de quitter ce que ses ennemis ont conquis sur lui , il ne trouvera personne qui le lui conteste. Car en ce cas le Prince ne cede rien qui lui appartienne veritablement, la force des armes & le droit de conquête ayant soumis à une puissance étrangere ceux qui auparavant étoient ses sujets.

Mais sous le pretexte de necessité, conclurre , comme fait le Sieur Gundling, que Charles V. dût livrer le Limosin aux Anglois , & François I. la Bourgogne à Charle-Quint selon les traitez de Bretigni & de Madrit , c'est mal conclurre, puisque

ces Provinces n'étoient point conquises, & que refusant obstinément de se livrer à de nouveaux maîtres, elles imploroient le secours de tout le corps de l'Etat dont elles étoient encore membres, & dont elles ne vouloient pas se séparer. Les abandonner, c'eût été commettre une injustice envers elles, & l'Etat entier qui les revendiquoit comme ses propres membres ; c'eût été lâcheté. Grotius en a ainsi jugé : & envain le Sieur Gundling objecte à ce sçavant Homme, qu'il avoit en vûë de gratifier la France étant Pensionnaire de Louïs XIII.

ARTICLE CLXIII.

NUMMORUM IN HIBERNIA. . . . . . cusorum Indagatio. C'est à dire, *Recherche des Monnoyes fabriquées en Irlande avant le regne d'Henry II. Roi d'Angleterre. Par Nicolas Keder &c. A Leipsic chez Frederic Gleditsch.* 1707.

IL est étonnant que le Sçavans puissent douter si les Irlandois se

noient autrefois de Monnoye. Ce ...el, si on en croit leurs Histo... a été de tout tems addonné au ... Les Pheniciens, les Grecs, ...omains connoissoient parfaite... tous les ports d'Irlande. D'ail... les Irlandois au rapport des ...es Historiens, avoient commer... avec les Espagnols & avec les ...les de la Grande Bretagne, dans ... même que la meilleure par... cette Isle étoit sous la domi... Romaine. Ces mêmes Ecri... assûrent que Dathy Roi d'Ir...e à la tête d'une armée victo...use parcourut toutes les Gaules, que ce Conquérant étoit sur le ...int d'entrer en Italie, lorsqu'il fut ...ppé d'un coup de foudre sur les ...pes. Ils donnent ce fait pour cons...nt, & ils prétendent qu'une ancien... tradition en conserve encore la ...emoire dans le Piedmont. Or se ...ut-il faire que les Irlandois ayent ... commerce avec tant de peuples ...vilisez, sans avoir eû l'usage de la ...onnoye, sur tout s'il est vrai qu'ils ...ent eû autrefois chez eux des mi...s d'or & d'argent, comme on nous assûre ?

bouchers d'or & d'argent
tribua liberalement aux g
gneurs du Royaume. L'an
JESUS-CHRIST, Munemon
lande fit une loi pour ob
les Seigneurs du païs à
col des chaînes d'or. Ceu
écrit sur les marques d'h
tachées aux Ordres militai
muns en Europe, ne s'é
encore avisez d'en chercl
ne si haut. Sous le regne
keol, les Lageniens furent
de payer tous les ans au
Munster un tribut de tro
ches blanches, *& de trois*
dorées : ce qui fait voir q
étoit commun. Ce n'est

Rege argentum in Hiberniâ signari cœptum est.

L'argent a été depuis ce tems très-commun dans cette Isle, où l'on a même vû une pluye d'argent : *argenti*, dit un Historien, *apud Othamnor imber cœlo demissus est.* Voilà ce que les Historiens d'Irlande disent des anciennes richesses de leurs païs. Par malheur les Critiques & les plus habiles Antiquaires rejettent tout cela comme des fables.

Warœus dans ses *Antiquitez d'Irlande*, examine en habile Critique, si on a fabriqué de la Monnoye en Irlande avant l'entrée des Anglois en cette Isle, & ce fait lui paroît très-incertain. Il est vrai, dit-il, que les Historiens parlent souvent de presens d'or & d'argent faits aux Eglises & aux Monasteres ; mais ces mêmes Historiens marquent positivement que cet or & cet argent n'étoient pas monnoyez.

Saxon le Grammairien assûre qu'Hacon Prince Danois ayant mis en déroute l'armée d'Huglete Roi d'Irlande, trouva des sommes immenses dans le trésor de Dublin,

de conferer les Ordres si
de l'argent, *conferendi sa*
per pecuniam. Mais si cet ar
été batu en Irlande ou non
quoi Warœus n'ose pronc

Ce même Auteur parl
sieurs especes d'argent tr
des païsans en 1639. près
delach en Irlande, mais
n'y a aucun caractére lisil
Monnoyes, il est très diffi
terminer en quel tems ell
fabriquées. Mr. Keder q
faitement instruit des anti
païs du Nord, ne doute
ces especes ne soient plus
que le regne d'Henri II.
croit pas qu'on puisse le

lent indifferemment *Normans* & *Oſtmans*, ſ'étant rendus maîtres vers le huitiéme ſiécle d'une bonne partie de l'Irlande, commencerent à y battre de la Monnoye. On découvre ſouvent des anciennes eſpeces marquées au coin de ces Princes.

Mr. Keder en a un grand nombre qui ont été trouvées depuis quelques années en Suede, le nom du Monnoyeur & de la Ville où elles ont été fabriquées, font voir clairement qu'elles viennent d'Irlande. Il eſt fait mention dans la nouvelle édition de Camden de quelques eſpeces d'Anlaf, ou d'Aulaf; mais quoique Mr. Walker attribuë ces Monnoyes à Anlaf Roi d'Irlande, ou plûtôt de Dublin, il eſt très-incertain ſi elles n'appartiennent point à Anlaf Roi de Northumberland.

Pour les autres Monnoyes que quelques Curieux conſervent commes des anciennes eſpeces fabriquées en Irlande, elles paroiſſent d'autant plus douteuſes, qu'elles ne portent aucune marque, ni du tems, ni du lieu où elles ont été faites.

Novembre 1710.

næ Gratiæ &c. *Controverſ*
Défenſeurs du libre arbitre
dicateurs de la Grace, to
ſecours de la Grace de Di
erreurs oppoſées des heretiq
R. P. M. F. Jean Gonzale
Régent du College de S. T
quin à Rome, qui n'y a p
ſeul mot qui ne ſoit appuy
prouvé par les définitions
rains Pontifes & des Concil
les Autoritez des Saints Pe
autres des Saints Auguſtin
Fulgence, Anſelme, Hilair
d'Aquin. Se vendent, à Li
François Hoyoux, vis à
ſuites 1708. *in* 4°. *pp*. 420

LE tître de cet Ouvrage
de l'exode des livres de

Deus velit omnes homines salvos ? „ Entre ceux qui défendent libre arbitre, & ceux qui loüent grace il y a depuis long-tems Grande & difficile question : savoir si Dieu veut que tous les hommes soient sauvez ? Le R. P. a appliqué heureusement de défenseurs du libre-arbitre, Prédicateurs de la Grace à question moins importante; dont le premier aux Théologiens holiques, comme il les appelle, qui rejettent la Prédétermination physique, & le second à ceux la soutiennent, c'est à dire, aux éologiens Dominiquains. Cepent il est bon de remarquer, que ns & les autres s'accordent parement à reconnoître la necessité la Grace & le libre-arbitre de mme à y consentir. Ce sont deux nieres fixes par lesquelles l'Eglise resserré le champ, où elle les laisse battre & vuider entre-eux leur relle.

On ne s'arrêtera pas long-tems à dispute sur laquelle cet Auteur lit rien qui n'ait souvent été dit,

& ſur laquelle il n'eſt gueres de nos Lecteurs qui ne ſoient parfaitement au fait. Les lettres du P. Daniel Jeſuite, & du P. Alexandre Dominiquain touchant la prédétermination phyſique ſont entre les mains du public qui eſt en état de juger : la matiere n'eſt que trop éclaircie, au gré de l'éditeur de ces controverſes du P. Gonzalez, & il s'en plaint dans l'avertiſſement qu'il y a mis à la tête.

Ce ſont ici des leçons que le P. Gonzalez a dictées & expliquées à ſes Ecoliers au College de Saint Thomas d'Aquin à Rome, les années 1635 & 1636. Dans la premiere controverſe il traite de la Grace actuelle prévenante; dans la ſeconde de la Grace excitante & adjuvante; dans la troiſiéme de la Grace operante & cooperante; dans la quatriéme des erreurs des Pelagiens, des Semi-pelagiens & des Manichéens, les uns ennemis de la Grace, & les autres du libre-arbitre; dans la cinquiéme de la Grace ſuffiſante & efficace : & il rapporte tout à la prédétermination phyſique.

On ſe reſſerrera à quelques points

plus remarquables. Comme la Grace prévenante est, selon lui, la prédétermination physique : ce n'est point, dit-il [a], une qualité passagere, *qualitas transiens*, que Dieu mette en nous pour nous pousser à agir, ce seroit détruire le libre-arbitre & faire triompher Molina ; c'est une motion active ou efficace, *motio virtuosa*.

Il assûre [b] que la Grace excitante considerée en soi & en tant que distinguée de l'adjuvante, consiste en une motion surnaturelle, par laquelle Dieu éclaire nôtre entendement d'une sainte pensée, & un secours surnaturel qui porte nôtre volonté à une affection indéliberée : l'effet de la même Grace sont les actes indéliberez de nôtre entendement & de nôtre volonté, qui suivent cette impression venuë de Dieu. Or cette Grace excitante, ajoute-t'il [c], est veritablement & proprement suffisante par rapport à l'acte libre auquel elle excite. Pour la Grace adjuvante, il assûre [d], qu'elle n'est pas seulement concomitante, mais prevenante, afin

a *Controv.* 1. *art.* 3. b *Controv.* 2. *art.* 1. c *Controv.* 2. *art.* 3. d *a.* 4.

d'y faire entrer la prédétermination physique. Si la Grace adjuvante, poursuit-il, n'étoit pas précedée par l'excitante, & que Dieu mût, ou poussât nôtre volonté à un acte surnaturel sans l'exciter auparavant ; il faudroit avoüer que nous agirions sans liberté, *per modum naturæ*; une telle motion exclurroit toute déliberation, & l'acte de la volonté deviendroit necessaire.

Le Pere Gonzalez distingue [a] trois differens états de l'heresie de Pelage, qui nia d'abord toute operation de Dieu par rapport à nos bonnes actions, & puis se relâcha à avoüer qu'elle étoit au moins utile pour agir avec facilité, & en dernier lieu reconnut qu'elle étoit même necessaire, en se retranchant aux seules lumieres surnaturelles dans l'entendement, sans influence intime de la Grace dans la volonté. Quant aux Semipelagiens [b], ils furent heretiques, en ce qu'ils soûtinrent que quelques efforts du libre-arbitre précedoient la Grace: quoi qu'ils niassent que par ces efforts l'homme méritât

[a] *Contr. 4. a. 4. & 6.* [b] *a. 12.*

la Grace d'un merite de condignité. Personne ne s'explique mieux que cet Auteur sur la nature & sur l'existence de la Grace suffisante. [a] Sa nature est la Grace même excitante. La Grace suffisante, dit-il dans une de ses assertions, [b] non seulement donne à la volonté le pouvoir prochain d'agir, si elle veut, mais elle agira bien, si elle veut. Et ensuite il ajoute que l'homme ainsi prévenu, a tout ce qui est requis & le pouvoir complet pour agir; qu'il contient l'action entiere & totalement, de maniere qu'il la fera, s'il veut. Il fait encore une autre assertion. Que si l'homme ayant la Grace suffisante, ne se convertit pas, ou n'agit pas bien, c'est qu'il manque à la Grace, & non pas que la Grace lui ait manqué. Le P. Gonzalez ne sçauroit même penser ni parler autrement de la Grace suffisante; puisqu'en veritable Thomiste il ne distingue pas, quant à la maniere dont Dieu agit en nous par sa Grace, entre les deux états de la nature innocente, & de la nature tombée dans le peché; d'où

[a] *Controv.* 1. *a.* 3. [b] *Controv.* 5. *a.* 4.

il conclut que la Grace de perseverance & de conversion, offerte au juste qui ne persevere pas, & au pecheur qui ne se convertit pas, est suffisante comme celle qu'eut Adam pour obéïr, & qu'elle donne le pouvoir complet. Par là il renverse d'un seul coup le systême de Jansenius & des Post-lapsaires.

Il n'est pas si juste sur un point de critique *, lorsqu'il prétend que Saint Valerien, dont le P. Sirmond a donné quelques homelies, n'a pû être Evêque de Cimele du tems de Saint Leon; parce qu'alors Cimele, dont il ne reste plus que les ruines auprès de Nice en Provence, n'étoit point encore Ville Episcopale. Il n'avoit pas consulté les anciennes Notices des dix-sept Provinces des Gaules, où sous Ambrun, se trouve *Civitas Cemelenensium*, Ville ancienne, marquée par Ptolemée & Pline.

* *Controv.* 4. *a.* 14.

ARTICLE CLXV.

PROBLEME DE BALISTIQUE *proposé dans les Memoires de Janvier 1706. & résolu par le R. Pere Durranc Jesuite, Professeur des Mathématiques à Cahors.*

IL y a déja long-tems que cette solution auroit paru dans ces Memoires, si elle ne se fût d'abord trouvée trop longue pour pouvoir y avoir place. L'Auteur, qui n'en est informé que depuis peu, la vient d'abreger, & de nous la renvoyer telle que la voici.

Probleme.

Deux corps P, Q, dont les pesanteurs sont *a*, *b*, les masses a, *a*, ont été jettez de deux points à deux autres points, dont les distances sont *c*, *d*, par les deux forces, *e*, *f*, suivant des directions qui faisoient avec les lignes *c*, *d*, des angles dont les sinus sont *g*, *h*. Ils sont parvenus à leurs termes dans les tems, *i*, *k*,

tems écoulez depuis le co
ment de leurs chûtes.

Il s'agit de trouver une
nerale, renfermée dans un
ſieurs équations, laquelle
tous les rapports poſſibles
peſanteurs *a*; *b*; les maſſes
diſtances *c*, *d*; les forces *e*,
nus *g*, *h*, les tems *i*, *k*; les
p, *q*; les coups *r*, *s*.

Solution.

Tout le calcul ſuivant ſu
trois principes, que Mr. H
mis au commencement de la
me partie de ſon Traité de
les.

Premiere partie

est tombé, & L F la ligne horizontale qui passe par le point L.

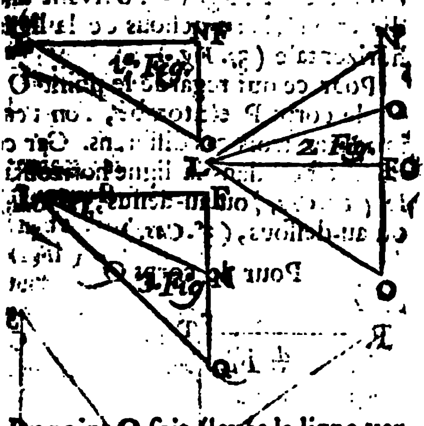

Du point O soit élevée la ligne verticale ON, qui coupe au point F la ligne horizontale, & au point N la ligne de direction L N, suivant laquelle le corps a été jetté, & sur laquelle il se seroit toûjours trouvé, si sa pesanteur ne l'eût continuellement poussé en bas.

Le corps P peut avoir été jetté de trois manieres differentes. 1°. Suivant une direction horizontale L N (1. Fig.) Alors le point N concourt

avec le point F. 2°. Suivant
rection L N au-dessus de la li
rizontale (2ᵉ. Fig.) 3°. Suiv
direction L N au-dessous de
horizontale (3ᵉ. Fig.)

Pour ce qui regarde le po
où le corps P est tombé, l'
imaginer trois cas differens.
point est ou dans la ligne ho
le, (1ᵉʳ. Cas,) ou au-dessus, (
ou au-dessous, (3ᵉ. Cas.)

Pour le corps Q.

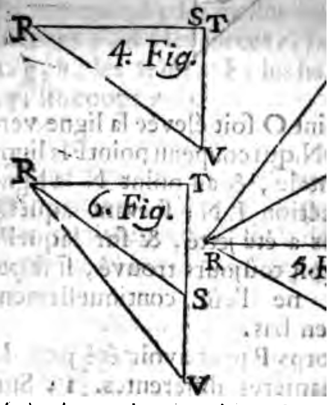

Soit pareillement (Fig. 4
R le point d'où le corps Q a

S, V le point où il est tombé, & R T la ligne horizontale qui passe par le point R. Du point V soit élevée la ligne verticale V S, qui coupe au point T l'horizontale, & au point S la ligne de direction R S, suivant laquelle le corps Q a été jetté.

Ce corps peut avoir été jetté de trois manieres differentes, ainsi que le corps P; & comme il y a trois sortes de directions, L N, pour celui-ci, il y a de même trois sortes de directions, R S, pour celui-là. Et comme il y a trois cas pour le point O, où le corps P est tombé, il y en a aussi trois semblables pour le point V, où est tombé le corps Q. (Fig. 16.) Et il est aisé d'appliquer au corps Q tout ce que je viens de dire de ces trois manieres de jetter, & de ces trois cas par rapport au corps P.

Pesanteur du corps P = a, masse du même corps = a, ligne L O = c, force qui a poussé = e, sinus de l'angle N L O = g, temps employé à parvenir du point L au point O = i.

Pesanteur du corps Q = b, masse du même corps = a, ligne R V = d, force qui l'a poussé = f, sinus de l'an-

pond au terme O. De mê
corps Q n'avoit eû nulle p
il auroit parcouru dans le
d'un mouvement uniforme
R S, (*Fig.* 4. 5. 6.) dont l'
S répond perpendiculaire
terme V.

Or les lignes ainsi parcou
entre elles en raison compo
raisons directes des tems, &
ces qui ont poussé les mobi
la raison reciproque des ma
moires de l'Acad. Roy. de
du 31. Decembre 1692.
mouv. en general par Mr. V
art. 5.) Par conséquent *e i a*
L N, R S.

font point comprises dans l'énoncé du Probleme.) Les sinus sont entre-eux comme les côtez opposez aux angles. Ainsi $s, \delta :: LO = c, LN = \frac{c\delta}{s}$. Donc $eia, fka :: \frac{c\delta}{s}, RS = \frac{c\delta fka}{eias}$.

Et si les corps P, Q, n'avoient eû d'autre principe de mouvement que leurs pesanteurs, le premier dans le tems i, auroit parcouru en descendant une ligne égale à la ligne NO, & le second dans le tems k, une ligne égale à la ligne S.V.

Or supposé que les vitesses des corps pesans dans leurs chûtes croissent comme les puissances m des tems, les lignes parcouruës doivent être entre elles en raison composée des raisons directes des pesanteurs, & des puissances $m + 1$ des tems, & de la raison réciproque des masses. (Memoires de l'Acad. Royale des Scien. du 31. Mai 1693. Regles des mouv. accel. &c. par Mr. Varignon, art.4. no.1.& Mem. du 30e.Juin 1693. Application de la. reg. gener. des mouv. accel. &c. par le même Au-

teur, article 5.) Ainſi NO, SV :: $\alpha\alpha i^{m+1}, b a k^{m+1}$.

Or par la regle de la Trigonometrie, $\iota, g :: LO = \epsilon, NO = \frac{\epsilon g}{\iota}$. Par conſequent $\alpha\alpha i^{m+1}, b a k^{m+1} :: \frac{\epsilon g}{\iota}, SV = \frac{\epsilon g b a k^{m+1}}{\alpha\alpha\iota i^{m+1}}$.

Soit le ſinus de l'angle RVS $= \pi$. Par la regle de la Trigonometrie, $\pi, h ::$ RS, SV ; c'eſt à dire $\pi, h :: \frac{\epsilon\delta f k a}{e i \alpha \iota}, \frac{\epsilon g b a k^{m+1}}{\alpha\alpha\iota i^{m+1}}$. Et changeant cette proportion en une équation, on trouve enfin $b\delta f \alpha i^{m} = \pi g b e k^{m}$.

Soit la ligne horizontale RT $= u$, (*Fig.* 4. 5. 6.) la hauteur ou profondeur TV $= \varphi$.

Par la proprieté du triangle rectangle, on a toûjours $\overline{RS}^2 = \overline{RT}^2 + \overline{ST}^2$; c'eſt à dire dans le premier cas, lors que les deux points R & V ſont dans une même ligne horizontale RT ou RV, (Fig. 5.) $\frac{\epsilon\epsilon\delta\delta f f k k a a}{e e i i \alpha\alpha\iota\iota} = u u + \frac{\epsilon\epsilon g g b b \alpha\alpha k^{2m+2}}{\alpha\alpha\alpha\alpha\iota\iota i^{2m+2}}$.

Et dans le second, lors que le point V est plus haut que le point R. (*Figure* 5.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{[illegible]} =$ [illegible]

Et dans le 3^e^. cas, lors que le point V est plus bas que le point R, (*Fig.* 4. 5. 6.) Si le corps Q a été jetté de la premiere maniere, (*Fig.* 4.) $\omega = \frac{c\delta fka}{eiai}$; s'il a été jetté de la seconde maniere, (*Fig.* 5.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{eeiiaaii} = \omega\omega - \frac{cgbak^{m+1}}{maai^{m+1}}$; S'il a été jetté de la troisiéme maniere, (*Figure* 6.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{eeiiaaii} = \omega\omega + \phi - \frac{cgbak^{m+1}}{maai^{m+1}}$

Dans le premier cas, $\omega = d$. Et dans les deux autres toûjours $dd = \omega\omega + \phi\phi$. De sorte que pour introduire la lettre d dans les équations précedentes, il ne faut que substituer d au lieu de ω, dans le premier

plus grandes hauteurs *p*,
coups *r*, *s*.

Je donnerai dans la suit
parties de cette solution : j
même de la rendre beau
complette & plus universe
porte l'énoncé du Problem
te qu'il ne restera gueres p
desirer sur la théorie de l'a
les corps pesants, comme l
les boulets, les bombes, &
une des plus belles parties
canique.

Autre solution de la premiè

Je remarque 1º. que les
sont necessairement entre-

que dans les mouvemens uni-
; l'espace parcouru divisé par
employé à le parcourir, est
ression de la vitesse du mobi-
conséquent la vitesse du corps
vant la direction du jet, est
& celle de corps Q, suivant
ction du jet, (en nommant
us de l'angle RSV, (4^e.5^e.& 6^e.
st $= \frac{\pi d}{\lambda k}$. Ainsi, e, f :: $\frac{acd}{bi}$,
it enfin $eaπdbi = fadcλk$.
e équation, & l'équation
$^m = \pi gbek^m$, de la solution
ente, renferment tous les rap-
cherchez, excepté ceux des
rs p, q, & des coups r, s.

mbre 1710.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'IENA.

ON ne connoîtra pas encore en France un petit écrit Aleman imprimé il y a près de deux ans, *ſur le banc poſé de travers aux diétes de l'Empire* : le Traité de Veſtphalie l'a fait mettre pour ſervir aux Princes Lutheriens qui occupent des Principautez Eccléſiaſtiques. Auguſte de Saxe Archevêque prétendu de Magdebourg n'ayant pû obtenir une place ni parmi les Evêques Princes de l'Empire, ni parmi les Princes ſéculiers, obtint enfin par ce Traité qu'on mettroit entre le banc des Princes Eccléſiaſtiques & celui des Princes ſéculiers, ce banc poſé de travers, ſur lequel il prendroit place avec le prétendu Evêque de Lubek, & le Lutherien qui poſſede l'Evêché d'Oſnabruk alternativement avec un Catholique, à condition qu'ils s'appelleroient Adminiſ-

s, & non pas Evêques. Depuis
vêché de Magdebourg a été
à l'Electeur de Brandebourg
s titre de Duché, & comme
ue d'Ofnabruk est Catholi-
& qu'il y a une contestation
indécise entre le Prince Char-
Dannemark & le Prince Ad-
nistrateur de Holstein pour l'Evê-
e Lubek, le banc est vuide à
t ; il a servi quelquefois à des
s à qui on disputoit le rang
prétendoient tenir, & le Duc
e Querpfurt pourra bien y
e place, si même il ne l'a déja
Ce banc ne sera jamais plein,
nombre des Evêques Luthe-
ne peut croître : un Evêque
lique qui changeroit de Reli-
erdroit sa dignité ; telle est la
l'Empire.

D'ALTDORF.

. Voelker a écrit sur une ma-
qui est du tems, *du secours mu-
que se doivent tous les Ordres de
tre.* La veritable source de cet
gement mutuel à se défendre,
embre 1710.

n'eſt pas ſelon lui le *convaſſalage*, pour parler ainſi, puiſque les *convaſſaux* ſont obligez de ſecourir le Seigneur, non pas de ſe ſecourir l'un l'autre: ce n'eſt pas non plus une alliance; certains Etats de l'Empire en contractent de ſemblables licitement, mais ceux même qu'aucun traité n'engage, doivent concourir à la défenſe mutuelle. Le principe de l'obligation eſt l'unité de la Republique Germanique regie par l'Empereur: ce ſecours au reſte doit être rendu gratuitement quand la guerre eſt défenſive, ceux qui l'exigent dans une guerre offenſive doivent payer les troupes auxiliaires: ce ſecours n'eſt dû que par les Etats de l'Empire, la Nobleſſe immédiate en eſt exemte, à ce que croit l'Auteur, qui n'accorde pas la même exemption au Roi de Boheme, ni au Duc de Savoye, quoi qu'ils ne ſoient renfermez dans aucun des cercles qui partagent l'Empire.

DE WITTEMBERG.

Mr. Lyſer Profeſſeur extraordi-

me de Droit n'est pas de ces hom-
s entêtez de leur profession qui
ment tout à leur gloire, il a décou-
*les veritables causes du grand crédit
urent les Jurisconsultes sous les Em-
eurs Romains.* Ces causes ne leur
t pas fort honorables : tant que
me fut libre on y compta les Ju-
consultes pour peu de chose, les
ateurs y tenoient le premier rang
i bien qu'à Athenes, c'est ce qui
rté si haut l'éloquence Grecque
Romaine ; elle perit avec la li-
té. Auguste habile politique sen-
e qu'il avoit à craindre des Ora-
rs : le genie qui donne la grande
quence est ennemi de la servitu-
entreprenant, actif. Pour rabais-
les Orateurs, Auguste leur op-
a les Jurisconsultes, il ordonna
les Juges déferassent à leurs
isions, qui jusques-là n'avoient
torité qu'autant qu'elles persua-
ent les Juges. On voit assez qu'Au-
e en élevant les Jurisconsultes,
pta sur leur complaisance, il ne
rompa pas : ils employerent la
nce des loix à les expliquer en sa
ur, & à donner quelque appa-

de ce peuple vainqueur du
ils le rendirent Maître des
la fameuse maxime qu'ils
soin d'inculquer, *Quod Princi*
legis vigorem habet. Ce qui a pl
ce, a force de loi. C'étoit at
Auguste une puissance abs
Royale. Les Empereurs su
s'écarterent point de la
d'Auguste, & Vespasien a
donner aux Jurisconsultes le
degré d'autorité, & de dét
tiérement la liberté & l'éloc

DE LIPSIC.

Les Lutheriens abondent

necessaire. Le Roi de Suede a un
esseur ordinaire à sa suite.
Henri Uffelman mort il y a
-temps, est le Casuiste Lutherien
on vient de publier l'Ouvrage
de la poussiere par Mr. Sellius.
lman, a enseigné la Théologie
ale à Helmstat & à Lunebourg:
Livre commence par un juge-
t sur les Casuistes anciens, où
amine combien on doit défe-
à leur autorité : il traite ensuite
a conscience, & poursuit son su-
n suivant l'ordre du Decalogue.
réface dont Mr. Calver est l'Au-
mérite une attention particu-
: il y prouve la certitude des
es de la conscience, & l'auto-
de ce tribunal interieur que
u a érigé au fond de nôtre cœur,
iontre que ce n'est pas un effet
'éducation, puisque la plus mau-
e éducation ne peut pervertir
conscience, jusqu'à en étouffer
les remords, que c'est l'ouvra-
d'un Dieu Créateur, qui a lui-
ne gravé dans nous d'un carac-
ineffaçable les loix de la jus-

D'ITALIE, DE PALERME.

On va commencer l'impreſſion *des annales de Sicile*; ouvrage poſthume de feu *Mr. Invegés.* Aprés avoir donné *les annales de Palerme* en trois tomes, il forma un plus grand deſſein & il l'acheva, mais il ne vécut pas aſſez long-tems pour communiquer lui même au public le fruit de ſes études. On imprima l'an paſſé ſon introduction à l'Hiſtoire de Sicile. *Ad annales ſiculos prœliminaris apparatus, in quo de Siculæ Hiſtoriæ dignitate, antiquitate, & Scriptorum præſtantiâ ac numero fusè diſſeritur.* L'Editeur y a fait quelques remarques & quelques additions. Il n'eſt peut-être aucune Hiſtoire particuliére plus curieuſe ni plus liée aux grands évenemens de l'Hiſtoire generale, que l'Hiſtoire de Sicile : à combien de fables ſes montagnes, ſes fleuves, ſes fontaines, ſes écueïls, ont-ils donné naiſſance. Les Phœniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Sarraſins, les Normans,

les Alemans, les François, les Espagnols sont venus tour à tour jouër sur ce beau théatre le rôle de Conquerans, chacun selon son génie: une Histoire de Sicile fait connoître toutes les Nations illustres.

DE BOLOGNE.

Il paroît une Histoire des commencemens de la guerre entre les deux Empires qui a fini par la paix de Carlovits. Si on en croit le titre, l'original de cette Histoire est Turc, & l'Italien n'est qu'une traduction. *Breve Storia in cui si narrano le cagioni della portata guerra frà l'Imperadore e la casa Ottomana in* 8°.

D'ANGLETERRE.

On a imprimé depuis peu un Livre très propre à faire connoître le génie Anglois: c'est *l'Histoire des adresses présentées aux Souverains d'Angleterre depuis l'usurpation de Cromvel jusqu'à présent.* On remarque dans les extraits de ces adresses peu de fermeté dans les mêmes

de publier, commence en 169
finit à la retraite de l'Auteur.
Chevalier Temple étoit un
du premier ordre, grand poli
& cependant mauvais négotia
il ne pouvoit diſſimuler ſon
chant pour le gouvernement
publicain ; je dis trop peu en
ſon penchant, c'étoit une paſſ
une forte paſſion qui l'entra
malgré ſes lumieres, & qui lui
prendre des fauſſes meſures
toutes les affaires dont il a été
gé : ſes lumieres lui ont été
plus grand uſage quand il a éc
Memoires, on y ſent par tout l
nétration de l'Auteur.

La nouvelle Atlantis, eſt une

re. On suppose que ce Livre a été duit sur l'original Italien, il en art une clef qui fait connoître les rsonnes interessées.

C'est par la même fiction qu'on décrit les mœurs & les avantures la Duchesse de Marlboroug, sous titre *d'Histoire de la Reine Zara.*

DE HOLLANDE.

Mr. Aymon continuë de mettre commerce les manuscrits qu'il a ez de la Bibliotheque du Roi de ance, par un tour que ses anciens nitens les Galeriens lui ont sans ute appris. Charles de Lo qui oit imprimé pour lui *les monumens la Religion des Grecs*, vient d'imprier *les lettres de Viscomti en Italien & en ançois in 4°. deux volumes.* Il a aussi nprimé un livre dont la vente sera us dure, *Recueïl des Synodes des Eglises ormées de France.* Ce Recueïl est tiré un livre Anglois qui parut il y a ielques années & qui n'a pas fait rtune, les Protestans qui compnt pour rien les Conciles geneux, ne s'embarrassent pas beaucoup

de leurs Synodes, ils en tiennent par necessité, s'ils peuvent s'aider du bras séculier ils en font executer rigoureusement les decrets; mais cette autorité obtenuë par violence dégenere bientôt dans un grand mépris: le nouveau Proselyte ne sçait pas la Religion qu'il a embrassée, s'il a prétendu exciter la curiosité des Protestans par un *recueïl des Synodes*; une satire contre ces synodes seroit plus de leur goût & se vendroit mieux. *Les Memoires d'Estrades* imparfaits & tronquez qui ont paru depuis peu viennent de la même main, aussi-bien que *les lettres des Plenipotentiaires de France à Nimegue* que Moetiens a imprimées.

Nos Libraires continuent de faire traduire en François les nouveaux livres Anglois qui réüssissent: il en paroît trois qui sont à peu près de même goût, & qui donnent plus d'idée de l'esprit, que de la Religion de leurs Auteurs.

Lettre sur l'enthousiasme. Histoire naturelle de la superstition. Essay sur l'usage de la raillerie & de l'enjoüement dans les conversations qui rou-

lent sur les matieres les plus importantes.

On abandonne sans peine à ces Messieurs la superstition & le fanatisme ; mais ne distingueront-ils jamais la Religion des abus que la foiblesse ou la corruption humaine y introduisent ? Il faut après tout excuser ces Ecrivains Protestans, ils ne voyent point chez eux de vraye Religion, comment la connoîtroient-ils ? Parmi eux la dévotion est bientôt fanatisme, & l'indévotion passe toûjours jusqu'à l'incrédulité.

Johnson vend la traduction d'un livre Anglois plus utile, c'est *l'Histoire de l'Empire Ottoman depuis ses premiers commencemens, jusqu'en mil sept cens quatre en trois volumes in* 12. le feu Chevalier *Ricaut* en est l'Auteur. On y a joint un abregé de *son Etat de l'Empire Ottoman si estimé*, & dont on a deux traductions Françoises. C'est le même Johnson qui imprime *la suite des Memoires du Chevalier Temple traduite en François.*

D'AIX.

Nôtre Archevêque a publié un

VI.

Qui dit grace de Jesus-Christ, dit toûjours un ſecours qui produit l'effet pour lequel il eſt donné.

VII.

La grace de la priere eſt pareillement un ſecours par lequel nous prions, & nous demandons effectivement.

VIII.

La grace même efficace eſt tellement neceſſaire dans l'état préſent, que ce n'eſt que par elle qu'on a le pouvoir prochain & complet de la bonne action.

IX.

Que ſans la grace efficace, ni l'entendement, ni la volonté ne ſoient dégagées, ni propres à agir, ni n'ayent des forces pour le bien; c'eſt ce qui peut ſe prouver par une infinité de témoignages de l'Ecriture.

X.

Sans un pareil ſecours, la volon-

e comme elle est, ne pourroit
: le bien, ni se soûtenir dans
r.

XI.

iberté naturelle est commu-
t appellée le libre-arbitre;
uel nous sommes exemts de
nte, & de la necessité natu-
laquelle les bêtes sont assu-

XII.

'y a de necessaire que ce qui
erminé par la nature, ou par
uissance exterieure : or est-il
volonté n'est point détermi-
ar tout à violer les préceptes,
la nature, ni par aucune puis-
exterieure.
is tout ce Mandement où le
s'exprime avec la dignité de
il laisse par tout voir la ten-
de Pere : il condamne nette-
& de la maniere la plus forte;
ce n'est qu'après avoir tout
pour que la brebis égarée re-
t la voix du Pasteur & s'aban-
t à sa charité.

DE ROUEN.

On vient d'imprimer ici un Livre en quatre petits tomes, où la pieté curieuse trouvera de quoi se satisfaire. C'est *l'Histoire des Ordres Religieux, & des Congregations regulieres & séculieres de l'Eglise.* Cet ouvrage a déja paru il y a plusieurs années : mais depuis quatre ou cinq ans Mr. Herman s'est donné de grandes peines pour le mettre en un meilleur état. Il y a ajouté plusieurs Ordres & Congregations, & il a donné plus d'étenduë à certains endroits qui en avoient besoin, en y joignant des particularitez dont la recherche lui a coûté du soin.

DE PARIS.

Le Breton fait travailler à l'impression d'un Livre intitulé. *Explication historique des fables, où l'on découvre leur conformité avec l'Histoire ancienne, en 2. vol. in* 12. L'Auteur persuadé que les fables des Poëtes ne sont que d'anciennes Histoires en-

veloppées ſous pluſieurs fictions, s'eſt attaché à lever les voiles myſterieux qui nous les cachent : il ne nie pas à la verité qu'elles ne faſſent ſouvent alluſion à la Morale & à la Religion des Anciens, mais comme pluſieurs autres Auteurs les ont expliquées par rapport à ces divers ſens qui ſont ſouvent fort arbitraires, il ne s'eſt appliqué qu'à y découvrir l'Hiſtoire de ces premiers tems qui ſuivirent le deluge. Il commence d'abord avant que d'entrer en matiere à bien prouver cette verité, que les fables ne ſont que des Hiſtoires défigurées, enſuite il en recherche l'origine & les ſources, ainſi que l'origine & le progrès de l'idolatrie, après quoi il entre dans l'Hiſtoire des Dieux par où finit le premier tome. Dans le ſecond il parle des demi-Dieux & des Heros, & il rapporte tous les grands évenemens des tems fabuleux que les Poëtes ont pris ſi grand ſoin de défigurer par leurs fictions ; enfin il finit par l'explication des metamorphoſes d'Ovide : il tâche par tout de bien diſtinguer ce qui eſt hiſtorique, de ce

qui est feint, & d'en marquer les époques. Pour rendre moins ennuyeuse la lecture d'un livre dont le sujet est si épineux, il l'a traité en forme d'entretiens; quoi qu'il ne se soit pas assujetti aux regles du dialogue, & que l'Abbé qui est comme le Docteur de la piéce parle presque toûjours.

On est persuadé qu'il rendra justice aux Auteurs qui ont traité la même matiere, & qu'il ne profitera pas de leur travail sans les citer. Il aura lû Vossius, Heinsius, Læsius, Guichard, Bochart, Rudbet, le Pere Pesron, Bianchini, Mr. Huet, Hyde, Furner, Hulsius, Penaveræus & Mr. le Clerc. Le projet d'un grand ouvrage sur l'origine des fables, projet ample & detaillé dont nous avons inferé la premiere partie dans les Memoires des mois de Novembre & de Decembre de l'année mil sept cens deux, & la seconde partie dans une addition à ces mois, ne lui sera pas inconnu. Ce projet a été réimprimé à Amster. par les soins de Mr. le Clerc, il a paru traduit en Latin en Alemagne.

Mr. Buddeus l'a adopté presque
tier dans un ouvrage de même
ıre, mais en nommant l'Auteur.
ı a parlé de ce projet dans des
vrages imprimez en Italie & en
gleterre, c'en est assez pour n'ê-
pas ignoré d'un Ecrivain qui
vaille sur le même sujet.

Le Pere Tournemine qui en est
teur a fort étendu ses découver-
: on en jugera par *l'origine de l'I-
trie, & deux dissertations, l'une sur
loch, & l'autre sur les mysteres de
es*, qui paroîtront bientôt dans
: Memoires. C'est là qu'il se flat-
de montrer assez clairement que
istoire de Saturne est copiée sur
le d'Adam, que la plûpart des
x Dieux ont été des hommes qui
voulu passer pour le Reparateur,
tente des Nations, expectatio Gentium,
ı. Persée & Hercule sont les der-
rs de ces faux Messies de la Gen-
té, que l'idolatrie a commencé
le culte de Bacchus, que Ty-
n, Moloch, Mars, Routren, Ari-
, & Odin sont le même Dieu,
l'idolatrie des Indes & du Nord,
précisement la même que l'an-

cienne idolatrie Egyptienne ; ce qu'il a découvert ſur Apollon & ſur Venus eſt encor plus ſingulier.

On trouve chez le Roi *la ſuite de l'Hiſtoire du fanatiſme par Mr. de Bruys, & un traité de l'obéïſſance que les Chrétiens doivent aux puiſſances temporelles.*

On ſçait que l'Auteur connu par tant d'autres ouvrages de controverſe, eſt une de nos meilleures plumes : il n'a rien donné au public de ſi achevé que ſon *traité de l'obeïßance des Chrétiens aux puißances temporelles.* Nous en donnerons l'extrait & de l'Hiſtoire du fanatiſme auſſi.

Etienne a joint *deux nouvelles Eglogues* au recueïl des Poëſies de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches qu'il imprima l'an paſſé, ce ſont encore des metamorphoſes, *Lampyris changée en vers luiſant*, & *Galerita en aloüette hupée.* On y reconnoît le ſtile de l'Auteur formé ſur les grands modeles de la belle antiquité.

Nous croyons que tous ceux qui aiment l'Ecriture liront avec plaiſir la lettre que le R. P. Athanaſe de Megrigny ce fameux Profeſſeur en Theologie de l'Ordre des Capucins, a écrite à un de nous.

» Les Memoires de Trevoux du » mois de Mai 1710. mettent à la » tête des ouvrages du défunt P. François de la Nouë, Minime, *Concordances Hebraïques, Grecques & Latines de l'ancien Testament &c. Concordances Grecques & Latines du nouveau Testament &c.* Pour porter tous les esprits laborieux à executer ce grand ouvrage, vous ajoutez M. R. P. à ces deux titres une petite exhortation très-vive, qui m'engage à vous exposer un dessein pareil sur lequel je travaille depuis plusieurs années.

» Je souhaiterois qu'on imprimât d'un caractére mediocre en un petit volume in folio, ou un gros in 4°. à trois colonnes avec un pouce de marge à chacune, les Concordances Latines imprimées in 8°. à Cologne l'an 1684. que j'estime les plus correctes & que j'ai revûës, corrigées & augmentées avec exactitude sur ce plan.

» 1°. J'ai collationé ces Concordances mot à mot avec l'édition vulgate imprimée au Vatican l'an 1593. in 4°. de laquelle le sçavant

» James s'est servi dans son ouvrage
» imprimé à Londres en 1600.

» J'ai corrigé exactement les fau-
» tes qui s'étoient glissées dans les
» nombres des citations, & j'ai ajou-
» té les passages omis : ensorte que
» mon édition n'omet rien que les
» mots volontairement omis par Luc
» de Bruges desquels je donne la
» table.

» 2°. J'ai mis tous les mots des tî-
» tres dans un ordre parfaitement al-
» phabétique, ayant éprouvé plu-
» sieurs fois la peine que l'esprit dans
» la chaleur de l'étude, a pour cher-
» cher & trouver certains mots hors
» de cet alphabet parfait. J'ai crû
» que toutes les anciennes Concor-
» dances omettoient *charitas*, parce
» qu'elles mettent ce mot après *cha-*
» *rus*, & que *confessio* n'est pas dans
» l'Ecriture, parce qu'elles le met-
» tent après *confiteor*.

3°. J'ai partagé les noms propres
» en autant de tîtres qu'ils signifient
» de differentes personnes, me pa-
» roissant très-utile de distinguer
» dans les Concordances Saint Jean
» Baptiste d'avec St. Jean l'Evange-

, Saint Jacques le Majeur d'a-
e Mineur &c. Lorſque la mê-
erſonne a deux noms, je ren-
l'un à l'autre, Gedeon à Je-
a.

. J'ai ajouté aux propoſitions
s certains mots du texte qui
donnent un ſens plus complet,
ipalement en exprimant les
ns des perſonnes ſous les tî-
de leurs noms propres.

. Dans le pouce blanc j'ajoute
ombres de differentes années
la Chronologie d'Uſſerius.

. A chaque nom de lieu je
ue ſes degrez & ſcrupules de
ide & longitude, ſelon la table
graphique de N. Samſon im-
ée à la fin de la dite Bi-
de Vitré 1662. ce qui aura
utilitez. La premiere de faire
er facilement les lieux en
ion dans toutes les cartes
graphiques. La ſeconde de
connoître la diſtance d'un
à un autre même ſans carte
graphique. Mettant la diffe-
e des deux latitudes à angle
avec la difference des deux
tudes, l'hypoteneuſe donnera

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1710.

ART. CLII. REflexions upon Learning &c. *Reflexions ſur les ſciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude.* Page 1841

ART. CLIII. Geographia ſacra ex veteri & novo Teſtamento deſumpta &c. *Géographie ſacrée tirée de l'ancien & du nouveau Teſtament &c. Par Nicolas Samſon d'Abbeville Géographe du Roi très-Chrétien, avec des Notes & une Préface de Jean le Clerc.* p. 1862

ART. CLIV. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1708. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirez des regiſtres de cette Academie.* page. 1869

ART. CLV. Ephraïmi Gerhardi Delineatio Philoſophiæ rationalis &c. *Crayon de la Philoſophie de la raiſon &c. Par Ephraïm Gerhard.* page. 1897

r. CLVI. *Oeuvres d'Horace traites en François par le P. Tarteron suite, avec des remarques critiques r la Traduction par Pierre Coste.* ge. 1900
r. CLVII. *Lettre du P. Tarteron rite à Mr. ***. à l'occasion de la éface que Mr. Coste a dattée de ndres, & qu'il a mise à la tête de sa itique sur la Traduction d'Horace.* ge. 1904
r. CLVIII. *Eloge de Mr. de Basge de Beauval Auteur de l'Histoire s Ouvrages des Sçavans.* p. 1925
r. CLIX. *Pseaumes de la Pénince de David, avec des reflexions.* ge. 1933
r. CLX. J. Conr. Barchusen istoria Medecinæ &c. *Histoire de Medecine &c. Par Jean Conrad rchusen.* p. 1936
. CLXI. Descrizione del Real empio & Monasterio di Santa aria nova di Monreale &c. *Desption de l'Eglise Royale du Monasre de Sainte Marie la neuve de Monal. Par Dom Michel del Giudice ieur de la Congregation du Monissin.* p. 1959

Teutonicum. Trait...
gagées par Contract p...
le droit des Gens & d...
Par Nicolas Jerôme Gu...
teur & premier Professeu...
l'Université Fridericienn...
1966

Art. CLXIII. Numm...
bernia.... Cusorum...
Recherche des Monnoye...
Irlande avant le regne d...
d'Angleterre. Par Nico...
page.

Art. CLXIV. Con...
ter Defensores liber...
Prædicatores Gratiæ...
divinæ Gratiæ &c. C...
tre les Défenseurs du li...

XV. Probleme de Balistique dans les Memoires de Janvier & résolu par le R. P. Durranc, Professeur des Mathemati- Cahors. p. 1987
LXVI. Nouvelles Literaires. p. 1998
magne. p. 1999
dorf. p. 2000
Vittemberg. p. 2002
ipsic. p. 2004
talie. p. 2005
Bologne. ibid.
Angleterre. p. 2007
Hollande. p. 2009
Aix. p. 2014
le Roüen. ibid.
De Paris.

Fin de la Table.

ART. CLXII. Nic. Hieron. Gulingii J. V. D. & P. P. in Acmiâ Fridericianâ Hallensi Sdiasma de Jure oppigneratitorii secundùm jus GentiuTeutonicum. *Traité des Tergagées par Contract pignoratifle droit des Gens & de l'AlemPar Nicolas Jerôme Gundlingiuteur & premier Professeur en Drol'Université Fridericienne de Hal* 1966

ART. CLXIII. Nummorumberniâ.... Cusorum ind*Recherche des Monnoyes fabriqIrlande avant le regne d'Henrid'Angleterre. Par Nicolas Ke* page.

ART. CLXIV. Controverter Defensores liberi arbitPrædicatores Gratiæ, de adivinæ Gratiæ &c. *Controvetre les Défenseurs du libre-arbles Prédicateurs de la Grace, tles secours de la Grace de Diles erreurs opposées des heretiqule R. P. Gonzalez de Leon ReCollege de Saint Thomas d'ARome.*

XV. *Probleme de Balistique ...ns les Memoires de Janvier ... résolu par le R. P. Durranc ... Professeur des Mathemati- ...ciens.* p. 1987
XVI. *Nouvelles Literaires.*
...gne. p. 1998
... p. 1999
...mberg. p. 2000
...e. p. 2002
... p. 2004
...gne. p. 2005
...eterre. ibid.
...lande. p. 2007
... p. 2009
...ien. p. 2014
...ris. ibid.

Fin de la Table.

gagées par Contract pig
le droit des Gens & de
Par Nicolas Jerôme Gund
teur & premier Professeur
l'Université Fridericienne
1966

ART. CLXIII. Numm
berniâ .... Cusorum
Recherche des Monnoyes
Irlande avant le regne d'
d'Angleterre. Par Nicol
page.

ART. CLXIV. Cont
ter Defensores liberi
Prædicatores Gratiæ,
divinæ Gratiæ &c. *Co*
tre les Défenseurs du lib
les Prédicateurs de la Gr

XV. *Probleme de Balistique dans les Memoires de Janvier & résolu par le R. P. Durranc , Professeur des Mathemati- Cahors.* p. 1987
XVI. *Nouvelles Literaires.*
agne. p. 1998
f. p. 1999
emberg. p. 2000
c. p. 2002
. p. 2004
ne. p. 2005
terre. ibid.
ande. p. 2007
p. 2009
n. p. 2014
s. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS de Novembre 1710.

Age 1866. ligne 28. *lisez*, Adricomius.
Page 1876. lig. 22. *lis.* 2. lignes d'épaisseur.
ge 1888. l. 14. *lis.* & de la necessité.
ge 1891. ligne derniere, *lis.* devroient.
ge 1893. l. 5. *lis.* avoir été.
ge 1901. l. 8. *lis.* sur un grand.
ge 1903. l. 8. *lis.* des Commentateurs.
ge 1933. l. 10. *lis.* Codurc.
ge 1934. l. 5. *lis.* ces Pseaumes.
ge 1937. l. 23. *lis.* on se fit.
ge 1949. l. 25 *lis.* le changement des mœurs.
ge 1958. l. 8. *lis.* Pitcarn.
—l. 17. *lis* Stahlius.
ge 1969. l. 6. plus, *lis.* pas.
ge 1974. l. 25. *lis.* les Sçavants.
ge 1978. l. 5. 1704. *lis.* 1104.
ge 1016. l. 14. *lis.* Cæsius.
—l. 15. *lis.* Rudbex.
—l. 16. *lis.* Mrs.
—l. 17. *lis.* Turner.
ge 1021. l. 5. *lis.* Jerobaal.
—lig. derniere, & page suiv. lig. 5. *lis.* Hypotenuse.

[M]EMOIRES
POUR
[L']HISTOIRE
[D]ES SCIENCES
ET
[D]ES BEAUX ARTS.

Novembre 1710.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.

MEMOIRES
POUR
'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

ueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Décembre 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

z ETIENNE GANEAU Libraire,
ue Saint Jaques, vis à vis la Fontaine
t. Severin, aux Armes de Dombes.

vec Privilege & Approbation. 1710.

IEMOIRES
...UR L'HISTOIRE
...s Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1710.

ARTICLE CLXVII.

ARTINI GRANDIN Doctoris & Socii Sorbonici, Sacræ Facultatis Parisiensis Decani emeriti, in Theologiâ Professoris Opera Theologica, adjectis quibusdam recentioris Theologi disputationibus. C'est à dire, *Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Doyen de la sacrée Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie, augmenté de quelques Dissertations d'un Théologien plus récent.* A Paris

chez Claude Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale ruë de la Harpe MDCCX. *in 4°. trois volumes. Premier volume pages en tout 661. second tome p. 686. troisiéme tome pages 672.*

ON doit à Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré Aumônier du Roi l'édition ſi ſouhaitée de la Théologie de Mr. Grandin. L'interêt de l'Egliſe demandoit qu'on l'opposât à tant de Théologies ſuſpectes que le parti fait ſucceder les unes aux autres, à meſure que l'Egliſe les condamne, ou qu'on en découvre le venin. Les combats de Mr. Grandin contre le Janſeniſme, ces combats ſi vivement ſoûtenus dans le fort de la querelle, ne permettent pas de douter qu'il n'ait démaſqué & refuté juſques dans leurs principes les erreurs nouvelles. Le rang qu'il a tenu dans la plus fameuſe Univerſité du monde, la foule qui malgré les efforts de la cabale Janſeniſte a rempli ſa claſſe pendant cinquante ans, de grandes Communautez, la Congregation en-

tiere des Prêtres de la Miſſion de S. Lazare qui l'ont choiſi même après ſa mort pour ſeul maître, répondent de la netteté & de la ſolidité du cours de Théologie qu'on donne au public. Ceux qui ne ſouſcriront pas à de tels ſuffrages feront ſoupçonner que ce n'eſt pas la maniere d'enſeigner de Mr. Grandin, mais ſa doctrine qui leur déplaît.

Diſons un mot de l'Auteur avant d'expliquer l'œconomie de tout l'ouvrage.

Mr. Martin Grandin nâquit à St. Quentin le 11. de Novembre de l'an 1604. il ſortoit d'une Famille honnête & Chrétienne : il étudia les humanitez d'abord à Noyon, & enſuite à Amiens : à l'âge de dix-ſept ans il vint à Paris, où il étudia la Théologie ſous le Pere le Mairat Jeſuite dont le cours de Théologie eſt imprimé & eſtimé. Il demeura enſuite au College du Cardinal le Moine : il y enſeigna quelques années après la Philoſophie, & la Societé de Sorbonne l'ayant reçû dans ſon Corps, il acheva ſa licence dans cette ſçavante maiſon, où après quelques

années données aux fonctions pastorales, il fut rappellé en 1638. pour y enseigner la Théologie, dans le tems qu'on commençoit l'édition du livre de Jansenius.

L'illustre Editeur applique fort heureusement à Mr. Grandin les loüanges que Saint Jerôme a données à Saint Paulin. *Il avoit beaucoup d'esprit, une éloquence vraiment Romaine, il parloit aisément, purement, & la prudence accompagnoit ces talens : quod magno ingenio præditus, Romanâ facundiâ facilè & purè loqueretur, facilitasque ipsa ac puritas mixta in eo prudentiâ esset.* Il ne s'étoit pas borné à l'étude de la Scholastique ; il a dicté en Sorbonne des Commentaires sur toute l'Ecriture, & il n'étoit pas moins versé dans la Théologie Morale. Toute la France le consultoit comme un oracle dans les doutes de conscience : ses décisions toûjours formées par une raison droite & une science exacte, tenoient le milieu entre une rigueur outrée & une lâche indulgence.

Les qualitez de son cœur étoient encore plus estimables : c'étoit un homme vrai, simple, ouvert, mo-

deste, solidement dévot, & qui portoit la charité jusqu'à faire à ses ennemis tout le bien qu'il pouvoit leur faire : mais sa charité étoit aussi éclairée que genereuse ; il regardoit comme une fausse charité celle qui épargne les heretiques, & les laisse en état de nuire, zelé à convertir les Jansenistes : zelé à les reprimer, il faisoit paroître encore plus de chaleur contre ceux qui sans donner dans leurs erreurs veulent qu'on les tolere : il prononçoit hardiment que ces tolerans étoient plus dangereux que les Jansenistes mêmes, & que l'Eglise n'avoit rien tant à craindre que leur pernicieuse connivence: il agit toûjours sur ces principes, & il ne distingua jamais des heretiques ceux qui fomentent l'heresie par une douceur imprudente. Tel étoit ce grand homme comparable aux plus fameux Théologiens que la Sorbonne ait donnez à l'Eglise. Dieu le conserva long-tems pour en être le rempart contre le Jansenisme. Il parvint à l'âge de quatre vingts sept ans, & reçût la récompense de ses travaux le sixiéme de Novembre 1691.

M. du Pleſſis d'Argentré s'eſt fait un ſcrupule de rien changer aux écrits dont on lui avoit confié l'édition, cependant pour ſatisfaire d'habiles Connoiſſeurs qui avoient demandé dans ces écrits excellens d'ailleurs, plus de poſitive, l'Editeur s'eſt chargé de traiter au long & d'une maniere critique certaines queſtions du tems, dans des diſſertations ajoutées aux traitez de Mr. Grandin.

Tout l'ouvrage ſera partagé en cinq tomes : les trois qui paroiſſent renferment les Traitez *des Attributs Divins, de la Trinité, des Anges, de la Création* contenus dans le premier tome, les Traitez *de l'Incarnation & de la Grace* contenus dans le ſecond. *Le Traité de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité*, avec *les additions* de Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré rempliſſent le troiſiéme. Le quatriéme comprendra *les Traitez de la Juſtice, de la Religion, des Pechez, des Préceptes & des Cenſures. Le Traité des Sacremens* ſera dans le dernier tome avec de *nouvelles diſſertations* de l'Editeur.

On voit aſſez qu'une Théologie abregée n'eſt pas propre à fournir la

natiere d'un extrait, & l'on doit être content de nôtre travail, pourvû que nous indiquions en peu de mots a methode de l'Auteur. Il suit Saint Thomas, car ses Traitez ne sont qu'un Commentaire sur la Somme du Saint Docteur: sur chaque article il fait quelques remarques, tantôt courtes pour indiquer la liaison de l'article avec les précedens, tantôt plus amples pour éclaircir la matiere par des questions qu'il propose d'abord en peu de mots, mais dont il explique soigneusement le veritable sens. Pour bien poser l'état de la question, il déclare aussi-tôt son sentiment par une ou plusieurs conclusions, qu'il appuye de témoignages de l'Ecriture & des Peres choisis avec beaucoup de discernement. Enfin il rapporte & il résout toutes les objections qui pourroient embarrasser un jeune Théologien. Son stile est pur, & il ne se sent point de la rudesse & de la barbarie de l'Ecole.

Les dissertations de Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré offrent aux Journalistes une matiere plus heureuse et plus abondante. Nous ne nous ar-

rêterons pourtant, ni à des theſes *ſur la Foi* qui ſont le projet d'un Traité fort étendu, ni à un Traité *des principes de la Théologie : de locis Theologicis. La diſſertation hiſtorique ſur la prédeſtination*, & *la diſſertation ſur la prédetermination phyſique*, nous attirent comme elles attireront les Lecteurs, & elles nous fourniſſent de quoi remplir l'eſpace qui nous reſte.

Extrait de la Diſſertation hiſtorique ſur la Prédeſtination.

Le deſſein de l'Auteur eſt de donner une tradition ſuivie de la doctrine de l'Egliſe, & l'Hiſtoire des diverſes opinions de l'Ecole ſur deux queſtions importantes. La premiere, *la Prédeſtination à la gloire ſuppoſe-t'elle la prévision des merites*? La ſeconde, *en quel ſens Dieu veut-il le ſalut de tous les hommes*?

Comme les Théologiens diviſez ſur ces queſtions cherchent chacun dans *l'Epître aux Romains* de quoi appuyer leurs ſentimens, Mr. du Pleſſis d'Argentré la parcourt & marque ſur chaque paſſage qui a

pport aux deux questions, les dif-
rentes manieres dont les Peres &
s Théologiens les ont interpretez.
recherche ensuite quel a été le
ntiment des Peres plus anciens
ie Saint Augustin, & il convient
bonne foi qu'ils ont tous crû la
édestination à la gloire dépendan-
de la prévision des merites.
Les passages qui l'obligent à cet
eu sont formels, & ne peuvent
re éludez par les subtiles explica-
ns qu'ont inventées les défenseurs
sentiment contraire. Le sçavant
bbé est plus sincere : attaché com-
eux à la défense de la prédesti-
tion gratuite, il dédaigne ces mau-
is moyens de la soûtenir, & il
sse ses adversaires dans la paisible
ssession des quatre premiers siécles
l'Eglise. Il avouë encore que la
estion qui partage l'Ecole n'a
int été agitée entre Saint Augustin
les ennemis de la Grace, Pela-
ns ou Semi-pelagiens. Ils met dans
bel ordre toute la doctrine de
nt Augustin sur la prédestination,
croit qu'il suit des principes du
it Docteur que la prédestination

ce qui touche la loi, & p
ment sur l'universalité d
suffisante, & conclut que
gustin ne s'est écarté de la
commune avant lui, qu
matiere qui n'interesse poi
& que le sentiment qu'il a
est fondé sur des raisons
témoignages de l'Ecriture
vent en quelque façon bal
torité de tant de Saints
leur sont opposez.

Le dessein de la dissert
mandoit qu'on fit voir con
Disciples de Saint August
pliqué la doctrine de leur
& qu'on parlât de l'heresi
tinatienne. L'Auteur fait

Celestin aux Evêques des Gaules, ont été confirmez par ce Pape.

Il ne reconnoît point de Secte Prédestinatienne avant Viclef : Lucidus & Goteschalc n'ont point eû de Disciples, & quoique les défenseurs du dernier se soient exprimez durement, ont peut les excuser, & expliquer ce qu'ils ont dit de suspect par des endroits où ils soûtiennent clairement le dogme Catholique de la mort de JESUS-CHRIST, pour chaque homme en particulier. Nous serions tentez d'excepter Prudence Evêque de Troye déserteur du parti contraire : mais il est difficile d'excuser ni sa passion contre Hincmar, ni les écrits qu'elle a produits.

Il est bien glorieux à Saint Augustin, que les deux partis qui divisoient la France dans cette fameuse dispute excitée par Goteschalc, ayent eû la même veneration pour sa doctrine, & la même ardeur pour la défendre : rien ne marque mieux quelle étoit l'autorité de ce Saint Docteur dans l'Eglise Latine, depuis sa victoire qu'il avoit remportée sur les Pelagiens & les Semi-Pelagiens.

On ne doit donc pas être surpris de trouver presque tous les anciens Theologiens attachez à sa maniere d'expliquer la prédestination.

La tradition de l'Ecole sur la prédestination est la plus curieuse partie de la dissertation dont nous parlons, c'est un endroit tout neuf d'une grande utilité, mais d'une recherche & d'un travail étonnant. Les extraits de six cens trente Théologiens mêlez d'observations critiques, forment une Histoire complete des divers sentimens sur la prédestination, & l'on apprend même dans ces extraits bien d'autres choses.

Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré instruit en passant du tems que chaque Theologien a vécu, de son caractére, de ses ouvrages : il en restituë plusieurs à leurs veritables Auteurs, par exemple *le second écrit sur les sentences* attribué à Saint Thomas, à un autre Religieux de l'Ordre Saint Dominique nommé Annibal Annibaldi, neveu du Cardinal Annibaldi à qui l'écrit est dédié: il rend aussi à Pierre de Tarentaise le Commentaire sur l'Epître aux Ro-

mains qui porte le nom de Nicolas Geltranus. Comme une partie des Théologiens qu'il cite n'ont point encore été imprimez, il a foüillé dans toutes les Bibliothéques de Paris pour les deterrer : celle de Sorbonne lui en a fourni un grand nombre. Il s'est appliqué à représenter exactement le systéme de Molina qui a fait tant de bruit.

Des réflexions judicieuses suivent les extraits. Mr. du Plessis d'Argentré fait remarquer que les anciens Scholastiques ne proposoient pas la question dont il s'agit comme on la propose aujourd'hui, & il réduit les termes dont il se sont servis à leur veritable signification. Voici une autre remarque plus importante.

Entre ceux qui soûtiennent la prédestination indépendante de la prévision des merites, les uns reconnoissent dans Dieu une volonté sincere de sauver tous les hommes, même les réprouvez, & de leur procurer les moyens de salut suffisans, volonté qui ne regarde pas seulement l'homme innocent, mais l'homme déchû de la grace par le peché d'A-

nation gratuite. D'autr
gnent la volonté Divine
tous les hommes à la nat
ne considerée comme
Dieu , cette maniere fa
vertement l'heresie Préd
ne renouvellée par Cal
Jansenius.

Afin que ces heretique
pas de quelques expressio
ciens Théologiens , il
ver avec le sçavant Abb
le mot de réprobation le
sentences & les autres anc
logiens n'entendoient pas
absoluë de la gloire, mais
une simple négation des sec
destinez aux Elûs. Cette

..ns de Viclef & de Luther, & que
Gregoire de Rimini s'eſt fort dé-
..lé par la dureté & l'extrême har-
ieſſe de ſes ſentimens.

L'Auteur juſtifie dans une au-
e remarque les anciens Théolo-
iens ſur cet axiome qui leur eſt
ommun: *Dieu ne refuſe point la grace
celui qui fait tout ce qu'il peut, fa-
enti quod in ſe eſt Deus non denegat
ratiam.*

Il prétend qu'ils ne parlent que de
homme aidé du ſecours de la grace
..uelle, & que le ſens de cet axio-
e eſt celui-ci: *tout homme qui ſe ſert
s graces actuelles dont le ſecours ne
i manque jamais, parvient infail-
blement à la grace habituelle & ſanc-
fiante.* Il donnera les preuves de
tte explication dans une autre diſ-
rtation qui contient *la tradition de
Ecole ſur la grace ſuffiſante.*

Il ne reſtoit plus à Mr. du Pleſſis
'Argentré, qu'à faire voir quel a été
ſentiment des Théologiens ſur la
lonté dont Dieu veut le ſalut de
us les hommes: c'eſt par là qu'il
nit.

On attribuë communément à St.

ſiens : Tertulien , Saint
l'ont reconnuë & tous l
giens ont ſuivi Saint Je
cene. Il eſt vrai qu'il ſem
tre pas d'accord ſur la vo
cedente que les uns , co
Thomas , diſent apparten
que ſorte *au bon plaiſir de*
Saint Chryſoſtome ſoû
l'homelie que nous venon
D'autres Théologiens n
appeller cette volonté *qu*
ſigne. La diſpute après
qu'une diſpute de nom :
dent parfaitement à regar
lonté antecedente, comm
lonté effective , à l'égard d
de ſalut , non pas comm

pour effets la diſpoſition au ſalut & les graces offertes. Les Janſeniſtes ont oſé dire que les anciens Théologiens ne faiſoient préparer par cette volonté que des graces purement exterieures. Alexandre de Halés, Albert le Grand, Saint Thomas, Saint Bonaventure, Scot & plus de trente autres celebres Théologiens dont on trouve ici les citations, démentent clairement les Janſeniſtes.

Extrait de la Diſſertation ſur la Prédétermination phyſique.

Nous ne pouvons nous étendre autant que le merite une diſſertation, où le ſujet de tant de diſputes eſt éclairci avec beaucoup de ſolidité & de netteté. Elle eſt partagée en cinq chapitres, le premier explique la ſignification des noms de *prédétermination phyſique*, & *de prédétermination morale*. Mr. du Pleſſis d'Argentré prouve dans le ſecond chapitre par quatorze argumens, que Saint Thomas n'a point connu d'autre prémotion ordinaire, que la motion par laquelle Dieu pouſſe nôtre

Le Docte Abbé mo
Pere Massoulié dissimul
son ouvrage le veritable
question , qu'il ne s'agit
voir si Saint Thomas a
cause premiere imprimoit l
aux causes secondes , que
premier moteur, le moteur u
nôtre volonté avoit besoin d
tion divine pour agir.

Saint Thomas parle ai
dire qui favorise les D
Bannes , & sans établir l
mination telle qu'ils la
Il faudroit qu'il enseign
volonté ne peut produire a
mination libre , si elle n'es

le divers passages du Saint Docteur,
t pour attribuer le sentiment de
annes à de celebres Jesuites qui
n sont fort éloignez, ou qui l'ont
ême rejetté formellement, Bellar-
nin, Pererius, Suares.

Mr. du Plessis d'Argentré fait un
utre reproche au sçavant Domini-
ain : il l'accuse de supposer à ses
dversaires des objections & des
éponses telles qu'il lui plaît & dont
n'a pas de peine à triompher. Mr.
u Plessis d'Argentré prétend en-
ore que le Pere Massoulié n'a pas
ieux entendu Joseph de Vita, que
aint Thomas, & il trouve forcée
difficile à comprendre la manie-
e dont ce Pere tâche de concilier la
rémotion physique avec la liberté.

Au reste l'Auteur a du moins sur
n article quelque complaisance
our son Adversaire. Le Pere Mas-
oulié se recrie sur ce qu'on fait Ban-
es inventeur de la prémotion,
Mr. du Plessis d'Argentré accorde
u Pere Massoulié, que Bannes n'en
inventé que le nom, ce qu'il signi-
e avoit été enseigné par Bradvar-
in sous le nom de *preefficience*, sans

parler de Viclef, Hus, Luther & Calvin qui du même principe ont tiré d'affreuses conclusions, que Bannes & ses Disciples Théologiens sincerement orthodoxes ont toûjours niées.

Le quatriéme chapitre est employé à débroüiller la fameuse distinction *in sensu diviso, in sensu composito.* L'habile Théologien démêle nettement cette matiere abstraite & embarrassée. Ses adversaires peut-être ne s'accommoderont pas d'un si grand jour : l'obscurité leur est plus avantageuse.

Le dernier chapitre traite de l'ordre imaginaire, mais utile, que la plûpart des Théogiens supposent entre des choses qui réellement ne sont pas distinguées, les attributs de Dieu, par exemple, ses connoissances, ses decrets, la motion ou le concours de la cause premiere, & l'action de la cause seconde. C'est là que l'Auteur s'explique sur *la Science moyenne*; il avouë que les Peres Grecs l'ont connuë, & s'en sont servi, qu'elle doit être à couvert de toute censure, mais il croit qu'on

 peut

en passer & s'en tenir à la di-
plus commune de la science
u, *en science de simple intelli-*
& science de vision. Les argu-
e Paul Beni contre *la science*
itionnels distinguée de la scien-
simple intelligence & de la
de vision, lui paroissent assez
;, cependant ils ne sont pas
ponse. Le livre de Beni ne
as grand honneur, & les Sça-
: son tems lui reprocherent
oit mal à propos quitté la
ique & la Poësie où il excel-
our se jetter dans la Théolo-
; inconnu pour lui.

TICLE CLXVIII.

OTHECA CRITICÆ
e circ à omnes ferè sacrorum
rum difficultates &c. C'est à
Bibliothéque de la Critique sa-
sur presque toutes les difficultez
res sacrez, Ouvrage de plusieurs
s, tiré de la Tradition des an-
Peres, & des recherches des Cri-
les plus approuvez. Par un Re-
c. 1710. ZZzz

LE terme de Critique
tête de cet Ouvrage
uniquement celle qu'on
mer Hiſtorique , & qu
dans des recherches touch
vinité, l'inſpiration, le C
Auteurs, les traductions
ſacrez ; les uſages conc
Religion & l'Etat des Juiſ
nologie, la Géographie
choſes ſemblables qui o
champ très-vaſte à l'érudi
à cette ſorte d'étude de
que le R. P. Cherubin de S
Auteur de cette Bibliothéc
te, & il n'y a pas lieu de
qu'il promette douze vol
matière ne peut lui manc

bien en état d'en former un corps de doctrine, & comme un cours de Théologie sur l'Ecriture à l'usage, dit-il, des Religieux de son Ordre, ausquels il est ordonné, après leurs études de Philosophie & de Théologie Scholastique, de s'attacher pendant une année à celles des Cas de conscience & des saintes Lettres. Le public profitera de sa bonne volonté pour ses Religieux.

La préface du R. P. Cherubin est d'une extrême modestie, & qui va jusqu'à vouloir se refuser le nom d'Auteur, parce, dit-il, qu'il ne fait guéres que rapporter les sentimens des autres, & jusqu'à avouër qu'il ne sçait ni Grec, ni Hebreu. Sa methode qui est de mettre de suite & de transcrire mot à mot les passages des Peres & des Auteurs, est propre à faire paroître de la lecture & à employer des collections, mais en même tems sujette à des longueurs & à des redites, & peut-être le Lecteur y demanderoit-il plus d'arrangement : c'est pourquoi dans le compte qu'on va rendre de l'ouvrage, on se donnera la liberté d'y met-

diſpoſitions qu'il faut y app

Les motifs pour y enga
que nul autre ne lui eſt com
ſoit en dignité , ſoit en
qu'elle eſt utile à tous ; c
neceſſaire à pluſieurs, non
aux Evêques , aux Paſte
Prédicateurs, & generalem
les Clercs & Religieux. C
on voit des Chrétiens qu
dent s'en diſpenſer , les u
conſidération de l'Ecritur
les autres par celle de leu
de leur condition. Ceux
pour ainſi dire, reprocher
ture ſa trop grande élevat
ſublimité, ou ſon obſcurit
ſtile bas; ceux-ci ſe retran

me des Peres & des Théolo-
ns, & par les Canons des Conci-
. Il en forme une tradition conti-
ë pour recommander à tout fidel-
, même au Laïc, la lecture des
ires sacrez : s'appercevant néan-
oins que cela est dit bien genera-
ment, il l'a temperé par un avis
onné fort à propos de suivre en ce
oint les ordonnances de l'Eglise.

Aux raisons il ajoute une infinité d'exemples de toutes sortes de personnes qui se sont appliquées à lire, & à entendre l'Ecriture. Il seroit seulement à souhaitter que dans l'énumeration qu'il en fait, il eût omis Chrétien III. & Chrétien IV. Rois de Dannemarc, Gustave-Adolphe Roi de Suede, & Jeanne d'Albret Reine de Navarre, dont l'empressement à répandre des traductions en langue vulgaire, n'alloit qu'à donner cours à l'Heresie.

Pour exciter plus efficacement les Chrétiens à lire l'Ecriture, il leur propose aussi l'exemple des Juifs, & s'étend là-dessus en une longüe digression. De toute ancienneté les Juifs ont eû la coutume de

lire & d'expliquer dans leurs Synagogues les Livres de Moïse & des Prophetes, comme il se voit dans l'Evangile & dans les Actes des Apôtres, & comme le témoignent Philon & Joseph. Leur usage present est de partager le Pentateuque en autant de leçons, qu'ils doivent pendant l'année s'assembler de fois dans leurs Synagogues, soit les jours de sabat, soit les jours de fête. Chaque leçon nommée Parascha, se divise encore en versets, dont chacun est de deux lignes. Pour marque de distinction d'une leçon ou Parascha à l'autre, ils mettent entre deux, ou la lettre *phé*, ou la lettre *samech* : celle là commence le mot *petuchah*, & celle-ci le mot *sethumah*, qui signifient *clos* & *ouvert* : d'où vient que les Juifs distinguent des leçons closes, & des leçons ouvertes. Ils y cherchent bien du mystere, & vraisemblablement il n'y en a point d'autre, sinon que le *phé* est mis dans le milieu d'une ligne quand la leçon y finit, & qu'ainsi il est comme enfermé par les deux bouts de la ligne; au lieu que le *samech* est placé au

commencement de la ligne, quand la leçon a fini au bout de la précedente. A chaque Parascha ils joignent une leçon des Prophetes qui y a quelque rapport, & ils la nomment *Haptora*. Selon la distribution de ces leçons, la derniere du Deuteronome tombe au premier sabat d'après la celebrité des Tabernacles dans nôtre mois de Septembre ; & le même jour ils lisent la premiere de la Genese.

Du reste il y a bien des ceremonies à observer pour tirer les rouleaux sacrez de l'armoire où ils sont enfermez, pour les développer & les replier, pour le choix & le nombre des Lecteurs, pour la maniere de lire. Il y a encore plus de regles prescrites à ceux qui les décrivent touchant le choix, la préparation & la grandeur des parchemins, la préparation de l'encre, l'exactitude à mettre un certain nombre de lettres en chaque ligne, à les former d'un caractére ou plus grand ou plus petit en certains endroits, & en d'autres à les élever, ou les abaisser, ou les incliner un peu, à ajoûter à quel-

ques unes de petits traits qu'ils appellent des couronnes. Cependant une telle attention n'eſt abſolument neceſſaire que pour les exemplaires deſtinez à l'uſage public des Synagogues.

Le R. P. Cherubin revenant aux Chrétiens, parle de la coutume & de la maniere dont la Sainte Ecriture ſe liſoit anciennement dans l'Egliſe, & du reſpect avec lequel elle étoit écoutée. En ce qui regarde les Juifs il donne de longs extraits mot à mot, de Serarius, des Buxtorfs, de Ligfoot, du P. Morin, de Mr. Simon, & d'autres Auteurs qui ont traité de leur coutumes : & pour ce qui eſt des Chrétiens, il en donne de même du Cardinal Bona & de Mr. Thiers.

Un endroit des plus remarquables eſt celui où il refute la calomnie des Heretiques, qui reprochent à l'Egliſe Catholique d'avoir négligé l'étude de l'Ecriture. Il fait voir par le ſeul Catalogue que le P. Imbonat a mis au dernier tome de la Bibliothéque Rabbinique, qu'il y a incomparablement plus de Ca-

holiques qui se sont signalez dans ette sorte d'étude, que d'Hereti-ques : & il remarque que les Au-eurs Protestans des deux compila-ions intitulées, *Critici sacri*, & *synopsis criticorum*, malgré leur inclination & leur affectation à citer ceux de eur parti, se sont trouvez souvent contraints à avoir recours aux Inter-pretes Catholiques. Quant à la con-noissance de la langue Hebraïque dont les Protestans prétendent se faire un merite particulier, il avoue qu'à la verité elle est utile, mais il soutient qu'elle n'est pas necessaire à l'intelligence de l'Ecriture, & que d'ailleurs l'Eglise n'a pas manqué de Sçavans en Hebreu, & il en nomme quelques-uns.

On peut ajouter, pour rabatre la vanité des Protestans sur ce point, & pour leur arracher la gloire qu'ils s'attribuent faussement d'avoir été les restaurateurs de l'étude des Langues, qu'avant qu'ils parussent au monde, & qu'au tems qu'ils y parurent, elle étoit cultivée dans les Universitez & dans les Ordres Religieux. Nicolas de Lyre, Raimond

Martin, Helbeke, Porquet, Galatin, Guidacer, Paul de Burgos, Reuchlin ou Capnion, ſont plus anciens que Luther : & de ſon tems ou environ fleuriſſoient Vatable, Titelman, Auguſtin Juſtinien, Lindan, Maſius, Oleaſter, Pagnin, Hentenius, Clarius, Jacques le Febvre d'Eſtaple, Genebrard & beaucoup d'autres. Les Hebraïſans même, dont les Proteſtans ſe font tant d'honneur, avoient appris dans l'Egliſe Romaine ce qu'ils ſçavoient, tel furent Pellican, Munſter, & Mercier; comme Mr. Simon le remarque en ſes lettres choiſies tome 3e. lettre 16e. dont on a donné l'extrait au mois de Juin 1707.

Enſuite le P. Cherubin vient à la veneration que les Fidelles ont témoignée en toutes les manieres envers les Livres ſacrez, & particuliérement envers ceux du nouveau Teſtament qui étoient plus communément répandus. Ils n'y touchoient qu'aprés s'être lavé les mains, ils les ornoient ſelon leur poſſible, & les Empereurs & les Rois y employoient l'or & les pierres précieu-

ce profond respect sont ve-
ıelques coutumes , comme
:er quelques endroits de l'E-
: sur la tête, de prêter serment
ivre des Evangiles, de le por-
soi, ou entier; ou en partie.
ısse aux irreverences qui se
:ttent contre l'Ecriture, non
ent en employant ses paroles
:atiques superstitieuses & im-
ou à des allusions profanes,
ıssi en s'éloignant du sens par
plications forcées ; sur quoi
ınte de petites histoires. Il
ie pas un usage condamné par
ɔnciles, d'ouvrir au hazard le
les Evangiles, & de prendre
:mieres paroles qui tombent
:s yeux pour un présage des
nens.

ıs la seconde dissertation le P.
ıbin se propose de donner une
enerale de l'Ecriture. Il en fait
: parties qui renferment une
é de diverses matieres : car la
ere contient 26 especes de ta-
où il fait le dénombrement
ıres sacrez, des differentes divi-
ou classes selon lesquelles ils

ont été rangez, ſoit par les Juifs, ſoit par les Chrétiens, des traductions ſoit anciennes ſoit nouvelles, des diviſions en chapitres & en verſets, des tems où chacun a été écrit, des matieres & des évenemens que chacun contient.

Il ſoutient contre Cajetan & Beze, que c'eſt avec raiſon que nous donnons le nom de Teſtament à l'ancienne alliance que Dieu fit avec Abraham : car outre que la ſignification la plus ordinaire du mot διαθήκη par lequel elle eſt exprimée, ſe rapporte à un teſtament, c'eſt qu'elle contient les promeſſes qui n'ont eû leur accompliſſement qu'aprés la mort de JESUS-CHRIST.

Une des plus celebres diviſions des livres de l'Ecriture, eſt celle que font les Juifs, de la Loi qui comprend les cinq livres de Moyſe, des Prophetes, & des Hagiographes ou ſaints-Ecrivains; & ils mettent en cette derniere claſſe les Pſeaumes, les livres de Salomon, Daniel, les Paralipomenes, les livres d'Eſdras. Ce n'eſt pas qu'ils ne croyent que

vid, Salomon, Daniel, Esdras, ayent été inspirez : & quand on leur demande pourquoi ils distinguent donc ces Ecrivains sacrez des Prophetes, ils n'en rapportent aucune raison qui ne soit frivole. La véritable, au sentiment du P. Chebin, c'est que ceux-là quoique doüez de l'esprit de Prophetie pour écrire, n'ont point fait parmi le peuple la fonction de Prophetes.

En parlant des traductions il en attribuë une à Lucien, & une à Hesychius; qu'on sçait néanmoins n'avoir fait autre chose que retoucher celle des Septante, pour corriger les fautes qui s'étoient glissées dans les exemplaires.

Il remarque après Sixte de Sienne, que la distinction maintenant usitée des Livres de l'Ecriture en chapitres, n'a été introduite que depuis 500 ans.

Ce seroit une folle présomption de s'imaginer que chacun de soi-même, sans secours étranger, & sans préparation de sa part, pût parvenir à la parfaite intelligence de l'Ecriture. Le secours étranger, consiste

à se choisir des maîtres & des guides ; la préparation, à se former l'esprit par les Sciences humaines, & à se remplir de la connoissance des Langues. Le P. Cherubin traite ces deux points en la seconde partie. Les guides sûrs en cette étude sont les Peres, & on est surpris de ne voir ici sur leur chapitre, que ce qu'en pense un Critique des moins respectueux à leur égard. Touchant les Commentaires des Rabbins, le Pere Cherubin rapporte les sentimens de Serarius, Forsterus, du P. Nieremberg, du P. Morin, de Mr. Simon : le sien est qu'il y a à profiter de leur lecture en ce qui regarde la Grammaire, & la propre signification des mots, ou quelques anciennes coutumes. On dira seulement après Forsterus, qu'il est scandaleux de voir des Chrétiens Hebraïzans déferer davantage à l'autorité des Maîtres de la Synagogue, qu'à celle des Docteurs de l'Eglise. Il porte le même jugement des Commentaires des Heretiques, que de ceux des Rabbins.

Pour ce qui est des Sciences hu-

, il pense qu'elles sont d'une
utilité: il cite ce que les Pe-
ont dit pour & contre, mais
t Saint Gregoire le Grand
r est plus opposé qu'aucun au-
s'étend sur ce que Saint Je-
raconte qu'il avoit été rude-
foüetté par les Anges, pour
perdu du tems à lire Ciceron.
ande ensuite, si les Auteurs
ont eux mêmes cité les profa-
il ne reconnoît que les cita-
ites par Saint Paul, d'Epime-
& d'Aratus.
n il s'explique en cet endroit
langues originales d'une ma-
faire entendre qu'elles sont
ires, puisque par leur moyen
alement plusieurs ambiguitez
bles aux Traducteurs s'éclair-
, mais la beauté & la force des
sions des Ecrivains inspirez
t vivement sentir : ce qu'il
ne par quantité d'exemples
ez de divers Auteurs.
is la troisiéme partie qui est
udes inutiles ou peu necessai-
e P. Cherubin traite du Tal-
des Commentaires des Rab-

la divinité, la naissance
frances du Messie : c'es
il dès-approuve les dure
te de Sienne envers Galat
tient que cette compilatic
& des coutumes des Juif
vre à conserver, & il
des affaires que Reuch
pour la même raison.
Gregoire IX. en 1230, In
en 1244, Jule III. en 155
en 1559, Pie V. en 156
VIII. en 1593, condan
Talmud au feu & à être a
les perquisitions que Pa
Pie V. en firent faire à R
trouva peu d'exemplaires

ne commission particuliere du Pa-
, en fit brûler douze mille, c'est
dire cent quarante quatre volumes.
D'autre part Leon X. ne prononça
point contre Reuchlin ; & ceux
qui veulent sauver du feu le Tal-
mud, s'autorisent de ce que Cle-
ment V. ordonna de traduire en la-
tin les ouvrages des Rabbins.
Mais enfin l'Art de l'Imprimerie l'a
mis hors du danger de périr ; & le
P. Cherubin en compte quatre Edi-
tions ; mais Bartoloci plus habile &
plus exact en compte cinq : deux à
Venise, l'une chez Bomberg l'an
1522. & l'autre chez Justiniani, la
troisiéme à Bâle chez Froben l'an
1579, la quatriéme à Cracovie 1602.
cinquiéme en Hollande 1644.
En celle de Bâle les Editeurs
ont supprimé les blasphêmes contre
Jesus-Christ, avec les calomnies
les imprécations contre les Chré-
tiens. Celle de Cracovie est seule-
ment purgée de ces blasphêmes.
Touchant la Massore, ce qui a
paru digne au P. Cherubin d'être
traité à fond, est un *mem* fermé & al-
longé au milieu du mot *lemarbe*,

ſelon que l'a ordonné le Concile de Trente ſeſſion quatriéme. Les Peres, ajoute-t'il n'étant point entrez dans pluſieurs queſtions de Critique qui s'agitent aujourd'hui, il eſt permis à cet égard de déferer à l'habileté des nouveaux Interpretes.

Il finit par un Catalogue des Interpretes Chrétiens & Juifs ; & il rapporte le jugement qu'en font Poſſevin, le P. Mabillon, Pfeifer, & principalement Mr. Simon.

L'Abondance des matieres que le R. P. Cherubin renferme dans ſes deux premieres diſſertations, a rendu long cet Extrait : on remet au mois prochain celui des trois ſuivantes.

TICLE CLXIX.

IAELIS LILIENTHALII
ido-Prussi, de Historiâ Li-
certæ cujusdam Gentis
idâ, Consultatio. *Plan de*
e Literaire d'une Nation par-
, proposé par Mr. Michel Li-
de Liebstad en Prusse. A Lip-
Rostoch, chez Jean Henri
rm, 1710. *in* 8°, *pp.* 247.

oire des Sçavans & des
nes de Lettres, n'est pas
ciences & des Lettres: quoi
ensemble par plusieurs en-
les sont néanmoins distin-
r beaucoup d'autres. Par
, les avantures de Cadmus
mede, ces premiers Maî-
Grece, n'entrent point
mes dans L'Histoire de la
l'écrire qu'ils y ont appor-
entée. Or Mr. Lilienthal
ci le plan d'une Histoire
s.
niers tems, dit-il, ont vû
quantité d'histoires, qui
re 1710.

comprennent la vie & l'éloge des personnes qui par leur science ont illustré quelque Ville ou quelque Nation particuliére, soit qu'ils en fussent originaires, ou que venus d'ailleurs ils s'y fussent établis : telles sont *Brema literata*, *Cremona literata*, Breme & Crémone lettrées; tels encore Dorpat, Hambourg, Stokolm, Lipsic, Lubec, Narva, Pernaus, Revel, Riga, Rostoc, avec la même épithete de lettrez; enfin la Hesse, la Nortvége, la Suede lettrées : comme le Dannemarc, Danzic, Hallerstat lettrez que promettent divers Auteurs. Tant de literature dans le Nord fait voir que la rigueur du climat n'y tient pas les esprits glacez, & que la science s'établit maintenant dans un païs d'où sortit autrefois cette barbarie si funeste aux belles Lettres & aux beaux Arts.

Mr. Lilienthal ayant principalement en vûë la gloire de la Prusse sa Patrie, s'est formé l'idée d'une histoire Literaire qui peut également être appliquée à chaque païs particulier : ce n'est pas l'histoire des Lettrez, mais des lettres mêmes. Voici

ſubſtance comme il s'explique en
tre ſections qui partagent ſon ou-
ge.
faut, dit-il, en la premiere ſec-
, commencer par la recherche
l'origine des lettres. Or comme
erme de lettres ſignifie, ou les
actéres dont l'écriture eſt formée
alphabeth, ou les ſciences qui ne
euvent ſoutenir que par le ſecours
l'écriture, le premier devoir de
ſtorien des lettres eſt de marquer
teur, la forme, le nombre des
actéres qui ſe ſont introduits en
Nation particuliére ; & enſuite
montrer par quelle voïe, & à
lle occaſion les ſciences y ſont
ées. La choſe priſe en general
ande de l'érudition ; mais le tra-
eſt bien abbregé quand il ne
it que des Nations du Nord, où
lettres ſemblent devoir leurs pre-
rs commencemens & tout ce
elles ſont à la Religion.
Dans la ſeconde ſection il dit que
iſtorien des lettres doit paſſer à
r progrès & à leur avancement,
itrer par quels degrez & à quel
ré de perfection elles ont été

Le titre de la troisième
de re literariâ certæ Gentis in
bendâ. C'est à dire, les lett
dans une Nation. Mais Mr.
ne s'arrête pas aux fleurs
jusqu'aux fruits, en dé
détail exact qu'il demand
histoire literaire. 1°. Sur l
des Universitez & des Col
ce, qui concerne leur
leurs privileges, leur
ment, les sciences, qu
seignent, le nombre & l
Professeurs avec les pensio
sont assignées, les avant
peuvent trouver les Etudi
niere d'y conferer & d'y r
Degrez.

; se sont fait de la réputation, mais
ussi quant à leurs mœurs, leurs ver-
s & leurs vices, leur maniere de
nverser & d'agir, soit en public,
it dans leur domestique.

3°. Touchant les Bibliothéques,
bondance ou la rareté des livres.

4°. Touchant l'Imprimerie & la
brairie, avec le nom & l'éloge des
nprimeurs & des Libraires qui se
nt distinguez.

5°. Sur le commerce des Sçavans
tre eux, soit en des conversations
glées, soit par lettres, & princi-
lement en des Academies établies
our entretenir & augmenter la
oire des lettres: à quoi se rappor-
nt les Journaux & les Memoires qui
struisent le public des livres qui
roissent, des nouvelles de la Repu-
ique des lettres, & de tout ce qui
découvre d'utile à l'avancement
es Sciences & des Arts.

Enfin la quatriéme section regar-
e le relâchement des études & l'a-
aissement des lettres, dont l'Histo-
en doit expliquer les causes.

Mr. Lilienthal donne sur tout celà
e longs préceptes qu'il appuye par

un grand nombre de citatio
teurs qui ont à peu-près t
mêmes matieres. On ne fe
déplaisir à ceux qui liront
moires, de leur indiquer c
uns de ces Auteurs : ils veri
est le goût des Alemans e
literature, assez semblale à
Mr. Baillet dans ses tomes
ment des Sçavans

Voglerus a donné une I
tion à la connoissance des
vres, Struvius une Introdu
qui concerne les lettres, R
nus un Essai d'Introductio
stoire literaire, Bosius une I
tion à la connoissance des I
Ecclésiastiques, Vockerodt
troduction à la connoissance
cietez literaires, Arndius t
sur l'avancement & le pro
lettres; Conringius, Kortho
sius ont écrit l'Histoire des
sitez & des Ecoles publique
cherus, Goetzius, Morhosi
her, Blum, Meisner, Rc
fait des Catalogues des p
qui à l'éclat d'une naissanc
guée ont ajouté celui de la

Goetzius & Schroeder ont celebré ceux qui d'une vile extraction se sont élevez par leur merite dans la Republique des lettres. Enfin ils ont suivi les Sçavans dans tous les Etats de la vie : Menckenius a écrit des calamitez des Sçavans, Weisius & Gleichius de leurs destinées, Martius de leurs fuites, Morhosius de leurs déreglemens dans l'étude ; Fritschius, Spitzelius & Laubius de leurs vices & de leurs fautes ; Sehwatzius & Crenius de leurs larcins literaires, Struvius des Sçavans imposteurs, Betner des Sçavans mal mariez qui ont eû de méchantes femmes.

ARTICLE CLXX.

TRAITE' DES DISPENSES DE Carême, seconde édition revûë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de deux Dissertations, l'une sur les Macreuses, l'autre sur le Tabac in 12. A Paris chez François Fournier ruë Saint Jacques 1710. *deux tomes, tome premier pages 509. tome second pages 529.*

UN Auteur doit être content du succès de son livre quand

il en voit deux éditions dans un an; ce n'eſt pas en flattant le goût corrompu des hommes que Mr. Hecquet s'eſt attiré leur applaudiſſement, & le prompt debit de ſon ouvrage feroit croire que le public aime à être gourmandé. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Hecquet ne menage point du tout la concupiſcence, peut-être même ne menage-t'il pas aſſez l'infirmité. Mais ſi l'on ne peut ſouſcrire à toutes ſes déciſions, on ne peut auſſi ſe diſpenſer de louër ſon zele & ſon érudition.

Cette ſeconde édition eſt plus ample & plus correcte que la premiere, quoique l'empreſſement du Libraire ait contraint l'Auteur de ſe borner au pur neceſſaire, tant pour les corrections, que pour les additions. Il s'eſt, dit-il, executé lui même en châtiant quelques endroits, en redreſſant quelques expreſſions, & en ſe corrigeant ſur des interpretations de paſſages d'Auteurs. Il a ôté de deſſus le compte d'un Ecrivain celebre & reſpectable (le Pere Thomaſſin) une opinion relâchée qu'il avoit crû appercevoir dans ſon Traité des jeûnes.

Les additions consistent en quelques pages qui contiennent, ou de nouvelles matieres, ou de nouvelles preuves, comme aux pages 529. 272. 324. 416. & en beaucoup d'autres endroits où le changement est moindre. Les additions les plus considerables sont deux dissertations nouvelles, l'une *sur les Macreuses*, l'autre *sur le Tabac*.

La dissertation sur les macreuses est le chapitre XXIV. de la premiere partie.

Mr. Hecquet pour montrer que la macreuse n'est pas poisson, rappelle toutes les inepties qu'on a debitées sur son origine. On a froidement raconté qu'il y avoit une coquille d'où naissoient des oiseaux poissons. On a voulu faire croire que les macreuses éclosoient du fruit de certains arbres semblables aux saules, qui se trouvoient, disoit-on, en Angleterre ou en Irlande. Un Auteur distingué a osé écrire que les feüilles de ces arbres qui tomboient à terre produisoient des oiseaux, tandis que celles qui tomboient dans l'eau produisoient des poissons. D'au-

tres se sont imaginé qu'il falloit chercher dans la gomme des sapins les germes des macreuses, ce qui leur a valu le nom de *Sapinettes*; mais l'opinion qui a le plus long-tems regné dans le monde sçavant, est celle qui leur donne la pourriture pour origine : ces chimeres se sont évanouïes, on ne doute plus que les macreuses ne viennent d'œufs de macreuses.

Mr. Hecquet prétend que l'usage de manger des macreuses n'a point eû d'autre fondement que ces fausses opinions, & qu'il devoit tomber avec elles : il se recrie encor plus fortement contre ceux qui supposent le castor chair & poisson tout ensemble, & qui dans le partage de cet animal entre ces deux natures, en attribuent sans balancer les parties plus délicates au poisson, pour se conserver la liberté de les manger en Carême.

Les autres preuves de Mr. Hecquet contre l'usage des macreuses, des loutres, des castors, sont tirées du peu de ressemblance entre les poissons & ces animaux, à qui les

parties communes à tous les poiſſons manquent ; des experiences qu'il a faites ſur le ſang & la graiſſe des macreuſes qu'il a vû ſe figer, d'une défenſe d'en manger en Carême que Vincent de Beauvais attribuë au Pape Innocent III. & au quatriéme Concile de Latran : enfin d'une déciſion de la Faculté de Medecine de Paris contre l'uſage des pillets & des blairies qu'il veut faire tomber ſur l'uſage des macreuſes.

La diſſertation ſur le tabac fait le chapitre XVIII. de la troiſiéme partie. Mr. Hecquet ſe propoſe dans ce chapitre la queſtion, *ſi le tabac rompt le jeûne* : cette queſtion eſt pour l'Auteur une occaſion qu'il ne neglige pas, de debiter ſur le tabac une érudition fort choiſie. Si le tabac ne nourrit pas, comme quelques Medecins l'ont prétendu, il préſerve de la faim, il donne de la vigueur, & par là il eſt contraire à la fin du jeûne : s'il eſt auſſi nuiſible que les plus habiles Medecins le prétendent, ce n'eſt pas un grand ſacrifice que de s'en priver : ſi c'eſt un remede, il n'eſt pas neceſſaire d'en uſer chaque jour : ſi,

ce qui paroît plus vrai, la longue habitude en rend l'usage inutile & indifferent pour la santé, le plaisir qu'on y prend convient-il au jeûne? Voilà les raisons de Mr. Hecquet pour condamner ceux qui se le permettent dans ces jours de pénitence. Nous n'avons garde de prononcer sur la force de ces raisons : c'est à l'Eglise à déclarer ce qu'elle permet & ce qu'elle condamne.

Article CLXXI.

LE REGIME DU CAREME *consideré par rapport à la nature du corps & des alimens, en trois parties, où l'on examine le sentiment de ceux qui prétendent que les alimens maigres sont plus convenables à l'homme que la viande : où l'on traite à ce sujet de la qualité & de l'usage des legumes, des herbages, des racines, du fruit, du poisson &c. Et où l'on éclaircit plusieurs questions touchant l'abstinence & le jeûne, suivant les principes de la Physique & de la Medecine, entre autres si l'on doit défendre en Carême la macreuse & le tabac. Par*

M. Nicolas Andry Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Professeur Royal. A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë Saint Jacques 1710. *in 12. pag.* 631.

C'Est à tort qu'on accuse la Medecine de n'être attentive qu'à la conservation du corps, & de lui sacrifier sans peine les interêts de l'ame & les devoirs de la Religion. Deux celebres Medecins peu d'accord en toute autre chose, se réünissent dans le dessein de défendre les saintes loix du jeûne & de l'abstinence, & de combattre les faux préjugez que la cupidité leur oppose.

Ils tendent tous deux au même but, ils veulent justifier l'Eglise à qui l'on impute d'imposer à ses enfans un joug insupportable : ils veulent dissiper la crainte mal fondée qui fait regarder l'abstinence & le jeûne comme la ruine entiere de la santé ; mais s'ils tendent au même but, ils ont pris des routes differentes pour y arriver.

Mr. Hecquet brûlé d'un zele ardent & charmé des grands exem-

ples d'austerité qu'ont donnez les premiers siécles de l'Eglise, s'est laissé emporter au désir de rétablir l'ancienne rigueur du jeûne & de l'abstinence. Ce zele ardent, ce violent désir ne lui ont pas permis de faire assez de reflexion sur les sages motifs qui ont porté l'Eglise à des addoucissemens necessaires; il n'a craint que de trop ménager la délicatesse du monde sensuel: c'est à l'ardeur d'un zele si loüable en soi, qu'on peut attribuer certaines expressions fortes, certains tours qui tiennent un peu de l'exageration. Il demande beaucoup pour obtenir peu & l'obtenir sûrement, & comme il veut persuader à quelque prix que ce soit, il employe les raisons les plus spécieuses, sans s'amuser à choisir les plus exactes qui lui semblent trop foibles & dont il se défie: ainsi il soûtient que le maigre est plus nourrissant que la viande, & que le jeûne augmente les forces au lieu de les détruire.

Mr. Andry a crû que le vrai proposé simplement, persuade mieux que ce qui semble exageré. Il s'en

tient aux regles communes : c'est le parti le plus sage, *il est dangereux d'encherir sur la loi, les maximes trop severes conduisent presque toûjours au relâchement qu'elles semblent combattre.* Ce sont les termes dont se sert Mr. Baillard Docteur de Sorbonne dans l'approbation qu'il donne au traité du regime ; nous les empruntons parce qu'il est difficile de s'exprimer avec plus de justesse. Non ce n'est point un paradoxe, les maximes trop rigides conduisent au relâchement , & parce que l'excès de severité en faisant paroître le précepte impossible détourne de l'accomplir , & parce qu'il arrive toûjours que ceux qui poussent trop loin la rigueur sur certains préceptes, rabattent beaucoup de cette austerité sur quelque autre , & que personne ne dédommage mieux la cupidité que ceux qui la combattent sans garder de mesure : Mr. Andry a pris pour sa regle les intentions , les usages présens de l'Eglise , & les opinions les mieux établies sur la nature du corps & les proprietez des alimens.

Il convient que le maigre nourrit

moins que la viande, & c'eſt pour cela, dit-il, que l'Egliſe commande d'en uſer dans un tems conſacré à la pénitence : il ſoutient d'un autre côté que, ni le maigre quoique moins nourriſſant que la viande, ni le jeûne même ne ſont point incompatibles avec la ſanté. On a donc tort, dit il, de ſe plaindre du regime du Carême comme d'un joug trop rude.

L'uſage du maigre convient à la pénitence ; il n'eſt point trop contraire à la ſanté. Voilà le ſujet du livre, en voici l'occaſion. L'Auteur du Traité des diſpenſes de Carême imprimé en 1709. & dont la ſeconde édition a paru en 1710. a ſçavamment expoſé les principales raiſons qui appuyent les ſentimens contraires à ceux de l'Auteur du *Traité du regime du Carême* : ce qui a engagé le dernier a donner une refutation exacte *du Traité des diſpenſes*.

Le Traité des diſpenſes eſt diviſé en trois parties dont la premiere traite de l'abſtinence de la viande ; la ſeconde du jeûne, la troiſiéme des boiſſons propres du Carême.

L'Auteur du Traité du regime

de Carême a suivi la même divi-
ion, il n'a pû discuter ces matieres
ans entrer dans plusieurs questions
le Physique, dans des recherches sur
a nature du corps, & les qualitez
les alimens.

Pour montrer que les nourritures
naigres sont plus convenables à
'homme que la viande, Mr. Hecquet
Auteur du *Traité des dispenses* a eû re-
cours au systême d'Erasistrate, qui ex-
pliquoit la digestion par la tritura-
ion des alimens broyez dans l'esto-
nac, par le mouvement que les fi-
bres communiquent à ce viscere.

Mr. Andry propose de fortes ob-
ections contre ce systême. Un en-
ant, dit-il, une personne délicate,
ligerent des viandes qu'un hom-
ne fort & robuste ne peut digerer.
On voit des personnes qui dige-
rent les viandes les plus coriasses,
& qui ne sçauroient manger un peu
le fruits sans souffrir des indiges-
tions: une groseille, une prune ré-
istent à la digestion dans certains
estomacs. On n'expliquera jamais
ces effets par le broyement: on ex-
pliquera encore moins dans ce syst-

tême une experience dont Mr. *Brunner* eſt témoin dans ſon *Traité du Pancreas*; il aſſûre avoir trouvé dans l'eſtomac d'une choüette, une cuiſſe de grenoüille dont l'os étoit preſque réduit en pâte vers le milieu, tandis que les deux extremitez étoient encore dures & entieres : or les deux extremitez étoient certainement plus expoſées au frottement de l'eſtomac que le milieu ; les os ne ſe digerent donc pas par le frottement, comme je me l'étois imaginé, dit là deſſus Mr. Brunner. Il aſſure encore avoir découvert la même choſe dans un milan & dans un grand ſerpent qu'il diſſequa. Ces experiences prouvent que la digeſtion ſe fait par des levains differens ſelon les eſtomacs differens.

On dira peut-être que le levain conſumeroit l'eſtomac même. Mr. Andry répond que les levains n'ont d'action que ſur certains corps : l'eau regale qui diſſout l'or, ne peut diſſoudre l'argent quoique plus ſoluble : d'ailleurs une mucoſité dont l'eſtomac & les inteſtins ſont enduits, les défend de l'activité des

levains, comme la cire dont on a couvert un vaiſſeau de cuivre, arrête l'action de l'eau forte.

Les autres raiſons ſur leſquelles Mr. Hecquet appuye la convenance des alimens maigres avec le corps humain ſont, que les animaux plus forts que l'homme ſe nourriſſent d'herbes, que les plantes & les fruits qui ne ſont que des pelotons de vaiſſeaux, paſſent plus aiſément dans la ſubſtance du corps qui n'eſt auſſi qu'un amas de vaiſſeaux, que Dieu ne donna au Premier homme que des fruits pour nourriture, que la ſtructure des organes de nos corps fait voir que la viande ne nous convient pas.

Mr. Andry répond qu'on ne peut rien inferer de l'exemple des animaux, que leur chair a plus de rapport avec la nôtre que les plantes, qu'il n'eſt pas ſûr que les hommes n'ayent pas mangé de viande avant le deluge, & dès le commencement du monde, & que ſi nous manquons de crocs & de griffes pour dechirer la viande, la main qu'on doit regarder comme un organe univerſel &

possible de rapporter ici
disputes de ces deux sçav
cins, sur chaque espece
Ils étoient très-capables
cette partie de la Mede
n'eussent l'un & l'autre
que de l'éclaircir ; ma
vention pour les alimen
a entraîné Mr. Hecquet
opinions quelquefois mê
contraires, dont son éru
roit garanti, si la vivacité
lui avoit permis de les ex
Mr. Andry s'est plus appli
quer Mr. Hecquet, qu'à i
Lecteurs sur le choix des
La seconde partie com

,& c'eſt pour l'abbattre qu'il eſt
iné. La preuve de cette propoſi-
eſt ſuivie de pluſieurs autres
ions : ſi pendant le jeûne du
ne l'eſtomac ſe delaſſe & ac-
t plus de force ? ſi ſelon le cours
aire de la nature on peut ſe
: d'alimens pendant quatorze
? ſi la nourriture n'eſt neceſſaire
dultes que comme en paſſant ?
égard à la ſanté on doit plus
ger à ſouper qu'à dîner ? Mr.
ry traite ces matieres en habile
icien, il prend ſur toutes le parti
ı négative, & quoique Galien
elſe ayent jugé que le ſouper
être plus ample que le dîner,
eur préfere le ſentiment con-
: d'Actuarius & d'Avicenne, &
tablit d'une maniere convain-
: ſur ce principe, que le ſom-
tourne preſque tout en nourri-
, enſorte que la même quantité
mens nourrit plus pendant le
neil que pendant la veille.
'autres queſtions plus propres
Caſuiſtes que des Medecins oc-
nt enſuite nôtre Auteur. Il s'a-
e décider ſi les femmes groſſes,

les nourrices, les goutteux, les graveleux, les enfans qui ont passé l'âge nubile, les personnes qui travaillent beauconp de corps ou d'esprit, sont obligées au jeûne. Mr. Hecquet ne les exemte point de la rigueur du précepte, il prétend que la bonne Physique, c'est à dire celle qu'il suit, condamne les dispenses qu'on leur accorde. Mr. Andry s'attache à l'usage présent de l'Eglise, & il justifie les dispenses qu'elle accorde, par des observations appuyées de raisons solides & même du suffrage de son Adversaire, dont il fait remarquer des contradictions au moins fort apparentes.

La troisiéme partie est encore remplie de pareilles disputes. Mr. Andry soûtient toûjours la pratique de l'Eglise d'aujourd'hui, contre Mr. Hecquet qui veut ramener le jeûne à son ancienne austerité. Mr. Hecquet défend de boire, même un peu d'eau entre les repas les jours de jeûne, & il ne permet ces jours-là aucune autre boisson que l'eau pure. Mr. Andry ne laisse échapper à sa critique aucune preuve de

ions rigides,la dispute le mê-
point de Physique assez im-
si l'eau nourrit. M.Hecquet
dit que ceux qui sont d'une
contraire, confondent le
de l'aliment avec l'aliment.
ry oppose encore ici l'Au-
Traité des dispenses à lui
il examine ensuite la nature
sons, matiere importante
ite avec exactitude. On con-
qu'il est rarement d'accord
. Hecquet : il refuse à l'eau
ere, la plûpart des avantages
uteur *du Traité des dispenses*
orde, & il s'en faut beaucoup
autant de mal du vin que
ur en a dit. Il employe con-
faveur du vin l'autorité du
Pierre Gontier Auteur ge-
ent estimé, & qui est sou-
ié dans *le Traité des dispenses*.
troisiéme partie finit par des
s sur un passage d'Hippo-
l entendu, & par l'examen
e Mr. Hecquet a avancé,
ontrer que nous avions fort
de la pieté de nos Peres
servation de l'abstinence &

bre 1710.

ſon Adverſaire exagere
& qu'il n'eſt pas juſte dan
On trouve à la fin du
additions, une lettre, &
ceſſaire pour verifier da
de édition les citation
de Mr. Andry faites ſur
La lettre qui a été éc
ſion de la ſeconde éditi
té des diſpenſes du Car
me differens articles
ſemble peu de rapport.
ne ſi ce Livre n'eſt
qu'un ouvrage de feu
augmenté par Mr. Hec
qui a écrit la lettre dé
plus de penchant à croi
Hamon n'a aucune par

cupe une grande partie de la
tre , le reste est rempli de re-
xions sensées sur la quantité d'a-
nens qu'on peut se permettre à la
lation. Mr. Hecquet a déclamé
rt aigrement contre les Casuistes
i permettent de prendre dix on-
s de nourriture solide, laissant la
erté de boire à discretion : l'Au-
ır de la lettre dont nous parlons
iré d'une lettre écrite, à ce qu'on
oit, par le R. P. le Brun de l'Ora-
ire à Monseigneur l'Archevêque
Aix , la refutation du sentiment
tré de Mr. Hecquet. Le P. le
un remarque judicieusement qu'il
it réduire à huit onces les dix
nt parle Mr. Hecquet, parceque
mesures des païs où les Casuis-
s qu'il blâme injustement ont
rit , sont differentes des nôtres,
qu'à l'égard de la quantité d'ali-
ens ainsi réduite à huit onces , la
atique de tant de pieuses Com-
unautez est une regle qu'on peut
ivre en sûreté.

Les deux additions ont rapport
deux articles ajoutez dans la se-
nde édition du Traité des dispen-
s du Carême.

regime du Carême, re
nouveau jour.

L'autre addition rega
tion proposée par Mr. He
est permis les jours d
prendre du tabac en po
fumée. Mr. Hecquet n
qu'on doive le permett
dry déterminé à ne con
ce que l'Eglise condam
à toutes les raisons dont
saire appuye une décisio
il badine sur ces raisons,
aussi plus que badiner.

Ce qu'il ajoute des b
mauvais effets du tabac
these de Mr. Fagon pre
cin du Roi, nous a pa

est attaqué, que nous n'en voulons rien retrancher. Nous en ferons un article des Memoires du mois prochain.

ARTICLE CLXXII.

DISCOURS PRONONCEZ DANS *l'Academie Françoise le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë Saint Jacques 1710. *in quarto pages* 24.

TOut excite ici l'attention des Lecteurs. Deux des plus fameux Orateurs de France ont à parler du celebre Mr. Flechier, Mr. l'Archevêque d'Alby lui succede dans la place d'Académicien. Mr. l'Abbé Mongin répond à Mr. l'Archevêque d'Alby. Le nouvel Académicien qui en parlant aux Rois à soutenu si noblement la dignité de l'Eglise Galicane au nom de laquelle il parloit, s'oublie de tout ce qu'il est, occupé seulement de la place honorable qu'il va prendre : il parle à ses Confreres comme à ses Maîtres ; & dans

ce ſtile nouveau pour lui, ſon éloquence a conſervé tout ſon éclat; qu'on en juge par l'éloge de Mr. Flechier.

» Quel Evêque la mort vient de » ravir à l'Etat, à ſon Dioceſe, à tou- » te l'Egliſe! l'Academie commença » ſa réputation, & il ſe regarda toû- » jours comme ſon Eleve. Il apprit » d'elle l'art de bien parler, pour ap- » prendre enſuite à ſes Auditeurs » l'art de bien vivre. Nos chaires » ont retenti long-tems de ſes ſubli- » mes diſcours, & nos Temples des » acclamations que lui attiroient ſes » rares talens. On lit avec plaiſir ce » qu'on entendit autrefois avec ad- » miration. Il annonça dans la Cour » des Rois, & dans tous les lieux où » l'appelloit la moiſſon Evangélique, » les veritez du ſalut avec magnifi- » cence : & toûjours égal à lui-même » juſques dans le déclin d'un âge » avancé qui éteint d'ordinaire les » plus grands génies, il ne ceſſa d'ê- » tre éloquent que lorſqu'il ceſſa de » vivre.

» Il fut l'homme de tous les ta- » lens. Miniſtre de la parole par état &

„ & par vocation, Historien judi-
„ cieux & sincere, Traducteur fidel-
„ le & exact, Poëte même par amu-
„ sement, & à l'exemple de St. Gre-
„ goire de Nazianze & de St. Prosper,
„ il mêloit quelquefois aux occu-
„ pations sérieuses de son ministére
„ les jeux innocens de la Poësie. Les
„ ornemens & la pureté du stile n'af-
„ foiblirent point dans ses discours la
„ majesté & la sainteté de l'Evangi-
„ le, & son éloquence, quoique parée
„ des graces que l'art & le génie
„ peuvent donner, fut toûjours
„ Chrétienne & solide. Sçavant dans
„ toutes les especes d'érudition, il les
„ employa à l'édification de l'Egli-
„ se: & faisant servir à la décoration
„ du Temple de Dieu les dépoüilles
„ même profanes, il consacra les Let-
„ tres humaines par le Saint usage
„ qu'il en sçût faire.

„ Tant de vertus étoient encore
„ réhaussées par la modestie. Nous
„ l'avons vû exemt des foiblesses &
„ des tentations de l'amour propre,
„ joüir sans orgueïl de la réputation
„ qu'il s'étoit acquise, fuir les loüan-
„ ges avec le même soin que les au

„ tres les recherchent, s'attirer les „ respects & l'amour des ennemis „ même de l'Eglise ; ramener les „ brebis égarées de son troupeau, au-„ tant par sa douceur & par sa bon-„ té, que par l'attrait de son éloquen-„ ce ; conserver avec ses amis une „ égalité d'humeur & de sentimens „ qu'on ne voit guéres parmi les „ hommes, & consommer sa course „ comme les bons Evêques la doi-„ vent finir, dans les fonctions de „ l'Episcopat & dans les devoirs de „ la résidence.

„ Au milieu des soins d'un Dioce-„ se pénible & agité, il conserva „ toûjours le souvenir & l'amour de „ vos exercices. A l'ombre de sa „ protection & sous ses yeux, s'éleva „ dans Nismes une societé d'hommes „ choisis, que vous favorisâtes de „ vôtre adoption, & il leur procura la „ gloire & l'honneur de vôtre allian-„ ce. Il voulut que ses Citoyens *fus-„ sent* tout ensemble sçavans & ver-„ tueux ; que les Lettres fussent „ cultivées sous un Ciel si serein & si „ lumineux ; que l'esprit d'une Na-„ tion vive & ingénieuse fût dirigé

par les préceptes & par les exem-
ples, que l'art perfectionnât en elle
tous les dons de la nature, & qu'u-
ne Ville si celebre par tant de mo-
numens de l'antiquité, la devint
aussi par le sçavoir & par l'élo-
quence.

Quelque talent qu'ait Mr. l'Abbé
ongin, il étoit fâcheux pour lui d'a-
ir à parler après Mr. l'Archevêque
Alby : il a senti combien l'exposoit
charge de Directeur de l'Acade-
e, & le peril a donné un nouveau
à son éloquence qui brille sur
it dans l'éloge de Mr. Flechier.
voici quelques traits.

L'Oraison funebre étoit avant
l'art d'arranger de beaux men-
ges, un art tout profane, où sans
rd à la verité, ni à la Religion,
consacroit les fausses vertus
Grands, & souvent l'abus de
grandeur même. Mais le sage
chier ne songea dans l'éloge des
rts, qu'à faire des leçons aux vi-
s, & qu'à déplorer les grandeurs
naires par la vanité qui les ac-
npagne, ou par la mort qui les
ruit. Il ne suffisoit pas d'être né

Grand, de posseder de grandes dignitez, ou de lui proposer de grandes récompenses, pour avoir place parmi ses Heros immortels. Pour ne point trahir la verité, il n'a loüé que la vertu; pour ne point flatter ses portraits, il n'a travaillé que d'après la plus belle nature; & tous ses Heros sont des modeles, comme toutes ses pieces des Chefs-d'œuvres. C'est là qu'on est étonné de voir dans un seul homme l'ame universelle de plusieurs Grands hommes, l'ame du Guerrier, l'ame du Sage, du grand Magistrat, & de l'habile Politique. Là il s'éleve, il change, il se multiplie, & prend toutes les formes differentes du merite & de la vertu. La séduction est si forte, qu'on croit voir tout ce qu'on ne fait que lire ou qu'entendre: avec un livre à la main vous êtes transporté dans des siéges & dans des batailles; c'est l'Orateur qui vous charme, & vous n'êtes occupé que du Heros: c'est Flechier qui parle, & vous ne voyez que Turenne: l'Art cache l'Orateur, & ne montre que le grand Magistrat, ou le grand Capitaine.

Decembre 1710.

La posterité qui jugera toûjours de ses talens par ses ouvrages, pourra aussi juger de sa pieté par ses sentimens : & si elle n'en étoit pas un jour suffisamment instruite, c'est à nous à l'en assûrer aujourd'hui, & à lui apprendre à juger de l'Evêque de Nismes par sa vertu, aussi bien que par son langage. Souffrez donc, Messieurs, que j'éleve un moment ma voix, & que du siége même de l'immortalité où j'ai l'honneur de tenir vôtre place, j'annonce de vôtre part à nos derniers neveux, que cet Orateur celebre qu'ils admireront, & que les plus éloquens d'entre eux tâcheront d'imiter, fut encore plus admirable par ses mœurs, que par son éloquence ; que son zele & sa pieté furent en lui des dons plus grands que le don de la parole ; que s'il a si bien parlé le langage des Saints, il a encore mieux suivi leurs exemples ; qu'il s'est peint, qu'il s'est représenté, qu'il a fait son histoire dans tous les éloges qu'il a publiez des saints Evêques ; qu'il étoit lui-même tout ce qu'il admiroit dans ces grands modeles ; pieux comme les

Borromées, compatiſſant comme les François de Sales, zelé comme les Auguſtins ; & que s'il a laiſſé dans ſes écrits un rival au Grand Chryſoſtome, il a auſſi laiſſé dans ſa vie un imitateur de ſes vertus ; mais principalement de cet amour tendre & paſtoral qui le rendit toûjours le Pere de ſon peuple.

En effet c'étoit peu de charmer les eſprits, il enlevoit les cœurs, & la douceur étoit ſon caractére, comme l'éloquence étoit ſon talent. L'hereſie qui réſiſtoit ſouvent à la force de ſes paroles, cedoit à ſa bonté ; indocile à la raiſon, elle ſe rendoit à l'amour. Ces hommes mêmes que les plus noires fureurs poſſedoient, qui avoient perdu tout ſentiment d'humanité pour tout âge & pour tout ſexe, étoient encore ſenſibles à la tendreſſe de leur Paſteur. Sourds à la voix de la Patrie, parricides impies de leurs Citoyens, alterez ſur tout du ſang des Oingts du Seigneur, ils ſe déclaroient les défenſeurs de l'Evêque de Niſmes, il leur étoit du moins ſacré par ſon amour, s'il ne l'étoit pas par ſon caractére. Le Pere ſauvoit

êque, & souvent ils alloient par ect déposer leur ferocité à ses ls, comme les lions alloient tom- aux pieds des Martyrs.

Article CLXXIII.

PITRES DE SAINT PAUL *traduites en François, avec l'Explication du sens literal & du sens spirituel tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques....* A Paris chez Guillaume Desprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques à Saint Prosper, & aux trois Vertus vis à vis les Mathurins. M. DCCVIII. *Avec Approbations & Privilege de sa Majesté. Quatre tomes in* 8°. *le premier contient* 694. *pages avec les tables, le second en contient* 896, *le troisiéme* 805, *& le quatriéme* 840.

Comme Saint Paul developpe dans ses Epîtres les plus sublimes Mysteres de nôtre Religion, & u'après tout ce qu'il en dit il leur este encore beaucoup d'obscurité; omme il y donne des regles de con-

duite pour tous les âges & toutes les conditions, on peut dire que les Epîtres de l'Apôtre sont une des plus importantes parties de l'Ecriture Sainte, & qu'une explication du sens literal & du sens spirituel de ces Epîtres, est une entreprise aussi difficile qu'elle est délicate.

Mr. le Maître de Saci dit, qu'il a ramassé dans les Peres & dans les Auteurs Catholiques, ce qu'il a trouvé de meilleur pour expliquer dans un sens literal ces Epîtres, & de plus propre à faire goûter les maximes qui y sont répanduës. Nous ne sçaurions faire connoître un ouvrage de cette sorte, qu'en faisant quelques reflexions sur la traduction du Texte, sur l'explication du sens literal & du sens spirituel, & en donnant un abregé de la préface generale, où l'Auteur explique les regles qu'il a suivies, & qu'il croit qu'on doit suivre dans la traduction de l'Ecriture Sainte, & dans l'explication de la parole de Dieu.

Cette préface est divisée en deux parties : dans la premiere l'Auteur parle *de la necessité du sens literal, & de l'usage qu'il faut faire du sens mysti-*

que. D'abord il dit que dans le tître de son ouvrage il s'est servi du terme d'*explication*, pour montrer qu'il n'a point eû d'autre vûë que d'expliquer nûment & simplement les paroles de l'Apôtre, & de représenter le plus fidellement qu'il a été possible, le sens propre & la signification naturelle du Texte. Il apporte ensuite la raison pourquoi il s'est uniquement attaché à cette sorte d'explication. C'est, dit-il, sans difficulté la premiere dans l'ordre naturel : & quoique toutes les autres explications ayent leur utilité particuliere, cependant il n'y a que la literale qui puisse servir de preuve fondamentale & convainquante pour nos Mysteres; les autres considerées en elles-mêmes ne font tout au plus qu'un argument moral, & une preuve, pour ainsi dire, de bienséance, à moins qu'elles ne soient fondées sur quelques passages exprès de l'Ecriture, ou sur la tradition de l'Eglise, ou qu'elle n'ayent pour Auteurs les premiers Disciples ou Successeurs des Apôtres.

Ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Evangile, ajoute Mr. de Saci,

ne se sont point ordinairement *éloi*gnez du sens de la lettre, & s'ils ont crû quelquefois le devoir faire, ce n'a été que pour une plus parfaite instruction du peuple Chrétien. Les Apôtres qui ont écrit aux Eglises, ou aux Fidelles particuliers, ne se servent jamais des preuves tirées du sens mystique, que par maniere d'application & de convenance des anciennes figures avec les choses qu'elles représentent.

Du sens literal & du sens allégorique, Mr. de Saci passe au sens moral. Voici ce qu'il en dit : A l'égard du sens tropologique ou moral, qui n'est fondé que sur des proportions arbitraires qui dépendent beaucoup de l'esprit, & qui ne consiste que dans le rapport d'un ou de plusieurs passages, il est permis d'y apporter beaucoup plus de liberté, & il suffit de ne se point écarter trop visiblement de son sujet, & que l'application en soit au moins vraisemblable devant des personnes d'un jugement raisonnable. Mais pour les autres sens, il y faut apporter beaucoup plus de précaution. Mr. de Saci s'étend fort

sur ce point en differens endroits de sa préface ; il ne peut s'empêcher de parler avec beaucoup de vivacité contre ceux qui se donnent trop de liberté sur cela : il prétend que c'est de-là qu'est venuë cette foule d'Heresiarques, qui ont donné de si cruelles atteintes à la foi de l'Eglise dans sa naissance. Il n'épargne pas même Origene, duquel il dit qu'à force de détourner le simple sens de l'Ecriture à des sens mystiques & spirituels, qui lui paroissoient plus nobles & plus dignes de la majesté de Dieu, il a donné lieu à une multitude innombrable d'heresies. Enfin il ajoute que pour s'être écartez du sens naturel & literal des paroles de l'Ecriture, que les Heretiques des derniers siécles se sont séparez de l'Eglise sur le point de la réalité.

Après cela Mr. de Saci parle des autres maux que produit cette liberté que l'on se donne, d'expliquer l'Ecriture Sainte dans un sens figuré. Le premier est qu'elle donne sujet aux Heretiques d'accuser les Ministres de l'Eglise de ne faire point comme ils devroient, leur ca-

pital d'enseigner le sens naturel de l'Ecriture. Le second est qu'elle fomente la negligence des Pasteurs, qui ne cherchent que trop à se décharger du pénible travail qu'il faut se donner, pour exposer la parole de Dieu au même sens qu'elle a été proferée par le Saint Esprit.

L'Auteur prévient ici une objection qu'on auroit pû lui faire ; sçavoir, que c'est imiter les Juifs que de s'attacher au sens literal de l'Ecriture, que selon l'Apôtre même c'est la lettre qui tuë, & l'esprit qui donne la vie. Il répond qu'il ne blâme que ceux qui usent perpetuellement de ces sortes d'explications mystiques & figurées, dans l'exposition même des maximes les plus spirituelles & les plus claires du nouveau Testament : car lors que l'Auteur sacré ne se sert que de termes mysterieux & allégoriques, c'est une marque qu'il le faut exposer de cette maniere, & dans ce même esprit ; & c'est ainsi qu'il faut expliquer le Cantique des Cantiques, l'Apocalypse, & quelques endroits des Prophetes. Mr. de Saci après avoir tant

parlé contre ceux qui expliquent l'Ecriture dans un ſens myſtique, paroît ici ſe relâcher beaucoup en faveur de ce ſens: car il dit qu'à l'égard des livres de Morale de l'ancien Teſtament, qui n'obligeoit pas les anciens Patriarches à un détachement auſſi parfait, que celui auquel les Chrétiens ſont obligez par le nouveau, il eſt permis d'amollir la dureté de certains paſſages, ou, pour mieux dire, de les relever & de les annoblir par quelque ſens myſtique, qui les rende plus convenables à l'eſprit de l'Evangile, & moins expoſez au ſens charnel de ceux qui n'en ſuivent pas les maximes. Cela paroît viſiblement contraire à la regle que l'Auteur veut qu'on ſuive en expliquant la Sainte Ecriture, qui eſt de s'attacher au ſens literal.

Mr. de Saci finit la premiere partie de la préface, en appliquant aux Epîtres de Saint Paul ce qu'il avoit dit de toute l'Ecriture en general, qu'il faut l'expliquer ſimplement ſans avoir recours aux ornemens de l'éloquence, & aux interpretations allégoriques : ce qu'il confirme par

l'exemple de Saint Chrysoſtome & de St. Auguſtin, qui ne ſe ſont preſque jamais écartez du ſens literal de ce grand Apôtre.

Dans la ſeconde partie de la préface, Mr. de Saci fait des remarques particulieres ſur la lecture & le deſſein de ſon ouvrage : voici les principales. D'abord il dit qu'il a tâché de rendre l'explication des Epîtres de St. Paul aiſée, & conforme à la portée ordinaire des Eſprits : il demande enſuite qu'on liſe ſon ouvrage avec un ſens droit, un peu d'application, & qu'on travaille en même tems à l'imitation des vertus de l'Apôtre, qui eſt la vraye clef de ſa doctrine. Il veut bien croire que la methode qu'il a ſuivie de l'expliquer en nôtre langue, ſelon la juſteſſe & l'exactitude de la lettre, pourra rétablir parmi les peuples cet ancien goût pour les Livres ſacrez que l'ignorance ſemble avoir fait perdre.

Dans le reſte de la préface, Mr. de Saci explique plus en détail les raiſons qu'il a eû de donner à ſon ouvrage la forme & l'arrangement qu'il a

Ce n'eſt point, dit-il, une paraphraſe, puis qu'à proprement parler, une paraphraſe n'eſt qu'un changement de termes qui n'expliquent qu'en gros & confuſément la penſée de l'Auteur ; au lieu qu'il prétend avoir donné une explication veritable, qui ne tend qu'à rendre le Texte plus clair & plus facile, & qui outre cela renferme en pluſieurs endroits des interpretations differentes de ce même Texte, des reflexions eſſentielles à l'intelligence du ſens de l'Apôtre, diverſes conſéquences qu'on peut tirer de ſa penſée, des ſupplémens neceſſaires pour en faire voir l'integrité & l'étenduë, des remarques de pluſieurs ſens faux qu'on pourroit prendre pour veritables, & enfin beaucoup d'autres obſervations qui peuvent convenir à une explication que l'on a tâché de rendre veritable & entiere. C'eſt là tout ce qu'on peut attendre d'un habile Interpete, & d'un Critique judicieux.

Il avertit qu'il n'a pas crû devoir entrer dans la diſcuſſion des points conteſtez parmi les Catholiques, & qu'il s'eſt contenté de ſuivre la penſée

des Peres, dont il employe quelquefois les propres paroles sans citer les ouvrages d'où elles sont tirées. Il déclare que St. Chrysostome est celui des Peres Grecs au quel il s'est particuliérement arrêté, & que parmi les Peres de l'Eglise Latine, il s'est attaché à St. Augustin.

Au reste il ajoute que la retenuë dont il a usé, quand il a rapporté les differens sentimens des Interpretes sur quelque passage de Saint Paul, ne l'a pas empêché de remarquer les erreurs des Heretiques, & d'établir, par tout où il y a eû lieu de le faire, les veritez de la foi.

Dans ce qui reste de la préface, Mr. de Saci tâche de faire sentir combien il est difficile de bien traduire les Epîtres de Saint Paul, à cause des expressions suspenduës & concises, des constructions irrégulieres, du grand nombre d'hebraïsmes, des longues parentheses, & de l'usage fréquent de certaines manieres de parler qui paroissent particulieres à cet Apôtre.

Enfin l'on trouve à la fin de la préface une liste Chronologique des

Epîtres de S. Paul, & une protestation de l'Auteur. Il dit que les plus habiles d'entre ceux qui ont écrit sur St. Paul, semblent demeurer d'accord que les deux premieres de toutes les Epîtres sont la premiere & la seconde aux Thessaloniciens, la troisiéme celle aux Galates, ensuite les deux aux Corinthiens, & après celle aux Romains, aux Philippiens, à Philemon, & puis aux Colossiens, aux Ephesiens & aux Hebreux, la premiere à Timothée, celle à Tite, & enfin la derniere de toutes est la seconde à Timothée.

La protestation par laquelle l'Auteur soumet son ouvrage au jugement de l'Eglise, est tres-édifiante. Il déclare „ qu'encore qu'il se soit „ appliqué, autant qu'il lui a été pos„ sible à ne rien substituer de ses „ pensées & de ses reflexions parti„ culieres, à la place du sens naturel „ & veritable de l'Apôtre, & de ce„ lui que toute la tradition a toujours „ reconnu pour être le sien, il n'ose „ cependant s'assûrer de ne s'y être pas „ trompé. Ce qui l'oblige de protester „ qu'il est très-disposé à changer, & à

„ corriger ſincerement tout ce *que*
„ l'Egliſe y touvera de contraire à
„ ſes ſentimens & à ſa doctrine, la re-
„ connoiſſant pour la ſeule & verita-
„ ble Interprete du ſens des Ecritu-
„ res, & la fidelle Depoſitaire de la
„ foi de Jesus-Christ, à laquelle il
„ veut demeurer inviolablement at-
„ taché.

Il ne nous reſte plus qu'à faire quelques reflexions ſur la traduction de Mr. de Saci, & ſur l'explication qu'il a donnée, tant du ſens literal, que du ſens ſpirituel.

On trouve dans ſes explications du ſens literal des reflexions ſur la divinité de Jesus Christ, ſur la divinité du St. Eſprit, ſur la réalité, ſur la neceſſité de la grace, de la priere & des bonnes œuvres, ſur la priere pour les morts, ſur la vigilance Chrétienne, quelques-unes *ſur la* liberté, ſur la cooperation à la grace; il y en a contre le dogme faux & ridicule de l'inamiſſibilité de la grace, & contre pluſieurs autres hereſies ſemblables.

Dans ſes explications du ſens ſpirituel, il s'étend beaucoup plus que

ans ses explications du sens literal
ui sont ordinairement courtes; au
eu que dans les autres il ne craint
oint de rapporter plusieurs passages
es Peres.
Il s'étend beaucoup sur la sainteté
e l'Etat des Prêtres, sur les devoirs
es Evêques, sur la mortification
hrétienne, sur la priere, sur le dé-
chement du monde, sur l'obéïssan-
e que l'on doit aux Princes & aux
lagistrats, sur l'éducation des en-
ns; surquoi il remarque qu'encore
u'il ne condamne pas la coutume
ue l'on a prise de leur faire lire les
uteurs profanes, il seroit plus à
opos de leur faire apprendre quel-
ues beaux endroits du nouveau
estament & des Livres sapientiaux,
ue de remplir leur memoire de
ers de Virgile & d'oraisons de Ci-
ron. Il paroît fort zelé pour l'an-
enne discipline de l'Eglise, dont il
t qu'il faut conserver l'esprit, si
n n'en retient pas les usages. Il par-
avec beaucoup de force contre la
gligence des Pasteurs, l'avarice &
mbition des Prêtres, contre l'état
alheureux de ceux qui sont heu-

reux ſelon le monde, contre l'orgüeil qu'inſpirent les richeſſes, contre ceux qui ſans vocation, ſans capacité, ſans vertu, s'ingerent dans les miniſtéres Eccleſiaſtiques, contre le peu de préparation que l'on apporte à la Sainte Communion. Enfin il n'épargne pas la Philoſophie, dont il dit que les diſputes ont ſouvent éclaté au dehors, & cauſé de grands deſordres dans les Etats.

Après tout ce que nous venons de dire, on ne doit pas trouver mauvais, que nous marquions quelques endroits de la traduction, ou des explications de Mr. de Saci, qui ne paroiſſent pas aſſez juſtes. Nous le faiſons d'autant plus librement, que nous ſommes perſuadez que Mr. de Saci eſt mort, avant d'avoir mis la derniere main à cet ouvrage : il eſt difficile d'en juger autrement, quand on fait attention à la multitude de fautes contre le langage qui ſont répanduës dans ces quatre volumes. Ce que l'on peut dire en general, c'eſt que la traduction n'eſt pas aſſez fidelle, elle ajoute quelquefois au Texte, dans les endroits où tous les Théologiens Catholiques conviennent qu'il en faut adoucir les termes. Les explications du ſens literal ſont pour l'ordinaire meilleures.

Remarques ſur la Traduction de Mr. de Saci.

Comme Mr. de Saci en faiſant ſa traduction avoit apparemment pluſieurs verſions

vant lui, selon la coutume des Inter-
rpretes, afin de rendre la sienne plus par-
ite que les autres ; il devoit éviter les
pressions de la version de Mons tant de
is condamnée, dans les endroits où elle
est pas fidelle : il ne paroît pas toûjours
en être écarté. Exemple. Ep. aux Rom.
20. *Or la loi est survenuë pour donner lieu
l'abondance du peché.* La fin que Dieu s'est
oposée en donnant la loi, n'étoit point
augmenter & de multiplier les pechez.
uisque Mr. de Saci devoit s'expliquer dans
note sur ce verset d'une maniere si rai-
nnable & si Catholique, pourquoi dans la
aduction du Texte, n'a-t'il pas exprimé
sens qu'il avouë lui-même être celui de
Apôtre ?

C. VIII. 6. *Or cet amour des choses de la
air est une mort, au lieu que l'amour des
oses de l'esprit est la vie & la paix. Pru-
ntia carnis*, signifie *la prudence de la
air*, c'est un terme consacré par l'usage,
il faut s'en servir quand l'occasion s'en
ésente. Mr. de Saci en se servant d'un au-
mot s'est écarté des regles qu'il s'est
escrit à lui-même. Il avertit dans sa pré-
ce * qu'il a consulté la traduction en La-
des versions Orientales, par exemple,
l'Arabe, de la Syriaque & de l'Ethiopi-
e. Or dans toutes ces traductions on lit
mot *prudentia*, & quand il ne s'y trouve-
t pas, ce ne seroit pas une raison de s'é-
gner de la Vulgate : car il faut dire ici en

* 2e. *Partie n. xiii.*

passant que lors qu'on veut expliquer l'Ecriture Sainte, & appuyer le Texte de la Vulgate par les versions Orientales, il ne suffit pas de s'en tenir aux traductions Latines qui ont été faites de ces versions, parce qu'elles ne sont pas toûjours fidelles.

C. IX. 12. *Non à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel & du choix de Dieu.* Le mot *choix*, qui se trouve dans la version de Mons & dans la version de Mr. de Saci, n'est point dans la Vulgate. Il n'est point aussi dans le Grec, ni dans les meilleures versions françoises que nous ayons.

Ibid. 22. *Les vases de colere préparez pour la perdition.* Ces termes sont trop durs depuis les nouvelles heresies. Il falloit en cette occasion préferer la Vulgate au Texte Grec.

C. XI. 8. *Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement & d'insensibilité, & il ne leur a point donné jusqu'à ce jour des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre.* Les paroles de St. Paul ne signifient pas, *il ne leur a point donné d'yeux pour voir*, mais elles signifient au contraire, *il leur a donné des yeux dont ils ne se servent point pour voir.* Soit que les paroles de St. Paul soient tirées du chap. 29. du Deuteronome, comme Mr. de Saci le marque, soit qu'elles ne le soient pas, il falloit dans le Texte même employer des termes plus doux, & qui auroient fait une traduction plus fidelle.

C. XIV. 23. *Tout ce qui ne se fait point se-*

.. la foi est peché. La note qui est au bas .e la marge contient ces mots *autr. par la* .. , qui sont encore un sens plus contraire celui de l'Apôtre, lequel par le mot de .oi entend ici la conscience. La traduction ..tine des versions Orientales que Mr. de ..aci a consultée ne lui laissoit aucun doute ..ur cela. Vers. Syr. *Qui enim dubitat & co..edit, reus factus est.* Vers. Arab. *Qui du..ius haret, si ederit, jam condemnatus est.* Vers. Æthiop. *Quia conscientiam suam non ..abilivit, peccat.*

Mr. de Saci reconnoit dans l'explication ..u sens literal de ce verset, que c'est en ..ffet de la conscience que Saint Paul parle: ..oici comme il s'exprime. *Tout ce qui ne .. fait point selon la foi*, „ c'est à dire tou„ te action qui se fait contre le mouve„ ment de la conscience, soit qu'on sçache „ qu'elle est mauvaise, soit qu'on en doute „ &c." Mais aussi-tôt il paroît se repentir ..'avoir donné une explication si belle, si ..aturelle & si vraie des paroles de St. Paul: ..ar voici ce qu'il ajoute. „ Saint Augustin „ prend en cet endroit le mot de foi, pour „ la foi en Jesus-Christ qui opere par la „ charité: & quoi qu'il semble que cette ex„ plication ne revienne pas si naturelle„ ment à la suite du discours de l'Apôtre, „ il est vrai néanmoins que la foi dont il „ parle en cet endroit, suppose & renferme „ la foi Chrétienne; puis qu'on ne sçauroit „ se persuader d'une persuasion veritable,

nous venons de rapporter d
si nous ne craignions de pa
d'un extrait. Contentons-nou
ques reflexions sur trois ou
importantes que l'on trouve
paroles.

1°. Pourquoi Mr. de Saci
sentiment de Saint Augustin
juge pas à propos de le suiv

2°. Pourquoi cherche-t'i
pour appuyer un sentiment,
pas revenir assez naturellem
discours de l'Apôtre ?

3°. Mr. de Saci sans y pe
St. Augustin une erreur gross
foi dont parle ici Saint Paul
Jesus-Christ qui opere par la
tout ce qui n'est pas fait selo
est peché, il est évident q
actions des infidelles qui n'or

ailleurs le mot *de foi*, mais il s'agit seulement de sçavoir en quel sens il le prend ici.

Il y a encore plusieurs autres endroits où la traduction de Mr. de Saci n'est pas assez fidelle, pour être trop semblable a la Version de Mons. Passons aux explications, tant du sens literal, que du sens spirituel, dont nous marquerons seulement quelques endroits.

Remarques sur les Explications de M. de Saci

Ep. aux Rom. C. 1. 27. sans examiner ici si ce que Mr. de Saci dit de Socrate, de Zenon, de Platon, & de Ciceron est vrai, sçavoir qu'ils étoient infectez de ce vice abominable, que l'Apôtre reproche aux sages de la Gentilité, il ne paroît pas qu'il fût necessaire de faire d'explication sur les horribles dereglemens dont parle St. Paul, puis que les termes dont il se sert font assez entendre sa pensée, & que l'usage de nôtre langue veut, que l'on n'employe que des termes generaux pour exprimer des vices que l'on n'ose nommer.

2. Ep. aux Thessaloniciens C. 2. dans l'explication du sens literal du verset 11. Mr. de Saci semble condamner la traduction qu'il en a faite, car il dit dans la traduction, Dieu leur envoyera des illusions si efficaces &c. & dans son explication il corrige ces mots *si efficaces* qui ne sont point dans la Vulgate, en disant que c'est par *une juste vengeance que Dieu permettra que leur esprit tombe dans l'erreur*. Le Trad.

de celle que l'on trouve dan
Mons.

1. Ep. à Timothée Ch.
cation du ſens literal du v
dit que l'Egliſe du Dieu v
lonne & la baſe de la veri
ajoute ces mots , *divine*,
myſterieuſe , car il ne s'agi
tres veritez naturelles qui
connuës à l'Egliſe. Il auroi
mieux de dire ſimplement,
la colonne de la verité dar
concerne la foi & les mœur

Ibid. C. 4. dans l'explica
roles du v. 10. *Nous eſpere*
vant qui eſt le Sauveur de t
M. de Saci explique ainſi de
Dieu eſt le Sauveur de tou

„ Le ſens naturel de ce
„ Eſtius, eſt celui que St.

„ à tous, & ne peuvent venir que de la li-
„ beralité de Dieu. L'Apôtre ajoute, &
„ principalement des fidelles, c'est à dire,
„ selon le même Estius, que Dieu est plus
„ proprement le Sauveur des fidelles, c'est
„ à dire de ceux qui perseverent dans la foi
„ qui agit par l'amour, parce que Dieu
„ leur donne à tous la vie eternelle, à qui
„ appartient proprement le nom de salut.
„ La suite & la liaison du discours de l'A-
„ pôtre montre assez la verité de cette ex-
„ plication du même Estius." En lisant ces paroles appuyées de l'autorité de tant de grands hommes, on seroit tenté de croire que Dieu ne veut point le salut éternel des Infidelles, & qu'il ne veut les sauver qu'autant qu'il veut leur donner *la vie temporelle & les biens qui la regardent* : ce qui est faux & contraire à la parole de Dieu. D'ailleurs est-il permis de dire que le nom de fidelles ne comprend que *ceux qui perseverent dans la foi qui agit par l'amour ?* Si c'est une nouvelle notion qu'Estius a voulu introduire dans la Théologie, devoit-on l'approuver, puisqu'elle n'a jamais été en usage parmi les Catholiques ?

Ibid. Ch. IV. Dans l'explication du sens spirituel des V. 4. 5. 6. &c. Mr. de Saci dit en parlant de la pieté, *qu'il n'y a point de tems où on ne la doive pratiquer. Elle consiste à rendre à Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit, par le motif d'un amour sincere.* Mr. de Saci explique la nature de la pieté par ces paroles : *elle consiste à rendre à*

Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit, par le motif d'un amour sincere : & il marque l'obligation qu'on a de la pratiquer par celles-ci : *il n'y a point de tems où on ne la doive pratiquer*. Tout ceci a besoin d'explication. Si Mr. de Saci prétend que l'on doive toûjours agir par le motif de la charité, ce que les mots *d'amour sincere* paroissent signifier, cela est faux : on peut agir par le motif des autres vertus, sans cesser d'avoir la vertu, & même le don de pieté.

Ibid. C. 5. v. 17. *Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorez*. Mr. de Saci explique ainsi ces paroles dans l'explication du sens spirituel : *Les Prêtres & les Evêques qui s'aquittent bien de leurs charges meritent un double honneur, c'est à dire une recompense abondante, car c'est ce que signifie ce mot dans l'Ecriture : ainsi on ne doit pas entendre qu'il faille payer aux Prêtres le double de leur travail*. Le mot *payer*, a échapé à Mr. de Saci ; car on ne s'en sert jamais pour exprimer ce que les peuples doivent par justice aux Ministres des Autels pour leur subsistance.

2. Ep. à Timothée C. 1. v. 12. *Je sçai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt*. Dans l'explication du sens literal Mr. de Saci dit : *Cette recompense est appellée dépôt, parce qu'encore qu'elle soit donnée de toute éternité aux fidelles Elûs, Dieu reserve l'execution de ce don jusqu'au tems qu'il a déterminé*. Il falloit dire ; *encore qu'elle soit destinée &c.*

voir en avertir.

l. C.VIII.v.25. *Que la grace soit avec* *ous.* Dans l'explication du sens spiri-
lr. de Saci dit : *Que peut-on souhaiter* *hose à l'homme si foible pour se soute-* *r environné de tant d'ennemis puissans* *cherchent que les moyens de l'abatre,* *puissant secours qui l'applique à toute* *uvre, & fasse en lui ce qui est agrea-* *Dieu.* Ces expressions sont trop for-
i Interprete de Saint Paul devoit par-
la grace comme Saint Paul, & dire
: fait *avec nous* tout ce qui *est agréa-* *Dieu.* D'ailleurs par ces paroles *un* *t secours qui l'applique à tout bien*,
Saci paroît admettre la grace effica-
elle même, contre la regle qu'il s'é-
escrite, de ne prendre aucun parti

dogme est attaqué par les Novateurs, que les Interpretes de l'Ecriture & les Théologiens doivent s'appliquer à le prouver.

Mr. de Saci ne fait presque jamais mention des veritez de la foi, qu'il n'ajoute ces mots, *qui sont reconnuës pour telles de toute l'Eglise*. Ne devoit-il pas apprehender que les simples en lisant ces paroles si souvent repetées, ne viennent à s'imaginer qu'on n'est point obligé de se soumettre aux veritez de la foi, à moins qu'elles ne soient reconnuës pour telles de *toute* l'Eglise sans exception; en sorte que si un Evêque ou quelque Docteur particulier les contestoit encore, on seroit dispensé de les croire?

Voilà une partie des choses que nous avons crû devoir remarquer dans la traduction, & dans les explications des Epîtres de St. Paul. Après l'attention que Mr. de Saci nous assûre qu'il a apportée à les lire & à les mediter, & les soins qu'il a pris pour les traduire, on comprendra aisément que rien n'est plus difficile que d'expliquer comme il faut l'Ecriture Sainte; & que pour le bien faire il faut avoir beaucoup d'érudition, un discernement juste, & sur tout une grande connoissance de la Théologie.

ARTICLE CLXXIV.

THE LIFE OF JOHN MILTON. C'est à dire, *La vie de Jean Milton contenant l'Histoire de ses Ouvrages*, in 8°. pp. 165. A Londres chez Jean Darby &c.

LE Livre dont nous donnons ici l'Extrait a paru il y a déja quelques années, mais il n'est tombé entre nos mains que depuis peu. L'Auteur ou plûtôt le Compilateur est assez connu dans le monde par les ouvrages séditieux & impies qu'il a donnez au public sous le specieux prétexte de liberté: il s'est également déclaré ennemi de Dieu & de l'Etat. C'est lui qui dans l'*Amyntor*, revoque en doute le Canon des Livres sacrez du nouveau Testament. C'est le même qui a composé *l'Anglia libera*, ouvrage séditieux s'il en fut jamais, & qui renverse les loix fondamentales du gouvernement d'Angleterre. Il ne falloit plus à cet Ecrivain qu'un héros qui eût pratiqué les détestables maximes qui se trouvent répanduës dans ses ouvrages. Jean Milton s'est présenté à lui comme un sujet digne de sa plume, il en écrit & la vie & l'apologie : comme cet homme violent & emporté eut grande part à la révolution arrivée en Angleterre en 1641. nous en parlerons ici au long.

Milton nâquit à Londres l'an 1606. il passa ses jeunes années à apprendre les premiers principes de la Grammaire.

A l'âge de 15 ans il fut envoyé a Cambrige pour y étudier en Philosophie ; mais son inclination naturelle le portant à la Poësie, il s'appliqua uniquement à faire des vers. Nôtre Auteur prétend qu'il y en a d'imprimez de sa façon qui pourroient disputer le prix aux plus belles Poësies des derniers siécles. Quelques Ecrivains assûrent que Milton fût chassé de Cambrige à cause de sa vie peu reglée ; mais Mr. Bayle n'est pas de ce sentiment. Quoi qu'il en soit, à son retour de l'Université il passa quelques années dans la maison paternelle, & à l'âge de 29 ans il quitta l'Angleterre pour aller voyager en France & en Italie. Etant arrivé à Florence il s'y fit ami de Dati, de Frescobaldi, de Francini, de Buonmattei &c. Il connut à Rome Holstenius, & à Naples il lia commerce avec le celebre Jean Baptiste Manso Marquis de Villa. Après un séjour de quelques mois en Italie, il retournrna en Angleterre divisée alors par differentes factions. Nôtre Auteur assûre que Milton ne fut que quinze mois absent de sa Partie : cela ne s'accorde pas avec ce qu'en a écrit Mr. Bayle. Etant de retour à Londres, il fut obligé de faire pendant quelques années le metier de Maître d'Ecole : il est vrai que l'Auteur de sa vie prétend que ce n'étoit point le mauvais état de ses affaires qui l'avoit réduit à une telle extremité : il soutient que Milton ne s'y étoit engagé qu'à la sollicitation de ses amis.

Jusqu'ici l'esprit impie & séditieux de Milton n'avoit paru que dans des entretiens particuliers : il leva le masque en 1641. & commença a écrire d'une maniere violente & satyrique contre l'Eglise Anglicane. Usserius & Hall attaquerent les livres de Milton ; mais leurs ouvrages ne furent pas long-tems sans replique.

En 1643. il épousa une Demoiselle de la Province d'Oxford nommée Marie Powel : cette jeune personne ne pouvant supporter l'humeur bizarre & imperieuse de son mari, le quitta au bout d'un mois. Milton fut si vivement touché de cette conduite, qu'il résolut de faire divorce avec elle & d'épouser une autre femme. Il écrivit en moins de deux ans trois traitez pour prouver que les loix du mariage n'obligent qu'autant que l'homme est content de sa femme : ces libelles scandaleux firent grand bruit en Angleterre. Les gens de bien en furent autant scandalizez que les libertins en parurent satisfaits. Milton pour se justifier montra dans un autre ouvrage, que la doctrine qu'il avoit publiée touchant le divorce, étoit celle des plus renommez Protestans, comme de Bucer, de Pierre Martyr &c.

C'est vers ce même tems qu'il écrivit un traité de l'éducation des enfans adressé à Samuel Hartlib. Il fit paroître ensuite son *Areopagitica*, qui est une harangue prononcée devant le Parlement rebelle, & où il prétend prouver qu'il est permis à un

Auteur de faire imprimer ses propres ouvrages, sans qu'il passent par les mains des Censeurs. Il ne faut pas s'étonner que nôtre Auteur donne l'extrait de cette harangue, il se trouve interessé dans la cause de Milton. Si les ouvrages de Tolland avoient passé par les mains de quelques Reviseurs exacts & judicieux, ils n'auroient pas causé tant de scandale au plublic.

Charles I. ayant été sacrifié en 1648. à la fureur des factieux, Milton prit aussitôt la plume, & écrivit un livre intitulé *Le Droit des Rois & des Magistrats*. C'est un ouvrage détestable qui marque en même tems l'impieté, la perfidie, & la passion de cet Auteur. Peu de tems après il entreprit d'écrire l'Histoire d'Angleterre : mais le Conseil d'Etat établi par autorité de Cromwel, le choisit pour Secretaire. Les lettres Latines écrites à differens Princes par ordre de ce Conseil sont de la façon de Milton.

Le livre intitulé ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ ayant paru quelque tems après la mort du Roi, ne laissa pas de faire impression sur les esprits même les plus séditieux. Cromwel en fut alarmé, & engagea Milton à le refuter: il s'acquita de cette commission avec tant de violence & d'emportement, que les plus factieux des *Parlementaires* ne purent s'empêcher de dès-approuver le livre qu'il venoit de faire imprimer sous le titre d'ΕΙΚΟΝΟΚΛΑΣΤΗΣ. Plusieurs sçavans hommes des pays étrangers écrivirent contre ce détestable ouvrage. Le livre de Saumai-

intitulé *Defensio Regia* parut en 1649. [M]ilton qui étoit fécond en injures & en [ca]lomnies y répondit par un autre livre qui [a] pour titre *Defensio pro populo Anglicano.* [C]'est sans contredit un des plus séditieux [li]belles qu'on ait jamais imprimé. L'Au[te]ur en fut néanmoins recompensé par un [pr]ésent de mille livres sterling : il est vrai [q]ue ce livre n'eut pas le même succès dans [le]s pays étrangers ; car il fut publiquement [b]rûlé par Arrêt du Magistrat à Paris & à [T]oulouse. Nôtre Auteur assûre que Milton [r]eçût des complimens sur cet ouvrage de [p]lusieurs Ministres des têtes couronnées, [m]ais il ne cite qu'Hadrien Paw Ambassa[d]eur de Etats Generaux au-près de Crom[w]el, & un Grec nommé Leonard Philaras [q]ui étoit alors au service du Duc de Parme.

Pierre Du Moulin le fils, qui possedoit [u]ne riche prébende à Cantorbery, avoit [c]omposé un livre sous le titre de *Clamor [re]gii sanguinis ad cœlum.* Mais les malheurs [d]u tems lui ôtant les moyens de le faire [i]mprimer en Angleterre, il fut obligé de [l']envoyer à Morus qui a été depuis Minis[tr]e de Charenton : celui-ci ayant ajouté à [c]e livre une préface de sa façon, le fit pa[r]oître en 1652. Milton en fut choqué & [é]crivit aussi-tôt un second ouvrage sous le [ti]tre de *Secunda Defensio pro populo Angli[ca]no.* Ce libelle n'est qu'un tissu d'injures [g]rossieres contre la personne de Morus que [M]ilton croyoit Auteur du *Clamor regii [sa]nguinis.* Ce Ministre piqué des calomnies

dont Milton l'avoit chargé, publia peu de tems après un petit ouvrage intitulé *Fides publica*. Milton y répondit par un troisiéme libelle qui a pour titre, *Defensio pro se*.

Depuis l'an 1652. jusqu'à l'an 1660. Milton fut occupé à écrire plusieurs traitez contre les têtes couronnées, & contre l'Eglise Anglicane. Quelques tems après il acheva le fameux Poëme intitulé *le Paradis perdu*. Cet ouvrage quoi que très-séditieux, ne laissa pas d'attirer à son Auteur les applaudissemens de toute l'Angleterre. Milton enflé de ce succès resolut de publier *le Paradis recouvré* : mais ce Poëme, ni pour le dessein, ni pour la beauté de l'expression, n'approche point du premier : ce qui fit dire, au rapport de Mr. Bayle, à quelque railleurs, *que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré*.

Pour *l'Histoire de Bretagne*, il ne l'a continuée que jusqu'à la Conquête. C'est une méchante rapsodie de fables & d'injures qui ne merite point d'être lûë.

Nous ne parlerons point ici de quelques autres livres de Milton : il suffit d'avertir les Lecteurs que tous ses ouvrages, malgré les maximes séditieuses qu'ils contiennent, ont été imprimez depuis quelques années à Londres en trois volumes in folio.

C'est en 1674. que Milton accablé de miseres & d'infirmitez, haï & méprisé de tous les gens de bien, mourut d'une goutte

:montée, & fut enterré dans l'Eglise de
.Gilles. Il faut ici avoüer que Milton
:oit l'esprit aisé, l'imagination vive, la
emoire heureuse. Il étoit Poëte, Orateur,
:istorien. Il sçavoit passablement la lan-
ıe Grecque & la langue Latine : il avoit
ıe telle facilité à écrire, que dans l'espace
: vingt ans il publia près de trente cinq
ıvrages differens. Il est vrai que ses livres
nt plûtôt l'effet d'une imagination dérė-
ée, que d'un jugement solide. Pour la
:ligion, il n'en a jamais eû. Protestant,
esbyterien, Socinien, Anabaptiste, tout
i paroissoit si indifferent, qu'il ne s'est
mais attaché à aucune Secte, & qu'à la
ı il est mort Athée.

ARTICLE CLXXV.

ICOLAI BURGUNDI J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, *Histoire de Flandres par Nicolas Burgundus Jurisconsulte & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstat. Nouvelle edition in* 4°. *pages* 203. A Hall. 1708.

'Histoire des guerres de Flandres a été
.écrite par tant d'Auteurs differens,
'il semble que ce sujet devroit être
uisé. Strada & Grotius en ont laissé des
stoires assez completes. Quelques au-
s Auteurs moins fameux, comme Mete-

ranus, Douza, Meursius &c. ont écrit en differens tems des memoires curieux touchans divers évenemens particuliers de cette guerre.

Nicolas Burgundus entreprend seulement de donner une relation fidelle, de tout ce qui s'est passé de considerable sous le gouvernement de Marguerite de Parme. Il assûre ses Lecteurs qu'il n'avance rien qui ne soit appuyé sur de bons memoires. Ce témoignage qu'il se rend à lui même est confirmé par SWertius, par Freherus, par Antoine Sanderus &c. Gundlingius qui a procuré la nouvelle édition de cet ouvrage, en regarde l'Auteur comme un Historien exact & desinteressé.

Il fait valoir les belles qualitez de Philippe II. Roi d'Espagne, mais il ne cache pas en lâche politique les dêfauts de ce Prince. Il marque tous les malheurs arrivez en Flandres au sujet de l'Inquisition que les Espagnols y voulurent introduire. Il favorise les Catholiques autant que la verité de l'Histoire le lui permet ; mais aussi il ne dissimule pas ce qu'il trouve de loüable dans les Heretiques. Quelques Critiques trouvent son stile un peu trop fleuri : il ne cherche, dit-on, qu'à faire faire aux Generaux des harangues étudiées, souvent indignes des grands hommes à qui il les attribuë : mais si c'est là un défaut, les meilleurs Historiens Latins n'en ont pas été exemts.

Il est vrai que nôtre Auteur s'étend un peu trop dans ces sortes de discours, &

te par-là il fait perdre quelquefois aux Lecteurs le fil de l'Histoire. Pour ce qui est s caractéres des Grands hommes qu'il us a laissez, ils sont d'aprés nature. Rien mieux que ce qu'il dit, par exemple, de arguerite de Parme, d'Elizabeth Reine Angleterre, des Comtes d'Egmond & de orne, du Prince d'Orange &c. Comme t ouvrage ne contient que les faits qui se ouvent dans les autres Historiens, nous n donnerons pas ici le détail.

ARTICLE CLXXVI.

ONSIDERATIONI SOPRA la proportione &c. C'est à dire, *Considerations sur la force que la poudre reçoit par le feu, sur la force de la même poudre dans les pieces d'Artillerie, & de la resistance de ces pieces. Par Domenic de Coi-radi d'Austria Mathématicien du Serenissime Seigneur Duc de Modene, Sur-intendant de toutes ses mines, & Commissaire general de l'Artillerie, à l'occasion d'une épreuve qu'il a faite de quelques canons fondus l'an* 1708. *pour le service de S. A. S. A Modene* 1708. Par Bartolome Soliani Imprimeur du Duc, *avec permission des Superieurs, in* 12. *pp.*188.

E petit ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere on rapporte les itimens de quelques Officiers d'Artilie, & quelques experiences assez commu-

nes. Par exemple, que lors qu'on tire un canon, une partie de la poudre sort du canon avant que d'être enflammée ; & que si l'on prend deux quantitez égales de poudre, dont l'une soit fine & l'autre plus grosse, la fine a beaucoup plus de force.

Dans la seconde partie l'Auteur donne des regles pour proportionner la résistance des canons, à la force de la poudre. Une de ces regles consiste dans la proportion suivante : Comme le quarré du diametre d'un canon est au quarré du diametre d'un autre canon ; ainsi la quantité de la poudre qu'on met dans le premier canon, est à la quantité de la poudre qu'on doit mettre dans l'autre canon, afin que la force de la poudre soit proportionnée à la résistance.

Mais je ne sçai si tout le monde conviendra du pincipe sur lequel l'Auteur s'appuye, sçavoir que les forces de deux quantitez inégales de la même poudre sont entre elles comme ces quantitez ; en sorte que si une quantité est octuple de l'autre, les forces soient en raison octuple. Je ne sçai, dis-je, si ce principe sera universellement reçû : car il semble que la force de la poudre dans un canon, vient principalement de la vitesse avec laquelle elle s'enflamme ; puisque plus il y a de grains enflammez, plus le nombre des parties dont l'action se trouve réünie est grand, & par conséquent plus la force est grande. Or deux quantitez inégales de la même poudre ne s'enflammeront point en même tems dans deux

canons, ni dans le tems qui seroit necessaire, afin que le nombre des parties dont l'action se trouve réünie ensemble, fussent dans la même raison que les quantitez des poudres. Donc il n'est pas vrai que les forces de deux quantitez inégales de la même poudre, soient entre elles comme ces quantitez.

A l'égard des résistances des canons par rapport à la poudre, l'Auteur veut que les grosseurs soient entre elles comme les quarrez des diametres. Voilà à quoi se réduit ce livre, qu'on auroit pû se contenter d'annoncer.

ARTICLE LXXVII.

OBSERVATIONS POUR LA reformation de la Coutume de Bretagne, avec un Traité de l'Indult, justifiant que les Officiers du Parlement de Paris, & les Graduez, n'ont aucun droit sur les Benefices de Bretagne. Par Maître Michel Sauvageau Sieur des Burons, Procureur du Roi au Présidial de Vannes, & très-celebre Avocat au Parlement. A Nantes chez Jacques Marechal MDCCX. *& se vendent à Paris*, chez Pierre Cot ruë du foin. *Deux tomes in* 4°. 1er. *to pp.* 520. 2d. *tome pages* 486.

LEs Etats de Bretagne resolurent il y a quelques années de demander au Roi la permission de reformer quelques articles

de la Coutume du pais. Mr. de la *Faluere* Premier Président du Parlement de cette Province, & Mr. de Mejusseaume Procureur General Syndic des Etats, jetterent les yeux sur Mr. des Burons, comme sur la personne la plus capable de dresser les memoires necessaires pour cette reformation. Elle a été suspenduë, & ce retardement a déterminé Mr. des Burons à publier les recherches qu'il avoit faites sur une matiere si importante, & à rendre par-là son travail durable. Le service qu'il rend à sa Patrie n'est pas peu considerable, & si la reformation s'acheve, son livre en sera la regle.

Le premier tome contient le texte de la nouvelle Coutume, avec les observations de l'Auteur au bas des articles auxquels il juge à propos de faire quelque changement: la table qui suit est ample & commode. On a mis après la table *les usances & les loix particulieres de quelques cantons de la Bretagne.* On sera sans doute surpris de l'opposition qu'on remarquera entre la Coutume de Bretagne, & les usances de la Vicomté de Rohan, dans le reglement des successions paternelles & maternelles. La Coutume de Bretagne en donne les deux tiers à l'aîné: l'usance locale de Rohan les donne entieres au dernier des puis-nez.

Un traité *de l'usage des Marches* vient après. On donne le nom de Marches aux frontieres qui séparent la Bretagne du Poitou & de l'Anjou. Les loix de ces frontieres sont particulieres & assez embroüillées:

des Burons les démêle en habile
ıme.
n trouve ensuite un *traité des Prescrip-*
fort court, & divers reglemens concer-
la Bretagne. Ces reglemens sont suivis
çavantes *observations de l'Auteur sur*
entimens particuliers de Mr. Dargen-
ce fameux Juris[illegible]nsute dont *le Com-*
aire sur la Coutume de Bretagne est
neralement estimé. Mr. des Burons ne
point laissé imposer par la réputation
e grand homme: il lui oppose les plus
ores Jurisconsultes, Souvent, du Mou-
& peze avec beaucoup d'équité les
ons des deux partis.
e traité des Indults finit le premier to-
C'est la refutation d'un traité publié
a même matiere par Mr. Cochet de St.
et Président des Requêtes. Mr. de Saint
et étend le privilege des Indultaires sur
benefices de Bretagne. Mr. des Burons
ge sa Patrie, & met les benefices de
agne à couvert des Indultaires & des
luez par des raisons qui paroissent
vainquantes & par des titres incontes-
es.
e second tome contient *la très-ancien-*
Coutume de Bretagne, le contract de ma-
e de la Duche[illegible] Anne, *Les privileges*
rdez par nos Rois à la Bretagne depuis
lle est unie à la Couronne de France, &
Ordonnances des anciens Ducs.
Ce n'est pas la Bretagne seule qui profi-
du travail de Mr. des Burons; il n'y a

point de païs où l'on ne consulte *utilement* un recueïl de loix dont on a toujours *loüé* la sagesse & l'equité. On y remarque sur tout une grande attention dans les Legislateurs, & à prévenir les procés, & à empêcher qu'ils ne s'éternisent. C'est dans cette vûë qu'ils ont autorisé des usages assez singuliers sur la proprieté des biens.

ARTICLE CLXXVIII.

SUITE DE LA SOLUTION du Probleme de Balistique. Par le R. P. *Durranc Professeur de Mathématique à Cabors.*

SECONDE PARTIE.

LOrs qu'un corps pesant a été jetté suivant une direction quelconque au-dessus de la ligne horizontale, il s'éleve peu à peu jusqu'à une certaine hauteur, qui est la plus grande où il puisse parvenir. Il s'agit présentement de déterminer ces plus grandes hauteurs *p*, *q*, pour les deux corps P, Q.

Soit L le point d'où le corps P a été jetté, O le point où il est tombé, & LF la ligne horizontale. (*Fig.* 7^e^. 8^e^. 9^e^.)

Du point O soit élevée la ligne verticale O N, qui coupe au point N la ligne de direction L N, suivant laquelle le corps a été jetté.

Le point O est ou dans la ligne horizonle L F, (c'est le premier cas, 7^e^. *fig.*) ou

u-dessus, (c'est le 2e. cas, 8e. *fig.*) ou au-
essous, (c'est le 3e. cas, 9e. *fig.*)

1er. Cas.

7. Fig.

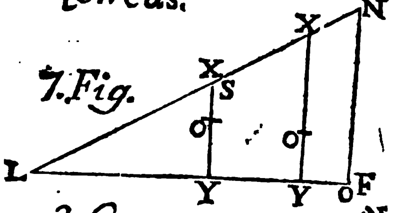

2. Cas.

8. Fig.

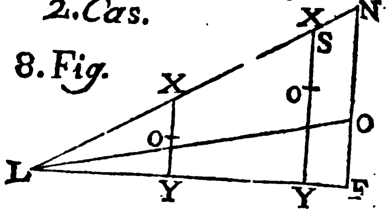

3. Cas.

9. Fig.

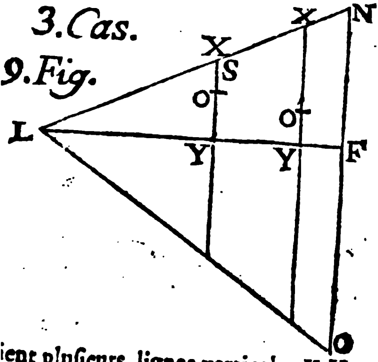

ient plusieurs lignes verticales Y X,

coupées au point O, ensorte que les portions X O soient entre elles comme les puissances $m+1$ des tems, ou des portions L X de la ligne L N, qui répondent aux divers points O, & qui sont entre elles comme les tems. Car si l'on suppose que le corps P a été poussé par la force e, suivant la direction L N, il se trouvera successivement dans chaque point O, dans le même tems qu'il se seroit trouvé dans chacun des points X, qui répondent à chacun des points O, supposé que n'ayant nulle pesanteur, il eût parcouru la droite L N d'un mouvement uniforme. Ceci est une suite évidente des trois hypotheses de Mr. Huygens, & des Mem. de l'Academie citez dans la 1^e. partie.

Les lignes Y O seront les differentes hauteurs auxquelles le corps P, s'est élevé au-dessus de la ligne horizontale L F. On demande quelle est la plus grande de toutes les lignes Y O. Supposons que cette ligne soit entre toutes les Y O, celle qui répond au point S, & à la droite L S.

Soit $LS = z$, & la hauteur ou profondeur $FO = \mu$. J'ai déja supposé (1^e. partie) la droite $LO = r$, & j'ai fait voir que toûjours $LN = \frac{C\gamma}{s}$, & $NO = \frac{CG}{s}$. Ainsi dans le premier cas $NF = NO = \frac{CG}{s}$; dans le deuxiéme cas $NF = \frac{CG}{s} + \mu$; & dans le troisiéme cas $NF = \frac{CG}{s} - \mu$.

Premier Cas.

Par la supposition, LN^{m+1}, LS^{m+1} :: NO, SO. C'est à dire $\frac{c^{m+1}\delta^{m+1}}{s^{m+1}}$, z^{m+1} :: $\frac{cg}{s}$, SO.

Donc $SO = \frac{s^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$; & par la proprieté des triangles semblables, LN, LS :: NF = NO, SY : c'est à dire $\frac{c\delta}{s}$, z :: $\frac{cg}{s}$, $SY = \frac{gz}{\delta}$. De sorte que $SY - SO = YO = \frac{gz}{\delta} - \frac{s^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$: ce qui doit être un plus grand. Par consequent sa differentielle doit être, ou nulle, ou infinie. Or cette differentielle est $\frac{g}{\delta} dz - \frac{\overline{m+1} \times s^m g}{c^m \delta^{m+1}} z^m dz$; & il est évident qu'on ne peut pas l'égaler à l'infini. Il faut donc l'égaler à zero : ce qui donne enfin

$$z = \frac{c\delta}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}} \, s}$$

Second Cas.

On trouvera pour SO la même valeur que dans le premier cas. En suite, par la proprieté des triangles semblables, on au-

ra L N, L S :: N F, S Y, c'eſt à dire. $\frac{c\gamma}{\varepsilon}$ z :: $\frac{cg}{\varepsilon} + \mu$, $SY = \frac{cgz + \mu\varepsilon z}{c\delta}$. De ſorte que $SY - SO = YO = \frac{cgz + \mu\varepsilon z}{c\delta}$ $\frac{-\varepsilon^m z^{m+1} g}{\varepsilon^m \delta^{m+1}}$; ce qui doit être un plus grand. Si l'on en prend la difference & qu'on l'égale à zero, on trouvera

$$z = \frac{\delta}{\varepsilon} \times \frac{\overline{gc^m + \mu\varepsilon c^{m-1}}^{\frac{1}{m}}}{\overline{mg + g}^{\frac{1}{m}}}$$

Troiſiéme Cas.

Il n'y a qu'à mettre le ſigne par tout où ſe trouve la lettre μ dans la derniere équation du ſecond cas.

Enfin on déterminera la plus grande hauteur $p = YO = SY - SO$, dans chacun de ces cas, en ſubſtituant la valeur de z dans les équations qui expriment la valeur de Y O.

On trouvera par un calcul ſemblable, la plus grande hauteur q, pour le corps Q.

TROISIÉME PARTIE.

Pour trouver le rapport des coups r, s, il faut diſtinguer trois cas differens. (10^e. *fig.*)

Premier cas. Lorſque la direction du

et L N se confond avec la ligne horizontale L H.

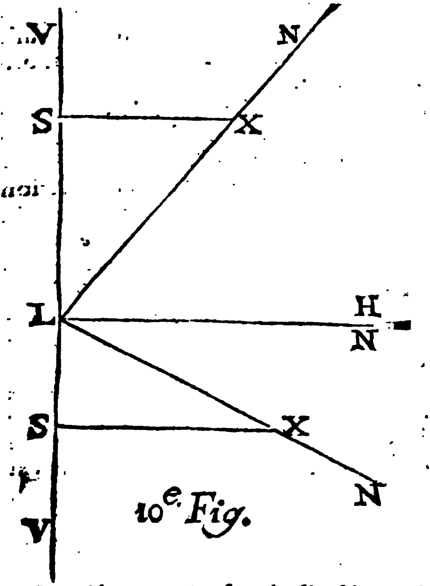

10e Fig.

Deuxiéme Cas. Lorsque la direction L N fait un angle quelconqoe H L N, au-dessus, avec la ligne horizontale L H.

Troisiéme Cas. Lorsque la direction LN fait un angle quelconque H L N au-dessous, avec la ligne horizontale L H.

Dans le premier Cas, la vitesse, par

exemple, que la force *e* communique au corps P, ne diminuë ni n'augmente celle que ce corps reçoit de sa pesanteur pour descendre, puisque cette force ne pousse ce corps ni en haut ni en bas, mais horizontalement.

Dans le deuxiéme Cas, la vitesse que reçoit le corps P, de la force *e*, diminuë celle qui lui vient de l'action de sa pesanteur pour descendre. Car alors la direction L N est moyenne entre l'horizontale L H & la verticale LV, & si la force *e* est capable de faire parcourir au corps P, dans un certain tems, une ligne L X, le long de L N, supposé que ce corps fût sans pesanteur, cette même force feroit monter ce corps dans le même tems, de la hauteur L S. Or L X est à L S comme le sinus total *t* est au sinus que je nomme *θ*, de l'angle L X S ou H L N. Par consequent comme *t* est à *θ*, ainsi la vitesse suivant LN est à la vitesse suivant LV. De sorte que le corps P est poussé en même tems en bas avec la vitesse qu'il reçoit de sa pesanteur, & en haut avec une certaine vitesse que l'on peut déterminer, & qui lui vient de la force étrangere *e*. Il ne tend donc pas en bas avec toute la vitesse qu'il auroit si la pesanteur agissoit seule.

Dans le 3[e]. Cas, la vitesse qui vient de la force *e* jointe à celle qui vient de la pesanteur, fait descendre le corps P plus vîte qu'il ne feroit, s'il n'étoit poussé que par la

seule pesanteur, comme il est aisé de prouver par un raisonnement semblable au précédent.

Tout ce que je viens de dire doit être appliqué au corps Q, qui est poussé par la force F.

Il faut présentement déterminer les vitesses que les deux corps P, Q, peuvent acquerir pendant les tems i, k, par l'action continuelle de leurs seules pesanteurs a, b; pour descendre, & les vitesses qu'ils reçoivent des forces seules e, f, pour monter; ensuite retrancher celles-ci de celles-là, ou ajouter les unes aux autres : les restes dans le 2e. Cas, ou les sommes dans le 3e. Cas, seront les vitesses actuelles qu'ils auront pour descendre, au moment qu'ils toucheront le but.

Puisque par la supposition, les vitesses de chaque corps dans sa chute sont entre elles comme les puissances m des tems, je conçois une figure dont les appliquées y soient entre elles comme les puissances m des coupées correspondantes x, & dont la nature soit exprimée par l'équation $Y = A^{1-m} X^m$.

Les y représenteront les vitesses, & les x les tems, A est une constante. Les vitesses peuvent aussi être représentées par les $y\,dx$, en supposant dx constante. Ainsi S. $y\,dx$, c'est à dire la somme des vitesses, représentera l'espace que chacun des corps aura parcouru après chaque tems x. Et les rec-

faisant servir la même 10^e^. *fig.* pour le corps Q, & nommant τ le sinus de l'angle L X S ou H L N, on démontrera que la vitesse actuelle avec laquelle ce corps tend perpendiculairement en bas, est $\overline{m+1} \times \frac{bd}{\lambda k}$, au moment qu'il touche le but V, dans le premier Cas, & $\overline{m+1} \times \frac{bd}{\lambda k} \mp \frac{\pi d \tau}{t \lambda k}$, dans le 2^e^. & le 3^e^. Cas.

Il n'y a donc plus qu'à multiplier ces vitesses verticales des corps P, Q, par leurs masses a, α pour avoir les forces verticales r, s, dont ils frappent leurs buts O, V. Ce qu'il falloit trouver.

Quatriéme Partie.

Additions & Remarques.

I.

Lors qu'un corps pesant a été jetté suivant une direction quelconque au-dessus de la ligne horizontale, il parvient dans un certain tems au plus haut point où il puisse s'élever. On demande quel est ce tems ?

Soit ce tems $= y$. Premier Cas. Lors que le corps P, par exemple, est parvenu à sa plus grande hauteur p, c'est à dire lors que le tems y est fini, ce corps répond au point S, (2^e^. *part.* 7^e^. *fig.*) c'est à dire qu'ayant été poussé par la force φ, s'il n'a-

voit eû nulle peſanteur, il auroit parcouru d'un mouvement uniforme la droite L S, dans le tems y. Dans ces mêmes ſuppoſitions, il auroit parcouru toute la droite L N, dans le tems i, d'un mouvement uniforme. Or les lignes ainſi parcouruës doivent être entre elles comme les tems. Donc L N, L S :: i, y : c'eſt à dire $\frac{c\delta}{s}$, $z = \frac{c\delta}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}} s}$ :: i, y; & enfin $\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}$, $1 :: i, y$.

Autrement dans le tems y, le corps P auroit parcouru par la ſeule force de ſa peſanteur, une ligne égale à S O : & par la même ſeule force, il auroit parcouru dans le tems i une ligne $=$ N O $=$ N F. Or les lignes ainſi parcouruës ſont entre elles comme les puiſſances $m+1$ des tems. Donc (deuxiéme partie, premier Cas,) y^{m+1}, i^{m+1} :: SO $= \frac{s^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$, N O $= \frac{cg}{s}$. Et ſubſtituant dans le troiſiéme terme la valeur de z^{m+1}, on aura $y^{m+1}, i^{m+1} :: 1, \overline{m+1}^{1+\frac{1}{m}}$. Et extrayant les racines $m+1$, on trouve enfin comme auparavant $y, i :: 1, \overline{m+1}^{\frac{1}{m}}$.

Corollaire. Le tems que le corps employe à monter & à deſcendre eſt i ; celui qu'il employe ſeulement à monter eſt $=$

$y = \frac{i}{\overline{m+1}^{\frac{1}{2}}}$; celui qu'il employe seulement à descendre est $= i - \frac{i}{\overline{m+1}^{\frac{1}{2}}}$. Par consequent le tems qu'il employe seulement à monter, est à celui qu'il employe seulement à descendre, comme 1 est à $\overline{m+1}^{\frac{1}{2}} - 1$.

Par des raisonnemens semblables, on trouvera les mêmes choses pour les autres deux Cas.

II.

Si un corps pesant est poussé en haut verticalement par une force quelconque, il montera jusqu'à une certaine hauteur, moindre que celle où il seroit parvenu s'il avoit été sans pesanteur. On demande la proportion de ces deux hauteurs.

La plus grande hauteur p, où le corps P, poussé par la force e, puisse parvenir dans le premier Cas de la deuxiéme partie; (7e. *fig.*) est toujours $\frac{gc}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}} e} - \frac{gc}{\overline{m+1}^{1+\frac{1}{m}} e}$.

Or $\frac{gc}{e} = NO = NF$. De sorte que toujours p, NF :: m, $\overline{m+1}^{1+\frac{1}{m}}$, & cela quel que puisse être l'angle NLF, & quelque proche & éloignée que soit la direction

LN de la ligne verticale qui passe par le point L. Ainsi quand cet angle devient droit, que la direction LN se confond avec la verticale, & que LN = NF, on aura p, LN :: m, $\overline{m+1}^{\,1+\frac{1}{n}}$. C'est à dire que la hauteur où s'éleve un corps pesant poussé verticalement en haut par une force étrangere quelconque, est à la hauteur où il seroit parvenu dans le même tems, s'il n'avoit eu nulle pesanteur, comme m est à $\overline{m+1}^{\,1+\frac{1}{n}}$. Ce qu'il falloit trouver.

III.

On propose de mesurer la force qui pousse les corps suivant la direction du jet; par exemple, la force de la poudre qui pousse une bombe suivant la direction du mortier.

La vitesse que la force e communique au corps P, suivant la direction du jet, est toujours $= \frac{c\;\delta}{s\;1}$; puis qu'avec cette vitesse, ce corps peut parcourir suivant la direction du jet la ligne $\frac{c\,\delta}{s}$, dans le tems i. Ceci a été déja démontré. D'ailleurs l'espace que le même corps pourroit parcourir d'un mouvement uniforme pendant le tems i, avec la vitesse acquise par la seule action de sa pesanteur pendant le

tems est un peu plus de 26 secondes, puisque dans l'hypothese de Galilée les espaces parcourus sont comme les quarrez des tems, & que suivant la démonstration & les experiences exactes de Mr. Huygens, les corps pesants parcourent pendant une seconde de tems prés de quinze pieds un pouce. Par consequent l'espace que la force de la poudre feroit parcourir à la bombe pendant 26 secondes, est à 3600 toises, comme 10000000, est à 14142136. Cet espace est donc de plus de 2545 toises. Si un vaisseau pouvoit voguer sur la mer avec une telle vitesse, il feroit le tour du monde environ dans deux jours & dix heures, en supposant, suivant le calcul de Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, que chaque degré d'un grand cercle du globe terrestre vaut 57062 toises & demie de la mesure de Paris.

Pour mesurer la force du coup que la bombe donnera au but, en tombant dessus, il faut imaginer un triangle, dont un côté soit 2545. toises & l'autre 1800 toises, & l'angle entre ces deux côtez de 45 degrez. On connoîtra par la trigonometrie la valeur du côté opposé à cet angle que je nomme D. Je dis que le produit a × D, de la masse a de la bombe par le côté D, exprimera la force du coup; en sorte que le but sera choqué par la chute de la bombe, avec la même force qu'il le seroit par un

corps dont la masse seroit a, & dont la vitesse suffiroit pour parcourir la longueur D dans 26 secondes de tems. (3^e^. partie.)

I V.

L'énoncé du Probleme demeurant le même, excepté qu'on suppose en general que les vitesses des deux corps P, & Q, sont entre elles comme les ordonnées y & z de deux courbes quelconques, dont les abscisses x & u representent les tems; (C'est un nouveau probleme, qui renferme non seulement celui que je viens de résoudre, mais encore tous les Problemes imaginables de Balistique que l'on peut proposer, en faisant précision de la résistance du milieu;) on demande la solution.

Dans chaque corps les forces sont à chaque moment comme les vitesses qu'elles causent; c'est à dire, dans le corps P, comme les y, ou les $y\,dx$; & dans le corps Q, comme les z, ou les $z\,du$, (en supposant dx & du constantes.) Donc, si l'on fait comme l'unité de vitesse, à la vitesse y ou $y\,dx$, ainsi la pesanteur ou premiere force a, du corps P à la force $a\,y\,dx$; & de même comme l'unité de vitesse, à la vitesse z ou $z\,du$, ainsi la pesanteur ou premiere force b du corps Q, à la force $b\,z\,du$; on aura $a\,y\,dx$ & $b\,z\,du$, pour les forces des corps P & Q à chaque moment; & les sommes des forces qui se sont successivement

mêmes sommes sont aussi e
a m & $x n$. (Je nomme m
par le corps P, & n l'espa
le corps Q.) Donc a m,
S. $b z d u$; & enfin a m
$x n$ x S. $a y d x$.

Ensuite la nature des de
donnée, & exprimée par
quelconques, on trouvera
des de l'Analyse, la valeur
la valeur de z en u, ou
par appoximation à l'infi
étant substituées, on prend
ou exactes ou approchées à
posant $x = i$, & $u = k$,
indéterminé x devient i,
& que le tems indéterminé
le corps Q, on connoitra le
paces parcourus m, n. On
second Probleme de la mani

droit connoître deux sortes de mouve-
ns. 1°. Quel devroit être le mouvement
corps sans pesanteur au travers du mi-
. 2°. Quel devroit être le mouvement
corps pesans dans toutes les hypôthe-
en traversant le milieu par la seule for-
le leur pesanteur. Il faudroit, dis-je que
deux sortes de mouvemens fussent con-
avec le resultat de leur concours, &
on les pût exprimer tous par le calcul.
connoîtroit alors les rapports des deux
es L N & R S, & des deux N O & S V
. part. 1e. 2. 3. 4. 5. *6. fig.*) & il n'y
oit plus rien à desirer pour la perfection
a Balistique. Car on voit assez par ce
ul, que tout l'art de jetter les corps
ns ne cõsiste en autre chose qu'à trou-
ces deux rapports. Les lecteurs pour-
consulter là-dessus un grand Ouvrage
Mr. Varignon sur la resistance des mi-
, parmi les Memoires de l'Academie
ale des Sciences de l'année 1707 &c. Au
c'est une justice que je dois à cet il-
Auteur, & que je lui rends ici de
ne foi, qu'il a beaucoup plus de part
moi-même, à la solution de ce Pro-
ne. Ses divers Ouvrages sur la Mecani-
que l'on peut appeller des chefs d'œu-
, m'ont fourni de grandes lumieres.

V I.

l'on veut réduire ces solutions gene-
à des exemples particuliers, on n'a
ecembre 1710.

maſſe connuës , q
force de la poudre
tance du but , l'a
mortier, la plus gr
be eſt parvenuë au
durée du jet , & la
mande quelle dire
rechef au mortier
faut-il employer
doit s'élever une
ſanteur & d'une m
l'eſſai, afin qu'un b
tance eſt donnée,ſo
de coup donnée ? E
potheſe quelconqu

Ou bien la direct
ſanteur & la maſſ
de la poudre étant
à quelle diſtance
parvenir une bom

la bombe ? à quelle hauteur elle doi[t]
nir ? avec quelle force elle doit frap-
: but ? Je laisse une infinité d'autres
ples.

ARTICLE CLXXIX.

*L'INDECENCE AUX
mmes d'accoucher les femmes, & de
bligation aux femmes de nourrir leurs
fans ; pour montrer par des raisons
Physique, de Morale, & de Mé-
cine, que les meres n'exposeroient ni
urs vies, ni celles de leurs enfans, en se
ssant ordinairement d'accoucheurs &
nourrices.* De l'Imprimerie de S. A. S.
Trevoux, & se vend à Paris chez Etien-
: Ganeau ruë Saint Jacques vis à vis
Fontaine Saint Severin aux Armes de
ombes, avec privilege & approba-
on 1708. *in 12°. pages 94. pour la
emiere partie, & 144. pour la seconde.*

Auteur croit que l'obligation qu'ont
les meres de nourrir leurs enfans est
roit naturel ; puisque la nature les
ites également & pour être meres &
r nourrir leurs enfans. Pour être plei-
ent convaincu de cette obligation, il
ut, selon lui, que faire attention à ce
la nature fait dans une mere avant
près la naissance de l'enfant, & aux
mens naturels qu'ont toutes les fe-
es des animaux de nourrir leurs petits.
ecembre 1710.

C'est donc pour une mere la même *injustice* de ne pas nourrir son enfant, que si elle refusoit de rompre un pain qu'on lui auroit confié pour le nourrir, encore peut-être fait-elle quelque chose de pis : puisque tandis que cette foible creature lui demande du pain par ses cris, la dureté de cœur de cette mere impitoyable lui présente une pierre.

On passe plusieurs recherches de Physique, de Mecanique, & d'Anatomie, ou parce qu'elles ne paroissent pas entierement évidentes, ou parce qu'elles ne semblent pas convaincantes. Car par exemple, soit que Dieu en formant la premiere femme ait renfermé en elle les germes de tous les hommes qui devoient être, ou qu'il ait choisi un autre systême, soit que les principaux organes dont le corps d'un enfant est composé ayent tous été formez en même tems, ou qu'ils ayent été produits successivement ; l'obligation des femmes de nourrir leurs enfans sera toûjours la même.

Les droits que les enfans ont *sur le lait* de leurs meres paroissent mieux fondez; car à en juger par la maniere dont ils se sont formez dans leur sein, ils ne peuvent bien sûrement s'accommoder que du lait dont ils se sont nourris pendant ce tems. En effet quand on n'auroit égard qu'à l'habitude où ils étoient de tirer le lait de celle qui vient de les mettre au

, peut-on croire qu'on puisse les
sser brusquement à un autre lait,
il leur en coûte beaucoup, sça-
s dangers qu'apporte le change-
climat, d'état, & de nourritures,
nbien de maux bizarres on s'ex-
rs ? Qui pourra se persuader qu'on
courre aucun risque à une foible
que tout blesse, & que presque
peut guerir, en lui refusant le
elle avoit été nourrie jusqu'alors ?
cette jeune plante a passé dans
our nouveau pour elle, & presque
, il ne lui restoit qu'une ressource,
ans une nourriture dont elle avoit
le, & que la nature faisoit suivre
e de peur qu'elle n'en manquât,
ours lui est refusé par sa mere,
ource lui est enlevée : c'est donc
tout à la fois à un air nouveau,
nourriture étrangere. Certes on
le la peine à mettre un adulte
peu de ménagement à de telles

d'ailleurs ce lait leur appartient,
fait pour eux & ils ont été formez
c'est donc leur disputer une par-
mêmes ; c'est partager leur pro-
ance, puisque le lait des mam-
est pas moins destiné à les faire
près leur naissance, que celui du
eur mere étoit destiné à les faire

Un enfant nouveau-né n'a pas plus d'intelligence pour choisir sa nourriture qu'avant sa naissance ; mais comme l'ordre seul du Créateur lui a fait trouver alors de quoi pouvoir naître, il lui offre encore dans le lait de sa mere de quoi s'accroître : au lieu que ce qui lui vient d'un choix étranger, doit l'exposer à tous les inconveniens d'une nourriture nuisible ou mal-assortie. On le comprendra aisément, si l'on considere que la vie d'un enfant nouveau-né, dépend moins encore de la parfaite correspondance que doivent avoir ensemble les parties qui forment son petit corps, que du rapport qu'il a apporté en naissant avec le corps de sa mere : car alors on s'appercevra du danger qu'il y a de substituer un lait ou un liquide, à la place d'un autre avec lequel il s'accordoit si parfaitement.

Pour mieux se convaincre de tout ceci, il faut se souvenir que chaque être, chaque plante, chaque animal a sa nourriture propre. Un air étranger, une eau mal assortie, une terre nouvelle, fait languir un oiseau, un poisson, une plante ; quoi qu'on leur donne peut-être un air meilleur, une eau plus pure, une terre plus grasse : & on ne se fera point de scrupule d'exposer le corps d'un enfant dont on connoit moins les rapports, les proportions &c. les convenances ! Si donc une mere se rend si criminelle en faisant perir son enfant en elle

ne, la croira-t'on innocente, lorsqu'elle
pose sans necessité entre les mains d'u-
étrangere ? sera-t'elle même sans cri-
, si son enfant qui auroit pû vivre plus
:ment sous ses yeux & entre ses bras,
oit à mourir chez une nourrice ?
.'Auteur remarque que l'origine des
.rrices n'est pas d'aussi ancienne date
: le mot, & selon lui on donnoit ce nom
elles qu'on appelle aujourd'hui *remueu-*
, *berceuses*, ou *gouvernantes.* Il prétend
: les Grecs, les Romains, & tous les peu-
s qui leur ont succedé, ou qui en sont
ius, ont tenu generalement cette maxi-
, qu'une mere est obligée de nourrir
ı enfant. Le reproche qu'un grand Em-
eur fit un jour aux Dames Romaines
ıfirme cette pratique. Est-ce donc que
Dames Romaines, leur dit-il, n'ont
s d'enfans, ni à porter, ni à nourrir, elles
re les mains de qui on ne voit plus que
: chiens & des singes ?
-es Alemans & les Ecossois ne pou-
ent souffrir de nourrices à leur enfans,
is chaque mere devoit nourrir le sien ;
la severité des derniers là-dessus, alloit
point de des-honorer u[illegible]emme dans
nonde qui ne nourriss[illegible] son fils.
La Religion Chrétien[illegible]va de per-
ıder les Grecs & les Ro[illegible]ns de l'obli-
:ion où sont les meres de nourrir leurs
:ans. Aussi voyons-nous que les Peres
ecs & Latins se sont toûjours fort ré-

autorise les meres à ne poi
enfans. Le Pape Nicolas c
Bulgares, si les meres étoi
nourrir leurs enfans, blâm
réponse les femmes qui ne
se soumettre à ce devoir. L
Medecins, à compter dep
qu'à nous, ont pensé là-de
Théologiens & les Peres.

Si l'on consulte les livres
vera que Sara femme d'Ab
triarche si saint & si celebre
re, nourrit elle même son
que Rebecca femme d'Isaa
lait Jacob; qu'Anne avoit
& que cette illustre mere
avoit nourri son fils; c'e
trouvera que pendant l'es
3000 ans, les meres ne cra
de des - ho leur rang

it le plus de l'antiquité des livres
'se. Ainsi on trouve dans Homere
ube, une des plus grandes Reines de
-là, avoit nourri son fils Hector de
; que Penelope avoit rendu le mê-
oir à son cher Thelemaque, & la
Thessalonice dans Justin en fait sou-
on fils Antipatre.
s exemples ne touchent point les
peut-être seront-elles sensibles aux
qu'elles font encourir à leurs en-
les mettant en nourrice, & à ceux
s elles s'exposent.
bien comprendre le danger auquel
ose les enfans à qui on donne des
es, il faut faire attention que le
on suc nourricier travaillé premie-
dans l'estomac de la mere par le
ent qui s'y fait; que ce broyement
nuant dans tous les vaisseaux par
uc doit passer pour arriver aux
elles, il se paitrit & divise conti-
ent, tant par la trituration qui
aussi dans les vaisseaux, que par
qui le pousse & l'oblige à passer
ouvertures toûjours plus étroites
que les autres, & par ce moyen
e jusqu'à devenir lait. Or comme
seaux n'ont pas les mêmes ouver-
ns toutes les femmes, & une même
e ressort & de trituration, il faut
oit des broyemens differens dans
femme, & par consequent des laits
s.

Mais cette difference & cette varie
dans les femmes ne donneroit rien à crai
dre aux enfans, si chacune alaitoit le sie
& voici pourquoi une femme enceinte
fait qu'un tout avec son enfant ; celui
ne respire, ne digere & ne vit que par
mere : les fonctions donc qui s'exerc
dans ce petit corps pendant tout le te
qu'il est enfermé dans celui de la mere,
tirent leurs causes & la force qui les m
que d'elle. C'est par consequent le mê
broyement de la mere à l'enfant, c'est
même trituration, ou une digestion con
nuée de l'une à l'autre ; & celle qui se
dans l'enfant n'est qu'une suite &
imitation de celle qui se passe dans la m
D'où il resulte que les triturations &
digestions qui se font dans la mere & d
l'enfant, étant entretenuës par une m
force, suivant la même cadence,
reglées par une même mesure ; les
seaux d'un enfant tendres & susceptib
toute sorte d'impressions, se ploye
tournent & proportionnent leurs
tures à celles des vaisseaux de la m
sont des routes que la nature fraye
queurs qui viennent nourrir l'enfan
moules qu'elles creusent pour en m
grosseur, & pour établir un parf
libre & une juste consonance entr
de la mere & celui de l'enfant.

Quel dérangement donc pour
nouveau-né qu'on livre à des m

:res ; il se trouve, pour ainsi parler, hors
œuvre & de mesure, puisque le lait de sa
›urrice ne fut jamais fait pour lui,& que la
sposition de son corps ne peut s'en ac-
›mmoder sans peril. Si le lait est trop
›ais, il embarrassera les parties au lieu de
s demêler ; s'il est trop vif, il les enflam-
era ; & de-là naissent tant de tranchées, de
›liques, de cours de ventre, & de convul-
›ns qui enlevent brusquement ces tendres
.ctimes de l'ignorance ou du préjugé.

Il arrive tous les jours qu'un enfant re-
ıte son lait, qu'il s'abandonne aux cris
aux pleurs, comme pour se plaindre du
ol qu'on lui a fait de celui de sa mere ; &
se venge quelquefois sur la nourrice
ı'il mord & qu'il déchire. La ressource
en changer soulage peu sa douleur, il se
›urrit mal, son sommeil devient labo-
:ux, ses veilles fatigantes, le lait s'ai-
it en lui ou s'enflamme, il languit, &
rit enfin. S'il surmonte tant de dangers,
n'est que pour souffrir plus long-tems
ille maux qui succedent trop souvent à un
auvais lait, & qui peuplent le monde
infirmitez, & l'Etat de sujets foibles.

Mais de pauvres enfans n'en sont pas
ıittes pour perdre leur santé entre les
ains des nourrices. Leurs corps mal-
›urris interessent leurs esprits & leurs
:urs : ils succent avec le lait de leurs
›urrices leurs mauvais penchans & leurs
ces ; ils prennent des airs, des manie-

les actes qu'il a crû utiles à son dessein. Il fait peu de cas des anciennes Chroniques écrites, dit-il, par des Moines ignorans, il a plus de foi aux tîtres anciens, dont la plûpart cependant n'ont passé jusques à nous que par les mains des Moines ; c'est être trop défiant ou trop crédule, & ne pas s'accorder avec soi-même : quoi qu'il en soit, voici le tîtres de son ouvrage qui est certainement curieux.

Pomerania Diplomatica, sive antiquitates Pomeranicæ ex tabulis publicis & diplomatibus vetustis scriniorum sacrorum & profanorum magnâ curâ in lucem protractis illustratæ, ubi Clarissimorum Virorum Schurz, Fleischii, Hartnokii & Ægidii Vander-Mylen inquisitio in Origines Gentis Pomeranicæ, & de antiquo ejusdem statu publico præmittitur ; ac annotationibus & animadversionibus Diplomaticis Juri publico ac feudali Pomeranico, tum & tabulis progonologicis Ducum & Principum Pomeraniæ, lux affunditur. Denique Episcoporum Caminensium vita, res quæ gestæ, ut & Familiæ nobilium quæ in Pomeraniâ esse desierunt recensentur, cum præfatione de historicâ & indice rerum præcipuarum. E museo Martini Rangonis Jurisconsulti. Francofurti ad Viadrum, in 4°. prostat in Librariâ fratrum Ernestorum & Joh. Michaëlis Jenischii. C'est à dire.

La Pomeranie Diplomatique, ou antiquitez de la Pomeranie éclair

Decembre 1710.

e veulent pas nourrir leurs enfans est aussi très-grand ; puisque le trop long séjour du lait dans les parties qui le travaillent, ou son retour dans les vaisseaux, apporte de très-fâcheux accidens.

Au reste l'Auteur ne prétend pas condamner toutes les femmes infirmes ou délicates à nourrir leurs enfans, mais il attaque simplement les prétextes faux ou mal entendus, sur lesquels on se dispense trop aisément de les nourrir. Il permet donc à celles qui ont de véritables motifs de dispense, d'emprunter des nourrices : mais il y joint en même tems les conditions & les reserves de ces dispenses ; de sorte que s'il se rend aux vrais besoins, c'est toûjours avec la précaution de ménager aux enfans tous les secours qui sont d'ailleurs au pouvoir des meres les plus délicates.

ARTICLE CLXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE FRANCFORT SUR L'ODER.

VOus n'avez point encore parlé d'un ouvrage considérable qui paroit ici depuis quelque tems.

Mr. Rangon resolu de purger l'Histoire de sa Patrie des fables qui la défigurent, a foüillé dans les archives, & il en a tiré

l'Evêché de Vollin à Camin en 1175. par Casimir Prince de Pomeranie, Duc des Esclavons; la confirmation de cette translation, & de l'Evêché de Camin en 1188. par le Pape Clement III. la donnation faite aux Religieux de Sainte Marie du Jardin en Frise qui venoient s'établir en Pomeranie, par Bogislas, Casimir, & leur mere Anastasie datée de Belbog, ou du Château Saint Pierre 1208. la donnation en forme de vente de la Ville & du territoire de Colberg, faite à Herman Evêque de Camin, par Barnime & Bogislas son fils en 1276. la conféderation des Comtes d'Eberstein, & des Comtes Furstemberg; & de la haute noblesse, avec quelques Villes en 1354.

D'ALTDORF.

Mr. Euchere Gotlibb-Rinck Auteur d'un ouvrage estimé sur les Medailles & les monnoyes anciennes intitulé, *de veteris numismatis potentiâ & qualitate*, a fait imprimer un petit ouvrage à l'honneur de sa Nation: *Germania æterna sola indigenis & libertate originis gaudens, cùm reliquæ Europæ, immò Orbis Nationes omnes aut sede suâ pulsæ sint, aut peregrinò imperio premantur.* La Germanie éternelle, ou l'Alemagne joüissant seule de sa liberté originaire, & cultivée par ses premiers habitans, tandis que toutes les autres Nations

:urope & même du Monde, ont été
ées de leurs premieres demeures, ou
ifes par des étrangers.

Auteur ne regarde pas apparemment
ne étrangers les François, à qui l'A-
gne a obéï sous Charlemagne &
fes enfans : mais peut-il nier que la
grande & la plus belle partie de l'A-
gne n'ait été foumife aux Romains?

DE WITTEMBERG.

s Sçavans continuent de pouffer vi-
nt Mr. Vonderhard fur fes explica-
bizarres & impies de l'Ecriture. Ce
ffeur d'Helmftad, dont je vous ai
plus d'une fois, a ofé produire une
cture fort étrange fur la colonne
ée brillante pendant la nuit & fom-
endant le jour, qui guidoit les If-
es. Selon lui, ce n'étoit autre chofe
e feu facré porté par les Prêtres fur
itel portatif, dont la lumiere n'écla-
pas pendant le jour. Meffieurs Cal-
& Kraufe ont refuté cette belle dé-
rte : ils lui ont fait trop d'honneur ;
ombe d'elle même.

D'ANGLETERRE.

ux Sermons que l'Evêque d'Exceſter
chez il n'y a pas fort long-tems,
autant de bruit en Angleterre, que

ceux du fameux Sacheverell. Cet Evêque se nomme Ofspring, & a été Chapelain de la Reine Anne, il défend dans ses sermons la doctrine de l'obéïssance passive, doctrine qui n'a jamais été du goût des Presbyteriens : & il établit avec beaucoup de force, qu'il n'est permis en aucun cas de prendre les armes contre son Prince, ni de le deposer.

Mr. Hoadly Ministre de l'Eglise Anglicane, mais qui, si on en croit la voix publique, panche un peu du côté des *Presbyteriens*, attaqua ces deux Sermons en 1709. dans un petit écrit intitulé, *Reflexions sur les Sermons de l'Evêque d'Excester*. Mr. Hoadly y prouve assez bien que selon les principes de l'Evêque, le gouvernement de la Reine n'est qu'une *heureuse usurpation &c.*

L'Evêque d'Excester voyant que les reflexions de Mr. Hoadly faisoient du bruit dans le monde, y répondit. La réponse est ferme & vive.

Peu de tems après parut un petit livre anonime très-bien écrit, & qui entreprend la défense de l'Evêque : il est intitulé, *La meilleure réponse qu'on ait jamais faite &c.* L'Auteur y approuve les conséquences que Mr. Hoadly tire des Sermons de l'Evêque d'Excester & il les soutient. Dans la préface de ce petit livre, l'Auteur a fait une application de l'Ecriture hardie, & qui n'a pas dû plaire à tout le monde, pour dé-

montrer que le droit de regner est inalienable dans les Monarchies hereditaires; il cite l'exemple de Joas & d'Athalie. *Athalie*, dit-il, *avoit usurpé la couronne sans contradiction, elle regnoit depuis sept ans, personne ne doutoit qu'elle ne fût Reine de fait : cela empêcha-t'il que le Grand Prêtre Joïada ne publiât que le fils du Roi regneroit. Athalie eut beau crier trahison, trahison, Joas monta sur le Trône de son pere avec l'applaudissement de tout le peuple de Dieu.*

Mr. Hoadly qui est fort maltraité dans cet ouvrage, y a répondu, mais assez foiblement.

Il y a une autre dispute entre Mr. Higden & un Auteur anonime. Le premier a composé un Livre sur le *gouvernement d'Angleterre par rapport à l'Autorité du Prince*, où il prétend prouver que les Jacobites, c'est à dire les partisans du Roi, peuvent prêter les sermens ordonnez par les usurpateurs.

Le dernier a fait un livre très-curieux intitulé, *la constitution, les loix, & le gouvernement d'Angleterre défenduës dans une lettre à Mr. Higden.* L'ouvrage contient 124. pages, d'un stile pur & d'un tour délicat. Nous en parlerons au long dans la suite de ces Memoires.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Pierre Vanderau *vend l'introduction à*

l'Histoire par Puffendorf corrigée
mentée.

DE ROTTERDAM

Fritsch & Boom vont donner la
la Traduction de Tacite par feu Mr
de la Houssaye, & de son Com
sur cet Auteur. La politique éto
de Mr. Amelot, & comme ce qu
sur Tacite est son dernier ouvr
doit être persuadé qu'il y aura
tout ce qu'une longue étude lui av
sur l'art de connoître & de gou
hommes. Bien des gens pens
peu de penétration naturelle &
d'usage, menent plus loin que
dans cet art important.

DE MONTPELLI

Mr. Deidier continuë d'éclair
les parties de la Medecine, par
ses raisonnées qui peuvent passer
Dissertations. La derniere qui
pour sujet la connoissance des
Il en explique les causes & l
mes avec sa netteté ordinaire.

Dissertatio Pathologica sub hac
serie, an una eademque res prat
possit esse morbus, causa morbi. &

Cette Dissertation se vend che
L'Auteur en prépare une sur

Decembre 1710.

dies internes de la tête, & de la poitrine ; & l'on aura de lui peu à peu une *Pathologie complete*, qui répondra *à sa Phisiologie.*

D'AVIGNON.

On a imprimé ici *une nouvelle Traduction de Lactance.*

DE LYON.

Plaignard & Amaury vendent un livre imprimé à Amsterdam intitulé, *Eloges historiques, portraits, memoires, fragmens ou abregez de la Vie & des actions memorables de quelques Rois & Princes souverains, qui regnoient en Europe au commencement de ce* 18. *siécle, ou qui sont morts dans le* 17. *composez en l'année* 1702. *tant sur les monumens publics, que sur les memoires fournis à l'Auteur par les Ambassadeurs, Résidens, & Envoyez de ces Princes à la Cour de S*** à Amsterdam chez Samuel Wigbert, & Josias Vander-dermen, à la bourse* 1710. *un vol. in* 12.

Les mêmes Libraires vont imprimer *une Retraite de huit jours pour les gens du monde, ou Pratique des exercices de Saint Ignace, contenant huit Meditations sur les principales veritez du Christianisme. Ouvrage écrit en Latin & en Espagnol, par le R. P. Sebastien Izquierdo de la Compagnie de Jesus, & traduit en François* 1710. *un vol. in* 12.

DE PARIS.

Ceux qui nous ont demandé le veritable nom du Théologien de Salamanque, doivent avoir appris par le bruit qu'a fait la vente de sa curieuse Bibliotheque, qu'il s'appelloit Denis Nollin. C'étoit un Avocat qui avoit tourné ses études du côté de l'Ecriture sainte, & rassemblé plus d'éditions, de versions, & de commentaires de l'Ecriture, qu'aucun particulier n'en a rassemblé. Il est mort au mois d'Avril mil sept cens dix, aprés avoir legué sa Bibliotheque aux pauvres de sa paroisse. Il n'a imprimé que sur la fin de sa vie.

Outre *la lettre d'un Théologien de Salamanque, & ses réponses au Pere Tournemine & au Pere Souciet*, on a de lui *une lettre sur la nouvelle édition des Septante, par Monsieur Grabe, dans le supplément du Journal des Sçavans du mois de Decembre 1709. & deux dissertations, l'une sur les Bibles Françoises, & l'autre sur l'éclaircissement du phenomene literaire touchant les antiquitez des Caldéens & Egyptiens, in 12. 1710. à Paris chez Pierre Merge ruë Saint Jacques.*

Comme on nous a marqué que le Public nous sçauroit gré de lui donner chaque mois un Catalogue exact de tout ce qui s'imprime à Paris, nous invitons les Libraires à nous communiquer les titres des Livres qu'ils mettront au jour.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année* 1710.

Ecriture Sainte, Interpretes.

POlitique tirée des propres paroles de l'Ecriture-Sainte, à Monseigneur le Dauphin. Ouvrage posthume de feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux. *A Paris*, chez Pierre Cot, ruë du foin à la Minerve 1709. *in* 4°. un tome page 614. & *in* 12. deux tomes. *Janvier*, page 1.

Dissertatio Theologica de novis Bibliorum versionibus Germanicis non temerè vulgandis &c. C'est à dire, Dissertation Théologique contre la licence des nouvelles Traductions de la Bible en Aleman &c. Par Gustave George Zeltner Professeur de Théologie, Ministre d'Altdorf. *A Altdorf*, de l'imprimerie de Jodoc - Guillaume Kohlesius, 1707. *in* 4°. pages 108. *Janvier*, pag. 41.

Mischna, sive totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum, ac legum oralium Sistema. C'est à dire, la Mischne, ou Compilation de tout le droit des Hebreux, de leurs rits, antiquitez, & loix orales: avec

DE PARIS.

Ceux qui nous ont demandé le veritable nom du Théologien de Salamanque, doivent avoir appris par le bruit qu'a fait la vente de sa curieuse Bibliotheque, qu'il s'appelloit Denis Nollin. C'étoit un Avocat qui avoit tourné ses études du côté de l'Ecriture sainte, & rassemblé plus d'éditions, de versions, & de commentaires de l'Ecriture, qu'aucun particulier n'en a rassemblé. Il est mort au mois d'Avril mil sept cens dix, après avoir legué sa Bibliotheque aux pauvres de sa paroisse. Il n'a imprimé que sur la fin de sa vie.

Outre *la lettre d'un Théologien de Salamanque, & ses réponses au Pere Tournemine & au Pere Souciet, on a de lui une lettre sur la nouvelle édition des Septante, par Monsieur Grabe, dans le supplément du Journal des Sçavans du mois de Decembre* 1709. *& deux dissertations, l'une sur les Bibles Françoises, & l'autre sur l'éclaircissement du phenomene literaire touchant les antiquitez des Caldéens & Egyptiens, in* 12. 1710. *à Paris chez Pierre Merge ruë Saint Jacques.*

Comme on nous a marqué que le Public nous sçauroit gré de lui donner chaque mois un Catalogue exact de tout ce qui s'imprime à Paris, nous invitons les Libraires à nous communiquer les titres des Livres qu'ils mettront au jour.

Decembre 1710.

CATALOGUE

LIVRES IMPRIMEZ
nt en France que dans les Païs angers, dont il est parlé dans les moires de Trevoux de l'année 1710.

criture Sainte, Interpretes.

litique tirée des propres paroles de Ecriture Sainte, à Monseigneur le hin. Ouvrage posthume de feu Mr. et Evêque de Meaux. *A Paris*, chez Cot, ruë du foin à la Minerve 1709. un tome page 614. & *in* 12. deux to- *Janvier*, page 1.

ssertatio Theologica de novis Bibliorum ibus Germanicis non temerè vulgan-. C'est à dire, Dissertation Théolo- contre la licence des nouvelles ictions de la Bible en Aleman &c. ustave George Zeltner Professeur de logie, Ministre d'Altdorf. *A Altdorf*, imprimerie de Jodoc - Guillaume sius, 1707. *in* 4°. pages 108. *Janvier*, 1.

schna, sive totius Hebræorum juris, ri-, antiquitatum, ac legum oralium a. C'est à dire, la Mischne, ou Com- on de tout le droit des Hebreux, de its, antiquitez, & loix orales: avec *embre* 1710.

Premier tome en 1698. pages
cond tome en 1699. pages 42
me tome en 1700. pages 384.
me tome en 1702. pages 503.
tome la même année, pages
me tome en 1703. pages 504. e
2541. sans les epîtres dédicat
préfaces & les tables qui sont
tome. *Fevrier*, pag. 331.

Joannis Meyeri SS. Th. & Ling
& Professor. Dissertatio Theol
C'est à dire, Dissertation Théol
Jean Meyer Docteur & Prof
Théologie, & Professeur d'Heb
démontre clairement que les v
phetiques d'Ezechiel, contenuë
neuf derniers chapitres qui
Temple, de la Ville sainte, &
velle distribution de la Terre d'
sont point encore accomplies,
seront qu'à la fin des siécles. On
une figure des mesures qu'auro

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. Le nouveau Testament en Grec, avec les diverses leçons tirées des exemplaires manuscrits, des versions, des éditions des Saints Peres, & des Auteurs Ecclésiastiques. On ajoute des reflexions sur ces diverses leçons. On rapproche les endroits de l'Ecriture qui ont du rapport entre eux ; & on met plusieurs autres choses qui servent à éclaircir le Texte. Par Jean Mill Professeur de Théologie. *A Oxfort*, au theatre de Shelden, 1707. *in folio* pages 168. pour les prolégomenes, 809. pour le Texte, & 84. pour une appendice aux notes. *Mai*, p.784.

M. Pauli Martini Alberti V. D. Ministri Norimberg Porta linguæ sanctæ, h. e. Lexicon novum Hebræo-Latino-Biblicum &c. C'est à dire. Porte de la langue sainte, par M. Paul Martin Alberti Ministre de Nuremberg, ou Dictionnaire nouveau Hebraïque & Latin, pour entendre l'Hebreu de l'Ecriture sainte. *A Bautzen*, aux frais de Frederic Arnstius 1704. pages 1259. sans les tables qui sont très-longues. *Août*, p. 1373.

Commentaire literal sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R. P. Dom Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. Les Nombres & le Deuteronome. *A Paris*, chez Pierre Emery, quay des Augustins 1709. *in* 4°. pp. en tout 920. *Août*, p. 1378.

Decembre 1710.

Mathæi Hilleri ספר שמות *&c.* Dictionnaire des noms qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Par Mathieu Hiller Professeur de Théologie & des Langues Grecque & Orientales dans l'Université de Tubingue. *A Tubingue*, aux frais de Theophile George Libraire de Lipsic, chez Jean Conrad Reis 1706. *in* 4°. pages 960. sans les tables. *Septembre*, p. 1495.

Moyse éclairci, ou Explication literale & physique du premier chapitre de la Genese. *A Amsterdam*, chez Etienne Roger marchand Libraire 1709. *in* 12. pages 92. sans la lettre qui est à la fin. *Septembre*, pages 1565.

Onomasticon Urbium & locorum Scripturæ sacræ &c. C'est à dire, Dictionnaire des noms des Villes & de lieux qui se trouvent dans la sainte Ecriture. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de François Halma 1707. *in folio*, pp. 192. sans les préfaces. *Octobre*, p. 1694.

Geographia sacra ex veteri & novo Testamento desumpta. C'est à dire, Geographie sacrée tirée de l'ancien & du nouveau Testament, & divisée en quatre cartes. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de François Halma Imprimeur & Libraire 1704. *in folio*, pages en tout 178. sans la préface & les cartes. *Novembre*, p. 1862.

Pseaumes de la Penitence de David, avec des reflexions. *A Paris*, chez Jean Mariette, 1710. *in* 12. pp. 300. *Novembre*, p. 1933.

Bibliotheca Critica Sacra, circà omnes ferè sacrorum librorum difficultates &c. C'est à dire, Bibliotheque de la Critique sacrée, sur presque toutes les difficultez des livres sacrez. Ouvrage de plusieurs années tiré de la Tradition des anciens Peres, & des recherches des Critiques les plus approuvez. Par un Religieux de l'Ordre des Carmes Dechaussez. *A Louvain*, de l'imprimerie de Guillaume Stryxvant, à la lampe d'or 1704. *in folio*, pp. 854. *Decembre*, p. 2045.

Epîtres de Saint Paul traduites en François, avec l'explication du sens literal & du sens spirituel tirée des saints Peres & des Auteurs Ecclésiastiques. *A Paris*, chez Guillaume Desprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques à Saint Prosper, & aux trois Vertus vis à vis les Mathurins 1708. avec approbation & privilege de sa Majesté, 4. tomes *in* 8°. le premier contient 694. pages avec les tables, le second en contient 896. le troisiéme 805. & le quatriéme 840. *Decembre*, p. 2099.

Theologiens, Controversistes, Heretiques.

Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Laon portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin Prêtre de l'Oratoire. *A Laon*, chez la veuve d'Agrand Renesson 1709. *in* 4°. pages 10. *Fevrier*, p. 239.

dam , chez les Waesberge
Goethals 1706. deux tome
mier tome pp. *662*. second
Mars , p. *369*.

Morale Théologique & P
vertus & les vices de l'hon
muel Basnage de Flotteban
de l'Eglise Wallone de Zutp
terdam, chez Pierre Monthi
le Vygendam 1703. deux to
premier de *654*. pages , le
pages. *Mars*, p. *469*.

Défense de la perpetuité d
tre les calomnies & fausset
titulé , Monumens authenti
ligion des Grecs. *A Paris* ,
Martin ruë Saint Jacques vi
du Plâtre à l'Etoile 1709. *in*
Avril, p. *623*.

Le Sacramentaire des Pa

de Besançon, Docteur en Théologie, *A Paris*, chez de Nully, ruë Saint Jacques 1709. *in* 4°. pages 810. sans la préface & les tables. *Avril*, p.694.

Remarques sur l'Ordonnance & sur l'Instruction Pastorale de Monseigneur Paul des Marêts Evêque de Chartres, touchant les Institutions Théologiques du Pere Juenin 1709. *in* 12. pp. 365. *Mai*, p. 771.

Gennadii Patriarchæ Constantinopolitani Homiliæ de Sacramento Eucharistiæ &c. C'est à dire, Homelies de Gennade Patriarche de Constantinople sur le Sacrement de l'Eucharistie : avec de petits Traitez sur le même sujet de Melece & de Nectaire Patriarche d'Alexandrie & de Jerusalem, de Syrigus & de quelques autres, en Grec & en Latin : ce qui fait une suite des actes produits dans l'ouvrage de la perpetuité de la Foi, touchant le sentiment des Grecs sur la Transubstantiation. Par Eusebe Renaudot de Paris, qui a tiré ces piéces des manuscrits, les a mises en Latin, & y a ajouté des dissertations & des observations. *A Paris*, chez Gabriel Martin, ruë Saint Jacques à l'Etoile 1709. *in* 4°. pages 31. pour la préface, 218. pour le reste du livre. *Mai*, p. 864.

Manichaïsmus ante Manichaeos, & in Christianismo redivivus ; sive Tractatus Historico-Philosophicus, in quo &c. C'est-à-dire, le Manichéïsme plus ancien que

les Manichéens, & renaissant parmi les Chrétiens. Traité Historique & Philosophique de Mr. Jean Christophle Volfius Assesseur de la Faculté de Philosophie de Wittemberg. Dans lequel après avoir montré que le sistême des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, a été soûtenu par plusieurs Sectes de Philosophes Payens, & d'Heretiques anciens & modernes, il le refute, & combat feu Mr. Bayle qui a tâché de prouver la necessité de ce sistême, pour justifier la bonté de *Dieu* incompatible, selon Mr. Bayle, avec la permission du mal. L'Auteur examine aussi le sentiment de Mr. King sur la liberté. *A Hambourg*, aux dépens de Chrétien Liebereit 1707. *in* 12. pp. 528. *Juin*, p. 972.

Cursus Theologicus. Cours de Théologie, par le R. P. Jean Baptiste Gormaz de la Compagnie de JESUS, ancien Professeur de Théologie en plusieurs Universitez d'Espagne, & enfin dans le College Romain de Gregoire XIII. *A Ausbourg*, aux frais de Gregoire Sluter, 1707. deux tomes *in folio*, le premier de 883. pages, le second de 812. *Juillet*, p. 1191.

Christophori Wilckii Pastoris Berolinensis Theologia in speculo, seu definitiones Theologicæ dogmaticæ præcipuæ omnes. C'est à dire, Miroir de Théologie, ou Recueïl de toutes les définitions principales de la Théologie dogmatique. Par Christophle Wilckius Prédicant de l'Eglise de Saint Geor-

e à Berlin. *A Lipsiæ*, aux frais de Jean ouïs Gleditschius, & de Mr. G. Weidmann. 1709. *in* 8°. pp. 842. *Août*, p. 1336.

Conferences Ecclésiastiques du Diocese 'Angers, tenuës par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers. *A Angers*, chez Olivier Avril, 1709. tomes *in* 12. tome troisiéme du Mariage, pages 762. tome quatriéme de l'Ordre ages 564. *Septembre*, p. 1513.

Du secret des Mysteres, ou l'Apologie e la rubrique des Missels, par Mr. P. L. L. e Vallemont Prêtre Docteur en Théologie. *A Paris*, chez le Comte & Montalant ır le quay des Augustins, *in* 12. pages 320. our la premiere partie, 419. pour la seconde. *Septembre*, p. 1603.

P. Vincentii Ramirez Societatis JESU Tractatus de Scientiâ Dei. C'est à dire, 'raité de la Science de Dieu. Par le P. 'incent Ramirez Docteur en Théologie : l'Université d'Alcala. *A Madrit*, chez ean Garcia Infanzon Libraire 1708. *Sep-'mbre*, p. 1632.

Histoire dogmatique de la Religion ous la loi naturelle, avec l'Apologie de Raison & de la Foi contre les Pyrrhoiens & les incredules, dédiée à Nôtre aint Pere le Pape, par M. Jean Claude ommier Prêtre Docteur en Théologie. *Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë St. acques à l'Empereur, 1710. *in* 4°. 2. to. *Dec.* 1710.

mes, tome premier pp. 544. tome second 502. *Octobre*, p. 1699.

Controversiæ inter Defensores liberi arbitrii & Prædicatores Gratiæ, de auxiliis divinæ Gratiæ. C'est à dire, Controverses entre les Défenseurs du libre-arbitre, & les Prédicateurs de la Grace, touchant les secours de la Grace de Dieu, & les erreurs opposées des heretiques. Par le R. P. M. F. Jean Gonzalez de Leon, Regent du College de Saint Thomas d'Aquin à Rome. Se vendent. *A Liege*, chez François Hoyoux vis à vis les Jesuites, 1708. *in* 4°. pp. 420. *Novembre* p. 1480.

Martini Grandin Doctoris & Socii Sorbonici, sacræ Facultatis Parisiensis Decani emeriti in Theologiâ Professoris Opera Theologica. C'est à dire, Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la maison de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie, augmenté de quelques Dissertations d'un Théologien plus recent. *A Paris*, chez Claude Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe 1710. *in* 4°. 3. volumes, premier vol. pages en tout 661. second vol. pages 686. 3. vol. pages 672. *Decembre*, p. 2025.

Histoire Ecclésiastique.

Annales Ordinis S. Benedicti &c. C'est à dire, Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriar-

Dec. 1710.

che des Moines d'Occident ; où une grande partie de l'Histoire de l'Eglise se trouve jointe avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de Saint Maur, tome quatriéme, depuis l'an 981. jusqu'à 1066. *A Paris*, aux frais de Charles Robustel, ruë Saint Jacques, à la Palme, 1707. *in folio*, pp. 756. sans compter les tables, *Mars*, p. 385.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits, & de la Chronologie. Tome quatorziéme. Par Mr. Le Nain de Tillemont. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë Saint Jacques au Palmier, 1709. *in* 4°. pages, 830. *Avril*, p. 559.

Guillelmi Nicholsii Presbyteri Defensio Ecclesiæ Anglicanæ &c. Défense de l'Eglise Anglicane par Guillaume Nichols Prêtre. Où l'on justifie cette Eglise de tous les reproches que ses Adversaires lui font sur sa doctrine, son culte, sa discipline. Avec un Traité préliminaire qui contient l'Histoire des troubles excitez par les Sectes qui se sont séparées de la Communion de cette Eglise. *A Londres*, imprimé chez G. Sajet, & se vend chez Guillaume Faylor, 1707. *in* 12. pp. 350. *Avril*, p. 593.

Table universelle des Auteurs Eccle-

ſiaſtiques diſpoſez par ordre chronologique, & de leurs ouvrages veritables & ſuppoſez. *A Paris*, chez André Pralard 1704. *in* 8°. cinq tomes, tome 1. pages 1421. tome 2. page 2963. tome 3. pp.258. tome 4. pp.1438. tome 5. pp. 1605. *Avril*, p. 643.

Hiſtoire Eccléſiaſtique par Mr. l'Abbé Fleury ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome quatorziéme depuis l'an 1099. juſques à l'an 1153. *A Paris*, chez Pierre Emery 1709. *in* 40. pages 733. ſans la table. *Mai*, p. 747.

Diarium Patrum, Fratrum & Sororum Ordinis Minimorum Provinciæ Franciæ ſive Pariſienſis, qui religioſé obierunt ab anno 1506. *ad annum* 1700. Calendrier des Peres, Freres & Sœurs de l'Ordre des Minimes de la Province de France ou de Paris, qui ſont mort religieuſement depuis l'an mil cinq cens ſix, juſqu'à l'an mil ſept cens. Ouvrage du R. P. René Thuillier Religieux du même Ordre, & pluſieurs fois Provincial de la même Province. Chez Pierre Giffart Libraire & membre de l'Academie des Sculpteurs, ruë Saint Jacques 1709. deux tomes *in* 4°. premier tome pages 284. tome ſecond pp. 314. *Mai*, pages 890.

Les vies des ſaints Peres des deſerts d'Occident, avec des figures qui repréſen-

tent l'austerité de leur vie, & leurs principales occupations. *A Paris*, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques 1708. deux tomes *in* 12. tome premier pages 381. tome second pages 458. *Juin*, p. 1082.

Le Livre de Philon de la vie contemplative traduit sur l'original Grec, avec des observations où l'on fait voir que les Therapeutes dont il parle, étoient Chrétiens. *A Paris*, chez Louïs Guerin ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. pages en tout 335. *Juillet*, p. 1119.

Collectanea de Cyrillo Lucario Patriarchâ Constantinopolitano. C'est à dire, Recueïl de quelques Memoires touchant Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople. Par Mr. Smith Docteur en Théologie, & Prêtre de l'Eglise Anglicane. *A Londres*, chez B. Bragg. 1707. *in* 8°. pages 369. *Septembre*, p. 1479.

Traité des Graduez, de leur établissement, & de leurs droits. *Septembre*, pages 1568.

Descrizione del Real Tempio, & Monasterio di Santa Maria nova di Monreale &c. C'est à dire, Description de l'Eglise Royale, & du Monastere de Sainte Marie la neuve de Monreal. Avec la vie des Archevêques-Abbez & Seigneurs de Monreal, & un Sommaire des privileges de cette Eglise, seconde édition faite par les soins du R. P. Dom Michel del Giudice, Prieur de la Congregation du

Mont-Cassin. *A Palerme*, de l'Imprimerie Royale d'Augustin Epiro, 1702. *in fol.* pp. 202. pour la description de l'Eglise & du Monastere, pp. 136. pour la vie des Archevêques, & 71. pour les privileges. *Novembre* p. 1959.

Histoire Profane.

Caii Suetonii Tranquilli Opera quæ extant &c. C'est à dire, les Œuvres de Suetone éclaircies par des notes & des Medailles. Par Charles Patin Docteur en Medecine &c. seconde édition. *A Bâle*, 1706. *in* 4°. pages 472. *Janvier*, p. 121.

Secret Memoirs of Robert Dudley &c. C'est à dire, Memoires secrets de Robert Dudley Comte de Leicestre, premier Ministre d'Etat, & favori de la Reine Elizabeth *in* 8°. pages 218. *A Londres*, chez S. Bragg. 1706. *Janvier*, p. 29.

Memoires de Jean de Wit grand Pensionnaire de Hollande traduits de l'original en François. *A la Haye*, chez Van-Bulderen dans le Pooten, à l'Enseigne de Mezeray, 1709. *in* 12. p. 333. sans les préfaces. *Février*, p. 148.

Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne justifiée par des Chartres, titres, histoires anciennes, & autres preuves authentiques. Par Mr. Baluze. *A Paris*, chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques 1708. Deux tomes *in folio*, tome premier

pages 568. tome second, pages 870. sans la table. *Février*, p. 225

Lettres d'un Suisse à un François, où l'on voit les veritables interêts des Princes & des Nations de l'Europe qui sont en guerre, & divers memoires, manifestes & actes servant de preuves à ces lettres. Tome huitiéme. *A Bâle*, 1709. *in* 12. pages 285. *Juin*, p. 1085.

Adam Adami Relatio historica; sive brevis atque succincta narratio eorum quæ in pacificatione Osnabrugo - Monasteriensi ex arcanâ ratione Status inter paciscentes gesta fuere omnibus legentibus, cùm primis iis qui in Aulis Principum versantur, necessaria. C'est à dire, Relation des intrigues secretes des Plenipotentiaires de la paix de Munster. Par Adam Adami, Ouvrage necessaire à tout le monde, sur tout aux gens de Cour. *A Francfort*, aux dépens de Frideric Knoc 1707. *in* 4°. pages 448. pour la Relation, & 112. de plus petite lettre pour les Traitez, sans la table. *Juillet*, p. 1165.

Georgii Henrici Goetzii, *D. super int. Lubecensis Metelemata Annabergensia varii argumenti conjunctìm nunc edita.* C'est à dire, Œuvres diverses composées *à Anneberg*, & maintenant publiées *à Lubec* & *à Lipsic*, aux frais de Jean Wiedemeïer 1709. *in* 12. trois volumes faisant 1133. pages. *Juillet*, p. 1210.

Memoires secrets de la vie du Docteur Henri Sacheverell. *A Londres*, chez les

Libraires de Londres & de Westminster, 1710.

The Life of John Milton. C'est à dire, La Vie de Jean Milton, contenant l'Histoire de ses Ouvrages. *in* 8°. pp.165. *A Londres*, chez Jean Darby. *Decembre*, p.2123.

Nicolai Burgundi J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, Histoire de Flandres, par Nicolas Burgundus Jurisconsulte & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstad, nouv. édition. *in* 4°. pp.203. *A Hall.* 1708. *Decembre*, p.2129.

Philosophes, Mathématiciens, Medecins.

Astronomiæ Physicæ & Geometricæ Elementa. C'est à dire, Elemens d'Astronomie Physique & Géometrique. Par David Gregory Docteur en Medecine, Professeur d'Astronomie à Oxfort, & membre de l'Academie Royale. *A Oxfort*, au theatre de Scheldon 1702. *in folio*, pp.494. *Février*, p.252.

Traité des dispenses de Carême, dans lequel on découvre la fausseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faisant voir par la mecanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres avec la nature de l'homme, & par l'histoire, par l'analyse, & par l'observation, leur convenance avec la santé. Par Mr.

Decembre 1710.

Hecquet Docteur en Medecine. *A Paris*, chez François Fournier Libraire, en la maison de Frederic Leonard, ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. pp.589. *Févr.* p.275.

Traité de la construction, & des principaux usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures necessaires pour l'intelligence de ce Traité, dédié à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans, par le Sieur Nicolas Bion Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique; quay de l'horloge du Palais, où l'on trouvera tous ces instrumens dans leur perfection. *A Paris*, chez la Veuve de Jean Boudot au Soleil d'or ruë St. Jacques 1709. *in* 4°. pp.347. *Mars*, p.538.

Aërometriæ Elementa &c. C'est à dire, Elemens de l'Aërometrie. Principes pour mesurer l'air, où ses forces & ses proprietez sont exposées selon la methode des Géometres. Par Crétien Wolfius Professeur de Mathématique en l'Université de Hall de Magdebourg. *A Lipsic*, aux frais des heritiers de Lankisius 1709. *in* 12. pp. 335. *Avril*, p.587.

Recueïl de figures représentant les divers Bâtimens de la Mer Mediterrannée & Oceane, dessinez d'après le naturel, & gravez par P. J. Gueroult du Pas *in* 8°. 4 liv. 10 sols. *A Paris*, chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques à l'image Sainte Therese. *Avril*, p.707.

La Theorie & la pratique du Jardinage.

A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques aux colonnes d'Hercule, 1709. *in* 4°. pp. 208. planches 32. *Mai*, p. 807.

Lithotomia overo del cavar la pietra, Trattato di Thomaso Alghisi. C'est à dire, Lithotomie, ou Traité de l'extraction de la pierre, dédié au Pape Clement XI. Par Thomas Alghisi Académicien de Florence, premier Chirurgien & Professeur de Chirurgie dans l'Hôpital de Sainte Marie la neuve. *A Florence*, de l'imprimerie de Joseph Marini 1707. *in folio*, pages 110. *Mai*, p. 887.

Traité de la Lithotomie, ou extraction de la pierre hors de la vessie, avec les figures. Par François Tolet de Paris Chirurgien, & Operateur du Roi pour la pierre. Cinquiéme édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Chez François Muguet ruë Nôtre-Dame, 1708. *in* 12 pp. 351. *Mai*, p. 885.

Dictionnaire Oeconomique contenant divers moyens d'augmenter & conserver son bien & même sa santé, avec plusieurs remedes éprouvez & beaucoup de beaux secrets &c. Par Mr. Noël Chomel, Prêtre, Curé de la Paroisse de Saint Vincent de la Ville de Lyon, imprimé aux dépens de l'Auteur; & se vend *à Lyon*, chez Pierre Thened Imprimeur, Libraire, à la grande ruë de l'Hôpital, à l'Enseigne de St. Roch, 1709. deux volumes *in folio*. Le premier pp. 466. Le second 528. *Mai*, p. 907.

Illustrissimi Viri DD. Antonii Deidier Regis Consiliarii & Medici, necnon in almâ Monspeliensium Medicorum Academiâ Professoris Regii dignissimi, Physiologia tribus dissertationibus comprehensa; decem ab hinc annis in Augustissimo Monspeliensis Apollinis Fano semel atque iterùm exposita, non ità pridem à Joanne Wyss Helvetio, & à Jacobo Francisco Chomel Parisino Artium liberalium Magistris jamdudùm Medicinæ studiosis, & Universitatis Consiliariis, ad Baccalaureatum consequendum partìm propugnata, nunc tota & integrà communi eorumdem sumptu ad publicam utilitatem typis mandata. C'est à dire, Physiologie comprise en trois dissertations, dictée il y a dix ans dans l'Ecole de Medecine de Montpellier, par Mr. Deidier Professeur Royal de Medecine, soutenuë depuis en partie par Mr. Wyss Suisse, & Mr. Chomel Parisien, & maintenant imprimée toute entiere à leurs dépens. *A Montpellier*, chez Honoré Pech 1708. *in* 12. pages 224. *Juin*, p. 951.

De optimâ temporum emendatione Tractatus &c. C'est à dire, Traité de la maniere de corriger les tems, où l'on fait voir que la forme du Calendrier reformé, & admis depuis peu par les Etats Protestans de l'Empire, est préferable à celle qu'établirent Jules-Cesar & Gregoire XIII. Par Henri Glausing Professeur extraordinaire de Mathématique. *A Wittemberg*, chez Jean

Guillaume Reyer & Godefroy Zimmermann 1706. *in* 4°. pp.110. *Juillet*, page 1140.

Experiences de Physique, par Mr. Pierre Polimiere Docteur en Medecine. *A Paris*, chez Jean de l'Aulne dans la place de Sorbonne à l'image St. Jean, Claude Jombert près des Augustins à l'image Nôtre-Dame, & Jacques Quillau Imprimeur ruë Galande aux armes de l'Université, 1709. avec Approbation & Privilege *in* 8°. pp.508. & dix planches chargées chacune de plusieurs figures. *Juillet*, p.1154

Les Elemens d'Euclide expliquez d'une maniere nouvelle & très-facile, avec l'usage de chaque proposition pour toutes les parties des Mathématiques. Par le P. de Challes de la Compagnie de Jesus. Nouvelle édition revûë, corrigée, augmentée par Mr. Ozanam de l'Academie Royale des Sciences. *A Paris*, Quay des Augustins chez Claude Jombert, près la grande porte des Augustins vis à vis la descente du Pont-neuf à l'image Nôtre-Dame 1709. avec Approbation & Privilege du Roi *in* 8°. pp. 378. *Août*, p.1341.

Raggionamenti del Dottor Fisico Felice Stochetti intorno alla pressione dell'aria. Discours de Mr. Felix Stochetti Docteur Physicien touchant la pression de l'air. *A Venize*, chez Antoine Bartoli, 1705. *in* 4°. pp.359. *Août*, p.1421.

Nouveau Traité de la Memoire, où l'on

:xplique d'une maniere nette & mecani-
que ses effets les plus surprenans. Par Mr.
Billy Avocat au Parlement. *A Paris*, chez
a Veuve de Jean Boudot ruë Saint Jacques
au Soleil d'or. 1708. *in* 8°. pages 127.
sans une longue préface. *Sept.* pp.1529.

Principes Physiques de la raison, & des
passions des hommes. Par Mr.Maubec Doc-
teur en Medecine de la Faculté de Mont-
pellier. *A Paris*, chez Barthelemy Girin,
ruë St.Jacques à la Prudence, 1709. *in* 8°.
pp.205. *Octobre*, p.1772.

Arithmetica universalis &c. C'est à di-
re, Arithmetique universelle, ou Traité
de la composition & resolution Arithmeti-
que, auquel on a ajoûté la methode de
Mr. Hallei de trouver en nombre les raci-
nes des équations, à l'usage des Etudians.
A Cambridge, de l'imprimerie de l'Acade-
mie. *A Londres*, aux frais de Beni Tooke
Imprimeur. 1707. *Octobre*, p.1796.

Histoire de l'Academie Royale des Scien-
ces, année 1708. avec les Memoires de
Mathematique & de Physique pour la mé-
me année tirez des Registres de cette Aca-
demie. *in* 4°. pages pour l'Histoire 154.
& pour les Memoires 472. *A Paris*, chez
Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi,
& de l'Academie Royale des Sciences, ruë
St.Jacques, au Soleil d'or proche la fontai-
ne St.Severin, 1709. avec Privilege du Roi.
Novembre, p.1869.

Ephraïmi Gerhardi Delineatio Philosophiæ

d'accoucheurs & de nourrices. De l'Imprimerie de S. A. S. *A Trevoux*, & se vend à Paris chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques vis à vis la Fontaine Saint Severin aux Armes de Dombes, avec privilege & approbation 1708. *in* 12. pages 94. pour la premiere partie, & 144. pour la seconde. *Decembre*, p. 2157.

Jurisconsultes. Police.

De doctrinâ Canonum Corpore Juris inclusorum circà requisitum ad filiorum Matrimonium, Parentum consensum &c. C'est-à-dire, Dissertation historique sur la doctrine des Canons, touchant le consentement des Peres pour le mariage de leurs enfans &c. Par M. Jean Pierre Gibert Docteur en Théologie de l'Université d'Aix. *A Paris*, chez Pierre Emery sur le quay de Malaquais, près du Pont-neuf à l'enseigne de Saint Augustin 1709. *in* 12. pages 447. *Janvier*, p. 129.

Jo. Henrici Bergeri J. C. de Matrimonio comprivignorum Disquisitio. C'est à dire, Dissertation de Jean Henri Bergerus Jurisconsulte, touchant le Mariage des enfans qu'un homme & une femme qui se marient ont de leurs premiers lits. *A Lipsic*, chez Jean Frederic Gleditsch, *in* 4°. pp. 124. *Février*, p. 247.

Traité des Monnoyes. Par Mr. Henri Poullain, Conseiller en la Cour des Mon-

Decembre 1719.

[redacted]

ıoyes, *A Paris*, chez Frederic Leonard mprimeur ordinaire du Roi, ruë Saint acques, à l'Ecu de Venise 1709. *in* 12. ıages 454. *Juin*, 997.

THE ENGLISH *Historial library Part. III.* C'est à dire, la Bibliotheque ıistorique d'Angleterre, volume troisiéme ıui traite des archives, des loix, des livres le droit &c. depuis la Conquête jusqu'à a fin du regne d'Elizabeth. Par Guillaune Nicholson Evêque de Carlile. *A Lonlres*, chez Timothée Childe, *in* 8°. pp. 42. *Août*, p. 1299.

Code Militaire, ou Compilation des Reglemens & Ordonnances de Louïs XIV. Roi de France & de Navarre, faites par es gens de guerre depuis 1651. jusqu'à resent. Par Mr. le Baron de Sparre Chealier de l'Ordre de Saint Louïs, Lieuteant Colonel & Major du Regiment d'Innterie Alemande de Sparre. *A Paris*, hez Denis Mariette à Saint Augustin, & ean Baptiste de l'Epine à Saint Paul, ruë aint Jacques. 1709. *in* 12. pp. 601. *Août*, . 1322.

Vingt-sept Propositions tirées de differens Auteurs Republicains, que l'Universté d'Oxfort avoit censurées le 21. Juillet 683. & que le Parlement d'Angleterre ient d'autoriser en cette année 1710. *Loût*, p. 1365.

Traité du Jeu, où l'on examine les prinpales questions de droit naturel & de Mo-

Dec. 1710.

rale qui ont du rapport à cette matiere. Par Jean Barbeyrac. *A Amsterdam*, chez Pierre Humbert 1709. 2. tomes *in* 12. pages 646. sans la préface & les tables. *Septembre*, p. 1734.

Nic. Hieron. Gundlingii J. V. D. & P. P. in Academiâ Fridericianâ Hallensi Schediasma de Jure oppignorati Territorii. C'est à dire, Traité des Terres engagées par contract pignoratif, selon le droit des Gens & de l'Alemagne. Par Nicolas Gundlingius Docteur & premier Professeur en Droit dans l'Université Fridericienne de Hall. pages 1466. *Novembre*, p. 1966.

Observations pour la reformation de la coûtume de Bretagne, avec un traité de l'Indult, justifiant que les Officiers du Parlement de Paris & les Graduez n'ont aucun droit sur les Benefices de Bretagne. Par Messire Michel Sauvageau Sieur des Burons, Procureur du Roi au Présidial de Vannes, & très-celebre Avocat au Parlement. *A Nantes*, chez Jacques Maréchal 1710. & se vendent. *A Paris*, chez Pierre Cot, ruë du foin. 2. vol. *in* 40. le premier pp. 520. le second pp. 486. *Decembre*, page 2133.

Critiques, Antiquaires.

De nummis Cretensium serpentiferis &c. C'est à dire, Dissertation sur les Medailles frappées en l'Isle de Crete chargées de ser-

Decembre 1710.

&c. Par Laurent Beger Antiquaire lecteur de Brandebourg. *A Berlin*, iprimerie d'Ulric Lietpert 1702. *in* p. 35. *Janvier*, p. 93.

Argento Runis, seu literis Gothicis to &c. Sententia Nicolai Kederi. à dire, Sentiment de Mr. Keder sur iéce d'argent où l'on voit des lettres ques, & dont la figure se trouve dans ivelle édition de Camden. *A Lipsic*, J. Frederic Gleditsch 1703. *in* 4°. 8. *Juillet*, p. 1173.

na in nummis antiquis diu quaesita, mque feliciter inventa, seu, de nummis is Commentatio. C'est à dire, Disser- sur les Medailles Runiques. Par as Keder. *A Lipsic*, chez Jean Frede- editsch 1704. *in* 4°. pp. 32. *Juillet*, 81.

ité des Medailles & des Monnoyes leterre, depuis la conquête jusqu'à du regne d'Elizabeth. Par Guillaume son. *A Londres. Septembre*, p. 1553.

découverte entiere de la Ville d'An- Franche-Comté, qui fait changer e à l'Histoire ancienne, Civile & Ec- stique de la même Province & des nces voisines. *A Amsterdam*, chez nas Lombrail Marchand Libraire le Beer-straat, 1709. *in* 8°. pp. 470. ux volumes, & se vend chez Alibert hand Libraire à Besançon. *Septembre* 89.

cembre 1710.

Of the Medals and coins of Scotland. C'est à dire, Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecosse. Par Guillaume Nicolson. *A Londres*, chez Th. *Octobre*, p. 1755.

Nummorum in Hiberniâ cusorum Indagatio. C'est à dire, Recherche des Monnoyes fabriquées en Irlande avant le regne d'Henri II. Roi d'Angleterre. Par Nicolas Keder &c. *A Lipsic*, chez Frederic Gleditsch. 1707. *Novembre*, p. 1974.

Sermons & Livres spirituels.

Pratiques de pieté à l'honneur de Saint François Xavier. *A Paris*, chez Jean Mariette, 1709. p. 257. *in 16. Mars*, p. 548.

M. Pauli Christiani Hischeri Templum Dei mysticum à Paulo delineatum, Ep. ad Ephes. c. 3. *v.* 18. Le Temple mystique de de Dieu tracé dans l'Epitre de Saint Paul aux Ephesiens ch. 3. v. 18. par Mr. Paul Chrétien Hischer. *A Lipsic*, aux frais de Frederic Lanckisius, 1706. *in* 4°. pp. 55. *Mai*, p. 814.

THE PERILS OF FALSE BRETHREN, *both in church and State.* C'est à dire, Les faux freres sont dangereux & à l'Eglise & à l'Etat. Sermon prêché devant le Maire & les Bourgeois de Londres, dans l'Eglise Cathédrale de Saint Paul le 5. Novembre 1709. par Henri Sacheverell D. D. du College de la Magdelaine d'Oxfort &c. *A Londres*, chez Henri Clement à la de-

Decembre 1710.

mie-Lune au Cimetiere de Saint Paul 1709. *Juin*, p. 1021.

Démonstration, ou preuves évidentes de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne. Ouvrage qui contient en cinq Entretiens toute la Morale. Par le R. P. Bernard Lamy Prêtre de l'Oratoire. *A Roüen*, & se vend *à Paris* chez Denis Mariette ruë Saint Jacques à St. Augustin 1709. *in* 16. chaque Entretien fait un volume : le premier de 273. pages : le second de 370. le troisiéme de 308. le quatriéme de 344. *Octobre*, p. 1665.

L'incredule amené à la Religion par la raison, en quelques Entretiens où l'on traite de l'alliance de la raison avec la foi. Par le R. P. D. F. Lamy Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. *A Paris*, chez Louïs Roulland vis-à-vis Saint Yves, à Saint Louïs & aux armes de la Reine 1710. *in* 12. pp. 398. sans la préface & la table. *Octobre* p. 1748.

Ouvrages d'Eloquence, de Poësie, Dissertations sur les belles Lettres.

Description de la Pompe funebre faite dans l'Eglise de Saint André des arcs, à la memoire de très-haut, très-puissant, très-excellent Prince, François Louïs de Bourbon, Prince de Conty, Prince du sang de France ; avec des memoires historiques sur toute la vie de ce Prince, pour servir

Oraison funebre du même
noncée dans la susdite Eglise
1709. par le P. Massillon Pré
ratoire. *A Paris*, chez Raym
res, ruë Saint Jacques 1709.
74. *Janvier*, p. 52.

Oraison funebre de très-hau
sant, très-magnanime Prince
de Bourbon, Prince de Cond
Prince du sang, prononcée
de Paris le 24. jour d'Août 17
Gaillard de la Compagnie de
Paris, chez Nicolas Simart I
Libraire ordinaire de Mo
Dauphin, ruë Saint Jacques,
couronné 1709. *in* 4°. pages 4
p. 72.

Suida Lexicon Gracè & Lati
naire de Suidas en Grec & e
Ludolphe Kusterus Professeu
humaines dans le College
Cambridge, de l'imprimerie

:urs répanduës par Jean Schultz sur quel-
ies endroits contestez de literature. *A*
ancfort, aux frais de Martin Hermdorff,
de l'imprimerie de Jean Balthazar
'echter 1707. *in* 12. pp. 272.

*Errores palliati Autoris libelli cui ti-
tlus est*, *Florum sparsio*. Fautes verita-
les & mal défenduës de l'Auteur du livre
ititulé, Fleurs répanduës. *A Francfort*, aux
ais de Frideric Knoch 1707. *in* 12. pages
62. *Février*, p. 325.

Oraison funebre de très-haute, très-ex-
ellente, & très-Religieuse Princesse Louïse
Iollandine Palatine de Baviere, Princesse
lectorale, Abbesse de Maubuisson, pro-
oncée en presence de Madame la Prin-
esse dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de
Maubuisson le 22. Août 1709. par Messi-
e Jacques Maboul nommé à l'Evêché
'Alet. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë
aint Jacques 1709. *in* 40. pages 40. *Mars*,
. 406.

Georgii Paschii sacra Theologia, *Artis*,
ationis, *ac Philosophia prima in Academiâ
Ciloniensi Professoris publici*, *de variis modis
Moralia tradendi*, *Liber &c.* C'est à dire,
Traité des differentes manieres d'ensei-
gner la Morale. Par Georges Pasch,
Professeur public de Théologie, de Logi-
que & de Metaphysique dans l'Université
le Kiel, avec une introduction à la lec-
ture des anciens Auteurs de Morale, &
leux tables, l'une des Auteurs citez dans

daïque , avec le Diction
Hebraïques & Caldaïque
rivez. *A Paris* , chez Ja
ruë Saint Jacques , *in* 8°.
l'epître & la préface. *Mars*

Assemblée publique de
le des Sciences , tenuë
l'Hôtel de Ville de Mo
Decembre 1709. *A Montp*
noré Pech , Imprimeur d
Societé Royale des Scien
pages 37. *Mai*, p. 820.

Les avantures d'Apollo
Mr. le Br. *A Paris*, chez Pie
in 12. pp. 351. *Mai*, p. 88

Philostratorum quæ super
Tous les ouvrages qui no
nom des Philostrates en G
La vie d'Apollonius de T

touchée, qu'elle peut être donnée pour nouvelle. Par Godefroi Olearius. *A Lipsic*, chez Thomas Fritsch 1709. *in folio*, pages 987. *Juin*, p. 932.

Poësie Toscane di Vincenzo da Filicaïa Senatore Fiorentino, e Academico della Crusca. Poësies Toscanes de Vincent de Filicaïa Senâteur de Florence & Académicien de la Crusca. *A Florence*, chez Pierre-Matini 1707. *in* 4°. pp. 674. *Juin*, p. 963.

Recueïl de plusieurs piéces d'éloquence & de Poësie présentées à l'Academie Françoise pour les prix de l'année 1709. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Françoise, ruë Saint Jacques à la Bible d'or, *in* 12. pages 500. *Juin*, p. 1007.

Reflexions sur divers sujets. *A Paris*, chez Esprit Billiot, en la maison de Denis Thierry, ruë de la Harpe 1709. *in* 12. pages 217. *Juin*, p. 1032.

Academia Lipsiensis rediviva, seu monumenta Jubilæi sæcularia. C'est à dire, Renouvellement de l'Université de Lipsic, ou diverses piéces pour celebrer le commencement d'un nouveau siécle, recueïllies par Mr. Dicelius Professeur de Philosophie, & imprimées chez Braunius, *A Lipsic*, 1709. *in* 12. pages 215. *Juillet*, p. 1150.

Discours prononcez dan
Françoiſe à la reception de
de la Motte, *in* 4°. pp. 24. J
Diſcours prononcez dan
Françoiſe le Jeudi 20. de l
la reception de Mr. le Préſi
mes. *A Paris*, chez Jean
gnard, ruë St. Jacques 1710.
Août, p. 1404.

Dictionnaire François-
Auteurs Originaux & Claſſi
& de l'autre langue. Par le
Joubert de la Compagnie de
primé *A Lyon*, & ſe vend
Mercier, ruë Saint Jacques
in 4°. pages 1318. pour le
& 56. pour deux additions.

Apparatus curioſus & pract
à dire, Apparat curieux & p
contient des remarques rar
gie, des obſervations Philo

man, 1710. *in* 4°. pp. 1676. sans les tables. *Septembre*. p. 1524.

Considerazioni di Biagio Garolafo intorno alla Poësia de gli Ebrei, e dei Greci &c. C'est à dire, Considerations de Biagio Garolafo sur la Poësie Hebraïque, & sur la Poësie Grecque., dédiées à N. S. P. le Pape Clement onziéme. *A Rome*, chez François Gonzague 1707. *in* 4°. La premiere partie contient 61 pages, & la seconde en contient 131. *Septembre*, p. 1716.

Oeuvres posthumes de Mr. Maucroix. *A Paris*, chez Jacques Estienne, ruë Saint Jacques à la Vertu. 1710. *in* 12. pp. 385. *Septembre* p. 1726.

Trésor de la langue Grecque vulgaire, & de la langue Italienne. Ouvrage posthume du Pere Alexis de Sommevoir Capucin François, Missionnaire Apostolique de Grece, mis en lumiere par le Pere Thomas de Paris Missionnaire Apostolique du même Ordre. *A Paris*, chez Michel Guignard dans la ruë S. Jacques à l'Enseigne de Saint Jean 1709. *in* 4°. pp. 461. dans le Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, & 513. dans le Dictionnaire Italien & Grec vulgaire, sans l'épître dédicatoire & la préface. *Octobre*, p. 1775.

Reflexions Upon Learning &c. C'est à dire, Reflexions sur les Sciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude. *A Londres*, chez A. Bosville au Quadrant vis à vis l'Eglise de St. Dunstan, 1708. quatriéme édition *in* 8o. *Novembre*, p. 1841.

M. Michaëlis Lilienthalii Liebstado-Pruss, de Historiâ literariâ certæ cujusdam Gentis scribendâ, Consultatio. C'est à dire, Plan de l'Histoire literaire d'une Nation particuliere, proposé par Mr. Michel Lilienthal de Liebstat en Prusse. *A Lipsic*, & *à Rostoch*, chez Jean Henri Rusworm 1710. *in* 8°. pp. 247. *Decembre*, p. 2065.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jacques 1710. *in* 4°. pp. 24. *Decembre*, p. 2091.

Supplément.

Lettre sur un Extrait inseré dans les Memoires de Trevoux de Juillet 1708. art. 150. touchant la fréquente celebration de la Messe. *Janvier*, p. 88.

Réponse du Théologien de Salamanque aux Reflexions du P. Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger les Septante &c. *Janvier*, p. 103.

Réponse du P. Tournemine au prétendu Théologien de Salamanque &c. *Janv.* p. 113.

De la nature & des proprietez du levain de l'estomac. Par Mr. de Vieussens le Pere Medecin du Roi &c. *Janv.* p. 134.

Relation de ce qui s'est passé à la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13. Novembre 1709. Par Mr. Blondel. *Janvier*, p. 151.

Diverses observations Astronomiques faites à Marseille en Avril, Juin, & Juillet 1709. Par le P. Laval Jesuite. *Janv.* p.169.

Explication du cachet de Michel-Ange que Mademoiselle le Hay à depuis peu gravé en grand. Par le P. Tournemine Jesuite. *Février*, p.291.

Lettre à Mr.... sur la maniere dont il faut entendre les versets 47. 48. & 49. du ch.11. de St. Luc. *Février*, p.298.

Lettre d'un Academicien de Padouë en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux traduite en François. *Févr.* p. 306.

Premiere lettre du P. E. Soucier de la Compagnie de Jesus, au sujet de la Mischne imprimée à Amsterdam par les soins de Guillaume Surenhusius, chez Gerard & Jacques Borstius. *Févr.* p.332.

Reflexion critique de Mr. Fourmont sur la nouvelle methode pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des racines Hebraïques & Caldaïques, imprimez chez Colombar. *Mars*, p.439.

Réponse du P. de Grainville Jesuite à la lettre sur un trésor de Medailles, inserée dans nos Memoires de Mars de l'année 1709. *Mars*, p.482.

Lettre de Mr. de Morlec Commissaire ordinaire de l'Artillerie à un de ses amis, contenant ses conjectures sur les causes qui mettent en si peu de tems les pieces d'Artillerie hors d'état de servir, & sur les

moyens d'en augmenter considérablement la durée. *Mars*, p.506.

Seconde lettre du P. E. Soucier au sujet de la Mischne imprimée en Hollande par les soins de Mr. Surenhusius. *Mars*, p.517.

Relation de ce qui s'est passé dans la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le 12 de Novembre 1709. Par Mr. Blondel. *Avril*, p.657.

Eloge de feu Monsieur le Président de la Moignon. *Avril*, p.681.

Lettre à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine sur les Quinaires. *Avril*, p.698.

Eloge du R. P. Bernardin de Pequiny Capucin. *Avril*, p.705.

Proprieté particuliere de l'Hellebore noir, découverte par Mr. Tablet. *Avril*, p. 709.

Remarques sur l'article 99. des Memoires de Trevoux, mois de Juillet 1709. des forces centrifuges, page 1284. *Avril*, p.714.

Extrait de la dissertation de Mr. Bon Associé honoraire de la Societé Royale des Sciences, & Premier Président en survivance de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, sur l'utilité des soyes des araignées. *Mai*, p.822.

Extrait de la dissertation de Mr. de Clapiés Directeur de la Societé Royale de Montpellier, sur les diverses apparences de la Lune éclipsée. *Mai*, p.841.

Explication d'une Medaille singuliere

[redacted]

du Cabinet de Mr. le Hay. Par le P. Tournemine Jesuite. *Mai*, p.860.

Reflexions du Pere de Mourgues Jesuite sur les disputes des Saints Peres, contre les Philosophes Payens ; avec le plan d'un ouvrage prêt à paroître, où ce Pere explique le systême Théologique des Philosophes Payens, & le systême Philosophique des Saints Peres. *Juin*, p. 1037.

Eloge de feu Mr. Finot celebre Medecin, tiré d'une lettre de Mr. Hecquet. *Juin*, p.1075.

Détail de l'observation de l'éclipse de Lune du 13. Février 1710. faite à Caën dans le College des Peres Jesuites, par le P. Aubert Jesuite. *Juin*, p.1086.

Observation de l'éclipse de Lune du 13. Février 1710. faite à Bordeaux, par J. Bonin de la Compagnie de Jesus. *Juin*, pag. 1089.

Troisiéme Lettre du P. E. Souciet au sujet de la Mischne imprimée en Hollande par les soins de Mr. Surenhusius. *Juillet*, p. 1221.

Réponse de Mr. de Cordemoy Chanoine Regulier de Saint Jean de Soissons, & Prieur de la Ferté sous Joüars, aux remarques de Mr. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi, sur son traité de l'Architecture, qui ont été inserées dans les Memoires de Septembre 1709. *Juillet*, p. 1248.

Observation de l'éclipse de Lune arrivée

le 13. Février 1710. au soir, faite à Marseille à l'Observatoire des RR. PP. Jesuites. Par le Pere Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie. *Juillet*, p. 1275.

Suite de la réponse de Mr. de Cordemoy, aux remarques de Mr. Frezier sur son traité de l'Architecture. *Août*, page. 1345.

Diverses observations du Pere Laval. *Août*, p. 1408.

Remarques critiques sur les Proverbes Arabes avec de nouvelles Explications, par le R.P.J. *Août*, 1432.

Eloge de feu Mr. du Puget, par Mr. l'Abbé de Belmond. *Septembre*, p. 1575.

Conjectures du P. Oudin Jesuite, sur quelques endroits de Salvien, selon qu'ils se trouvent dans l'édition faite par les soins de Mr. Baluze. *A Paris*, chez Muguet 1669. *in* 8°. *Septembre*, p. 1641.

Description du grand ouvrage que Mr. Jouvenet ancien Directeur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, a peint dans la nouvelle Chapelle de Versailles, avec quelques reflexions sur les regles de l'Art à cette occasion. *Octobre*, p. 1780.

Eloge de feu Monseigneur Paul de Godet des Marêts Evêque de Chartres. *Octobre* p. 1807.

Lettre du P. Tarteron écrite à Mr... à l'occasion de la préface que Mr. Coste a datée de Londres, & qu'il a mise à la

Decembre 1710.

tête de sa Critique sur la Traduction d'Horace. *Novembre*, p. 1904.

Eloge de Mr. de Basnage deBeauval Auteur de l'Histoire des ouvrages des Sçavans. *Novembre*, p. 1925.

Problême de Balistique proposé dans les Memoires de Janvier 1706. & résolu par le R.P.Durranc Jesuite, Professeur des Mathematiques à Cahors. *Novembre*, page 1987. *Dec.* p. 2136.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1710.

Art. CLXVII. Martini Grandin Doctoris & Socii Sorbonici, sacræ Facultatis Parisiensis Decani emeriti, in Theologiâ Professoris, Opera Theologica, adjectis quibusdam recentioris Theologi Disputationibus. C'est à dire, *Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Doyen de la sacrée Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie, augmenté de quelques Dissertations d'un Théologien plus récent.* Page 2025

Art. CLXVIII. Bibliotheca Criticæ sacræ circà omnes ferè sacrorum librorum difficultates &c. C'est à dire, *Bibliotheque de la Critique sacrée sur presque toutes les difficultez des livres sacrez &c. Par un Religieux de l'Ordre des Carmes déchaussez.* p. 2045

Art. CLXIX. M. Michaëlis Lilien-

thalii Liebstado-Prussi, de Historiâ literariâ certæ cujusdam Gentis scribendâ, Consultatio. C'est à dire, *Plan de l'Histoire literaire d'une Nation particuliere, proposé par Mr. Michel Lilienthal de Liebstad en Prusse.* p. 2065
RT. CLXX. *Traité des Dispenses de Carême, seconde édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur de deux Dissertations, l'une sur les Macreuses, l'autre sur le Tabac.* p. 2071
RT. CLXXI. *Le Regime du Carême consideré par rapport à la nature du corps & des alimens &c. Par Mr. Andry Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Professeur Royal.* p. 2076
RT. CLXXII. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby.* p. 2091
RT. CLXXIII. *Epitres de St. Paul traduites en François, avec l'explication du sens literal & du sens spirituel tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclésiastiques.* p. 2099
RT. CLXXIV. The life of John Milthon. C'est à dire, *La Vie de*

Jean Milton contenant l'Histoire de ses ouvrages. p. 2123

ART. CLXXV. Nicolai Burgundi J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, *Histoire de Flandres, par Nicolas Burgundus Jurisconsulte, & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstat.* p. 2129

ART. CLXXVI. Considerationi sopra la proportione &c. C'est à dire, *Considerations sur la force que la poudre reçoit par le feu, sur la force de la même poudre dans les pieces d'Artillerie, & de la résistance de ces mêmes pieces. Par Domenic de Corradi &c.* p. 2131

ART. CLXXVII. *Observations pour la reformation de la coutume de Bretagne &c. Par Me. Michel Sauvageau Sieur des Burons.* p. 2133

ART. CLXXVIII. *Suite de la solution du Problême de Balistique. Par le R. P. Durranc Professeur de Mathématique à Cahors.* p. 2136

ART. CLXXIX. *De l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux femmes de nourrir*

leurs enfans &c. p. 2157
ART. CLXXX. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne. p. 2167
D'Altdorf. p. 2170
De Wittemberg. p. 2171
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 2173
De Rotterdam. p. 2174
De Montpellier. ibid.
D'Avignon. p. 2175
De Lyon. ibid.
De Paris. p. 2176
Catalogue des Livres imprimez tant en France, que dans les païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1710.
Ecriture Sainte, Interpretes. p. 2177
Théologiens, Controversistes, Heretiques. p. 2181
Histoire Ecclésiastique. p. 2186
Histoire Profane. p. 2190
Philosophes, Mathématiciens, Medecins. page 2192
Jurisconsultes, Police. p. 2200
Critiques, Antiquaires. p. 2202
Sermons & Livres spirituels. p. 2204
Ouvrages d'Eloquence, de Poësie, Dissertations sur les belles Lettres. p. 2205
Supplément. p. 2212

Fin de la Table.

Addition à l'Errata du mois de Septembre 1710.

PAge 1588. lig. 9. *lis.* à la Maison Professe des Jesuites.

On trouve chez le Sieur Ganeau, les Georgiques de Virgile, traduites en Vers François par M. de Segrais, *in octavo*.

Traité de la Maladie Venerienne, & des Remedes qui conviennent à sa Guérison, de Charles Musitan Medecin de Naples. Nouvellement traduit, avec des Remarques par M. D. V. * * * Maistre Chirurgien Juré de Paris, *in douze*, 2. *vol.*

ERRATA POUR LE MOIS *de Decembre* 1710.

PAge 2017. ligne 11. *lisez*, avant que.

Page 2031. lig. 15. *ostez le* point *aprés* sens, *&* *le mettez* ligne suiv. aprés question.

Page 2035. lig. 16. *ostez*, mais.

Page 2040. l. 10. *lis.* sembleroient.

Page 2062. l. 17. 600. *lis.* 6000.

Page 2066. l. 10. *lis.* Pernau.

—— *Ibid.* l. 14. *lis.* Halberstat.

Page 2070. l. 25. *lis.* Morhofius.

—— ligne 12. *lis.* Schvvartzius.

Page 2071. l. 6. a écrit des, *lis.* a publié quelques Ouvrages sur les.

—— *Ibid.* l. 8. Gleichius de, *lis.* Gleichius ont écrit de.

Page 2103. l. 16. *lis.* que c'est pour s'estre, &c.

Page 2106. l. 12. *lis.* des esprits.

Page 2112. l. 17. *lis.* est mort avant que d'avoir.

—— *Ibid.* l. 29. *aprés* meilleures, *ajoûtez*, que les explications du sens moral.

Page 2124. l. 1. *lis.* envoyé.

Page 2125. l. 9. *lis.* une.

Page 2129. l. 3. *lis.* avoit.

Page 2132. l. 30. *lis.* nombre.

Page 2168. lig. 16. *joignez en un mot*, Schurtz & fleischü. Et dans la page suiv. *ostez la virgule* entre Schurtz & fleisch

—— ligne 28. *lis.*. *Musæo.*

Page 2169. l. 11. *lis.* féodaux.

[redacted]

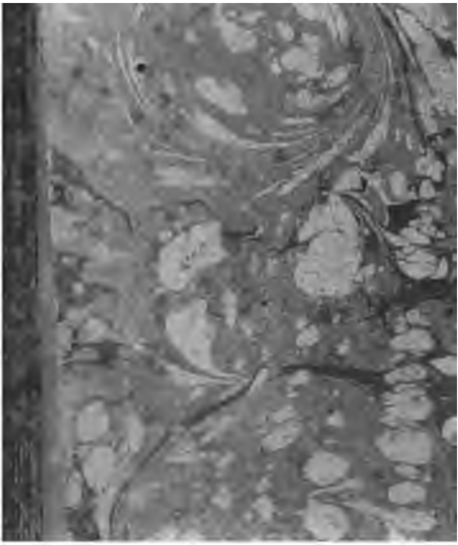

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05975 5614
A 490932 DUPL